

LA RESTAURATION

LOUIS XVIII

PAR PIERRE DE LA GORCE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PARIS - PLON ET NOURRIT ET Cie - 1926.

LIVRE PREMIER. — LA CHARTE

LIVRE II. — LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

LIVRE III. — LE RÉGIME CENSITAIRE

LIVRE IV. — LES FORCES HOSTILES

LIVRE V. — LE DOUBLE VOTE

LIVRE VI. — VILLÈLE ET L'INTERVENTION EN ESPAGNE

LIVRE VII. — LE ROI ET LE RÉGNE

PRÉFACE

On a beaucoup écrit sur la Restauration. Si j'entreprends ici d'en retracer l'histoire, c'est que le recul des temps rend peut-être opportune une révision. Les mêmes querelles de partis, les mêmes événements de la vie parlementaire qui passionnaient encore, il y a cinquante ans, les vieillards ou les hommes d'âge mûr, semblent aujourd'hui surannés. Il convient de les noter comme signes caractéristiques de l'époque ; mais s'y appesantir serait se traîner dans un détail désormais superflu. C'est dans cet esprit qu'a été conçu le présent livre, où l'on s'est appliqué moins à accumuler les faits qu'à éliminer tous les incidents peu dignes de mémoire.

A côté de ce que le temps efface, il y a ce que le temps grandit. A la distance d'un siècle, l'œuvre de la Restauration apparaît sous un double aspect. Il y a, après 1815, à libérer le territoire et à replacer la France, meurtrie par la défaite, dans son ancien cadre de grandeur traditionnelle. Il y a ensuite à fonder, sur les débris des antiques coutumes depuis longtemps désuètes ou abolies, des institutions représentatives qui contiendront le pouvoir sans le déborder. En cette double tâche tout se résume ; et le reste ne mérite que d'être groupé autour de ces deux objets principaux.

Cette œuvre de réparation et de reconstitution nationale s'accomplit-elle sans à-coups ? Pour la libération du territoire, pas une faute, mais au contraire un plein succès qui est le fruit de la persévérance et de l'économie, de la sagesse et de la droiture. Bien autre est le travail qui consiste à diriger l'opinion publique, à doser la part de la liberté qui doit être le prix et la récompense de l'autorité affermie, à assurer aux Chambres législatives une puissance qui ne soit jamais la toute-puissance. On est au confluent de deux mondes, le monde nouveau qui ne veut rien abandonner, le monde ancien qui se refuse parfois à tout oublier. De là des tâtonnements, des inexpériences, des archaïsmes de langage, même lorsque les idées sont très modernes ; de là de nombreux froissements, froissements surtout des amours-propres, beaucoup plus chatouilleux que les intérêts eux-mêmes. Des Bourbons restaurés on pourrait tracer deux histoires, vraies toutes deux : celle de leurs maladresses, celle de leurs services. Seulement par leurs maladresses, ils ne nuisirent qu'à eux-mêmes ; par leurs services, ils rendirent force, prestige, crédit, richesse à leur pays vaincu.

Sur la Restauration une image se projette, celle de Napoléon. Il avait été trop grand pour que ce qui le remplacerait ne parût point petit. En un peuple imaginaire comme le peuple de France, il est périlleux de n'incarner que la sagesse quand on succède à qui figure la gloire. Au début le bienfait de la paix domina tout. Bientôt le sentiment de la sécurité retrouvée s'émoissa, comme après une maladie s'émoisse, quand la santé se consolide, la sensation de la convalescence. Alors le règne glorieux se mua en légende ; et la légende fit paraître terne tout ce qui n'était pas elle. Un livre suggestif pourrait se composer en deux chapitres : Comment Napoléon, vivant, rendit par l'accumulation de ses fautes la monarchie nécessaire ; comment Napoléon mort devint, par l'éclat grandissant de sa gloire posthume, le dissolvant de cette même monarchie.

Je m'abstiens de marquer davantage ce que le cours de ce récit développera. Le volume que je livre aujourd'hui au public s'achève avec la mort de Louis XVIII, et forme un tout homogène. Toutefois mon dessein est de consacrer un second volume au règne de Charles X et de compléter ainsi — si mes forces me le permettent — le tableau de la Restauration.

Paris, 23 février 1926.

LIVRE PREMIER

LA CHARTE

SOMMAIRE

- I. — Louis XVIII. — Comment il ne dut son trône ni aux étrangers ni aux royalistes. — Talleyrand ; Alexandre ; le Sénat : comment la Restauration fut surtout l'œuvre des hommes qui auraient eu des raisons de craindre le retour des Bourbons. — Éveil de l'opinion royaliste. — Le comte d'Artois, lieutenant-général du royaume. — Le roi à Paris
- II. — La Charte : principes généraux et garanties ; libertés fondamentales ; pouvoirs publics ; comment elle établit une monarchie tempérée plutôt qu'elle n'institue le gouvernement parlementaire.
- III. — Séance royale du 4 juin 1814.
- IV. — Objections que soulève la Charte : les obtus, les inquiets, les mécontents ; de la persistance des anciennes traditions et des souvenirs.
- V. — Les ministres ; les grandes fonctions publiques ; le personnel administratif.
- VI. — Les tâtonnements provenant de l'inexpérience : les réunions ministérielles.
- VII. — Comment le gouvernement royal s'appliqua à contenir, autant qu'il le put, les excès de zèle de ses amis.
- VIII. — Quelle fut, en 1814, la grande faute de la royauté.
- IX. — Les Cent-Jours : force et faiblesse des Bourbons.
- X. — Rentrée de Louis XVIII à Paris : embarras et périls.
- XI. — Mesures diverses pour le rétablissement d'un ordre régulier. — L'ordonnance du 24 juillet 1815.
- XII. — Ordonnance du 13 juillet 1815 convoquant les électeurs : quel système électoral est provisoirement adopté. — Quel esprit anime la Chambre nouvelle connue sous le nom de Chambre introuvable.
- XIII. — Ney : son procès, sa mort.
- XIV. — La Chambre introuvable : comment elle tend à aggraver l'ordonnance du 24 juillet 1815. — La proscription des régicides.
- XV. — Encore la Chambre introuvable : ses traits principaux ; comment, en matière de législation électorale, ses vues s'élèvent bien au-dessus de l'étroit système censitaire.
- XVI. — Quelles hostilités soulève la Chambre introuvable. Decazes : son influence sur le Roi. — Comment la Chambre travaille elle-même à se perdre : ses motions inconsidérées, surtout en matière financière.
- XVII. — Clôture de la session (29 avril 1816). — L'été de 1816 : incidents divers. — Dissolution de la Chambre (5 septembre 1816).

Au château de Versailles, on peut voir, en l'une des salles de l'histoire moderne, un portrait qui retient l'attention par l'étrangeté du costume, par le contraste entre la jeunesse relative des traits et la lourde sénilité du corps, par l'opposition entre le regard qui est celui du commandement et la pesanteur physique qui éveille l'idée de l'impuissance. La tête serait belle si elle n'était trop forte ; le front est large, légèrement fuyant avec les cheveux tout blancs et ramenés en arrière ; le visage est plein et haut en couleur. Il y a de la sévérité dans le regard, mais de la bienveillance dans les plis des lèvres. A portée de la main, une petite table en bois d'une simplicité remarquable avec des livres, des papiers, ainsi qu'il arrive à ceux qui doivent chercher tout près d'eux l'aliment de leurs heures et que leurs infirmités condamnent au repos. En dépit de tous les artifices, c'est en effet un infirme que le peintre représente, assis en un fauteuil où il ne se redresse que par effort et qu'il remplit tout entier de son embonpoint. Sur les épaules tombantes sont fixées des épauettes, sorte de simulacre militaire qui, chez ce vieillard précoce, paraît ironie. Sur l'habit se détache la décoration du Saint-Esprit et au-dessous s'étale, de l'épaule à la hanche, le large cordon bleu. Les jambes, qu'on devine trop faibles pour porter cette masse, sont emprisonnées en de larges guêtres bleues à boutons d'or. Qu'on se recule pour voir l'ensemble et l'impression se gravera, celle d'une intelligence rayonnante mais retenue comme captive par les servitudes d'un corps à la fois pesant et débile, destiné à subir les envahissements progressifs d'une chair malsaine qui, à la longue, corrompra tout.

Je vais à la date : 1814. L'œuvre est du peintre Gérard. Celui dont l'image est fixée sur la toile s'appelle Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, et vient d'être appelé au trône sous le nom de Louis XVIII.

Tandis que Napoléon s'acheminait vers Pile d'Elbe, le roi avait débarqué le 24 avril 1814 à Calais. Le 29, il était arrivé à Compiègne où il avait donné audience aux maréchaux et à quelques hauts personnages. Le 2 mai, il atteignit Saint-Ouen où il devait recevoir les grands corps de l'État. Parmi les familiers du prince, plusieurs n'envisageaient - pas sans inquiétude cette première rencontre. Pour qui gardait le souvenir de Bonaparte, ce nouveau maître, cloué sur un fauteuil ou ne se mouvant qu'avec l'appui d'une canne, n'éveillerait-il pas, au lieu du respect, un peu de pitié dédaigneuse ? Ce fut à sept heures et demie du soir, à Saint-Ouen, que les présentations commencèrent. La salle était mal éclairée. Si nous en croyons l'un des contemporains, on avait placé à dessein le siège royal en un endroit obscur, afin d'atténuer l'impression disgracieuse que produirait ce monarque impotent. Il fut bientôt visible que la précaution était inutile. Du premier coup, le prince conquit et subjuguait. En lui une dignité calme qui suggérait l'obéissance sans inspirer la crainte ; une attitude haute, un peu hautaine même, mais si bien accommodée au rang suprême qu'elle ne blessait pas et rehaussait le prix de chaque marque de bienveillance ; une voix bien timbrée et aux harmonieuses sonorités ; des questions faites à propos ; beaucoup de paroles gracieuses quoique sans familiarité, et si bien étudiées qu'elles paraissaient naturelles. Parfois le rappel des souvenirs eût été importun, et le silence trop significatif pour n'être point maladroit ; alors, une phrase s'échappait, courte, d'une insignifiance très apprêtée, d'une banalité savante qui dispensait de commenter ou d'expliquer, de condamner ou d'absoudre. Tel ce

mot à Talleyrand, retrouvé deux jours plus tôt à Compiègne : **Monsieur le prince de Bénévent, je suis charmé de vous voir. Il s'est passé bien des choses depuis que nous nous sommes quittés.**

Dès les premières audiences, ce fauteuil d'infirmes sembla trône, et trône aussi solide que si jamais il n'eût été brisé. Pour ce roi, serait-ce même un discrédit que son apparente impuissance ? Tout épuisée de son long labeur, la France de 1814 n'a plus qu'une passion : le repos. Or, Louis XVIII, lent de mouvements et sédentaire autant que Napoléon était actif, n'apparaît-il pas, à cette heure, à la manière d'un personnage symbolique, incarnant, comme par une représentation visible, le vœu ardent du pays, c'est-à-dire la paix ?

Ce prince qui, du château de Saint-Ouen, allait rentrer dans Paris, y rentrerait-il, comme l'ont prétendu ses ennemis, par la grâce de l'étranger ou, comme l'ont proclamé ses amis, par l'ardent appel de ses sujets fidèles ? La vérité, c'est qu'il n'y eut, ni au dehors pression des alliés, ni au dedans explosion de loyalisme, en sorte que la malveillance s'est trompée et l'affection aussi.

La Restauration ne fut pas l'œuvre des coalisés. L'empereur Alexandre, le plus puissant d'entre eux, n'inclinait point vers les Bourbons. Il subissait encore, bien qu'il s'en défendît, le prestige de Napoléon. Louis XVIII, qu'il avait vu à Mittau, l'avait indisposé par ses hauteurs. Issu d'une dynastie où les révolutions de palais avaient plus d'une fois interverti l'ordre de succession au trône, il ne croyait pas, au moins à cette heure, à la vertu de la légitimité. Un agent royaliste, M. de Vitrolles, s'étant quelques semaines auparavant glissé jusqu'à Châtillon et s'étant insinué auprès de lui, il lui avait tenu un langage plus prévenu que favorable : **Si vous connaissiez les Bourbons, lui avait-il dit, vous seriez persuadé que le fardeau de la couronne serait trop lourd pour eux.** Son esprit indécis caressait vaguement toutes sortes de solutions chimériques Bernadotte, puis Eugène de Beauharnais qui était, disait-il, honoré dans l'armée. Par instants, il se hasardait à penser qu'une république bien organisée pourrait s'adapter au génie français. — Quoique très pénétrés des avantages de la légitimité, les Autrichiens n'étaient guère plus favorables que les Russes. Le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise les avait liés à la dynastie napoléonienne et, bien que peu chargés de scrupules, ils ne pouvaient se détacher de cette alliance qu'avec certains ménagements. Ils se défiaient, eux aussi, des émigrés et de leur incapacité. Ils jugeaient enfin que si la France voulait les Bourbons, c'était à elle à se soulever pour eux et à les rappeler. — De la Prusse, on dira peu de chose, son souci presque unique étant la victoire et le profit matériel à en tirer. — Restait l'Angleterre. Le langage récent de Louis XVIII, en quittant Londres, avait semblé révéler une extrême gratitude. **Après Dieu, avait-il dit, c'est au prince régent que je dois ma couronne.** Mais une longue et généreuse hospitalité exercée envers lui et envers ses amis n'expliquait-elle pas cette excessive chaleur ? Quelles que fussent les sympathies du prince régent pour la maison de Bourbon, le gouvernement britannique n'entendait pas se départir du principe de non-intervention qui était déjà la règle de sa politique. Cette prudente réserve avait guidé jusqu'à la fin de la campagne dernière le plus important des chefs militaires anglais. Comme, le 12 avril, à son arrivée à Toulouse, Wellington avait entendu les cris : **Vive le roi !** il s'était gardé d'encourager ces manifestations et avait déclaré qu'à ses yeux, jusqu'à nouvelles instructions, le régime légal de la France était le gouvernement impérial. Sans doute le peuple de Londres venait de saluer de ses acclamations Louis XVIII partant pour le continent. Mais était-ce bien pour le roi de France que se déployait tout cet enthousiasme ; et par les élans de sa joie, la nation anglaise

ne célébrait-elle pas plutôt sa propre victoire, sa victoire définitive sur le vieil ennemi : Napoléon ?

Si le trône ne fut pas rétabli par la coalition, il ne le fut pas davantage par les royalistes. Des royalistes, y en avait-il encore ? On a peine à se figurer combien ils comptaient peu. Parmi les anciens émigrés, beaucoup, propriétaires de grades dans l'armée ou titulaires de charges de cour, s'étaient absorbés dans l'équipe impériale ; les autres, rentrés sans bruit, vivaient petitement, avec un seul souci, celui de rassembler les débris de leur fortune ; avec une seule ambition, celle de se reposer en une demeure stable, après toutes les hôtelleries de l'exil. Qui se fût enquis des Bourbons ? Les journaux n'en parlaient pas. Depuis plus de vingt ans, ils avaient cessé de régner.

De temps en temps, au faubourg Saint-Germain ou dans les châteaux, on évoquait, toutes portes closes, des images tragiques et touchantes : le roi martyr, Marie-Antoinette, le petit Dauphin, Madame Royale, seule survivante de la grande catastrophe et maintenant duchesse d'Angoulême. Le plus souvent les souvenirs s'arrêtaient là. Les plus documentés se hasardaient jusqu'à parler du prétendant qu'on appelait tantôt le comte de Provence, tantôt le comte de Lille ; puis, fouillant dans leur mémoire, ils y retrouvaient les noms des princes : Monsieur, comte d'Artois, et ses deux fils, le duc d'Angoulême et le duc de Berry. On savait qu'après de multiples traverses, la famille royale avait trouvé asile en Angleterre. Mais de l'Angleterre ennemie, les courriers étaient rares, en sorte qu'aucune information n'alimentait ou ne mettait à jour les entretiens. [Parlez-nous des Bourbons](#), disaient par intervalles les jeunes gens à leurs vieux parents, comme on sollicite d'un aïeul un conte d'autrefois. Certains aveux stupéfient. M. de Villèle confesse en ses mémoires qu'il ignorait tout à fait que la duchesse d'Angoulême n'eût point d'enfants¹. M. de Vitrolles, cet agent politique de la légitimité, était si mal renseigné sur Louis XVIII qu'il le croyait en pleine vigueur ; et il ne dissimula pas sa déception lorsqu'il apprit que ce prince était incapable de monter à cheval². Quand les alliés eurent atteint les confins de la Champagne, quand Wellington eut franchi les Pyrénées, la grandeur des événements contraignit les plus ignorants à s'informer et les plus oublieux à rassembler leurs souvenirs. Mais, après tant de disgrâces, à peine osait-on imaginer un retour de fortune. Venant d'Angleterre par la Hollande, le comte d'Artois avait pénétré en Franche-Comté et y avait recruté quelques amis, mais peu nombreux et sans crédit. Au duc d'Angoulême descendu en Guyenne, Bordeaux avait, dès le 12 mars, ouvert ses portes, mais sans que le reste du Midi se soulevât.

Voici, en ces conjonctures, le fait insigne entre tous : les hommes qui frayèrent aux Bourbons le chemin du trône ne furent pas ceux qui avaient toute raison de les souhaiter, mais ceux qui auraient eu de fortes raisons de les craindre.

L'initiateur fut Talleyrand. Il n'avait jamais aimé Napoléon. Le maître une fois vaincu, il jugea l'heure venue de l'abattre. Par qui le remplacer ? Une régence avec Marie-Louise, bien qu'il pût y espérer un rôle, lui avait paru une combinaison bien fragile, surtout si le conseil de régence et la régente elle-même quittaient Paris. Bien plus chimériques encore lui avaient semblé les autres expédients. La Révolution avait fait faillite, l'Empire aussi. Il ne restait que les Bourbons.

¹ VILLÈLE, *Mémoires et correspondance*, t. I, p. 201.

² VITROLLES (baron DE), *Mémoires*, t. I, p. 203.

De la part d'un grand dignitaire de l'Empire, le projet avait un arrière-goût de trahison. C'est de quoi Talleyrand ne s'inquiéta guère, hormis pour réduire au minimum les risques très réels de l'entreprise. Ayant un pied dans le gouvernement, il lui serait plus aisé de le livrer. A l'opération il apporterait d'ailleurs toute sa dextérité : ce serait un simple glissement d'un pouvoir à un autre, sans aucun aspect déplaisant de violence ou de révolution.

Ce qui suivit est connu de tous. Pour réussir il fallait à la fois, — au dehors un complice puissant qui se prêterait au changement, au dedans une assemblée qui serait instrument de légalisation.

Le complice — et le plus puissant qu'on pût imaginer — fut Alexandre. Le 30 mars avait été signée la capitulation de Paris. Le lendemain l'empereur de Russie, accompagné du roi de Prusse et du prince de Schwarzenberg, fit son entrée dans la ville. Tout avait été ménagé par les coalisés pour que l'appareil fût celui, non de conquérants, mais de libérateurs. Quand la cérémonie militaire fut achevée, le rôle de Talleyrand commença. Il eut une première habileté. Sous le faux prétexte que le palais de l'Élysée était miné, il attira le tsar en sa propre demeure. L'ayant pour hôte, il lui fut aisé de le chamberer. Dans la soirée, en l'hôtel de la rue Saint-Florentin, un conseil s'ouvrit auquel assistèrent l'empereur de Russie, le roi de Prusse, le prince de Schwarzenberg, et en outre Talleyrand lui-même ainsi que quelques autres personnages. Traiterait-on avec l'empereur vaincu ? D'un avis commun ce parti fut écarté. Accepterait-on la régence avec le roi de Rome ? Talleyrand eût pu ressentir quelque embarras ; car il faisait partie du conseil de régence institué par Napoléon. Mais de l'air le plus dégagé il entendit Pozzo di Borgo, ce conseiller du tsar, faire justice de cette solution bâtarde. **La régence, dit Pozzo di Borgo, ne serait que faiblesse ou anarchie si elle était livrée à elle-même, et ne serait que le prolongement de l'empereur si Napoléon la dirigeait sous main.** La régence écartée, Alexandre dit, à ce qu'on assure, quelques mots de Bernadotte, moins peut-être pour le soutenir que pour provoquer la réponse qu'il était impossible. Visiblement la cause des Bourbons gagnait, ne fût-ce que par l'élimination de tout ce qui n'était pas eux. A ce moment, Talleyrand intervint. En un ton moins nonchalant que de coutume et comme eût fait un homme qui n'aurait jamais varié, il vanta le principe de la légitimité. Tout ce que l'Europe voulait, dit-il, les Bourbons le voulaient aussi. L'Europe voulait la paix : les Bourbons, rétablis par la paix, ne régneraient que pour la consolider ; l'Europe souhaitait que la Révolution fût contenue : ce souhait était le vœu le plus ardent des Bourbons ; l'Europe voulait entre les puissances un raisonnable équilibre de forces : les Bourbons ne rêveraient point une France gigantesque et se contenteraient qu'elle fût grande. Alexandre était touché, non tout à fait convaincu. En ces derniers jours, il avait été frappé par l'attitude des paysans champenois, tout animés d'un patriotisme farouche et s'obstinant à crier : Vive l'empereur ! Était-ce là sympathie pour les Bourbons ? **Je répons de tout,** répliqua Talleyrand. En dépit de cette assurance, le tsar se défendait encore. Dans l'antichambre stationnaient quelques-uns des familiers de l'hôtel, l'abbé de Pradt, le baron Louis. On les introduisit comme pour invoquer leur témoignage. L'abbé de Pradt parla, dit-on, longtemps, affirmant avec plus d'emphase que d'autorité que la France entière était royaliste. Alexandre lassé se sentait à bout d'objections. **Nous ne pouvons, observa-t-il, proclamer nous-mêmes ni la déchéance de Napoléon, ni le retour des Bourbons. Il faut qu'en dehors de nous, une procédure régulière consacre le grand changement.** — **Je me charge de cela,** répliqua derechef Talleyrand. Sur cette affirmation réitérée, les résistances cédèrent.

Le prince de Bénévent — car c'est ainsi que les documents officiels appellent le plus ordinairement Talleyrand — le prince de Bénévent tenait son complice. Il tenait aussi l'assemblée qui légaliserait tout. Cette assemblée était le Sénat. En sa qualité de vice-grand électeur, le prince avait, en certaines circonstances, le droit de le présider. Il jugea que, par extension, il pouvait le convoquer ; et le lendemain 1er avril, le réunit. A ne considérer que les convenances ordinaires, les sénateurs semblaient tout désignés pour qu'on ne les consultât point. Ils n'avaient qualité ni pour renverser Napoléon qu'ils avaient suivi jusqu'à la plus honteuse servilité, ni pour rappeler les Bourbons dont presque tous s'étaient proclamés les ennemis. Mais il en est des palinodies dans la politique comme des mésalliances dans les familles il n'y a que la première qui coûte. Talleyrand savait cela et qu'il pouvait compter sur ces vétérans du parjure. Donc le 1er avril, à trois heures, les sénateurs arrivèrent au palais du Luxembourg. Beaucoup, soit reste de fidélité, soit crainte de se compromettre, s'étaient abstenus. On a fait le compte des assistants. Ils étaient 64, chargés pour la plupart d'années et de péchés. Avec un sang-froid remarquable, le prince de Bénévent leur avait gradué leur programme. Ils commencèrent par nommer un gouvernement provisoire composé de cinq membres : Talleyrand et deux de ses acolytes, le duc de Dalberg et M. de Jaucourt, puis le général Beurnonville et l'abbé de Montesquiou. La besogne achevée, on se sépara. Le lendemain, à l'appel du grand metteur en scène, nouvelle réunion au Luxembourg. Cette fois, proposition pour la déchéance de l'Empereur. La proposition fut incontinent adoptée. Le jour suivant, sur un rapport violemment accusateur, le vote de la veille fut ratifié, et avec une seule excuse, celle que Napoléon eût sacrifié les sénateurs aussi aisément que les sénateurs sacrifieraient Napoléon. A ce point de la tâche, on se souvint du Corps Législatif. Trois mois auparavant, à la suite d'observations sur l'urgence de la paix et sur les avantages d'un régime plus libre, il avait été brutalement ajourné par Napoléon. Ceux des députés qui étaient demeurés à Paris furent convoqués, et leur vote contre l'Empire s'ajouta à celui du Sénat. Il restait à jouer le dernier acte de la pièce, c'est-à-dire à proclamer les Bourbons. A cette perspective, n'y eut-il pas, en ces âmes désabusées, un ressaut de répugnance, un ressaut de crainte aussi ? En ces conjonctures, la perfection serait de payer d'audace et, loin de réclamer amnistie, de s'incorporer au nouveau régime, à la manière de bienfaiteurs qui veulent être remerciés. Cette prévoyance suggéra aux sénateurs trois résolutions. D'abord, au lieu de considérer la royauté comme l'institution fondamentale inhérente au droit public français, ils imaginèrent de lui conférer une nouvelle investiture en déclarant que [la nation appelait au trône le chef de la maison de Bourbon](#). En second lieu, par méfiance contre les retours offensifs de l'ancien régime, ils s'appliquèrent à enchaîner la royauté par un acte constitutionnel qui serait soumis à l'approbation du peuple français et qui signifierait, pour le passé oublié des opinions ou des votes, pour l'avenir liberté. Ayant ainsi pourvu aux intérêts nés de la Révolution, ces vieillards ne jugèrent pas au-dessous de leur dignité — et là était la troisième stipulation — de songer à leur propre sort. Ils l'assurèrent avec une sollicitude raffinée ; car ils établirent avec une surabondante accumulation de textes que leur rang, leurs honneurs seraient conservés, qu'ils feraient tous partie de la haute Assemblée, que les dotations et que les revenus des sénatoreries leur appartiendraient exclusivement, et qu'ils se les partageraient entre eux. Le 6 avril, tout fut achevé. Et vraiment il fallait que le rappel des Bourbons fût bien la solution unique, la solution nécessaire, pour que leur retour fût l'œuvre de ceux qui, s'étant traînés à travers la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire, et

ayant tout accepté, tout ratifié, tout juré, tout adulé, n'avaient gardé jusque-là qu'une seule obstination, celle de leurs répugnances contre la monarchie.

Mais déjà le Sénat, le gouvernement provisoire, Talleyrand lui-même étaient débordés. Le jour de l'entrée d'Alexandre, quelques cris : *Vive le roi !* avaient éclaté aux abords du cortège ; aux fenêtres quelques drapeaux blancs s'étaient déployés, tandis que, sur la place Vendôme, un petit groupe d'exaltés avaient, au mépris de toute pudeur, insulté bassement l'Empire tombé. Malgré tout, l'opinion royaliste était lente à s'affirmer. Bientôt des manifestations très notables, — proclamation du Conseil municipal, adresses des corps constitués avaient encouragé à oser. Cependant Chateaubriand préparait depuis quelque temps une brochure que très clandestinement il faisait imprimer feuille par feuille. Le 5 avril, il la publia sous ce titre : *Bonaparte et les Bourbons*. Contre Napoléon déchu il retournait l'apostrophe que celui-ci avait jadis adressée au Directoire : qu'avez-vous fait de la France ? Avec une véhémence qui, sans se soucier d'être juste, s'appliquait surtout à être implacable, le pamphlet — peut-on l'appeler d'un autre nom ? — détaillait toutes les fautes de l'Empire. Puis, d'accusateur devenant sentimental, il regravait les noms, les services, les vertus de ces princes que la Providence tenait en réserve pour le salut de la France. L'effet fut prodigieux. Presque aussitôt, aux vitrines, les images, les emblèmes, les portraits se montrèrent, se multipliant avec une rapidité déconcertante, et tous exaltant les Bourbons hier encore inconnus ou méconnus. Du jour au lendemain, toute une langue s'acclimata, faite d'invectives et d'amour. Bonaparte devint l'*ogre de Corse*, Attila, Genséric, Robespierre, Cromwell. En revanche, on se mit à parler de la *tige renaissante des lys, de l'amour héréditaire des Français pour leurs princes, des enfants un moment égarés et rassemblés de nouveau sous le sceptre d'un monarque paternel*. Aux grands tournants de l'histoire, on observe de ces brusques ressauts. Jamais plus qu'en ce temps-là, l'exagération des désirs ne suivit de plus près leur réveil. A profusion les mémoires se repeuplaient de souvenirs ; et l'illusion aidant, ceux même qui avaient le plus oublié se figurèrent de bonne foi qu'ils se rappelaient.

Talleyrand n'eut plus qu'une crainte, celle d'avoir trop réussi. Il avait souhaité une monarchie subordonnée dont il eût été le patron et le Sénat le conseil tutélaire. Or, voici qu'il était condamné à suivre au lieu de diriger. Le comte d'Artois — *Monsieur*, frère du roi comme on l'appelait — était à Nancy. Dès le 4 avril, M. de Vitrolles avait insisté pour que le prince pût se rapprocher de Paris et, en y entrant, y marquer par un signe visible la monarchie rétablie. M. de Talleyrand s'était d'abord efforcé d'éluder la requête ou d'ajourner la réponse ; puis il s'était résigné. Le 8 avril, Monsieur avait quitté Nancy ; le 9 il était à Vitry, le 11 à Livry. Le 12, il fit son entrée dans Paris, à cheval, sous l'uniforme de la garde nationale, et portant au chapeau la cocarde blanche. Le prince, de tournure svelte malgré son âge, d'aspect ouvert et loyal, possédé par-dessus tout du désir de plaire, était excellent à montrer, à la condition qu'on se contentât de le montrer, et qu'on ne lui laissât pas le temps de faire des fautes. Ce fut au bruit des acclamations qu'il gagna Notre-Darne, puis les Tuileries.

L'arrivée du prince mettait virtuellement fin au gouvernement provisoire. Le 14 avril, le Sénat reconnut le comte d'Artois comme lieutenant-général du royaume ; et celui-ci, à son tour, se porta garant que son frère accepterait les bases de la Constitution votée par la haute Assemblée. La monarchie était faite. Le roi n'avait plus qu'à prendre possession du trône. On a dit son débarquement à Calais, son arrivée à Compiègne, puis à Saint-Ouen. Le 3 mai il entra dans Paris et y fut accueilli non moins chaleureusement que son frère. C'est que la

Restauration, bientôt si combattue, répondait alors à tous les intérêts. Seuls, à cette heure, demeuraient réfractaires, les soldats qui regrettaient le drapeau tricolore, et les Lorrains ou Champenois exaspérés de l'occupation étrangère. Ailleurs l'assentiment était presque unanime. Les commerçants se réjouissaient pour l'abolition du blocus continental. Les gens des ports ne se sentaient pas d'aise à la pensée de la mer libre. Au fond de leurs demeures, les bourgeois rendaient grâces à Dieu de ce que leurs fils avaient échappé à la faveur funeste des brevets de garde d'honneur. Et quant au peuple des campagnes, courbé depuis plusieurs années sous l'intolérable fardeau de la conscription et maintenu de force en une soumission toute chargée de révolte, il lui suffisait, pour être conquis, de lire l'avis que le gouvernement provisoire avait publié, et qui était ainsi conçu : **Les conscrits actuellement ressemblés sont libres de retourner chez eux, et ceux qui n'ont pas encore été enlevés de leur domicile sont autorisés à y rester**¹.

II

Le premier gage à donner au pays, ce serait la promesse d'institutions libres. Le Sénat y avait déjà pourvu et avait à cet effet rédigé, article par article, une constitution que le roi n'aurait qu'à ratifier. Cet excès de simplification n'avait pas plu à Louis XVIII. Avec un haut sentiment de son droit traditionnel, il jugea qu'il ne pouvait être le client de personne, qu'un acte contractuel seyait peu entre le Sénat et lui, et qu'il ne devait se dessaisir comme prince constitutionnel qu'à la condition de s'être d'abord affirmé comme roi héréditaire. Ce souci de dignité lui inspira une double habileté. La première fut de considérer l'acte sénatorial comme un simple projet, dont les principes généraux méritaient l'approbation. La seconde fut de reprendre cet acte et de lui imprimer, en le modifiant légèrement, l'estampille royale, en sorte que le souverain proclamerait lui-même, en toute indépendance, sous la forme d'un *motu proprio*, ce qu'on souhaitait qu'il accepte. Tel fut le sens d'une déclaration dite *déclaration de Saint-Ouen* qui fut affichée, dès le matin du 3 mai, jour de l'entrée du roi dans Paris. Louis XVIII ratifiait le vœu des sénateurs, mais confisquait à son profit leur initiative, en s'appropriant résolument l'honneur d'être libéral et de l'être par sa volonté spontanée.

A travers beaucoup de tâtonnements ou d'inexpérience, tout ce qui suivit répondit à ce plan de conduite.

Quelques jours après le retour du roi, une commission fut nommée qui réviserait et mettrait au juste point des institutions monarchiques le travail préparé au Luxembourg. Elle se composait de sénateurs choisis parmi les plus notables : Pastoret, Fontanes, Boissy-d'Anglas, et de députés, entre autres Lainé, Maine de Biran, Clausel de Coussergues. Le roi y eut trois représentants : l'abbé de Montesquiou, le comte Ferrand et Beugnot, personnage d'esprit très délié, qui tiendrait note des délibérations et en a consigné dans ses *Mémoires* les principaux incidents.

Nulle stipulation ne régla l'ordre de succession au trône. C'est que, l'hérédité monarchique étant vieille comme la France elle-même, il parut inutile de rappeler ce que la tradition avait consacré.

¹ Arrêté du 4-9 avril 1814. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XVI, p. 5.)

La situation la plus urgente à fixer était celle des acquéreurs de biens nationaux. La rédaction proposée était ainsi conçue : **Toutes les propriétés sont inviolables sans exception de celles dites nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.** C'était le texte sénatorial, mais plus formel, plus explicite encore. — Il y eut des objections, notamment de Fontanes et de Lainé. Leur conscience se façonnait mal à l'idée que les biens d'Église et d'émigrés fussent pleinement assimilés aux biens patrimoniaux. Puis, au fond de l'âme, ils n'eussent point été fâchés qu'une prolongation d'incertitude permît les transactions entre les anciens et les nouveaux propriétaires. Beugnot fit prévaloir la rédaction primitive. En cela il se conformait à l'ordre du roi, résigné à sacrifier à la paix publique, même la stricte justice et l'intérêt de ses propres amis.

La même largeur de vues suggéra une disposition qui interdisait toute recherche des opinions passées. On ajoutait : **Le même oubli est recommandé aux tribunaux et aux citoyens.** C'était l'exécution du testament de Louis XVI.

Une règle toute nouvelle s'introduisait dans le droit public, je veux dire l'abolition de la confiscation. Méritoire était cette maxime sous la plume de ceux qui l'inscrivaient. Les Bourbons, en rentrant en France, traînaient à leur suite tout le cortège de leurs amis ruinés par les spoliations. Or, c'étaient ces mêmes Bourbons qui, supérieurs en ce moment à toutes représailles, disaient à leurs adversaires : La confiscation est abolie. Et ils ajoutaient : Elle ne pourra être rétablie. **C'est la plus belle disposition de la Charte,** dira plus tard en une heure de justice Benjamin Constant.

La monarchie recueillait une succession grevée de toutes les dettes qu'avait engendrées les dernières guerres, grevée en outre des gros traitements que Napoléon, bien que sagement économe à l'ordinaire, avait multipliés. L'acte constitutionnel stipulait que tous les engagements des anciens gouvernements seraient respectés. Cette disposition mérite d'être notée. Louis XVIII daterait ses actes de la dix-neuvième année de son règne : c'était le signe, jugé aujourd'hui un peu puéril, que la tradition royale n'avait pu subir d'interruption. Mais de ce même pouvoir révolutionnaire ou impérial qu'on estimait usurpateur, on acceptait, en fait, tout l'héritage. Ainsi s'affirmaient les maximes de probité stricte que la Restauration observerait sans en dévier jamais.

Sur un autre point, la règle ne se formulait que pour subir aussitôt une altération qui la détruisait. L'inamovibilité de la magistrature était reconnue, mais seulement aux magistrats nommés ou confirmés par le roi, ce qui semblait impliquer la condition d'une nouvelle investiture, Sans doute on se défiait des misérables juges installés par la Révolution, tolérés et tenus muselés par l'Empire, mais qui, sous un régime moins compressif, pourraient se montrer sourdement ou ouvertement hostiles.

Tout ce que le Sénat avait stipulé à titre de garantie, le roi le ratifiait par sa volonté souveraine. L'égalité de tous devant la loi et l'abolition de tous privilèges étaient consacrés. L'institution du jury était maintenue ; l'ordre de la Légion d'honneur était conservé ; les honneurs, grades, pensions, accordés par les régimes précédents, étaient confirmés. La monarchie, à cette heure, apparaissait, ne répudiant rien, n'abolissant rien, mais apportant seulement à la France le bénéfice de la tradition renouée. **Nous allons avoir une charte nouvelle et une ancienne dynastie,** écrivait en ce temps-là Mounier à M. de Barante ; **ce sont deux avantages bien rarement réunis.**

Quand, après l'énumération de ces garanties, il fallut définir les libertés principales à inscrire dans le droit public français, l'inexpérience se trahit par de regrettables lacunes ou de singulières confusions. La liberté individuelle fut proclamée, et pareillement la liberté des cultes, avec cette seule réserve que la religion catholique serait la religion de l'État. Mais en vain eût-on cherché dans le travail des commissaires quelques stipulations en faveur de la liberté d'association ou de la liberté d'enseignement. C'est que la première était enveloppée dans le discrédit qui, depuis le dix-huitième siècle, s'attachait à toute idée de corporation ; et quant à la seconde, il semble qu'on l'ait oubliée. Le projet sénatorial avait consacré la liberté de la presse. A ce point de la délibération, des craintes très vives se formulèrent : **Je sais, dit Fontanes, ce qu'on a déjà dit et ce qu'on peut dire encore en faveur de cette liberté. Je ne la tiens pas moins pour le dissolvant le plus actif de toute société. C'est par là que nous périrons si l'on n'y prend garde, et dès à présent, je déclare que je ne me considérerais jamais comme libre là où la presse le sera**¹. On ne pouvait, comme pour la liberté d'enseignement ou pour la liberté d'association, se dérober par le silence. En ce grand embarras, on réussit à se persuader que, par liberté de la presse, il ne fallait entendre que la liberté des livres, des brochures, tout au plus des pamphlets, mais que la surveillance ou la répression des journaux quotidiens était simple objet de police². L'ignorance ou l'ingénuité des uns, l'indifférence ou l'aveuglement plus ou moins voulu des autres accueillirent cette glose, et ce fut à l'abri de cette équivoque que fut créée cette puissance terrible qui, tantôt contenue, tantôt affranchie de ses servitudes, grandirait d'année en année au point d'emporter la monarchie elle-même.

Il restait à organiser les corps politiques qui éclaireraient et contiendraient la royauté. Il y aurait une haute Assemblée qui prendrait le nom de Chambre des pairs et dont le Sénat fournirait au début les principaux éléments. Les pairs, dont le nombre n'était point limité, seraient nommés par le roi qui les créerait à volonté héréditaires ou à vie. A leurs attributions législatives, ils joindraient des attributions judiciaires en matière de complot ou de haute trahison. — Quand on dut constituer l'autre Chambre, celle des députés, l'incertitude fut extrême, tant s'entrecroisaient dans les esprits les souvenirs de l'ancien régime, de la Révolution et de l'Empire ! En cette perplexité, l'abbé de Montesquiou suggéra une solution remarquablement simpliste. **Au lieu de nous évertuer à créer des collèges électoraux, ne vaudrait-il pas mieux, dit-il, remettre au roi la nomination des députés ? Il les recruterait dans les listes de notabilités ainsi que le faisait le Sénat sous l'Empire.** Quelle que fût la confiance en la personne du souverain, ce système déplut comme une abdication. **Le roi, observa Boissy-d'Anglas, nomme déjà les pairs ; s'il nomme pareillement les députés, nous n'aurons plus que des commissions royales**³. Pour se dérober à toute décision, on résolut de remettre à une loi spéciale la réglementation des collèges électoraux. On se borna à fixer les conditions d'électorat : 300 francs d'impôt, trente ans d'âge ; et les conditions d'éligibilité : quarante ans d'âge, 1000 francs d'impôts. Puis on stipula que la Chambre se renouvellerait par cinquième. En attendant et jusqu'à la loi électorale, le Corps législatif impérial serait continué dans ses fonctions ; et la solution fut adoptée d'autant plus aisément qu'on le savait très irrité contre

¹ BEUGNOT, *Mémoires*, t. II, p. 180.

² Comte FERRAND, *Mémoires*, p. 80.

³ BEUGNOT, *Mémoires*, t. II, p. 222.

Napoléon et, à ce titre, très docile envers quiconque lui succéderait. — Quelles seraient les attributions des députés ? Ici se marqua clairement la volonté d'assurer une place prépondérante à l'autorité royale. La Chambre voterait le budget, exercerait son contrôle sur les finances, provoquerait la sollicitude du pouvoir sur les objets qu'elle croirait d'intérêt public et, par la voie de rapports sur les pétitions, ferait valoir le vœu du pays ; mais elle ne gouvernerait pas. Rien dans ce dessein primitif n'offre l'image de ce qu'on a nommé plus tard le régime parlementaire. Le roi, maître des traités, maître de la paix ou de la guerre, gardait toute la direction de la politique extérieure. C'était à lui qu'appartenait l'initiative des lois. Aucun amendement ne pouvait être proposé sans son autorisation¹. La loi votée, c'était à lui qu'il appartenait de la sanctionner et de la promulguer. Il était investi enfin du double droit d'ajournement et de dissolution. Ce n'est que peu à peu, et par une sorte de jurisprudence plus forte que tout le reste, que la Chambre s'émancipera et jusqu'à dresser quinze années plus tard le Palais-Bourbon contre le palais des Tuileries.

Telle fut, dans ses grandes lignes, la loi fondamentale de l'État : sur la fin, la rédaction en fut hâtée à l'excès, car les souverains étrangers devaient partir le 5 juin ; et ils avaient à cœur que l'œuvre fût achevée avant qu'ils ne s'éloignassent. Sous quel vocable présenterait-on ce grand acte au pays ? Le souci d'unir la vieille France à la nouvelle suggéra un nom très ancien pour désigner une conception très moderne ; et en mémoire des Chartes concédées jadis par les rois aux communes, la Constitution fut appelée la *Charte constitutionnelle des Français*.

III

Le 4 juin s'ouvrit au Palais-Bourbon la session législative. Louis XVIII aimait la pompe ; rien n'avait été négligé pour rehausser la cérémonie. Sur les bancs circulaires à droite étaient assis les pairs, au nombre de 154, soit 83 de l'ancien Sénat et le reste de nouvelle création : à gauche on voyait les députés qui n'étaient autres que les anciens membres du Corps législatif. A deux heures, Louis XVIII quitta les Tuileries. Il avait lui-même composé son discours, en roi soucieux de ce premier contact avec les assemblées, et aussi en lettré, attentif au bien dire autant qu'à la politique. Il l'avait appris par cœur, et en route, dit-on, se le récitait encore. Un trône lui avait été préparé ; il y monta, appuyé sur le bras d'un de ses familiers. On attendait ses paroles : elles furent dignes de lui, de l'auditoire et de la France. Il parla de la paix qui venait de se conclure : *La guerre, dit-il, était universelle ; la réconciliation l'est pareillement*. Il ajouta que la gloire des armées françaises n'avait reçu aucune atteinte et que la France gardait le rang qu'elle avait toujours occupé parmi les nations. Il affirma sa confiance que les manufactures allaient refleurir et les villes maritimes renaître. Une voix nette et sonore, une bonne grâce aisée rehaussait l'exquise mesure des paroles et en soulignait la fière simplicité. A ce point de son discours, le roi, faisant allusion aux malheurs de sa famille, évoqua le souvenir de Louis XVI et de son testament. A ce rappel du passé, une émotion extraordinaire, attestée par tous les contemporains, gagna l'assistance ; et les larmes devenant

¹ Cette règle, qui aurait restreint, jusqu'à l'annihiler, le pouvoir de la Chambre, ne fut jamais appliquée.

contagieuses, les anciens sénateurs, les anciens députés de l'Empire ne furent pas les moins attendris. Le roi continua : C'est les yeux fixés sur ce testament immortel, c'est pénétré des sentiments qui le dictèrent, c'est guidé par l'expérience et secondé par les conseils de plusieurs d'entre vous, que j'ai rédigé la Charte constitutionnelle dont vous allez entendre la lecture et qui assoit sur des bases solides la prospérité de l'État. Ainsi s'exprima le prince, salué par d'unanimes applaudissements. Ni le chancelier Dambray qui, prenant ensuite la parole, défigura sous une forme un peu archaïque les institutions nouvelles, ni le conseiller d'État Ferrand qui lut d'une voix sourde et peu intelligible la charte elle-même — la charte octroyée, comme disait le préambule — ne réussirent à gâter le succès de la séance ; et ce fut sous les acclamations que Louis XVIII, ravi de son succès, plus ravi encore de son discours, regagna le château des Tuileries.

IV

Cette universelle belle humeur dura peu. On venait de promulguer la Charte. Il faudrait maintenant la pratiquer.

Dès le début, elle eut pour ennemis ceux qui ne la voulaient pas et aussi ceux qui, sans la répudier, la comprenaient mal ou pas du tout.

Parmi ceux qui ne la veulent pas, il y a d'abord les obtus. La plupart sont d'anciens émigrés, défendus contre toute lumière par une couche impénétrable d'ignorance et de préjugés. Tout en jouant au *reversis* ou en lisant les gazettes, ils s'égaient fort de cette charte qui fait tant de bruit et que, par un mauvais jeu de mots qui eut alors du succès, ils appellent *la chatte du roi*. Ayant ainsi parlé, ils se pâment d'aise. Ils se proclament d'ailleurs les meilleurs amis du prince ; et c'est en effet l'une des grandes faiblesses du roi que de traîner à sa suite de pareils amis.

Ces esprits obstinément fermés sont, grâce à Dieu, peu nombreux. Mais très divers sont ailleurs les motifs qui entretiennent les préventions. Ceux-ci disent dédaigneusement : le roi a puisé toutes ces rêveries en Angleterre ; et ils ajoutent : c'est une fantaisie qui lui passera. Ceux-là, tout dominés par leurs souvenirs, s'abandonnent à de folles terreurs. Ils ont encore dans les yeux les séances de la Législative et de la Convention, les afflux de pétitionnaires hurlant des cris de mort ; et quand ils lisent dans la charte qu'il y aura une Chambre, qu'il y en aura même deux, qu'on y discutera, que des pétitions pourront y être portées, ils subissent, sans réussir à s'en dégager, l'obsession du passé. — Il y a enfin ceux qui, ayant été dépouillés de leurs biens, lisent, relisent dans l'espoir d'avoir mal compris, cette charte qui déclare inattaquables les propriétés nationales ; et alors, après s'être exaspérés de l'iniquité, ils s'exaspèrent doublement qu'elle soit consacrée par le roi leur maître. Faut-il ajouter qu'en descendant un peu plus bas dans l'échelle sociale, on discernerait chez quelques-uns une pointe de dépit ; plusieurs qui ne sont jamais sortis de France, ressentent un repentir, celui de leur vertu. Tel ce régisseur qui disait à M. de Villèle : Ah ! les beaux lopins qu'il y eut alors à vendre ! Ah ! si j'avais su ! Comme j'aurais eu bonnes occasions d'en acheter !¹

¹ VILLÈLE, *Mémoires et correspondance*, t. I, p. 248.

A côté de ceux qui se dressent railleurs, inquiets ou mécontents, beaucoup se rencontrent, d'esprit plus éclairé, mais devant qui s'interpose si vivante l'image des institutions anciennes qu'elle intercepte la vue des choses présentes. Il ne manque pas de vieillards, d'hommes mûrs, qui ont connu jadis les états provinciaux, par exemple les états de Languedoc, les états de Provence ; ils s'en rappellent l'activité féconde ; ils en amplifient encore le rôle, par cette magie de souvenir qui grandit, à distance, ce qui a disparu. Tout pénétrés de ces visions, ils jugent qu'il vaut mieux recomposer ce qui fut que de créer de toutes pièces un régime de liberté centralisée que la France ne connaît pas et n'a jamais connu. **Nous préférons les départements aux provinces**, dit en ce temps-là à Toulouse le duc d'Angoulême¹ ; et dans la vieille cité jalouse de sa suprématie régionale, la déclaration fait presque scandale. — D'autres ont été, dès leur jeunesse, façonnés à des coutumes et à un vocabulaire qu'ils ne réussissent pas à oublier. Qu'on se représente, au fond de leurs hôtels, à Aix, à Rennes, à Dijon, ou bien encore à Paris au quartier du Marais, les anciens magistrats du Parlement. Ils lisent la charte avec un peu de surprise, un peu de dédain aussi, comme si, pour contenir le pouvoir royal, eux seuls n'eussent pas suffi. Même avec la meilleure volonté du monde, ils ne parviennent pas à se démarquer. Pour eux il n'y a point de lois, mais des édits, point d'opposition politique, mais des remontrances, point de sanction du prince ou du peuple, mais des enregistrements, point de séances royales, mais des lits de justice. Dans le gouvernement même, ils ont un représentant en la personne du chevalier Dambray, personnage de mémoire tenace, qui s'obstine à parler d'*ordonnances de réformation*, et qui, dans la commission préparatoire de la charte, a demandé que celle-ci fût soumise à l'enregistrement des cours². Et qu'on ne nie pas la persistance de ces souvenirs ; car, à quelque temps de là, pour couper court à toute équivoque, une motion sera présentée au Palais-Bourbon à l'effet de déclarer que la Chambre des pairs et la Chambre des députés unies au roi, forment seules le Parlement de France³. — Ce n'est pas tout. A ces réminiscences provinciales ou parlementaires, d'autres souvenirs plus récents s'ajoutent, ceux de l'Assemblée constituante. Quand les sénateurs ont discuté leur plan de constitution, Lebrun, duc de Plaisance, est arrivé, un papier à la main : **A quoi bon, dit-il, nous donner tant de peine ?** Et il a lu un projet qui se bornait à copier la plus chimérique de nos constitutions, celle de 1791⁴. — Tels sont les survivants du passé. Voici maintenant des hommes, très modernes ceux-là, qui, pour des motifs très opposés, ne comprennent pas mieux ; ce sont les anciens serviteurs de l'Empire. Ils ont connu un autre régime, un maître tout-puissant, d'activité incroyable, concevant tout, décidant tout, ne recourant à d'autres lumières qu'à celles d'un corps consultatif, le Conseil d'État. L'aspect était celui d'une régularité silencieuse et sévère. Eux, les fonctionnaires, ils observaient l'obéissance ponctuellement, et exigeaient la même obéissance au-dessous d'eux. En cette disposition, ils s'étonnent de ce roi qui se dépouille, de cette monarchie qui d'elle-même se limite. Volontiers, en ce dessaisissement, ils verraient un signe de faiblesse. **Je veux bien le roi, disait en ce temps-là le maréchal Soult, mais je ne veux pas un roi de cire.**

¹ VILLÈLE, *Mémoires et correspondance*, t. I, p. 248.

² BEUGNOT, *Mémoires*, t. II, p. 250.

³ Chambre des députés, 29 juin 1814.

⁴ PASQUIER, *Mémoires*, t. II, p. 316 et suiv.

V

Ni ces résistances ni cette confusion n'ébranlèrent le roi. Ayant publié la charte, il y fut invariablement fidèle : **Je suis résolu**, écrivait-il un peu plus tard à Talleyrand, **à ne m'écarter jamais, au dehors, de ce que prescrit l'équité, au dedans, de la constitution que j'ai donnée à mon peuple.**

Jamais prince ne fut, au moins en ce qui concerne les grandes fonctions publiques, plus parcimonieux envers ses amis personnels. Sa sagesse fut de ratifier la Révolution sans l'amnistier et de maintenir son droit sans aliéner celui de la France. Le 14 mai, le Moniteur a publié la liste ministérielle. Qu'y voyons-nous ? Aux Affaires étrangères, Talleyrand que Louis XVIII n'aime pas, mais que soigneusement il conserve, parce qu'il est le personnage qui connaît le mieux l'Europe et a le plus de chances d'être écouté. Et quand Talleyrand partira pour le congrès de Vienne, son suppléant sera M. de Jaucourt, ancien membre de l'Assemblée législative et protestant de religion. Aux Finances, je vois le baron Louis, ancien fonctionnaire de l'Empire, en outre prêtre abdicataire. N'importe ; le roi bannit de sa mémoire ces souvenirs. C'est que le baron Louis a renom de financier habile, rude jusqu'à la dureté, mais économe jusqu'à la passion. A l'Intérieur, voici l'abbé de Montesquieu. Dans le ministère on l'appelle **l'abbé** sans rien ajouter. Et en effet sous l'ancien régime, il a été pourvu de l'abbaye de Beaulieu au diocèse de Langres. Afin d'effacer la tare, il prend pour secrétaire général M. Guizot, protestant comme Jaucourt ; et à ceux qui lui reprochent ce choix : **Tranquillisez-vous**, réplique-t-il, **je n'en veux pas faire un pape**. Les autres portefeuilles sont distribués à l'avenant : à la Guerre, Dupont, un ancien général de Napoléon, pas l'un des meilleurs, et qui sera remplacé bientôt par le maréchal Soult ; à la Police, Beugnot, un ancien préfet de l'Empire ; à la Marine, Malouet, ancien constituant, royaliste sans doute, mais l'un de ces monarchiens que jadis, dans les cercles de l'exil, on écartait comme on eût fait d'excommuniés. Deux hommes seuls, le chancelier Dambray, le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi, peuvent être justement suspectés de tendances rétrogrades.

La même largeur de vues a dicté l'organisation de la haute Chambre. Parmi les pairs, je note une magnifique, trop magnifique énumération de ducs — ils sont quarante, — mais une énumération presque aussi magnifique de maréchaux et de généraux de l'Empire : treize maréchaux, une dizaine de généraux. Sur la liste je vois d'anciens serviteurs de la monarchie, mais aussi et en plus grand nombre d'anciens serviteurs de Napoléon ou des hommes de l'époque directoriale ou consulaire : tels Fabre de l'Aude, Lecouteux de Canteleu, Lenoir-Laroche. Je compte cinq évêques, mais pareillement Laplace, Volney, Destutt de Tracy, ces idéologues comme disait Bonaparte, qui déjà, au temps du Consulat, étaient les pontifes de la libre pensée. Si du Luxembourg nous passons au Palais-Bourbon, nous y trouvons l'ancien Corps législatif gardé tout entier sous le nom de Chambre des députés.

Dans l'administration le même souci domine, celui de ne pas briser témérairement les anciens cadres. Les directeurs des grandes administrations sont presque tous les mêmes : le comte Duchâtel aux domaines, M. Bergon aux forêts, M. Laumond aux mines. Aux ponts et chaussées est préposé Pasquier, fonctionnaire de l'Empire ; Cuvier, membre du conseil de l'Université impériale, devient conseiller d'État. Pour les préfetures, la tentation eût été grande d'en changer les titulaires : mais on ne cède qu'avec réserve à l'entraînement

d'innover. Qu'on suppose les noms : parmi les préfets en fonction en 1814, plus du tiers sont des préfets de Napoléon.

En ce début du règne, tous les citoyens, tous jusqu'aux régicides, sont pleinement à l'abri. L'oubli eût même été complet si l'honnête et intègre Carnot, par une justification au moins inopportune du vote fameux, n'eût prouvé que tous les maladroits n'étaient point les royalistes. Alors on se mit à parler un peu des votants, mais sans aucune des colères qui éclateraient plus tard. **Ah ! mon pauvre Cambacérès**, disait Napoléon à son ancien collègue du Consulat, **je n'y puis rien ; mais si les Bourbons reviennent, vous serez pendu**. Napoléon s'était trompé, et Cambacérès était libre, n'ayant d'ailleurs pas plus changé que le plus immobilisé des émigrés, toujours somptueux de costume, solennel de langage, subtil d'esprit, sagace de jugement, sybarite d'habitudes, et, en compagnie de quelques familiers, se cantonnant voluptueusement dans la gourmandise qui fut la maîtresse passion de sa vie.

VI

Tant de sagesse n'excluait point les tâtonnements qui naissent de l'inexpérience. A travers les idées qui veulent être modernes s'interposent les habitudes qui sont anciennes. De là des maladresses, des gaucheries, des embarras d'adaptation, ainsi qu'il arrive quand on endosse un vêtement qu'on n'a point eu coutume de porter.

Il y a des documents suggestifs : telle une ordonnance du 29 juin 1814 qui s'applique à organiser les conseils dont le roi s'entourera. Il y aura un *Conseil d'En haut*, composé des princes du sang, du chancelier et de ceux des ministres ou conseillers d'État que le souverain jugera bon d'appeler. Puis, en dessous, il y aura le Conseil privé ou des parties qui sera le Conseil d'État. L'archaïsme se souligne par une disposition additionnelle qui annonce la création de *conseillers d'Église et d'épée*¹. Qui découvrirait sous ces textes le vrai rôle des ministres et leur place auprès du roi ? Tout se ressent de cette confusion. Il y a des séances, mais où les donneurs d'avis se mêlent aux vrais responsables : tel le duc d'Angoulême qui, un jour, s'élève avec véhémence contre l'aliénation projetée des bois de l'État, provenant en grande partie de l'ancien domaine du clergé². Puis en un coin de la salle est un étranger, M. de Vitrolles. Il est ou se dit secrétaire du Conseil ; à ce titre, il tient la plume, et contre sa présence chacun proteste tout bas sans qu'on ose le dénoncer tout haut. Ainsi mêlées d'éléments divers, les réunions apparaissent moins comme des conseils d'où sortiront des décisions fermes, que comme une sorte de salon élégant où l'on parlerait politique. Est-ce même toujours de politique qu'on s'entretient ? Le roi est, plus que personne, brillant causeur, délié d'esprit autant que pesant de corps. Il se plaît aux anecdotes qu'on lui conte et plus encore à celles qu'il raconte. **Ce sont de belles conversations**, écrit, mi-admiratif, mi-ironique, M. de Jaucourt à Talleyrand.

Les *conversations*, même belles, avancent rarement les affaires. Aussi, en dehors de ces réunions, les ministres prennent l'habitude de se présenter isolément dans le cabinet du roi et de lui remettre les ordonnances qu'ils ont préparées. Le

¹ Ordonnance du 29 juin 1814. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XIX, p. 95.)

² *Correspondance de M. de Jaucourt avec M. de Talleyrand*, p. 25.

prince écoute les explications avec une bonne grâce toujours courtoise, tout en laissant discrètement entendre qu'il ne les aime pas trop prolongées. Quand le nombre des dossiers est trop considérable : **Vous ne m'avez pas ménagé**, dit-il avec aménité, tout en apposant lentement, et pièce par pièce, sa signature. Cependant ces pratiques sont celles des anciens commis de la monarchie, non celles de conseillers de la Couronne, déclarés responsables par la Charte et destinés à coordonner leurs résolutions. Mais ici se rencontrent les résistances de ceux que hante encore le souvenir de l'ancien régime. Comme on parle un jour de solidarité entre les ministres, de conseils où ceux-ci, seuls admis, délibéreront en présence du roi, le chancelier Dambray devient, dit-on, **cramoisi**, tant l'innovation lui paraît téméraire !¹ En attendant et comme pour ménager la transition, les titulaires des divers portefeuilles décident de se rassembler en des dîners où ils prépareront et mettront à jour leurs projets. Mais Talleyrand, tout désigné pour donner une impulsion directrice, est à Vienne ; fût-il demeuré à Paris que peut-être il n'eût réussi qu'à demi ; car, entre toutes les expériences, une lui manque, celle du gouvernement constitutionnel. Il a pour suppléant Jaucourt dont la correspondance, plus spirituelle que bienveillante, fournit quelques renseignements sur ces agapes officielles. En l'absence d'un chef reconnu, les amours-propres se défient les uns des autres et refusent de se subordonner. Quand, après le dîner, le cercle se forme, celui-ci, ai nous en croyons Jaucourt, demeure **cadennassé** ; celui-là garde jalousement ses vues ; un troisième dort ; un quatrième aussi, et jusqu'à ronfler. Le tableau n'est-il pas chargé ? Cependant onze heures sonnent ; les convives se séparent, les uns pour rentrer chez eux, les autres pour se rendre aux réceptions ou aux bals, qui sont très nombreux cette année. Ainsi se terminent ces repas politiques qui, le plus souvent, eux aussi, tournent en conversations et en conversations pas toujours **belles**, mais qui donnent en revanche beaucoup d'importance aux cuisiniers.

Soit chez le prince, soit chez ses serviteurs, nul calcul déloyal, nul dessein prémédité de reprendre ce qu'on a donné. Que si d'aventure on usurpe, c'est faute de connaître où s'arrête le droit. Pouvoir administratif, pouvoir législatif, nulle jurisprudence n'en a encore fixé les limites réciproques. — Le 7 juin, Beugnot rend une ordonnance de police très extraordinaire qui punit d'une amende pouvant aller jusqu'à cinq cents francs le travail du dimanche. C'est que, le passé refluant sur le présent, il a copié les anciens lieutenants de police avec leurs pouvoirs presque discrétionnaires ; et il faut lui rappeler deux choses, d'abord que l'arrêté est, par sa rigueur, peu raisonnable, puis que c'est au pouvoir législatif qu'il appartient d'édicter des peines. — Il arrive aussi que le souvenir routinier d'anciennes formules imprime à certains actes officiels un aspect de retour au passé : tel est le préambule d'une ordonnance du 30 juillet qui, en rappelant un édit de 1751, semble réserver l'école de Saint-Cyr **à la jeune noblesse du royaume**². — C'est surtout en matière de presse que se manifeste l'indécision. On l'a déclarée libre, sauf **aux lois postérieures à réprimer les abus de cette liberté**. Mais dans les esprits, une distinction subsiste, obstinément entretenue, entre les livres, seuls vraiment libres, et les journaux dont le régime est objet de police. **L'affaire des journaux est terminée**, écrit le 27 septembre Jaucourt à Talleyrand³. **Beugnot en aura la surveillance ; la haute direction appartiendra à Blacas**. Et il ajoute : **On va tâcher de leur donner une**

¹ *Correspondance de M. de Jaucourt avec M. de Talleyrand.*

² DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XIX, p. 197.

³ *Correspondance de M. de Jaucourt avec Talleyrand*, p. 10.

existence un peu moins insipide. Bientôt une loi est votée¹, mais qui se ressent des mêmes influences ; car, en affranchissant les livres, elle soumet les journaux jusqu'à la fin de 1816 à une double servitude, celle de l'autorisation préalable, puis elle de la censure, en ce sens que le directeur de la librairie pourra exiger la communication des articles. N'est-ce pas pousser jusqu'à l'excès les restrictions que la charte a autorisées dans l'intérêt de l'ordre public ? Et pourtant quels ont été les rédacteurs du projet de loi ? Guizot et Royer-Collard. Ce qui doit aussi rassurer, c'est la liste des censeurs royaux ; j'y relève, outre le nom de Guizot, ceux de Quatremère de Quincy, de Sylvestre de Sacy, de Charles de Lacretelle, hommes de sagesse, dégagés de l'ancien régime et offrant toute garantie de large équité. Et le ton de certaines feuilles publiques marque bien jusqu'où s'étend la tolérance. Quelles ne sont pas en 1814 les hardiesses du Nain jaune, cette petite gazette qui raille sans pitié les nobles, les prêtres, les émigrés ! **Voilà un bien mauvais papier**, dit un jour le duc d'Angoulême, en voyant le journal sur le bureau de Louis XVIII : **Laissez**, dit le roi ; **il m'instruit beaucoup en m'apprenant des choses que ni vous ni personne n'oserait me dire.**

VII

Je voudrais regravé ce tableau. Si l'on entre dans les détails, on peut noter, et en assez grand nombre, des imprudences, des provocations même. Imprudences ou provocations furent le plus souvent imputables non au roi, mais à ses amis.

On vit dans les campagnes de violentes querelles entre les anciens propriétaires et les acquéreurs de biens nationaux. Il y eut des intimidations, des menaces, à l'effet d'arracher des transactions ou des restitutions. Je m'étonne, non de ces conflits, mais qu'ils n'aient pas été plus fréquents. Quelles ne devaient pas être les rancunes des spoliés, placés face à face des spoliateurs et en contact journalier avec eux ! En ces conjonctures, la charte demeura pour le pouvoir royal l'invariable loi. En certains départements, des comités cantonaux se formèrent, composés du maire, du juge de paix, du curé, à l'effet de réviser, par des sortes de sentences arbitrales, les paiements en assignats ; aussitôt le gouvernement interdit à ses agents toute ingérence en ces matières. Deux avocats, ayant demandé l'annulation des ventes nationales, furent poursuivis. Plus tard, un publiciste considérable, M. Bergasse, proposera que les biens nationaux soient rendus aux anciens propriétaires, quitte à ce que les acquéreurs soient indemnisés. En cette motion, le ministère public verra une atteinte à la charte, et M. Bergasse sera traduit devant le jury.

L'heure parut favorable à quelques gentilshommes terriens pour revendiquer, soit des privilèges, soit certaines primautés d'honneur. Celui-ci réclamait à l'église le rétablissement de l'ancien banc seigneurial ; celui-là exigeait qu'à l'office divin le pain bénit lui fût offert avant d'être présenté au maire. Un autre, se souvenant des exemptions de l'ancien régime, s'étonnait fort que sa feuille de contributions fût de même forme que l'avertissement adressé à ses métayers ou aux bourgeois de la ville voisine. Le pouvoir ne négligea aucune occasion de réprover cet état d'esprit. Le *Journal des Débats* s'appliqua même, en des articles humoristiques, à railler ces prétentions². Qui fut l'auteur de ces articles ?

¹ Loi du 2 octobre 1814. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XIX, p. 272.)

² *Journal des Débats*, 29 mai et 2 juin 1814.

Un royaliste d'extrême droite, M. de Vitrolles¹. Qui en fut le lecteur le plus empressé ? Le roi lui-même.

C'était l'un des grands embarras de la Restauration, que, placée aux confins de deux sociétés longtemps ennemies, elle ne pouvait récompenser l'une sans paraître condamner l'autre. Nulle part plus qu'en Anjou et en Vendée l'équilibre n'était malaisé à tenir. Les Vendéens pouvaient énumérer leurs morts, montrer la trace de leurs blessures, marquer l'emplacement de leurs demeures incendiées. Quand revint le roi, ils crurent que leur jour était arrivé : de là, chez quelques-uns, l'espoir de faveurs exceptionnelles, bien dues, pensaient-ils, à leurs immenses sacrifices. Dès 1814, le duc d'Angoulême vint en Vendée, moins pour remercier que pour recommander l'union et l'oubli. Parmi les chefs vendéens, plusieurs furent pourvus de grades dans l'armée ou de charges de cour. Quelques-uns des anciens soldats furent nommés à des emplois modestes, gendarmes, receveurs buralistes, gardes forestiers. Plus tard des pensions annuelles seront accordées, mais combien minimes par le chiffre ! 200 francs pour les capitaines, 150 francs pour les sous-officiers, 100 francs pour les soldats ; 150 ou 75 francs pour les veuves suivant le grade du mari².

Un zèle provocant souhaitait de remettre en honneur la mémoire des anciens conspirateurs royalistes : Pichegru, Cadoudal, Moreau. On célébrerait leurs noms en des services religieux qui seraient moins rassemblement pour la piété que rappel de souvenirs. Le gouvernement s'efforça de contenir en de justes bornes ces manifestations. Dans le même temps, l'érection d'un monument fut décidée en l'honneur des victimes de Quiberon. Qui prit l'initiative ? Soult, l'ancien lieutenant de Bonaparte.

Parmi les victimes, les plus augustes étaient Louis XVI et Marie-Antoinette. Ce qu'on put rassembler de leurs restes, fut, le 21 janvier 1815, transféré à Saint-Denis. Louis XVIII eût d'abord souhaité une cérémonie très simple et qui ne prêtât à aucun étalage de souvenirs. Entraîné bientôt à déployer toute les pompes officielles, il persista dans le même souci, celui de modérer l'ardeur de ses amis. Dans la soirée du 20 janvier, on apprit que certains royalistes réclamaient que les Parisiens portassent des crêpes, que la fête funèbre s'accompagnât d'actes expiatoires. Aussitôt un avis fut envoyé au *Moniteur* qui recommandait le silence comme la meilleure manière d'honorer les morts³. La seule manifestation qu'on ne put empêcher fut, à Saint-Denis même, un discours violent de l'évêque de Troyes, M. de Boulogne. Ce discours, le *Moniteur* se garda de l'insérer, et pour en trouver le texte, il faut le chercher dans un journal d'extrême droite, *la Quotidienne*⁴.

VIII

En contenant les excès de zèle, en étouffant les manifestations intempestives, Louis XVIII ne sut pas se garder pour lui-même de la plus lourde des fautes.

¹ VITROLLES, *Mémoires*, t. II, p. 224-226.

² GABORY, *les Bourbons et la Vendée*, p. 127.

³ *Correspondance de M. de Jaucourt avec M. de Talleyrand*, p. 159.

⁴ *Quotidienne*, 22 janvier 1815.

Entre tous les amours-propres à ménager, le plus susceptible était celui des militaires. Les officiers de l'armée impériale avaient vu les fleurs de lys remplacer les aigles et la cocarde blanche le drapeau tricolore. Les effectifs étant fort diminués, beaucoup d'entre eux avaient dû être placés à la suite ou mis en demi-solde. Frappés dans leurs ressources matérielles par la réduction de leur paie, dans leurs souvenirs par la suppression de leurs emblèmes, dans leur ambition par l'ajournement de tout avancement, ils offraient une proie facile aux adversaires de la monarchie. En ces conjonctures, la pire des imprudences serait la création de corps privilégiés, recrutés surtout dans la noblesse, favorisés pour l'uniforme, la solde, la résidence, et préposés à la garde du souverain. Alors, une jalouse amertume dominant tout le reste, ceux qui n'étaient que des mécontents deviendraient des ennemis.

Comment le sage Louis XVIII s'aveugla-t-il au point de méconnaître ou de braver ce danger ? Une idée dominait chez lui, celle que, pour les charges politiques ou civiles, il ne devait rien donner à la faveur ; mais que, dans les limites de son palais et pour sa garde, sa liberté de choix était entière, tout de même qu'un particulier ne doit compte à personne de ses préférences et de ses amitiés. C'était aussi chez le roi goût de la pompe ou, comme on disait, soin de pourvoir à la splendeur du trône. Puis dans la famille royale une croyance se perpétuait, celle que Louis XVI, en congédiant ses corps d'élite, avait rendu sa ruine inévitable. A ces raisons un très noble motif s'ajoutait. Beaucoup de royalistes avaient occupé autrefois des grades dans l'armée. Ils suppliaient qu'on les réintégrât, faisant valoir, non sans raison, leurs longues souffrances, leur pénurie, leur inviolable fidélité. En les groupant autour de lui pour la garde de sa personne, Louis XVIII échapperait à un reproche qu'on lui faisait déjà, qu'on lui ferait surtout plus tard, celui d'ingratitude envers ses amis.

S'étant ainsi justifié à ses propres yeux, le roi ne retarda point d'un instant la constitution de sa maison militaire et, perdant tout à coup le sens de la mesure, l'organisa avec une ampleur qui déconcerte.

Qu'on en juge plutôt ! Il y eut six compagnies de gardes du corps, ayant tous rang d'officiers ; puis deux compagnies de mousquetaires qu'à cause de leur uniforme on appela les *Rouges* ; puis encore une compagnie de gendarmes de la garde, et cela sans compter les *gardes de la porte*, eux aussi tous officiers, les *gardes suisses*, les *grenadiers à cheval*. Ce n'est pas tout. Il parut que la splendeur du trône ne serait pas complète si *Monsieur, frère du roi*, n'en recueillait quelques rayons, et il fut décidé qu'au pavillon de Marsan, il aurait, lui aussi, deux compagnies de gardes du corps. Enfin, les fautes appelant les fautes, ces créations s'accompagnèrent de faveurs inattendues : par exemple, des royalistes nommés ou réintégré avec le grade de colonel, de maréchal de camp, de lieutenant général. Les uns n'avaient pas servi depuis 1789 ; les autres avaient servi, souvent avec éclat et vaillance, mais dans les armées russes, prussiennes ou autrichiennes.

On devine les colères des officiers de l'Empire, réunis en assez grand nombre à Paris, malgré les ordres qui les en éloignent et s'y consumant dans une pauvreté aigrie, dans une oisiveté ardente. Ils supputent les soldes, assez élevées pour le temps ; songeant à leur propre pénurie, ils contemplent les uniformes tout neufs, tout brillants de galons et d'aiguillettes, et les comparent à leur équipement tout usé par les marches, les intempéries, les batailles. A l'heure de la parade, les voici rôdant aux abords des Tuileries. D'un regard chargé de malveillance, ils suivent les manœuvres des jeunes gentilshommes qui ne savent pas leur métier

ou des vieux qui l'ont oublié. Puis il y a les types qui éveillent leurs railleries : tel ce duc d'Havré qu'on voit âgé de soixante-dix ans à la tête de ses gardes du corps, la perruque poudrée et une canne noire à la main. Le soir, ils se retrouvent *Galerie de Chartres*, au *Café Lambelin*, au *Café du Caveau*, tandis que tout près de là, en d'autres cafés, se rassemblent de jeunes royalistes ; et des deux côtés on s'épie, prêts à passer des regards aux propos, des propos aux provocations, des provocations aux duels. **Vous êtes un bon enfant, mais vous servez dans les Rouges**, dit en un ton de reproche à un jeune mousquetaire le vieux chef de bataillon que Vigny a peint dans *Laurette*. Ce que le vieux soldat héroïque exprime en un accent attristé, d'autres le répètent avec exaspération. Mousquetaires, gardes du corps, gendarmes-de la garde, tous semblent une petite armée dynastique dressée en dehors de l'autre et presque contre l'autre. En vain, dans cette *maison militaire*, s'est-on appliqué à mêler les noms des maréchaux de l'Empire avec ceux de l'ancienne cour. La scission s'est creusée ; voici qu'elle s'élargit, et au point de devenir abîme. Que celui qui est l'île d'Elbe reparaisse ; et pour le suivre, il retrouvera tous ceux qui ont combattu sous lui.

IX

Le 28 octobre 1814 en une lettre à Talleyrand, Louis XVIII faisant allusion à un projet d'éloigner Bonaparte des côtes italiennes, jugeait, disait-il, **excellente** l'idée d'une transportation aux îles Açores¹. Cette rigueur eût paru cruelle. N'était-elle pas prévoyance ? Le 5 mars 1815 dans l'après-midi, on apprit aux Tuileries que Napoléon avait débarqué à Cannes.

La nouvelle, vaguement propagée le 6, fut publiée le 7 par le *Moniteur*. Déjà le comte d'Artois était parti pour Lyon afin de barrer la route à l'envahisseur. Certains royalistes affectèrent d'abord une sécurité mêlée de fanfaronnades. Les jours suivants grand silence, le brouillard interceptant, disait-on, les signaux. Le 11 mars, la vérité commença à se découvrir : l'**usurpateur** avait atteint Bourgoing ; déjà sans doute il était à Lyon. Dès lors tout empira. L'Empereur était le 14 à Chalon, le 15 à Autun, le 17 à Auxerre. Son armée, non seulement grossissait en chemin, mais se fortifiait de tous les corps envoyés contre lui. Aux Tuileries, divers partis furent débattus : se jeter dans l'Ouest ou descendre vers le Midi, attendre de pied ferme l'envahisseur. Mais que pouvait ce roi infirme, incapable non seulement de monter à cheval, mais presque de marcher ! Puis tout valait mieux que la guerre civile. Napoléon approchait. On sait le reste ; le départ furtif dans la nuit du 19 au 20 mars, l'arrivée à Lille, enfin le roi et la cour se fixant à Gand.

Nul n'ignore quel désastre abattit de nouveau l'Empire. Après Waterloo, les Bourbons revinrent, portant en eux une grande force, une grande faiblesse aussi.

Leur force, c'était leur nécessité. En dehors d'eux, rien que l'anarchie et sans doute le démembrement. On ne vit jamais mieux ce que peut, aux jours de suprême détresse, la tradition incarnée en une dynastie vieille comme le pays lui-même. Une seconde fois, en face de l'étranger irrité, les Bourbons, premier nom de l'Europe, furent la caution de la France.

¹ *Correspondance de Talleyrand et du roi Louis XVIII*, p. 72.

A côté de la force, la faiblesse. De Gand, pendant ces tragiques journées de juin, on avait épié, avec une curiosité ardente, les nouvelles de Fleurus, des Quatre-Bras, de Waterloo. Par une cruelle fatalité des choses, en ces âmes d'émigrés, pourtant très françaises, chaque progrès de l'ennemi avait surexcité l'espoir, chaque avance de Bonaparte avait consterné. Tandis que les restes de l'armée se repliaient sur la Sambre et sur l'Oise, à Gand cloches et carillons sonnaient joyeusement, et tout se préparait pour la rentrée en France. L'image, dans sa brutalité crue, était de celles que le peuple simpliste retient. Il arriva donc que, par un malentendu terrible, la dynastie parut antinationale au moment même où elle sauvait la nation.

Le pire pour la maison de Bourbon, c'est que ce qui faisait sa force devait aller s'amoindrisant, tandis que s'accentuerait ce qui constituait sa faiblesse. Quand le péril du démembrement serait conjuré, quand la conscription et les morts seraient oubliés, quand les troupes alliées auraient par échelons commencé l'évacuation, le peuple se prendrait à jouir de la patrie libérée sans se rappeler — si même il le sut jamais — à qui il devait la délivrance. Qui avait négocié avec sagesse, cédé ou résisté avec mesure, économisé avec persévérance ? c'étaient là services obscurs, rendus au jour le jour, un peu malaisés à démêler, et qui exigeraient, pour être mis en valeur, un étalage de publicité que la Restauration dédaignerait toujours. C'est ainsi que, dans l'âme populaire, moitié indifférence, moitié ignorance du bien, la trace de l'immense bienfait s'effacera : au contraire, les noms des victoires, des défaites même, se graveront avec le relief qui s'attache aux choses très voyantes, à portée des intelligences les moins affinées. Contre la France bourbonnienne, gouvernante et agissante, se dressera alors le Napoléon de la légende, fantôme plus redoutable qu'aucune créature de chair ne le fut jamais ; et c'est dans la lutte contre ce fantôme que se consumeront les Bourbons jusqu'à ce qu'eux-mêmes ils soient abattus.

X

Le 22 juin, Louis XVIII quitta Gand. Le 25, une proclamation, datée du Cateau, laissa percer, par sa sèche brièveté, un certain ressentiment de l'abandon où la France avait laissé son roi. Trois jours plus tard, la maladresse fut réparée. De Cambrai, en un appel à la nation, le monarque parla le seul langage qui fût digne de lui. **J'accours, disait-il, pour me placer une seconde fois entre les alliés et les Français.** Parlant de l'année précédente : **Mon gouvernement devait commettre des fautes. Peut-être en a-t-il fait. L'expérience seule pouvait avertir. Elle ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France.** Les lignes suivantes furent une confirmation des franchises consacrées par la charte. D'un mot bref le prince écartait tous les bruits calomnieux retour à la dîme ou aux droits féodaux, révision des ventes nationales. Il promettait le pardon à tous les Français égarés, réservant ses seules rigueurs aux auteurs de la **trame** par laquelle la France avait failli périr. Ainsi s'exprima le roi. Bientôt, joignant l'acte aux paroles, il offrit à ses adversaires le gage le moins équivoque et aussi le plus inattendu. Fouché, qui était capable de tout, même du bien, avait, pendant les Cent-Jours, protégé les royalistes et arraché à une mort presque certaine M. de Vitrolles arrêté dans Toulouse, puis transféré à Vincennes : de là pour lui au faubourg Saint-Germain une certaine faveur qui n'est pas l'un des traits les moins curieux de cette carrière déconcertante. Par un sacrifice qui contraste avec son ordinaire fierté, Louis XVIII introduisit cet homme dans ses conseils, en lui confiant, le 6 juillet, le

ministère de la Police. Cette fois, cette fois seulement durant toute sa vie, le prince abaissa la dignité royale. Mais quand Fouché était aux affaires, quel ennemi des Bourbons ne se fût pas senti rassuré !

Le 8 juillet fut le jour de la rentrée dans Paris. Pour les royalistes, il -y eut de la tristesse jusque dans les acclamations, de l'inquiétude jusque dans la joie du retour. C'est que tout était péril pour la dynastie et pour la nation.

Il y a d'abord le péril né de l'étranger. On n'est séparé de la guerre ni par un traité, ni par des préliminaires, ni même par un armistice, mais par une simple suspension d'armes, conclue quatre jours plus tôt, à la condition que l'armée se retire derrière la Loire. On est à la merci des coalisés, non plus enclins comme en 1814 à se montrer modérés, mais irrités de leur nouvel effort ; un peu désabusés sur le prestige des Bourbons ; exaspérés surtout contre les Français eux-mêmes, jugés les vrais ennemis du repos de l'Europe.

A côté du péril étranger, celui de la guerre civile. Dans certaines villes, dans certaines campagnes du Midi, la réaction contre Bonaparte vaincu provoque, dans les bas-fonds royalistes, une explosion de violences démagogiques. Dès le 26 juin, à la nouvelle de Waterloo, massacres à Marseille. Dans le Gard, le duc d'Angoulême a, au début des Cent-Jours, organisé la résistance contre l'usurpateur. Il a été vaincu, obligé de capituler, et quelques-uns de ses partisans, en rentrant dans leurs foyers, ont subi d'odieus traitements. A ces excès répondent maintenant les plus barbares représailles : massacres de fédérés, massacres de soldats désarmés, surtout massacres de protestants. Aux passions politiques, aux fureurs religieuses se mêlent les rancunes privées ardentes à se satisfaire. Parmi ces bandits, un nom sinistre émerge, celui de Trestaillons. Encore quelques jours, et le désordre s'étendra. Voici les meurtres de généraux : le 2 août, le maréchal Brune à Avignon ; le 15 août, le général Ramel à Toulouse.

En cette double crise, crise extérieure, crise intérieure, nulle force nationale. Ce qui reste d'armée est au delà de la Loire. Doit-on s'en plaindre ? Si elle était plus près, ne serait-elle pas ennemie ?

Pas plus d'argent que de soldats. L'année précédente la réorganisation des services douaniers, le rétablissement des contributions indirectes, une vigilance active à faire rentrer les impôts, toutes ces mesures ont grandement amélioré les finances publiques. Quant aux dettes de l'Empire, dettes que la Restauration a tenu à honneur de reconnaître intégralement, une émission de bons royaux remboursables en trois ans en a assuré le règlement. Maintenant tout est redevenu précaire : nulle contribution à espérer des départements envahis : toutes les dettes des *Cent-Jours* s'ajoutant aux dettes impériales : les armées alliées à entretenir : puis, en perspective, l'indemnité de guerre que les coalisés, généreux en 1814, impitoyables aujourd'hui, s'approprient à réclamer.

Voici un autre sujet de perplexité, et celui-là terrible !

Du champ de bataille, des chefs militaires reviennent, félons envers le roi, héroïques envers la patrie. Amnistie ou châtement, où est l'habileté, la prévoyance, la vraie justice ? Épargner les coupables, ce sera, aux yeux des royalistes et aussi aux yeux de l'Europe, faiblesse. Les châtier, ne sera-ce pas préparer des martyrs pour les autels futurs de la religion napoléonienne ?

XI

Tels sont les périls. En ces conjonctures, qui se fût préservé de toute faute ? Du moins, celles que commit le roi ne furent rien auprès de celles qu'il répara.

En rentrant aux Tuileries, il trouva les Prussiens campés aux abords de son palais. Dès la première heure, il opposa sa dignité royale aux insolences de cette soldatesque. Comme Blücher menaçait de détruire par la mine le pont d'Iéna, il écrivit ce billet : **Quant à moi, s'il le faut, je me porterai sur le pont ; on me fera sauter si on veut**¹. Bientôt, rejoignant Wellington, arrivèrent l'empereur de Russie, le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche. Maîtres, ils l'étaient de par la victoire. Combien ne l'eussent-ils pas été davantage si, en face d'eux, le roi déjà réinstallé et secourable par sa seule présence réelle, n'eût figuré le droit, la tradition, la France !

Ces princes ligués contre nous, il fallait les apaiser, réduire, s'il se pouvait, leurs exigences. Talleyrand, seul nom connu en Europe, avait été, en 1814, l'homme désigné pour représenter la France. Maintenant il est odieux à Alexandre, car à Vienne il s'est rangé, comme on l'exposera plus loin, du côté de l'Autriche et de l'Angleterre, contre la Prusse et la Russie. On ne peut pourtant le congédier brutalement. Mais dans le ministère dont il demeure le chef, est introduit, comme ministre de la Maison du roi, le duc de Richelieu. Celui-ci décline la charge, ne voulant pas être le collègue de Fouché. En dépit de ce refus, on le tient en réserve. C'est non seulement parce qu'il est de grande race, intègre comme on le fut rarement, désintéressé comme on ne le fut jamais, c'est surtout, par-dessus tout, parce qu'il est l'ami du tsar qu'il a servi avec éclat à Odessa et en Crimée. Encore trois mois, il remplacera Talleyrand, achèvera de négocier la paix. Mais de ces pénibles négociations on ne parlera point ici ; je me réserve de les exposer plus loin et de retracer en même temps le patient travail qui amènera, au bout de trois années, l'entière libération de la France.

Pendant la crise des Cent-Jours, l'argent a coulé sans compter, comme il arrive quand la nécessité de vaincre rend insensible à tout le reste. Sans se décourager, le baron Louis ressaisit la tâche brutalement interrompue et que reprendra, trois mois plus tard, M. Corvetto. Il débute par un acte de probité mémorable. De même qu'on a reconnu toutes les dettes de l'Empire, on décide de reconnaître toutes celles qui ont été contractées pendant les *Cent-Jours*. Tout sera réglé, même les dépenses non soldées du ministère de la Guerre. Ainsi le veut une ordonnance du 28 juillet². Cependant les caisses sont vides. Sous le nom de *réquisition de guerre*, une contribution de cent millions est imposée aux départements, qui en répartiront la charge entre les principaux propriétaires et capitalistes³. La mesure est arbitraire, mais excusée par l'urgence des besoins. Bien vite on reviendra aux formes régulières un instant abandonnées. Alors commencera, pour se prolonger pendant quinze ans, cette gestion sévère faite d'économie et de fidélité aux engagements, qui demeurera l'honneur de la Restauration. Quiconque jugera les Bourbons les reconnaîtra à deux traits : ils servirent aussi bien le pays par leur probité qu'ils se compromirent souvent eux-mêmes par leurs maladroites.

¹ TALLEYRAND, *Mémoires*, t. I, p. xxxiii.

² DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XX, p. 18-19.

³ Ordonnance du 16 août 1815. DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XX, p. 39.

Ce qui reste de force militaire est au delà de la Loire. Il ne suffit pas que cette armée soit éloignée, il faut qu'elle soit licenciée. Ainsi le veulent les alliés. Sous la mise en demeure, le roi se courbe, humilié comme souverain, mais en même temps rassuré et comme délivré. En ces conjonctures la véritable sagesse sera, en se résignant au licenciement, de le faire traîner de façon à ce qu'il ne soit achevé que quand une nouvelle armée sera organisée. Dans cette nouvelle armée, on se flatte qu'une opportune modification des cadres, la substitution des légions aux régiments, une habile fusion d'éléments divers affaiblira à la longue les regrets et les souvenirs. Ce sera le travail des années qui suivront, travail un peu ingrat, car jamais les soldats de l'Empire ne deviendront royalistes ; et tout ce qu'on pourra obtenir du temps et de la discipline, ce sera que l'hostilité se transforme en une attitude correctement fidèle.

L'une des tâches les plus malaisées était de réprimer les troubles du Languedoc et de la Provence. Là s'agitaient des forcenés, mais des forcenés qui criaient : Vive le roi ! Souvent les autorités locales se montrèrent indécises, et lentes à sévir. Souvent aussi, quand on voulut poursuivre, les témoins se déroberent, soit par complaisance pour les coupables, soit par crainte d'attirer sur eux les vengeances. Ainsi arriva-t-il que Trestaillons lui-même échappa au sort qu'il méritait. Le gouvernement s'éleva au-dessus de ces faiblesses. Avec un intègre désir d'ordre et de justice, il s'appliqua à prévenir les excès, à protéger surtout les protestants indignement maltraités. Le calme était à peu près rétabli dans Nîmes quand, à la fin de l'automne, l'ouverture d'un temple réformé provoqua un retour de désordres. Dans la bagarre devenue véritable émeute, le général de Lagarde fut grièvement blessé. Une proclamation royale flétrit en ces termes la sédition : **Si un tel attentat demeurerait impuni, il n'y aurait plus ni ordre public ni gouvernement.** Une instruction fut ouverte, des troupes furent envoyées à Nîmes qui y seraient entretenues aux frais de la ville ; puis on ordonna le désarmement de tous les habitants qui n'avaient pas le droit de faire partie de la garde nationale.

Cependant les coalisés réclamaient vengeance contre les complices de celui qu'ils appelaient l'usurpateur. Maîtres de Paris, leur ton était celui, non de la prière, mais de l'exigence. La plupart des royalistes parlaient comme eux. Dans le gouvernement, les hommes, même les plus modérés comme Pasquier, cet ancien serviteur de l'Empire, jugeaient, eux aussi, impossible l'impunité. Au ministère de la Police était Fouché. Il n'avait qu'un moyen d'échapper à la proscription, c'était de dresser lui-même la table des proscrits. Il la dressa, et avec un extraordinaire déploiement de rigueurs, soit qu'il lui plût d'étaler son zèle, soit qu'il se flattât de décourager la répression elle-même en outrant les sévérités. Combien de noms contenait la liste qu'il présenta d'abord à ses collègues ? Plus de cent, dit Talleyrand¹ ; 300, dit Barante² ; 60, dit Vitrolles³ ; trois ou quatre fois plus qu'il n'était nécessaire, dit Pasquier⁴. **Vraiment Fouché n'a oublié aucun de ses amis.** Ainsi s'exprimaient les ministres au sortir du Conseil. Cependant, au fond de son palais, le roi pouvait méditer sur l'étrange destin qui avait tenu en réserve la main d'un régicide pour dresser le bilan des représailles royales. Quand les ardeurs, réelles ou feintes, du ministre de la Police furent calmées, on décida d'établir deux catégories. La première, composée de dix-neuf noms, comprit les

¹ TALLEYRAND, *Mémoires*, t. III, p. 251.

² BARANTE, *Souvenirs*, t. II, p. 190.

³ VITROLLES, *Mémoires*, t. III, p. 146.

⁴ PASQUIER, *Mémoires*, t. III, p. 368.

chefs militaires qui, comme Ney ou Labédoyère, avaient, en se prononçant dès le début pour l'usurpateur, permis par leur trahison le succès de l'usurpation. Aux militaires fut adjoint M. de la Valette qui, dès le matin du 20 mars, avait pris par violence possession de l'Hôtel des Postes. Les proscrits de cette catégorie seraient traduits devant les tribunaux compétents. Dans la seconde catégorie furent inscrits 38 suspects qui seraient placés sous la surveillance de la police et pourraient être contraints de sortir de France. Tel fut le texte d'une ordonnance rendue le 24 juillet, ordonnance contraire à la proclamation de Cambrai qui avait réservé aux Chambres la désignation des coupables. Mais les Chambres, quand elles se réuniraient, ne seraient-elles pas plus rigoureuses que le roi lui-même ; et n'était-ce pas humanité que de se hâter ! La liste une fois publiée, l'exécution tarda, comme si le principal souci eût été de n'avoir à juger que des contumaces. Parmi les militaires compromis, beaucoup étaient à l'armée de la Loire ; avant l'arrivée des mandats d'arrêt, Macdonald lui-même, qui commandait là-bas, les fit avertir qu'ils eussent à pourvoir à leur sûreté¹. A Bordeaux, le général Clauzel reçut du préfet lui-même deux passeports en blanc qui lui permirent de quitter la France². Pour Labédoyère, tout était disposé pour qu'il passât en Amérique ; avant de s'éloigner, il voulut revoir Paris, y fut reconnu et fut arrêté³. La Valette était demeuré à son domicile ; Pasquier, son ami, qui était garde des sceaux, le conjura de fuir. La suggestion fut dédaignée. Un matin, un agent vint pour l'arrêter ; comme il était au lit, l'agent répondit qu'il reviendrait à onze heures ; le second avis fut négligé comme le premier, et le mandat dut enfin être exécuté. Entre tous les proscrits, Ney était le plus illustre. Il eut tout le loisir de se dérober, tant la police se montra d'abord peu active ! Il avait sur lui deux faux passeports, peut-être trois. Il séjournait en un château de l'Auvergne où d'ailleurs il ne se cachait guère, quand le zèle d'un délateur le désigna au préfet du Cantal. Ainsi fut-il arrêté. C'était dix jours après l'ordonnance. Si nous en croyons Decazes, préfet de police et déjà en faveur auprès de Louis XVIII, le roi, à cette nouvelle, fut consterné. **Le malheureux ! dit-il ; en se faisant prendre, il nous cause plus de mal qu'il ne nous en a causé en passant à Bonaparte**⁴.

XII

En 1814, le roi avait gardé le Corps législatif impérial. Au retour de Gand, la même conduite eût été malaisée. Parmi les membres de l'assemblée, quelques-uns étaient morts ; d'autres avaient adhéré aux *Cent-Jours* ; ceux qui demeuraient siégeaient en vertu d'un mandat trop ancien pour que ce mandat même ne parût point périmé. Le 13 juillet 1815, une ordonnance royale prescrivit, pour le mois suivant, de nouvelles élections.

La Chambre qui sortirait du scrutin mérite qu'on s'y arrête, non à cause de sa durée — car elle sera brusquement dissoute, — non à cause de son œuvre — car elle ne laissera guère que des commencements de pensées, mais parce qu'elle sera, entre toutes les assemblées françaises, la première qui pratiquera au sens moderne du mot le régime constitutionnel, et, chose digne de remarque ! le pratiquera tout en le réprouvant.

¹ MACDONALD, *Souvenirs*, p. 405 et 409.

² *Camille de Tournon, préfet de la Gironde*, par l'abbé MOULARD, 30.

³ PASQUIER, *Mémoires*, t. III, p. 402.

⁴ Ernest DAUDET, *Louis XVIII et M. Decazes*, p. 74-75.

Tout en elle fut en dehors des règles, et d'abord la source où elle puisa ses pouvoirs. Nulle loi électorale, la Chambre de 1814 n'ayant rien fixé sur cet objet. En cette grande lacune, l'ordonnance du 13 juillet s'inspira des lois consulaires. Celles-ci avaient confié aux assemblées de canton le soin de nommer à vie des collèges électoraux : collèges d'arrondissement composés d'un habitant sur 500, sans condition de cens : collèges de département à raison d'un habitant sur mille et pris parmi les six cents plus imposés. L'ordonnance royale emprunta à l'Empire ce système des collèges. Seulement voici la différence essentielle : sous l'Empire, les collèges n'avaient qu'un droit, celui de proposer des noms, et le choix définitif appartenait au Sénat : tout au contraire, l'ordonnance du 13 juillet remettait aux collèges de département l'élection des députés, à la condition de prendre la moitié des élus parmi les candidats présentés par les collèges d'arrondissement. Simple droit de proposition, telle était la législation impériale ; droit d'élection, tel était, en attendant une loi définitive, le règlement royal.

C'était la liberté, mais combien compliquée dans ses formes, combien malaisée à reconnaître sous l'accumulation des textes consulaires ou impériaux ! En outre, l'ordonnance ne laissait pas que de s'écarter de la charte, car elle abaissait à 21 ans le droit d'être électeur, à 25 le droit d'être élu, tandis que la charte avait fixé l'électorat à 30 ans, l'éligibilité à 40.

Il semble qu'on ait craint pour le résultat du scrutin. De là un autre emprunt à l'Empire. La législation napoléonienne autorisait les préfets à ajouter dix membres aux collèges d'arrondissement, vingt aux collèges de département. Par une ordonnance du 21 juillet, le gouvernement rétablit à son profit la même faculté. Puis il s'attribua le droit de nommer les présidents des collèges départementaux. Le comte d'Artois fut nommé pour Paris, le duc d'Angoulême pour la Gironde, le duc de Berry pour le Nord.

Les élections eurent lieu le 14 août à l'arrondissement, le 21 au département. Quand les résultats arrivèrent aux Tuileries, on jugea le premier jour que c'était bien, le second jour que c'était très bien, le troisième jour que c'était trop bien. Sur 400 élus, à peine une trentaine étaient de dévouement douteux. *C'est une Chambre introuvable*, dit le roi, tout charmé de cette fidélité, un peu inquiet aussi pour les intempérances futures de cette fidélité même.

Dès le milieu de septembre, les voitures publiques commencèrent à déverser dans Paris les nouveaux députés. C'étaient pour la plupart des gentilshommes ruraux. Beaucoup ne connaissaient point la ville et s'y mouvaient en gens à la fois importants et intimidés, tout ensemble novices et affairés. En attendant la session, ils occupaient leurs loisirs à visiter les monuments, à parcourir les musées où des commissaires étrangers déclouaient les tableaux jadis enlevés par nous et maintenant récupérés pour l'Allemagne et l'Italie. Plusieurs, renouant d'anciennes relations, frappaient aux hôtels du faubourg Saint-Germain où, pour les fortifier en leur royalisme, on les recevait avec des égards qui eussent achevé de les gagner s'ils avaient eu besoin d'être conquis. D'autres se hasardaient dans les ministères, mais ne revenaient pas de leur surprise en y retrouvant presque inchangé le personnel de l'Empire et même de la Révolution. Ainsi la politique avait agité la surface, mais sans atteindre les couches inférieures où s'accomplissait patiente, probe, un peu routinière, la tâche quotidienne. C'était surtout vers le Palais-Bourbon que se tournaient les élus. Là ils se coudoyaient, mais sans se connaître, tant la plupart étaient obscurs, et tant les provinces étaient alors séparées les unes des autres ! Que s'ils s'abordaient, c'était pour confesser une ignorance pareille des lieux, des règlements, des traditions. En cet

embarras, les huissiers intervenaient. Ils guidaient à travers les couloirs, ouvraient les salles, enseignaient les coutumes et, comme au collège les anciens habituent les nouveaux, ils habitudeaient, eux aussi, les nouveaux élus.

Le 7 octobre, la session s'ouvrit. On n'attend point ici le menu détail des débats parlementaires. Je voudrais seulement marquer les traits principaux où se reconnaît cette Chambre, la Chambre introuvable, comme on devait l'appeler.

Certaines assemblées, aux tendances éclectiques, aux instincts affinés, ont surtout des répugnances et pour ainsi dire des *nolontés*. Quiconque évite les heurts et voile les dissidences est assuré de les gouverner. Tout autres apparaissent les députés de 1815. Ce sont en général des provinciaux, robustes de tempérament, simplistes d'esprit, obstinés de conviction. Poussent-ils leurs visées jusqu'à rétablir l'ancien régime ? Ils s'en défendent, et très sincèrement. Mais ils portent en eux une haine vigoureuse, implacable, celle de la Révolution dont l'Empire leur apparaît comme le prolongement. Pour la détruire, ils sont prêts à foncer, avec une ardeur toute neuve. A vingt-cinq ans de distance, le même emportement qui a précipité les constituants vers l'avenir, les ramène vers le passé ; et les voici qui s'apprêtent à serrer les freins au risque de les briser.

Le gouvernement leur fournit des gages. Avant même qu'ils ne soient réunis, il leur livre en pâture le misérable Fouché chassé du ministère. Bientôt c'est Talleyrand qui est remplacé par Richelieu. Puis voici que se succèdent les lois de réaction : loi qui, pour réprimer les manifestations bonapartistes, punit rigoureusement les cris séditieux¹ ; loi qui permet de détenir provisoirement sans les mettre en jugement les inculpés de complot² ; loi qui, ressuscitant certains agissements de l'ancien régime et de l'Empire, crée, sous le nom de cours prévôtales, des tribunaux, moitié militaires, moitié civils, statuant sans appel ni recours en cassation, et destinés à juger les rébellions, brigandages ou vols à main armée, les conspirations ou complots³. Les députés votent tout, mais en réclamant davantage. Il y a des magistrats de moralité douteuse ou de dévouement suspect : sous couleur de réorganisation, ils se prononcent pour la suspension pendant un an de l'inamovibilité judiciaire ; et il faut que les pairs, intervenant, écartent le projet. Une autre fois, ils songent à supprimer la Cour des Comptes où siègent encore beaucoup de serviteurs des régimes déçus, et qui pourrait être remplacée, pensent-ils, par un simple bureau de comptabilité. Surtout ils poussent aux sévérités. Et pour justifier à leurs propres yeux leurs ardeurs répressives, ils se répètent que les rigueurs qu'ils réclament ne sont rien auprès de celles qu'eux-mêmes ont subies.

Fidèles au roi, ils le sont et sans rien réserver, mais d'une fidélité rude et presque rogue. Leur trait dominant, c'est l'indépendance. Le jour où la session s'est ouverte, le roi a recommandé avec une insistance marquée l'observation de la charte ; or, au moment de jurer l'obéissance à cette même charte, plusieurs ont hésité. Un député de Tarn-et-Garonne, nommé Domingon de Bronsac, a même osé, par une hardiesse extraordinaire, commencer un discours : *Je demande*, a-t-il dit, *la parole à mon seigneur et roi* ; et il a fallu que le duc de Richelieu l'interrompant lui rappelât que nul ne peut parler en une séance royale. Les députés n'ont pas le droit d'initiative. Mais quand les projets leur arrivent,

¹ Loi du 9 novembre 1815. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XX, p. 106.)

² Loi du 29 octobre 1815. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XX, p. 130.)

³ Loi du 27 décembre 1815. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XX, p. 149.)

non seulement ils les amendent, mais ils les remanient, les refondent, s'enhardissent jusqu'à leur imprimer une forme toute nouvelle, en sorte qu'ils ressaisissent, avec une audace tranquille, cette même faculté que la charte leur a déniée. Et qui combat ces ardeurs d'envahissement ? Les libéraux de demain tels que Royer-Collard, qui proclame que l'influence directrice appartient au roi et qu'il y aurait péril à méconnaître cette règle fondamentale de la monarchie. Mais eux, les ultras, — ainsi commence-t-on à appeler les royalistes extrêmes — n'écoutent guère l'avertissement. Et voici que par un curieux renversement des rôles, ils empiètent sur le pouvoir royal sous le prétexte de le mieux défendre. Ce sont des réactionnaires, mais de nature tout à fait singulière, des réactionnaires que la charte scandalise, mais prêts à usurper dans la pratique bien plus de liberté que la charte n'en tolère. Avec une entière sécurité de conscience ils poursuivent leur travail de retouches, d'amendements, de contre-projets. Ne sont-ils pas les meilleurs amis de la monarchie ? Seulement, en croyant travailler pour la royauté, ils acclimatent l'habitude de la discuter, de la combattre même, et tout en répudiant le gouvernement parlementaire, ils fournissent, avec une imprévoyance à la fois véhémement et candide, toutes les formules qui serviront à le consacrer.

Les indépendants sont ombrageux. Ces royalistes nourrissent des répugnances tenaces. Une de leurs antipathies les plus marquées, c'est la Chambre des pairs. Elle vient d'être diminuée de vingt-neuf membres par l'élimination de ceux qui ont adhéré aux Cent-Jours et accrue de quatre-vingt-douze par une nouvelle promotion. En dépit de ces éliminations et de ces accroissements, deux éléments principaux dominent en elle : les anciens serviteurs de l'Empire, puis l'abondante série des ducs dont la monarchie s'est ornée. Or, au Palais-Bourbon, on méprise les premiers avec leurs longues servilités ; et quant aux seconds, on ne laisse pas que de contempler avec un peu d'envie cette aristocratie d'ordre supérieur qui se superpose à l'autre. Que tous les gentilshommes soient égaux, tel est le rêve des châtelains venus de province ; car il y a dans la noblesse comme ailleurs une démocratie. Ce n'est pas tout. Sur les projets à la fois naïfs et téméraires des députés, les vieux sénateurs devenus pairs, soufflent leur froide prudence, et les grands seigneurs leur ironie sceptique en gens que le dix-huitième siècle a nourris. De là, au Palais-Bourbon., une impatience mal contenue entre ces tuteurs importuns qui ne descendent pas jusqu'à se montrer hostiles et se contentent d'être dédaigneux.

C'est un peu au hasard et sans grande discipline. que se succèdent les votes ; car, au début, la seule cohésion est celle qu'a créée le groupement par département. Maintenant les députés ont pris contact. Il se trouve qu'un d'entre eux, l'avocat Piet, homme d'humeur hospitalière, possède un appartement spacieux en un quartier central. Chez lui se tiennent des réunions qui deviendront très nombreuses et où les royalistes concertent leurs résolutions. Quiconque y assisterait pourrait dénombrer avec exactitude les éléments dont se compose la Chambre. Le fonds commun, ce sont les gentilshommes de province auxquels se mêlent, au nombre d'une douzaine, des cadets de grande maison dont les aînés siègent au Luxembourg ; puis il y a les bourgeois, le plus souvent avocats, quelques-uns récemment anoblis et, plus que tous les autres, férus de privilèges. Un assez grand nombre sont fonctionnaires, car aucune loi n'a interdit le cumul des emplois publics et du mandat législatif. Chose remarquable ! en cette assemblée très zélée pour la religion, pas un seul ecclésiastique. En revanche, beaucoup de magistrats ; c'est survivance de la vieille idée qui concentrait dans les Parlements toute l'action politique. — Cependant quelques

noms déjà se répètent que le public commence à retenir. Le 11 novembre, on a vu se lever du milieu de ses collègues un gentilhomme angevin qui, avec une prodigieuse ostentation de violence, a réclamé qu'à l'ordonnance du 24 juillet d'autres rigueurs s'ajoutassent. Avec une âpreté froide il a dressé des catégories de coupables qui seront, s'il plaît au roi, exceptés de toute amnistie. Quel en sera le nombre ? on ne le sait pas, douze cents peut-être. **Pour briser les trames**, il faut, a-t-il dit, **du feu, des bourreaux, des supplices !** Cet homme que soulève la joie d'excommunier, la fureur de proscrire, se nomme La Bourdonnaye. Tel il se montre aujourd'hui, tel il sera pendant les quinze années de la Restauration ; et dès à présent, tout ce que la Chambre recèle de passions s'incarne en lui. — Voici un autre personnage, d'allures toutes contraires, qui ne pratique d'autres hardiesses que celle des idées. Il est le théoricien de la monarchie comme La Bourdonnaye en est le chien de garde et dogmatise comme l'autre aboie et mord. Quand il parle — ce qui lui arrive assez rarement — nul bruit, mais un extrême effort d'attention, et une grande aspiration à comprendre. D'un essor naturel il s'élève au-dessus de la terre, mais parfois s'arrête dans la région des brouillards, sans réussir à monter jusqu'aux couches supérieures où se retrouve, en une atmosphère dégagée de vapeurs, la vraie clarté. Il se plaît surtout aux questions religieuses ; mais quand il plaide pour la religion, il juge qu'il plaide plus encore pour la monarchie, les deux puissances étant à ses yeux solidaires, et à tel point qu'il serait inouï plus encore que criminel de séparer l'une de l'autre. A l'origine de toutes choses, il place Dieu, véritable inspirateur des rois qui ne sont responsables que devant lui, mais sont tenus cependant d'observer les coutumes que le temps a consacrées. Il rêve une Église propriétaire et c'est pourquoi on le verra s'élever avec une force singulière contre la vente des bois de l'État qui proviennent en général du clergé. La solidité du pouvoir repose à ses yeux sur l'indissolubilité de la famille ; dans cet esprit, il réclamera et obtiendra l'abolition du divorce. Ce haut philosophe s'appelle Bonald ; et l'Assemblée aime à se parer de lui. — Ça et là quelques physionomies secondaires se détachent : Michaud, le directeur de la Quotidienne, aussi jovial en ses propos qu'il est grave en son journal ; Vitrolles, l'un des confidents du comte d'Artois, courageux, fécond en ressources, mais si habitué aux temps de conspiration qu'il en gardera les allures, même dans les temps de paix. — Parmi les députés je n'ai pas nommé celui qui tient alors le moins de place, mais deviendra plus tard le premier. C'est un représentant de la Haute-Garonne, gentilhomme mais de médiocre lignage, petit de taille, d'aspect peu robuste, de voix peu harmonieuse. Il s'appelle Villèle, nom qui n'éveille aucun souvenir. Dans les premiers jours, il s'est dissimulé, presque caché derrière ses collègues ; est-ce gaucherie ? n'est-ce pas plutôt habileté ? Mal pourvu des dons extérieurs, il a senti qu'il lui appartenait de s'imposer par travail. Il accepte, moitié goût de s'instruire, moitié calcul, toutes les tâches que dédaigne la paresse des autres. Avec une remarquable faculté d'adaptation, il s'applique, en étudiant les dossiers, à apprendre la politique, les finances surtout. Il est d'autant plus à son aise pour observer les hommes que de ce provincial silencieux nul ne se méfie. Et maintenant il commence à émerger : **Il ira plus loin qu'on ne pense**, dit de lui l'un de ses compatriotes, **on se sait pas ce qu'est un Gascon qui se possède**. Mettez Toulousain au lieu de Gascon, et combien ce pronostic n'était-il pas clairvoyant ! Puissance de travail, lucidité d'esprit, ambition qui chemine d'autant plus sûrement qu'elle se voile de modestie, par-dessus tout calme et ferme sang-froid, voilà, dès la fin de 1815, tout Villèle.

XIII

Au commencement de décembre, tous les regards se détournent du Palais-Bourbon pour se porter vers le Luxembourg. Ney, cité d'abord devant un conseil de guerre qui s'est déclaré incompetent, vient d'être traduit devant la Cour des pairs, constituée en Cour de Justice. Une trahison flagrante envers la royauté, tel est le crime ; et cette trahison a déchaîné la guerre, Waterloo, l'invasion. Parmi les royalistes s'élève une formidable clameur de vengeance. Les coalisés prêchent la rigueur et sont bien près de l'imposer. Quelques jours auparavant, en saisissant du procès la Haute Chambre, le duc de Richelieu, malgré sa modération ordinaire, lui a pour ainsi dire prescrit l'arrêt. Au faubourg Saint-Germain, les femmes sont cruellement impitoyables. Des hommes se rencontrent qui, se transformant en sbires volontaires, sollicitent comme un honneur de prévenir toute évasion. A la Bourse, Maris les cercles, des bourgeois, mal revenus de leur peur, s'en vont répétant qu'il faut une victime. Puis à la façon d'un cordon sanitaire, une barrière se forme autour des Tuileries pour intercepter la pitié.

Le 4 décembre, les pairs se réunissent : deux jours de débat ; une défense assez faible et qui discute pied à pied au lieu de tout risquer pour tout sauver. Parmi les pairs, un seul, le duc de Broglie, se prononce contre la condamnation ; cinq s'abstiennent ; dix-sept votent la déportation, cent trente-huit la mort. S'estimant juges plutôt que jurés, ils ont appliqué la loi.

Restait le droit de grâce. Deux voix, semblait-il, gardaient assez de puissance pour dominer l'excès des passions. Wellington était à Paris, d'un crédit alors sans égal, et il était digne de l'Europe chevaleresque et chrétienne que le vainqueur, se souvenant d'une noble émulation de valeur, devint l'avocat du vaincu. Une autre intercession pouvait surgir, si haute qu'aucune consigne ne réussirait à l'écartier. A celle qu'on appelait l'orpheline du Temple, il appartenait de déployer autant de pitié que sa famille avait subi de rigueurs ; et l'image de la fille de Louis XVI arrachant la grâce de Ney fût demeurée comme une de ces visions que les peuples gardent éternellement dans leurs yeux. Le soldat fut impitoyable et la princesse se tut. — A défaut de l'une et de l'autre intercession, Louis XVIII pouvait-il, devait-il, en dépit de l'Europe, de la Chambre, de ses ministres, de ses propres amis, exercer de lui-même son droit suprême et abaisser les fusils prêts à tirer ? Une résolution si courageusement humaine l'eût exposé dans le présent à une explosion de terribles reproches, mais lui eût assuré dans l'avenir une place à part entre Louis XVI, l'homme du pardon héroïque, et Henri IV, l'homme des grandes réconciliations nationales. En ce prince résidait la sagesse, non cette prévoyance géniale qui discerne le futur, et cette grandeur d'âme qui trouve sa volupté à pardonner. Le 7 décembre l'exécution se consumma. Et ainsi le monarque manqua-t-il l'occasion d'accabler l'Empire vaincu sous un tel fardeau de clémence qu'il se fût affaissé sous ce poids pour ne se relever jamais.

XIV

Comme on repasse en traits pleins une écriture trop faiblement tracée, la Chambre méditait d'alourdir les sévérités officielles, en regravant d'une main pesante tout ce qui signifiait indulgence ou indécision à frapper.

Ney venait d'expié sa défection. Le lendemain, 8 décembre, le duc de Richelieu, accompagné de ses collègues, se présenta au Palais-Bourbon et y déposa un projet qui n'était que la confirmation de l'ordonnance du 24 juillet, complétée par une disposition additionnelle bannissant à perpétuité les Bonaparte. Les poursuites commencées seraient continuées ; mais, à part cette réserve, quiconque n'était pas désigné par l'ordonnance pouvait se considérer comme en sûreté. A ce langage, les députés se levèrent en criant : Vive le roi ! Quand les ministres furent partis, un retour d'indépendance raviva les objections ; et plusieurs parlant comme naguère La Bourdonnaye, on jugea que tant de modération serait duperie. Cette Chambre pratiquait vis-à-vis de la royauté une manière à la fois passionnément fidèle et légèrement impertinente qui consistait à la prémunir, comme ferait un tuteur, contre ses propres faiblesses. Donc une Commission fut nommée qui, en acceptant le projet, y ajouta deux dispositions fondamentales : d'abord elle énuméra quatre catégories de fonctionnaires civils ou de chefs militaires qui, à raison de leur participation aux Cent-Jours, pourraient, dans les trois mois, être l'objet de poursuites : puis elle proposa le bannissement de ceux des régicides qui avaient rempli des fonctions sous l'Usurpateur ou voté pour l'Acte additionnel. Orné de ces deux appendices, le projet n'était plus que loi pénale et il y aurait eu dérision à parler d'amnistie. Le gouvernement protesta, jugeant que créer des catégories, c'était détruire l'ordonnance du 24 juillet, et que frapper les régicides, c'était violer la charte et ses promesses d'oubli. La Commission résista. Du 2 au 6 janvier 1816, au Palais-Bourbon, une discussion pleine d'âpreté mit aux prises les violents et les modérés. Le gouvernement déploya toutes ses forces. Les catégories furent repoussées, mais à neuf voix seulement de majorité. — Restaient les régicides. Le roi était hostile à ce qu'on les frappât. Mais dans la Chambre une opinion très forte soutenait qu'ils n'étaient plus fondés à invoquer la Charte puisqu'un fait nouveau, l'adhésion éclatante à Napoléon, avait montré qu'ils étaient rebelles, relaps, incorrigibles. Sous cette pression, le gouvernement les abandonna. Le 12 janvier 1816, leur bannissement fut voté par les députés et peu après par les pairs. Ils étaient encore 206. Cent cinquante-trois tombaient sous le coup de la loi. Beaucoup étaient vieux et, à ce titre, dignes de pitié. Quatorze furent, à raison de leurs infirmités, autorisés à demeurer en France. Dans les années suivantes, trente-six autres furent graciés. Parmi les proscrits, il en était un dont le cas paraîtra curieux. Il s'appelait Richard, et avait été sous l'Empire préfet de la Charente-Inférieure ; après les Cent-Jours, il avait été maintenu dans son emploi et n'avait cessé que six mois plus tard ses fonctions. Pouvait-on jeter en exil celui à qui le Roi avait, après son retour, marqué, par un marqueur sa confiance ? Vis-à-vis de lui aussi la clémence prévalut¹. Quelques-uns tentèrent de se cacher, et l'un d'eux y réussit : c'était Drouet, l'homme de Varennes. Sous le nom de *Maergesse, mécanicien*, il se procura un passeport pour Mâcon ; il y vécut huit ans ; et ce fut seulement après sa mort que la vérité se découvrit².

XV

Au moment où se règle le sort des régicides, la Chambre de 1815 compte près de quatre mois d'existence. Par ses manifestations, elle a achevé de se révéler.

¹ Archives nationales, F7 carton 6715, reg. 4.

² BLIARD, *les Conventionnels régicides*, p. 407.

Elle est à la fois fougueuse et inexpérimentée, osée et timide. Sous la passion, elle se hausse jusqu'aux clameurs, puis rendue tout à coup humble par le sentiment de son ignorance, elle baisse la voix jusqu'à se contenter de balbutiements. Indépendants et insuffisants, tels sont ces hommes. A l'inverse des vrais politiques, ils déploient avec ostentation leurs desseins, quitte à demeurer bien en deçà ; et par cette conduite ils courent un double risque, celui d'exaspérer les amis de la Révolution qui se jugent provoqués et de lasser le roi lui-même qui se juge compromis.

Malgré tout, en ce personnel tout neuf, il y a des ressources, et précieuses. Ces hommes sont en général de nature saine, ni gâtés de corruption, ni envahis de scepticisme. Ils sont désintéressés. S'ils ont des pissions tenaces, c'est qu'ils ont des affections, tenaces aussi. Ils ignorent encore l'art des compromis. Ce qu'ils disent, ils le croient. Sur eux passe un souffle matinal que les miasmes du parlementarisme n'ont pas encore vicié.

Ils professent une sorte de loyalisme ému que les époques suivantes ne connaîtront plus au même degré. Cette même Chambre qui avait ses jours d'exaspération avait aussi ses jours d'attendrissement. Peu après la proscription des régicides, on découvrit dans les papiers de l'un d'eux, qu'on appelait Courtois, une lettre écrite par Marie-Antoinette à Madame Élisabeth le matin même de sa mort et qui était comme son testament. Le 22 février 1816, M. Decazes vint lire au Palais-Bourbon ces lignes tracées à la dernière heure et dans l'attente du bourreau. Ce fut au milieu des pleurs que la lecture se poursuivit. Quand elle fut finie, plusieurs minutes s'écoulèrent sans que l'émotion se calmât. Le document fut tiré en *fac-simile*. *C'est le plus beau souvenir que je puisse vous envoyer*, écrivait Villèle à sa famille.

L'ignorance elle-même a son excuse. Tous ces députés ont vécu les uns en exil, les autres blottis au fond de leurs terres ; et sur leur intelligence s'est accumulée une rouille de vingt années. La plupart sont trop vieux ou trop paresseux pour se nettoyer ce cette rouille. Pourtant quelques-uns — et Villèle en est le meilleur exemple — s'évertuent de leur mieux à regagner le temps perdu. Ils assistent, quoiqu'elles soient fort longues, à toutes les séances publiques. Bien qu'ils n'aient point les hommes de l'Empire, ils s'efforcent de profiter de leurs lumières. Quoique Royer-Collard ne leur agrée guère non plus, ils se pressent autour de la tribune quand celui-ci lit ses discours et, à la fois attentifs et défiants, s'initient à la philosophie politique. Puis le soir, chez M. Piet, en discutant les projets, ils s'exercent à mettre en pratique ce qu'ils ont appris. Ils s'essaient à tout comprendre, même la charte. Y parviennent-ils toujours ? Mal façonnés à l'art des interprétations, ils ne réussissent à se fixer, ni sur le droit royal qu'en théorie ils eussent jugé illimité et qu'en pratique ils restreignent jusqu'à l'enchaîner, ni sur leur propre droit qui, d'après la tradition de leur jeunesse, ne peut être que celui d'humbles sujets, et que par leurs empiétements ils étendent jusqu'à l'usurpation. Ainsi se débattent-ils en une obscurité plus forte que tout leur bon vouloir. Qui se fût étonné ? Trois hommes seuls à cette époque avaient la notion du régime constitutionnel : Benjamin Constant qui l'avait appris par l'étude ; Royer-Collard qui l'avait pénétré par méditation ; Chateaubriand qui l'avait deviné par intuition et s'appropriait à écrire la Monarchie selon la charte. Et j'ajoute que de la fréquentation de ces grands esprits on eût recueilli plus de plaisir intellectuel que de profit réel ; car ils étaient trois professeurs de droit constitutionnel qui professaient trois enseignements différents.

Chambre introuvable, chambre réactionnaire, une opinion s'est accréditée qui a lié ensemble les deux mots. Ce jugement serait simpliste à l'excès. Ces députés savaient être libéraux, quoique à leur façon. Ils le montrèrent en une circonstance digne de mémoire. On se souvient qu'il n'y avait point de loi en matière d'élection. Le 18 décembre 1815, Vaublanc, ministre de l'Intérieur, déposa un projet, mais inacceptable, tant il noyait le corps électoral dans la masse des fonctionnaires, petits ou grands. Un autre système, fondé sur la Charte et préconisé dans l'une et dans l'autre Chambre par Royer-Collard, Parquier, Barante, Molé, ne reconnaissait d'autre signe de la capacité électorale que le chiffre de l'impôt : trois cents francs pour l'électorat, mille francs pour l'éligibilité. Ce fut le grand mérite de ceux qu'on appelait les ultras de discerner à la fois ce qu'il y avait de dérisoire dans le plan ministériel, ce qu'il y avait d'étroitesse dans le monopole bourgeois. Par une de ces initiatives dont ils étaient coutumiers, mais qui cette fois était très heureuse, les commissaires de la Chambre imaginèrent un système plus large. Il consistait à créer des assemblées cantonales où figureraient tous les citoyens payant un cens fixé d'abord à 25 francs, puis élevé à 50 francs. Ces électeurs du premier degré désigneraient, parmi les électeurs à 300 francs, les électeurs du second degré ; et ceux-ci, réunis au chef-lieu de département, procéderaient à l'élection définitive, en choisissant les élus parmi les censitaires à 1.000 francs. Dans l'esprit des commissaires, ce projet combinait les divers éléments qui composent une bonne représentation nationale. A la base, il s'offrait avec un caractère démocratique puisqu'il attribuait à presque tous les citoyens un droit de suffrage, droit de suffrage proportionné d'ailleurs à leurs lumières présumées et à leurs intérêts dans la société. Le même projet tendait aussi — et les députés ne le déguisaient point à fortifier la condition des grands propriétaires qui, s'ils étaient sages et habiles, pourraient exercer une sorte de patronat dans les assemblées primaires, composées en majorité de ménagers, artisans ruraux ou métayers. Ainsi se fondraient heureusement l'élément démocratique et l'élément aristocratique, à la condition que les services et le bon exemple, venant d'en haut, attirassent en bas la confiance. Entre les deux, la bourgeoisie, — négociants, commerçants, hommes des professions libérales — ne serait point tout, comme dans le système uniformément censitaire, mais tiendrait une place proportionnée à son instruction, à ses richesses, et ne perdrait que le droit de tout absorber. Tel fut le projet auquel Villèle, nommé rapporteur, imprima toute sa pratique sagesse. Le 6 mars 1816, il fut, avec quelques retouches, voté au Palais-Bourbon. Mais il ne fut pas ratifié par les pairs qui le jugèrent en contradiction avec le texte de la Charte¹.

XVI

Que fût-il advenu si un chef énergique et sensé avais entrepris de discipliner les bonnes volontés et de calmer les ardeurs de réaction ? Sur cette Assemblée deux hommes semblaient désignés pour une influence directrice : c'était Lainé, président de la Chambre, fameux pour avoir le premier, à la fin de 1813, osé découvrir à Napoléon la vérité ; c'était le duc de Richelieu, président du Conseil. Par malheur, ni l'un ni l'autre n'était apte à la tâche.

¹ Rapport de M. de Pastoret à la Chambre des pairs, 28 mars 1816.

A M. Lainé la souplesse manquait. De sensibilité extraordinaire, il lui arrivait parfois de monter, sous le coup de l'émotion, jusqu'à des accents d'une communicative éloquence où se révélait tout son amour du bien public, toute la noblesse de son âme. Mais cette ardeur vibrante qui soulevait les autres en le soulevant lui-même ne lui laissait pas toujours le sang-froid qu'exige la politique. Assez clairvoyant pour discerner les intrigues, il se contentait de les mépriser sans descendre à les démasquer. Une certaine indolence naturelle l'inclinait à l'inaction, à moins qu'un grand mobile ne secouât sa paresse. Comme beaucoup d'âmes fières, il était susceptible ; et dans l'exercice de sa présidence, il se montrait plus irritable qu'il ne convient à un homme d'État. On le peindra d'un mot en disant qu'il était de ceux qui ornent magnifiquement les assemblées, non de ceux qui les guident et les tiennent dans la main.

La même inaptitude à diriger se retrouvait chez le duc de Richelieu. Sa grande faiblesse était d'avoir quitté la France pendant plus de vingt ans. [C'est l'homme qui connaît le mieux la Crimée](#), avait dit de lui Talleyrand à la nouvelle de son élévation. En son dépit de ministre disgracié, Talleyrand avait pénétré le seul point vulnérable de son successeur. Du personnel gouvernemental, le duc ignorait presque tout, et c'était, disait-on ironiquement, dans la lecture de *l'Almanach royal* qu'il puisait ses meilleures lumières. Ses collègues lui avaient été présentés sans qu'il les connût ; et il se mouvait, à la fois novice, timide et fier, à la surface d'un monde où il inspirait le respect, mais sans qu'aucune intimité ne lui permît d'en pénétrer les couches profondes. La grandeur de son rang lui interdisait d'interroger trop ouvertement, et cette même grandeur gênait quiconque eût voulu le renseigner. C'était surtout vis-à-vis de la Chambre que le président du Conseil se sentait dépaysé, tant les habitudes de sa vie l'avaient rendu étranger au maniement des assemblées ! De temps en temps, il conférait avec quelques députés, par exemple Villèle, et leur prêchait le calme, le renoncement, la patience. Mais ces conseils très sages manquaient de la précision qui, seule, les eût rendus efficaces.

A la fois inexpérimentée et privée de guide, suspecte au gouvernement pour ses émancipations et au public pour ses tendances, la Chambre allait se discréditant. C'est alors que la crainte de ne pouvoir la contenir fit naître l'idée de ne point la garder.

Les plus ardents à la combattre étaient les anciens fonctionnaires de l'Empire, ralliés à la royauté et maintenus au Conseil d'État ou dans les grandes charges publiques. Ils notaient avec stupéfaction les discours inconsiderés des députés, leurs amendements mal étudiés, leurs contre-projets où la passion gâtait même la sagesse. Plus ils observaient le Palais-Bourbon, plus ils se sentaient choqués et déconcertés. La forte hiérarchie de l'Empire les avait pénétrés : or, là-bas régnait la confusion. Ils considéraient l'ancien régime comme débris mort : or, dans les propositions de la Chambre se retrouvaient des maximes archaïques proclamées avec une provocante ostentation. Une longue habitude de l'obéissance les avait désabusés de la liberté : or, il se trouvait que ces réactionnaires endurcis du Palais-Bourbon se montraient par instants des libéraux téméraires, en sorte que le contraste de formules rétrogrades et de hardiesses très osées achevait de stupéfier.

La Chambre introuvable avait d'autres adversaires. C'était en elle-même qu'elle les recélait : [Il y a parmi nous une cinquantaine de véreux](#), avait écrit Villèle à la suite des élections. Parmi ceux que Villèle nommait les *véreux*, fallait-il comprendre Royer-Collard, de Serre, Pasquier et quelques autres de dévouement

non suspect ou sincèrement ralliés, mais qui déplorait l'effervescence des ultras ? Au début, ces députés dissidents étaient isolés les uns des autres. La communauté des inquiétudes les rapprocha. Bientôt ils se grossirent par de nouveaux adhérents : Becquey, Bourdeau, Blanquart de Bailleul. Ainsi se forma un nouveau groupe qui, tout au début de 1816, avait coutume de se réunir rue Saint-Honoré. Tous ces hommes étaient loin de se ressembler. Quoi de commun entre le royalisme hautain de Royer-Collard ou la fidélité ardente de M. de Serre, et l'opportunisme raffiné du baron Pasquier ! Mais tous se rapprochaient par un éclectisme fort aiguisé qui réprouvait toutes les exagérations : à ce titre, la Chambre de 1815 ne pouvait que leur déplaire. En outre, et c'est ce qu'ils pardonnaient le moins, elle leur barrait, sous l'inculpation de modérantisme, la route du pouvoir. De là à souhaiter le prompt remplacement de cette Assemblée importune, il n'y avait qu'un pas ; et le succès ne serait point impossible si l'on disposait d'un intermédiaire puissant auprès du roi.

L'intermédiaire était trouvé. Préfet de police sous Fouché, Decazes avait eu cette chance heureuse d'entrer presque de suite en contact direct avec Louis XVIII qui, en recevant le subordonné, s'épargnait tout commerce avec l'odieuse régicide. Fouché disgracié, Decazes l'avait remplacé comme ministre. De figure charmante, de voix agréable, de formes insinuantes et douces, il avait bientôt affermi son crédit. Il savait parler à propos, se taire à propos aussi. Sa naissance qui était assez modeste ne pouvait lui nuire, les rois aimant à prendre à mi-hauteur leurs favoris. Le grand art par lequel Decazes pousserait sa fortune serait celui d'écouter. En homme du dix-huitième siècle, le roi prenait à la conversation, surtout à la sienne, un plaisir extrême ; et dans sa vie d'infirme, c'était d'ailleurs, avec celui de la lecture, le seul qui lui restât ; or, Decazes se montra, dès le début, l'auditeur idéal, assez intelligent pour tout comprendre, assez affiné pour sourire à propos, assez avisé pour ne jamais interrompre le dévidement des souvenirs, et courtisan d'autant plus accompli qu'il paraissait ne jamais courtiser. Quand le prince avait fini, il racontait avec esprit, mais en se gardant d'en avoir autant que le roi, les bruits de la ville. Qui les eût connus mieux que lui ? N'était-il pas ministre de la Police ? Et par l'accumulation des petites nouvelles il achevait de plaire au monarque qui, après ses propres malices, n'aimait rien tant que les malices des autres. Qu'un tel homme fût bien différent de ceux que déjà on appelait les doctrinaires, on ne pouvait le nier ; mais il nourrissait contre les *ultras* les mêmes griefs que les doctrinaires eux-mêmes. Dans la Chambre tout le rebutait : une fidélité rude qui contrastait avec sa souplesse ; des formules tranchantes qui choquaient son esprit tout en nuances ; des allures d'ancien régime qui le blessaient dans les susceptibilités de sa modeste origine. Déjà il s'était haussé jusqu'à marquer la divergence. Il avait présenté le 18 octobre la loi qui suspendait la liberté individuelle. Quand cette loi avait été votée, il en avait, par une circulaire aux préfets, tellement adouci la portée que cette glose presque libérale semblait le désaveu de ce que la Chambre avait voulu. Non, Decazes ne ressemblait en rien à Royer-Collard et à ses amis. Mais de la communauté des antipathies naîtrait, au moins passagèrement, l'union.

Outre la complicité de Decazes, la petite minorité parlementaire puisait en ses propres maximes un moyen de s'insinuer dans l'esprit du roi. Au cours des discussions, qui s'élevait contre les amendements introduits à la hâte et avec une inexpérience passionnée à travers les projets ? C'étaient les députés du centre, par exemple M. de Serre : or, combattre cette fureur de retouches, n'était-ce pas rendre hommage à l'autorité royale de qui les propositions découlaient ? Ce que

M. de Serre marquait dans ses chaudes improvisations, Royer-Collard le soulignait dans ses amples et philosophiques discours. Il jugeait que le jour où la Chambre pourrait, en fait, repousser les ministres du roi et lui en imposer d'autres qui seraient ses propres ministres, c'en serait fait de la monarchie. C'était au roi, répétait-il, qu'appartenait la prépondérance, et à tel point que les députés étaient moins les représentants du pays que des citoyens appelée, à raison de leurs lumières présumées, à l'examen des lois. En ces maximes, qui eût pu doser la part de la sincérité et aussi la part du calcul raffiné qui, pour incliner le roi vers une autre politique, accusait d'empiétement, presque d'irrévérence, les amis les plus passionnés de la monarchie ? Quoique Louis XVIII goûtât peu les hautes spéculations de Royer-Collard, était-il possible que cette reconnaissance de ses prérogatives le laissât indifférent ? Decazes d'ailleurs veillait, et l'on pouvait compter sur sa dextérité pour souligner ce langage respectueux, pour le comparer au zèle mal avisé des ultras qui, tout en acclamant leur prince, l'enchaînaient.

La Chambre aurait pu se sauver. Elle fit tout ce qu'il fallait pour se perdre. — Pendant tout l'hiver, sur les questions religieuses, des débats se traînèrent qui accrurent son impopularité : celui-ci voulait que la faculté de recevoir librement des donations fût reconnue au clergé ; celui-là réclamait que les registres de l'état civil fussent remis aux curés. — Ce fut surtout en matière financière que se manifesta la contrariété de vues entre la Chambre et le ministère. Pour régler l'arriéré de 1814, le gouvernement avait proposé et fait voter la création d'obligations remboursables en trois ans, portant un intérêt de 8 pour 100 et gagées par le produit de la vente de forêts de l'État jusqu'à concurrence de 300.000 hectares. Pour solder l'arriéré des *Cent-Jours*, le ministre des Finances suggérait, outre diverses économies ou augmentations d'impôts, le même expédient, c'est-à-dire création d'obligations, puis vente de bois de l'État avec autorisation d'aliéner 100.000 hectares de plus. Dès la réunion des bureaux, l'opposition éclata ; elle s'affirma dans la commission. Reconnaître intégralement, disaient les députés, les dettes des *Cent-Jours*, dettes souvent mal justifiées et contractées pour le service de l'*usurpateur*, ce serait moins équité que duperie. Dans cet esprit, on proposait que ces dettes — si vraiment on voulait les acquitter — fussent payées en rentes 5 pour 100 au pair. Comme la rente était à 60 francs, c'était une banqueroute des deux cinquièmes. Que si le ministre des Finances objectait l'improbité de ce règlement, les députés, loin de s'excuser, s'irritaient ; *Qu'est-ce, disaient-ils, que ce petit dommage infligé aux créanciers de Bonaparte si on le compare aux spoliations dont nous avons souffert et qui demeurent irréparées ?* Dans leur exaltation, beaucoup allaient jusqu'à contester le règlement de 1814 qui était devenu loi. — Ce qui fortifiait les résistances, c'était la nature du gage qui, dans le projet officiel, devait garantir les obligations. Pour cette Assemblée de propriétaires ruraux, conservateurs par essence, la vente, même partielle, de notre domaine forestier apparaissait comme une dilapidation : *Il sera plus aisé à nos neveux, disaient-ils, d'amortir des rentes que de créer des forêts.* Une considération dominait tout le reste. Les bois que le ministre se proposait d'aliéner étaient en partie d'anciens bois du clergé. De là des scrupules religieux, et d'autant plus vivaces que l'espoir des députés d'extrême droite était de reconstituer, au moins en partie, le patrimoine ecclésiastique. Cette Chambre royaliste prenant de plus en plus les allures d'une Chambre opposante, les débats se prolongèrent avec une singulière obstination. En fin de compte, le gouvernement dut consentir une transaction et se contenter de créer des reconnaissances dont le mode de règlement serait fixé en 1820. La

Chambre triomphait, au moins en apparence, mais d'un triomphe pire qu'un insuccès ; car elle fournissait la plus puissante des armes à qui méditait de la congédier.

XVII

Le 29 avril, la session fut close. Les députés avaient agité beaucoup de projets, mais n'avaient voté que deux lois durables, l'une qui abolissait le divorce¹, l'autre qui organisait le régime des douanes et des contributions indirectes². Ceux qui se séparaient reviendraient-ils jamais ? A quelques jours de là, Lainé, président de la Chambre, succéda comme ministre de l'Intérieur à M. de Vaublanc, et ce choix qui portait sur un modéré fut considéré comme un échec pour les *ultras*. Mais, en même temps, le garde des sceaux Barbé-Marbois, ancien serviteur de l'Empire, fut remplacé par le vieux Dambray, homme d'ancien régime, en sorte que, déconcertées par des signes contraires, les conjectures s'égarèrent sans pouvoir se fixer. — D'autres événements occupaient d'ailleurs, en ce printemps de 1816, l'attention publique : à Grenoble un complot, de caractère bonapartiste, semble-t-il, dirigé par un nommé Didier, et que le zèle des autorités locales réprima avec une rigueur extrême, car il y eut plus de vingt exécutions : puis à Paris une conspiration dite des *patriotes* qui fut suivie de trois sentences capitales. — On se souvient que la loi d'amnistie n'avait point visé les procédures déjà entamées : de là quelques procès tardifs qui se traînaient douloureusement et rendaient un son de vengeance, tandis que le roi avait semblé pardonner. Il y eut des acquittés : tel Drouot et Cambronne ; pour d'autres, les peines furent commuées. Mais le général Chartran fut fusillé à Lille le 22 mai, et le général Mouton-Duvernet à Lyon le 27 juillet. — Images de représailles, images de joie, tout se mêlait. Le 17 juin, les portes de Notre-Dame s'ouvrirent pour le cortège nuptial du duc de Berry qui devenait l'époux de la princesse Caroline des Deux-Siciles. — Cependant un grand fléau menaçait, celui de la disette. La récolte de 1815 avait été médiocre, celle de 1816 s'annonçait pire encore ; de là pour l'automne et l'hiver suivants, une inquiétante perspective de misère et de pénurie.

De plus en plus avancé dans la faveur royale, Decazes poursuivait secrètement, mais avec persévérance, son offensive contre la Chambre. Dès le mois de juillet se posa devant le conseil la question de la dissolution³. Tout d'abord les objections furent très vives. Lainé, bien qu'il eût comme président déploré plus d'une fois les incartades des députés, tremblait à la pensée de sacrifier les plus fidèles amis de la monarchie ; puis il goûtait peu Decazes et répugnait à s'associer à lui. Quant au duc de Richelieu, il lui était arrivé souvent, en sa correspondance, de déplorer l'indiscipline, la passion, l'aveuglement de la Chambre. *Que faire*, écrivait-il un jour à l'empereur Alexandre⁴, *dans un pays où les bons sont extravagants et les méchants atroces ?* Quelles que fussent ces accès de découragement, il se sentait bien vite ressaisi par l'ambiance du faubourg Saint-Germain où il vivait, par ses relations d'amitié personnelle avec plusieurs des ultras. Puis, comme Lainé et plus encore que Lainé lui-même, il

¹ Loi du 8 mai 1816.

² Loi du 28 avril 1816.

³ POUTHAS, *Guizot pendant la Restauration*, p. 135, d'après un mémoire de M. Decazes.

⁴ Lettre du 2 décembre 1815. (*Recueil de la société impériale de Russie*, t. LIV, p. 459.)

s'agitait en une vraie torture de conscience, à la pensée d'éloigner du prince, comme on ferait d'une garde fidèle, les plus éprouvés de ses partisans. Que si Decazes tentait d'envelopper le roi de ses discrètes suggestions, le monarque se déroba plutôt qu'il ne se laissait gagner. Il s'effrayait de la grande décision, et surtout de ses conséquences : si le pays renvoyait au Palais-Bourbon les mêmes députés, ce serait un échec pour sa politique : que si au contraire les élus étaient des hommes nouveaux, ces hommes nouveaux ne seraient-ils pas des amis bien tièdes, peut-être des ennemis ?

Decazes ne se découragea pas. Il multiplia les notes qu'à l'heure propice il ferait passer SOUS les yeux du roi, notes émanées de lui-même, notes du baron Pasquier, notes de Guizot, très mêlé à la politique quoique étranger à la Chambre et ardent à pousser sa fortune. Ces notes insistaient toutes sur l'indiscipline de la Chambre, sa manie d'amendements, son influence désorganisatrice. Indépendante, elle l'était ; impopulaire, elle l'était pareillement, en sorte qu'à la briser il n'y avait que profit sans risques. Le roi se prêtait aux entretiens, lisait les rapports ; mais un reste de crainte le retenait. Les scrupules de ses deux principaux ministres, Richelieu, Lainé, avivaient les siens. Même au mois d'août, le duc, ainsi qu'en témoigne une lettre de sa sœur Mme de Montcalm¹, n'était pas décidé. Quant à Lainé, il semble qu'il ait caressé un projet aussi arbitraire que peu pratique, celui de ne point dissoudre la Chambre, mais de la ramener au chiffre de 258 membres, fixé par la charte, en ne gardant que les premiers élus de chaque département². — Cependant les gouvernements étrangers, s'étaient arrogés, au double titre de leur occupation militaire et de leur qualité de créancier, un droit de conseil, presque d'intervention dans les affaires de France. Or, Wellington au nom des Anglais, Pozzo di Borgo au nom des Russes, dénonçaient les tendances de la Chambre qui ne rassurait ni l'Europe tant elle était peu raisonnable, ni la France elle-même tant elle était pénétrée d'ancien régime. De ces interventions le patriotisme très chatouilleux du duc de Richelieu s'irritait ; puis un retour de ce même patriotisme le poussait à céder. Son plus ardent désir était que le corps d'occupation fût diminué, que le fardeau de l'indemnité de guerre fût allégé. Or, conserver la Chambre qui, à l'occasion du budget, avait révélé, en matière financière, tant d'inexpérience et tant de témérité, ne serait-ce pas diminuer le crédit de la France et retarder l'heure où les conditions du traité seraient adoucies ? Il semble que cette considération ait fixé les incertitudes du duc, et son exemple entraîna Lainé.

Louis XVIII de son côté, mi-convaincu, mi-résigné, s'était décidé. Le 14 août, ayant rassemblé ses conseillers, il leur notifia sa résolution. *Il y a trois mois, leur dit-il, j'étais résolu à conserver la Chambre ; c'était encore mon avis, il y a un mois. Tout ce que j'ai vu, tout ce que je vois encore me persuade qu'il serait dangereux de la garder. Vous pouvez donc la considérer comme dissoute.* Ayant parlé de la sorte, il leva la séance en recommandant le secret le plus absolu ; car il voulait éviter avant tout les reproches de son frère, les colères de la Cour, les remontrances de ceux qu'il sacrifiait.

En dépit de ce langage péremptoire, on put surprendre encore, dans les jours qui suivirent, quelques arrière-indécisions. Le 5 septembre fut enfin signée l'ordonnance de dissolution. Par cet acte le roi confirmait irrévocablement la charte, rompait les dernières attaches avec l'ancien régime et se fixait dans le

¹ HYDE DE NEUVILLE, *Mémoires*, t. II, p. 249.

² GUIZOT, *Mémoires*, t. I, appendice n° 7.

rôle le plus périlleux, le plus sujet à mécomptes, mais aussi le plus méritoire, qui est celui de modéré. Il était désormais prémuni contre les exagérations de ses amis. Il lui restait, appuyé sur les centres, à se défendre contre ses ennemis. Ce sera la seconde partie du règne. Mais avant de la retracer, il faut dire le patient effort pour libérer la France et réparer Waterloo.

LIVRE II

LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

SOMMAIRE

I. — Le traité du 30 mai 1814 : modération relative des coalisés. Congrès de Vienne : Talleyrand : arrangement secret du 3 janvier 1815.

II. — Après Waterloo : irritation des alliés et exaspération de la Prusse. — Mémoires divers inspirés par l'esprit de conquête. Intervention d'Alexandre ; le duc de Richelieu succède à Talleyrand. — Préliminaires de paix : traité définitif et conventions annexes (20 novembre 1815).

III. — Après le traité du 20 novembre : quelles servitudes pèsent sur la France.

IV. — Comment tous les efforts du gouvernement français tendent à hâter la libération. — Le conseil des Quatre. — Appels du duc de Richelieu à Alexandre pour une diminution du corps d'occupation. — Wellington et ses objections.

V. — Comment l'Autriche propose la réduction, et comment Wellington se laisse ramener. — Comment, pour obtenir cette réduction, la France doit prouver son aptitude à tenir ses engagements financiers. — Misère et pénurie pendant toute l'année 1816-1817. — Arrangement passé avec les maisons de banque Baring et Hope. — L'armée d'occupation diminuée d'un cinquième.

VI. — Comment la question des créances étrangères prolonge pendant une année le désaccord entre la France et les alliés, — Les indemnités : dispositions pour en régler le montant ; chiffre extraordinaire des réclamations. — Le duc de Richelieu suggère la fixation d'un chiffre forfaitaire, libérateur pour la France. Résistance, spécialement en Prusse. — Essai inutile de négociation à Carlsbad.

VII. — La Note du 10 septembre 1817. — Violente hostilité du gouvernement prussien. Émoi de M. de Bonnay. — De l'attitude de l'Autriche. — Le duc de Richelieu recourt de nouveau à Alexandre. — Comment celui-ci propose à Wellington le rôle d'arbitre. — Acceptation de Wellington. — Le règlement.

VIII. — La question de l'entière libération du territoire : initiative de la Russie : dispositions de la Prusse, de l'Autriche, de l'Angleterre. — La note secrète, et quel prétexte elle eût pu fournir aux adversaires de l'évacuation. — Comment tout se prépare pour des conférences à Aix-la-Chapelle.

IX. — Les conférences d'Aix-la-Chapelle. — Comment est décidée l'immédiate et complète évacuation. — Visite d'Alexandre et de Frédéric-Guillaume à Louis XVIII. — La rentrée de la France dans

le concert européen. — Comment les arrangements d'Aix-la-Chapelle couronnent l'œuvre du duc de Richelieu.

Les alliés, en 1814, s'étaient piqués de générosité. Le traité du 30 mai, dit traité de Paris, avait reconnu à la France ses limites du 1er janvier 1792. En outre, il lui laissait quatre cantons dans l'ancien département de Jemmapes, quatre dans l'ancien département de Sambre-et-Meuse, deux dans l'ancien département de la Sarre. Nous gardions de plus la forteresse de Landau et une portion de la Savoie. Nos droits sur la principauté d'Avignon et le Comtat-Venaissin ainsi que sur le comté de Montbéliard étaient définitivement consacrés. Nulle occupation militaire, nulle indemnité non plus.

Bien que ces conditions fussent assez douces, il eût été naïf de trop remercier. La générosité, si l'on pouvait employer ce mot, se mêlait d'une profonde défiance. Trois mois avant le traité de Paris, les représentants des quatre puissances alliées avaient signé à Chaumont un autre traité par lequel elles s'engageaient à demeurer unies pour repousser de la part de la France toute tentative d'expansion révolutionnaire ou de conquête. Cette vigilance soupçonneuse avait survécu à l'Empire détruit ; et par conventions supplémentaires les monarques coalisés avaient résolu de garder leurs contingents sur le pied de guerre jusqu'à ce que la paix générale fût définitivement assurée¹.

Avec l'automne s'ouvrit à Vienne le Congrès chargé de régler l'état territorial de l'Europe. Talleyrand y représenta la France. On a prétendu qu'il eût pu, par une politique plus agissante, y améliorer le sort de son pays. Dès le début des conférences, deux ambitions se firent jour : l'une, positive jusqu'à la brutalité, celle de la Prusse ; l'autre, toute colorée d'humanitarisme, quoique assez osée, celle de la Russie. La Prusse prétendait s'agrandir de la Saxe, dont le roi portait le crime de fidélité à Napoléon. Quant à Alexandre, il caressait un rêve magnanime, celui de reconstituer une grande Pologne, composée non seulement de ses propres États, mais des provinces attribuées jadis à la Prusse et à l'Autriche : à cette Pologne il donnerait des institutions autonomes, mais d'ailleurs — et c'est ici que le rêveur se réveillait tout à coup fort réaliste, — la rattacherait à son empire.

Contre cette double conception s'éleva l'Autriche deux fois menacée ; car elle ne se souciait ni d'une Prusse maîtresse des défilés de l'Elbe ni d'une Russie — fût-elle déguisée sous le nom de Pologne — s'étendant jusqu'au pied des Carpathes. En ce conflit naissant la France ne pourrait-elle pas prendre parti, se ranger du côté de la Russie et de la Prusse et, en acquérant deux puissantes alliances, se faire payer le prix de son appui ?

Avec une prudente sagesse Louis XVIII écarta la tentation. Le profit matériel était bien malaisé à dégager, le traité du 30 mai ayant déjà fixé les limites de la France. L'abandon du roi de Saxe, notre allié et de plus allié aux Bourbons, aurait eu un aspect de vilénie. La reconstitution de la Pologne elle-même — si désirable fût-elle devenait une œuvre un peu équivoque si le souverain demeurait le tsar ; car alors on semblait consacrer l'iniquité presque autant que la réparer. Ainsi pensa Louis XVIII. Il jugea que la pire conduite serait de demander au risque d'être éconduit ; il estima pareillement qu'après vingt-deux ans de secousses, les hasards d'une politique aventureuse ne nous convenaient pas plus que ne conviennent les grands efforts à un convalescent. Contre Napoléon les alliés

¹ MAERTENS, *Nouveau recueil des traités*, t. II, p. 40.

avaient invoqué le droit public. Dès le premier jour de son règne, le roi s'était approprié les mêmes maximes, s'était appliqué à les épurer encore et les avait répétées avec une aisance souveraine qui communiquait à sa faiblesse même un aspect de majesté. Toute sa politique, politique de vaincu, mais qui parle de si haut qu'il semble moins un vaincu qu'un arbitre, s'était résumée en quelques principes : respect des engagements pris, désaveu de tous droits fondés sur la conquête, protection des petits États, équilibre entre les puissances, retour à la légitimité. Telles avaient été les instructions remises à Talleyrand à son départ pour Vienne¹. — Ces mêmes vues prévalurent dans la double question de la Pologne et de la Saxe. Loin de céder à la perspective d'avantages ou de bénéfices incertains, le gouvernement des Tuileries se rapprocha par une convention très secrète, signée le 3 janvier 1815, de l'Autriche et de l'Angleterre. Ce n'était point qu'il voulût se lier à ces deux puissances ; mais il jugeait qu'elles représentaient le mieux à cette heure l'esprit de tradition. Pendant tout l'hiver de 1814 à 1815, Louis XVIII fut en correspondance presque journalière avec Talleyrand. Qu'on lise ses lettres² ; elles se résument toutes en un double vœu : respect des droits de la France, respect égal du bien d'autrui. — Et le roi n'eût pu souhaiter pour ses pensées un meilleur interprète que son représentant à Vienne. Heureux de se retrouver dans son monde après les avatars de la Révolution et de l'Empire, Talleyrand se montrait dans les fêtes ou autour de la table du Congrès, dégagé de toute gêne comme de tout remords ; oublieux de son passé au point d'inspirer aux autres des doutes sur leur propre mémoire ; installé dans son rôle avec une nonchalance tranquille qui, à force d'être étudiée, retrouvait le naturel ; effronté mais d'une effronterie supérieure à laquelle nul n'eût osé donner son vrai nom ; planant fièrement au-dessus de ses trahisons sans daigner les excuser, sans paraître même s'en souvenir ; et proclamant la légitimité avec une brièveté froide et péremptoire, en homme rigide qu'aucun soupçon n'a effleuré.

II

Le congrès de Vienne durait encore quand on apprit le débarquement de Cannes ; l'entreprise de Napoléon et la guerre qui suivit changèrent tout. La France fut jugée terre vacante où l'on pouvait tailler à merci ; et parmi les alliés on ne parla plus que de [frontières améliorées](#).

Sous cette formule adoucie se cachait, pouvait se cacher le démembrement.

Entre tous les coalisés, les plus acharnés furent les Prussiens. Le roi Frédéric-Guillaume III était un prince sage, modéré, ami du repos ; mais au-dessus de lui s'agitait le parti germanique tout dévoré d'ambitions, tout hanté de revanche et de conquête. En 1814, les convoitises avaient été maîtrisées ou s'étaient elles-mêmes contenues. A la nouvelle de Napoléon reparu, elles se déchaînèrent. Si nous en croyons les dépêches de notre chargé d'affaires à Berlin, M. de Caraman, l'impression ne fut ni la surprise ni la consternation, mais un espoir sauvage de recueillir de plus amples gains en de nouveaux déchirements. Les

¹ Instructions du 10 septembre 1814 (*Archives des affaires étrangères, France*, volume 672).

² Voir *Correspondance de Louis XVIII et du prince de Talleyrand*, publiée par M. PALLAIN, *passim*.

volontaires arrivèrent en si grand nombre que les cadres furent presque aussitôt remplis et qu'il fallut en former d'autres. Les Landwehriens rejoignirent leur corps avant d'avoir reçu leur billet d'appel. Cet élan patriotique s'accompagnait de cris de haine contre la France et d'encouragements à tout dévaster. Les journaux surexcitaient ces ardeurs : tel le *Mercur* du Rhin qui, non content de flétrir Napoléon, étendait ses invectives aux Bourbons¹. La journée de Waterloo acheva d'exalter. Les envois de troupes se poursuivirent, même lorsque tout danger semblait écarté, et ce fut, non une invasion, mais une ruée.

A Berlin ou dans les camps prussiens, les plumes travaillaient presque autant que naguère les armes. Des notes se préparaient à l'effet de transformer en doctrine les avidités nationales. Le premier ou l'un des premiers, M. de Humboldt, exposa en forme scientifique les revendications de son pays. C'était, parmi les hommes d'État prussiens, l'un des plus considérables et aussi l'un des plus hostiles. En son mémoire, il s'appliquait à détruire la croyance que l'ennemi fût Napoléon, non la France. Les Français étaient, à ses yeux, les complices de l'usurpateur, les uns pour l'avoir acclamé, les autres pour l'avoir laissé faire. De là cette conclusion que la capture de Bonaparte ne terminait pas le conflit. Les monarques coalisés se devaient à eux-mêmes et devaient à leurs sujets de se prémunir contre le retour de pareils malheurs. La conséquence, c'était une nouvelle répartition dans les forces respectives des États ; et cette répartition ne s'opérerait qu'au détriment de la France. Avec un aplomb tranquille, M. de Humboldt énumérait les sacrifices : les frontières françaises seraient rétrécies au Nord au profit des Pays-Bas, au Nord-Est au profit de l'Allemagne, et plus bas encore, par quelques rectifications, au profit de la Suisse. — Pour rassurer les scrupules des timorés, l'homme d'État prussien rappelait les empiétements de la France, et se fondant sur certaines prétendues similitudes de traditions, de langue ou de mœurs, invoquait ce droit historique qui souvent n'est ni le droit ni l'histoire. — Dans les conciliabules des puissances, on avait parlé d'une longue occupation militaire. M. de Humboldt jugeait qu'au lieu d'occuper des forteresses pour les rendre, il valait bien mieux les occuper pour les garder. Il ajoutait d'ailleurs avec condescendance que, dans les limites de ses nouvelles frontières, la France pourrait édifier à son gré de nouvelles fortifications. L'homme d'État, en terminant, marquait brièvement la convenance de stipuler une forte indemnité de guerre. A qui reviendraient les dépouilles françaises ? M. de Humboldt ne dissimulait pas que la meilleure partie en serait recueillie par l'Allemagne, maîtresse de s'étendre sur la rive gauche du Rhin. Mais il n'imaginait pas, ne voulait pas imaginer que cet agrandissement pût inquiéter personne ; car l'Allemagne, disait en propres termes M. de Humboldt, est un État essentiellement pacifique².

Qui contiendrait cet excès d'avidité ? Les Autrichiens, qui volontiers eussent ménagé la France, avaient à ménager aussi les ardeurs de leur clientèle allemande. Tout soucieux de cet équilibre, ils se croyaient modérés en tolérant que la France conservât ses places frontières à la condition que celles-ci fussent rasées : ainsi seraient démolies les fortifications des petites villes d'Alsace, et pareillement celles de Besançon. Strasbourg elle-même ne conserverait que sa citadelle³. — Le pire, c'était que l'Angleterre paraissait à cette heure épouser les

¹ Dépêches de M. de Caraman, 18 mars, 6, 15 et 20 avril, 16 mai. (*Archives du ministère des Affaires étrangères, Prusse, volume 253.*)

² *Affaires étrangères, France et divers États, vol. 672.*

³ Mémoire de Metternich, août 1815. (*Affaires étrangères, France, vol. 672.*)

colères prussiennes. A la vérité Wellington, gardant tout son calme, estimait que contre un projet de démembrement, la nation française tout entière se dresserait¹. Mais tout autre était lord Liverpool. En anglican rigoriste, il jugeait que la France, la grande pécheresse relapse, méritait un châtement sévère, et que la seule peine proportionnée à ses fautes était la perte des provinces conquises par Louis XIV².

En cet excès de malheur, quel n'eût pas été le sort de la France si un secours sauveur ne fût intervenu, celui d'Alexandre ! Ce n'était pas qu'il n'eût, lui aussi, quelque sujet de s'irriter. Si secrète qu'eût été la convention du 3 juillet 1815, il l'avait connue et en avait conçu un assez vif dépit. Mais il portait en lui une âme magnanime. Il réussit d'ailleurs à se persuader que le disgracieux traité était l'œuvre de Talleyrand et que Louis XVIII n'y avait point participé. L'avidité prussienne le choqua comme abus de la victoire et comme iniquité. Trois hommes étaient surtout associés alors à sa politique extérieure : le chancelier Nesselrode, Allemand d'origine, et Capo d'Istria, Corfiote de naissance, qui, l'un et l'autre, se partageaient la direction des affaires étrangères ; puis le général Pozzo di Borgo, ambassadeur à Paris. Dès le 28 juillet, en un mémoire de ton très grave, Capo d'Istria formula les protestations de la Russie. Les puissances, disait-il, avaient pendant l'usurpation reconnu les droits de Louis XVIII. Étaient-elles fondées à faire peser sur lui les maux de cette même usurpation dont il avait été la première victime ? Si l'on portait atteinte à l'intégrité de la France, il faudrait, du même coup, réviser toutes les stipulations du congrès de Vienne. Affaiblir le gouvernement français, ajoutait Capo d'Istria, c'est dire à la France qu'un gouvernement légitime est pour elle une calamité ; c'est réduire ce gouvernement à une impopularité telle que de là naîtrait pour lui l'impuissance et que nous ruinerions, dans l'acte même où nous le rétablissons, celui que nous prétendons restaurer.

Toutes les instances d'Alexandre — instances personnelles, instances de ses conseillers — calmeraient-elles l'ardeur de conquête ? Derrière la Prusse s'ameutaient plusieurs des petits princes allemands, comme à la suite des grands fauves s'élancent les menus carnassiers. Parmi les États secondaires, le gouvernement des Pays-Bas se montrait l'un des plus acharnés et jugeait non seulement légitime, mais naturel, que la France fût amputée de la Flandre, de la Lorraine, de l'Alsace. Ce qu'avait dit M. de Hardenberg le répéta dès le commencement d'août, et avec toute l'autorité que lui conférait son rang de chancelier. La note commençait par établir que, pour une nation qui avait plus d'égoïsme que de patriotisme, il était moins dur de céder des provinces que de donner de l'argent ; car tout le monde était frappé par une contribution de guerre tandis qu'une cession n'atteignait que les citoyens des territoires cédés. On eût cru d'après ces prémisses que, si l'avidité territoriale était grande, on renonçait à l'avidité d'argent. Il n'en était rien, et le mémoire cumulait fort ingénieusement l'une et l'autre. Au profit des États éloignés de la France on stipulerait une forte indemnité : les États limitrophes se paieraient en territoire ; car décidément — et ici M. de Hardenberg copiait M. de Humboldt — une occupation définitive valait bien mieux qu'une occupation temporaire. Partant de là, le chancelier estimait qu'il fallait ravir à la France toutes ses

¹ Lettre au roi des Pays-Bas, août 1815. (*The despatches of feld Marshall Wellington*, t. XII, p. 581.)

² Lord Liverpool à lord Castlereagh, 15 juillet 1815. (*Wellington supplementary Despatches*, t. XI, p. 32.)

forteresses des Pays-Bas, toutes celles de la vallée de la Meuse, de la Moselle, de la Sarre. **Ce ne sera qu'alors, continuait le mémoire, que la France se verra, dans sa vraie ligne de défense... et qu'elle se tiendra tranquille.** On insistait de peur qu'on ne laissât échapper le moment favorable pour statuer (*sic*) **une paix solide et durable**¹. Au mémoire une carte était jointe qui fut remise, semble-t-il, à Alexandre. Le projet ravissait à la France toute la partie flamande du département du Nord, une portion des Ardennes et de la Meuse, tout le département de la Moselle, toute l'Alsace,. En outre, nous perdions dans le Doubs le fort de Joux, Pontarlier, Montbéliard ; dans le Jura Saint-Claude ; dans l'Ain le fort de l'Écluse, Belley et Gex ; dans l'Isère le fort Barrau².

C'en était trop. Une dépêche de Pozzo di Borgo, interprète des pensées du maître, permet de mesurer l'exaspération du tsar : **C'est un chef-d'œuvre de destruction**, écrivait Pozzo à Nesselrode à propos de la note prussienne. Il ajoutait que, si la France se prêtait à une telle humiliation, elle fournirait elle-même la preuve de son impuissance à conjurer sa propre ruine. S'étant exprimé de la sorte, il marquait les seules conditions de paix raisonnable : à savoir une indemnité de 600 millions, une occupation militaire pendant trois ans, le retour aux frontières de 1790. En finissant, il revenait aux suggestions prussiennes et il répétait : **Le roi de France ne peut accepter cela : ce serait un suicide politique**³.

Ce que Louis XVIII, au dire de Pozzo, ne pouvait accepter, l'Europe l'accepterait-elle ? Il se trouva que la Prusse avait compromis ses ambitions à force de les outrer. L'Autriche ne répugnait point à une France affaiblie : elle ne voulait pas une France démembrée. En Angleterre, la rigueur envers nous se tempéra par une crainte, celle que la France poussée au désespoir ne redevînt de nouveau pour ses voisins une menace ou un embarras : de là une réaction de ce ferme bon sens britannique qui ne se laisse égarer par la passion que pour se ressaisir bientôt. En outre, le roi Frédéric-Guillaume, beaucoup plus raisonnable que son entourage, se sentait plus effrayé qu'ébloui par les rêves de grandeur germanique. Il avait hâte d'engranger ses profits et ne se souciait pas de susciter de nouveaux orages.

Ces retours de réflexion prêtaient aux avis du tsar une particulière autorité. Le 20 septembre, des propositions furent soumises au gouvernement français. Bien que très adoucies, elles étaient fort dures encore ; car les coalisés ressaisissaient la plupart des concessions qu'ils avaient consenties dans le traité du 30 mai 1814. La France perdrait toute la Savoie ; au nord et au nord-est, elle abandonnerait Condé, Philippeville, Marienbourg, Givet et le fort de Charlemont, Sarrelouis, Landau. Les fortifications d'Huningue seraient démolies. Le fort de Joux, le fort de l'Écluse feraient retour à la Suisse. L'occupation militaire serait de 150.000 hommes et pourrait être prolongée pendant sept années. L'indemnité de guerre serait de 600 millions ; à cette somme s'ajouteraient 200 millions destinés à établir des forteresses en face de nos frontières. — Contre ces conditions Talleyrand protesta en une note du 21 septembre. Le roi, disait-il, pouvait à toute rigueur, et quoique avec une douleur profonde, céder les territoires qui n'avaient pas appartenu à l'ancienne France, mais non les places ou forteresses qui, comme Condé, Givet, Charlemont, faisaient avant 1792 partie intégrante du domaine monarchique. On consentait à une indemnité, mais à la

¹ *Affaires étrangères, France*, vol. 672.

² *Recueil de la société impériale d'histoire de Russie*, t. LIV, p. 444.

³ Pozzo DI BORGO, *Correspondance*, t. I, p. 206-207.

condition qu'elle fût assez modérée pour permettre de subvenir aux besoins intérieurs du royaume. On se soumettait à l'occupation militaire, mais en ajoutant qu'une durée de sept années paraissait tout à fait inadmissible.

Celui qui avait commencé à débattre le traité ne le signerait pas. Talleyrand offusquait le roi par l'éclat même de ses services : en outre, il rappelait à Alexandre le désobligeant traité du 3 janvier. Sans le disgracier bruyamment, Louis XVIII se délia d'avec lui et l'absorba, avec le titre de grand chambellan, parmi les hauts dignitaires de sa cour. L'habileté ne consista point dans le renvoi de Talleyrand, mais dans le choix de son successeur. Le ministère des Affaires étrangères, fut, comme on l'a dit plus haut¹, confié au duc de Richelieu, l'ami d'Alexandre ; et à cet égard la nomination fut trait de génie.

Cette auguste amitié entraînerait-elle sur l'heure toutes les conséquences heureuses qu'on eût pu espérer ? Le tsar avait déjà, par ses interventions, tellement diminué les exigences de la coalition que son crédit se trouvait presque épuisé. Du 21 au 30 septembre on discuta. Des ébauches de rédaction qu'on retrouve encore aux *Archives*, des mots tracés, raturés, rétablis de nouveau, attestent une double obstination, celle des alliés à ne plus rien concéder, la nôtre à limiter nos sacrifices. Les coalisés persistaient à exiger Landau et Sarrelouis comme cession absolue, Philippeville et Marienbourg, comme rectification de frontière. [Rectification de frontière](#), répétait Richelieu, [l'expression est commode pour éviter de prononcer le nom de conquête](#). Et il défendait pied à pied le sol national plus âprement que jamais paysan ne défendit les bornes du champ paternel. Comme il se désolait, Alexandre entreprit de relever son courage par la comparaison des exigences féroces des premiers jours et des stipulations maintenant débattues. Pour achever de le reconforter, il lui donna la carte qui lui avait été remise à lui-même et qui marquait par un tracé bleu les limites où les projets prussiens avaient entendu nous enfermer. [Ma signature a manqué](#), dit-il, [jamais je ne l'eusse donnée](#). Et cette carte fameuse demeure comme le témoignage du sort que la France faillit subir et qu'elle évita :

Il semble que, dans la dernière phase de ces négociations douloureuses, la pensée déjà formulée par Talleyrand s'affermirait, à savoir que quels que fussent les sacrifices à réclamer de la France, il fallait lui laisser tout ce que l'ancienne monarchie avait englobé dans ses frontières. C'était surtout le souci dominant de Louis XVIII, résigné à se dessaisir de tous les accroissements de la Révolution et de l'Empire, mais résolu à ne rien abandonner de ce que les rois de sa race avaient possédé. Cette distinction ne laissa pas que de soulever des critiques : [On ne peut admettre](#), disaient les plus hostiles, [que l'ancien territoire de la France soit considéré comme intangible, quand la France a si souvent assailli le territoire des autres](#). Cependant le principe fut adopté. Dans cet esprit, il fut décidé — et ce fut le succès de Richelieu — que la France garderait Condé, Givet, le fort de Charlemont et, à la frontière suisse, les forts de Joux et de l'Écluse. Huningue nous fut conservée à la condition qu'elle fût démantelée. L'occupation militaire, fixée au chiffre de 150.000 hommes, fut réduite à cinq ans et pourrait cesser au bout de trois. Quant à l'indemnité, elle fut ramenée de 800 à 700 millions.

Tels furent les préliminaires signés le 2 octobre 1815. En dépit des adoucissements obtenus, Richelieu n'y apposa son nom qu'avec une frémissante émotion. Quand tout fut fini, il revint trouver les ministres qui siégeaient en

¹ Voir supra, livre Ier, § 11.

conseil. Il était atterré : *Je suis perdu, dit-il ; mais pouvais-je faire autrement ?* Et il ajouta : *Comme il eût mieux valu rester au fond de la Russie ! Comment me suis-je laissé imposer un fardeau au-dessus de mes forces ?* Ainsi parlait-il devant ses collègues que l'émotion avait pareillement gagnés¹. Et quelques jours plus tard, dans une lettre à Alexandre, il exprimait la même patriotique douleur.

L'accord sur les conditions générales se compléta dans les jours qui suivirent par quatre conventions particulières.

La première régla le régime de l'occupation militaire dont tous les frais seraient payés par le gouvernement français. — La seconde avait trait à l'acquittement de l'indemnité de guerre. Quinze engagements formant ensemble un total de 700 millions seraient remis par le gouvernement français aux alliés. Tous les quatre mois, à partir du 1er décembre 1815, ceux-ci en échangeaient un contre des bons au porteur sur le trésor royal, et ces bons seraient payables jour par jour. Une inscription de 7 millions de rente au capital nominal de 140 millions garantissait le paiement de ces bons. — La troisième convention visait le paiement des créances étrangères, c'est-à-dire les indemnités dues par la France pour fournitures, remboursements de travaux ou de cautionnements dans les pays hors de son territoire. — Enfin la quatrième convention était relative à la réparation des dommages causés aux sujets anglais pour séquestres, confiscations ou préjudices divers, au temps de la Révolution et de l'Empire.

Le traité général, avec ses conventions annexes, fut définitivement signé le 20 novembre. Le 25, Richelieu notifia aux Chambres ces actes mémorables. Le commentaire était malaisé, car ces mêmes coalisés qui nous traitaient en vaincus prétendaient aussi au rôle de protecteurs, et nous avions intérêt à ne pas les rendre irréconciliables autant qu'eux-mêmes à ne pas nous exaspérer. En des paroles très étudiées, mais impressionnantes par leur froideur même — car on sentait sous cette froideur les bouillonnements qui se contenaient, — Richelieu marqua tout ensemble combien le traité était onéreux, combien il était inévitable. Le discours, écouté en un silence attentif, fut suivi du même silence profond et douloureux. Le lendemain, qui était un dimanche, le roi reçut selon sa coutume les hommages de la cour. Ce qu'avait dit son ministre, il tint à le redire, et à tempérer en même temps la tristesse par l'espoir. S'adressant au chancelier qui était président de la Chambre des pairs : *Les malheurs de notre patrie, dit-il, sont grands ; mais ils ne sont pas irréparables pour une nation comme la nôtre, quand elle est fortement unie d'intention et de cœur avec son roi.*

III

Ce fier appel à la confiance n'était pas superflu, tant les coalisés, en rétablissant la paix, s'étaient appliqués à tenir la France en état de dépendance et de suspicion !

La diminution de sa puissance ne s'accuse pas seulement par le rétrécissement de ses limites, mais par la vigilance jalouse à ce que, dans ces limites mêmes, elle soit encerclée. Qu'on lise l'acte connu sous le nom d'acte final du congrès de Vienne et qui répartit en Europe les souverainetés. Sur notre frontière du nord a été créé, par la réunion des provinces belges et bataves, le royaume des Pays-

¹ PASQUIER, *Mémoires*, t. IV, p. 4. — BARANTE, *Souvenirs*, t. II, p. 227.

Bas : c'est la sentinelle avancée postée par l'Angleterre contre la France, et déjà se dresse le plan des forteresses où se déploiera en Flandre et en Hainaut tout l'art de Vauban, mais retourné contre nous. Au nord-est, là où régnaient les électeurs de Trèves ou de Cologne, est installée, dans les provinces rhénanes, la belliqueuse Prusse. Et au sud-est, l'Italie nous est pareillement fermée : c'est le domaine réservé de l'Autriche qui domine directement à Milan ou à Venise, et indirectement dans les autres principautés qui ne sont vis-à-vis d'elle qu'États vassaux.

Sur les mers, l'amointrissement est pareil. A la faveur des guerres continentales, l'Angleterre s'est consolidée aux Indes, au Canada, au Cap. Dans la Méditerranée, elle s'est fait livrer Malte, puis Gibraltar ; voici que par acte du 5 novembre 1815, elle a acquis le protectorat des îles Ioniennes. Nous, nous recouvrons une partie de notre domaine colonial, déjà bien diminué par le traité de 1763 ; mais nous ne le recouvrons pas tout entier. Perdue l'Ile de France, perdue aussi Saint-Domingue. Aux Indes, rien que quelques petites villes isolées les unes des autres, impuissantes à se rejoindre, et qui témoignent seulement que jadis nous fûmes puissants là-bas.

En 1814, la sagesse de Louis XVIII et le savoir-faire de Talleyrand ont rétabli, — et jusqu'à effacer les traces de la défaite, — le prestige de la France. Maintenant, et malgré les interventions secourables d'Alexandre. Autrichiens, Prussiens, Russes, Anglais, resserrent leurs liens. Ils viennent de renouveler le pacte de Chaumont. Ils sont les quatre et se fixent en cette association avec la ferme volonté de ne pas l'élargir. Nous, nous sommes l'autre puissance, pendant vingt ans hostile, à demi pardonnée en 1814, aujourd'hui redevenue suspecte. Dans la grande famille des États, sommes-nous le parent dédaigné, le parent pauvre ? Pas tout à fait ; mais nous sommes le parent qui a péché et qui même, en péchant deux fois, a prouvé la fragilité de son repentir.

Dans les temps qui ont suivi Waterloo, tout un flot de soldats étrangers se sont abattus sur la France. Maintenant ils s'écoulent, mais pas tous. Cent cinquante mille hommes restent à titre d'occupants. A l'approche de l'hiver, ils s'installent comme pour un long séjour. Ils s'échelonnent de Dunkerque à Belfort : tout au Nord les Anglais, un peu plus bas les Russes ; les Prussiens ont leur quartier général à Sedan, les Autrichiens sont cantonnés en Alsace. Les contingents des puissances secondaires sont disséminés sur divers points : il y a des Saxons au Quesnoy, des Hanovriens à Condé, des Bavares à Bitche¹. Le commandant en chef est Wellington, personnage de probité sévère, de sens droit, jaloux d'équité ; en revanche susceptible, d'un amour-propre chatouilleux qui ne sait pas toujours ménager l'amour-propre des autres ; sensible plus qu'il ne convient à l'opinion des salons et s'adoucisant ou s'irritant suivant qu'il y rencontre caresse ou froideur ; sujet à des retours subits de vieil enfant fantasque ainsi qu'il arrive à ceux qu'a gâtés l'excès de la fortune.

Voici une autre servitude. Les quatre puissances ont chacune à Paris un ambassadeur ; or ces ambassadeurs ont décidé de se réunir en conférence et d'exercer leur contrôle sur les affaires intérieures et extérieures de la France. Une pensée très complexe, faite de protection et de méfiance, a inspiré ce dessein. La France est traitée comme une convalescente à peine échappée à une longue fièvre et qu'il faut, dans son propre intérêt, préserver contre tout nouvel accès. Elle est considérée aussi comme une débitrice dont il importe de surveiller

¹ CREUX, *la Libération du territoire*, p. 76.

le gage, de peur que ce gage ne diminue ou ne s'altère. Enfin la pratique alors nouvelle du régime représentatif réclame la sollicitude des gouvernements étrangers qui se croient appelés au rôle de modérateurs, contenant tantôt les tendances réactionnaires, tantôt l'esprit d'émancipation. Ce conseil des quatre ainsi conçu s'offre sous l'aspect d'un conseil de tutelle avec ses avis, qui, s'ils ne sont pas écoutés, pourront se transformer en ingérences, presque en sommations. Même avant que ce conseil des ambassadeurs fût officiellement constitué, on vit les représentants des puissances se hausser jusqu'à réclamer, en octobre 1815, la communication préalable du discours de la Couronne ; et cette immixtion marqua, à elle seule, quelle emprise la coalition entendait garder sur nous.

IV

Même, embarrassés sous ces entraves, le roi et ses ministres ne perdent pas un instant de vue le but final qui est d'obtenir, fût-ce par efforts partiels et successifs, la libération de la France.

Dès le mois de janvier 1816 un premier résultat quoique bien modeste — fut obtenu. Tandis que le gros de l'armée envahissante repassait la frontière ou s'installait dans les places du Nord et de l'Est, les Prussiens et les Anglais avaient continué d'occuper Paris. C'était à certains égards une garantie ; car l'armée française ayant été licenciée, le maintien de l'ordre public n'eût été assuré, sans les troupes étrangères, que par la garde nationale. Malgré tout, une grande hâte régnait que ces humiliants protecteurs s'éloignassent. Au 1er janvier, les régiments de la garde royale¹, complètement organisés, commencèrent leur service. Richelieu alors insista pour l'évacuation de la capitale. Wellington exprima la crainte que dans les corps de la garde on n'eût fait entrer trop de soldats de l'Empire. Mais sans autre objection, il donna des ordres pour le départ.

Une ambition plus haute travaillait le duc de Richelieu, celle que l'armée d'occupation elle-même fût diminuée. A cette réduction il voyait deux avantages : l'économie d'abord, puis l'effet moral en France et à l'étranger. Pour entamer la négociation, la conférence des ambassadeurs siégeant à Paris paraissait l'intermédiaire naturel. Mais serait-ce par elle qu'on aboutirait le plus vite et le mieux ? Les documents contemporains permettent de recomposer les dispositions de ce conseil, le conseil des *Quatre*, ainsi qu'on l'appelle. L'Angleterre y a pour représentant sir Charles Stuart : il est peu bienveillant pour la France, animé d'idées très réactionnaires, très jaloux de la Russie et d'ailleurs débordé par une influence plus haute, celle de Wellington. Le cabinet de Vienne a pour ambassadeur le baron de Vincent, personnage qui volontiers se relègue au second plan et peut-être par calcul ; car c'est une politique double que celle de l'Autriche, à la fois conseillère de modération et condamnée à ne pas laisser à la Prusse l'exclusive défense des intérêts allemands. La Prusse elle-même a pour agent le comte de Goltz, correct en son langage, mais sec jusqu'à l'impolitesse en ses communications écrites rédigées, à ce qu'on assure, par son secrétaire M. de Schœlle, très hostile à la France. Dans le conseil, la France n'a qu'un seul ami,

¹ Elle avait remplacé la maison militaire du roi, en partie licenciée (ordonnance royale du 1er septembre 1815).

mais si chaud qu'elle n'en pourrait souhaiter plus dévoué. C'est le général Pozzo di Borgo, Corse d'origine comme Bonaparte, mais animé contre lui d'une de ces haines — haine de Corse — qui ne tolèrent ni trêve, ni apaisement. Proscrit pendant la Révolution, Pozzo s'était réfugié d'abord en Angleterre, puis à Vienne, enfin en Russie où Alexandre, après l'avoir tour à tour accueilli et éloigné, l'avait en 1812 définitivement attaché à sa fortune. Maintenant le voici à Paris, très favorable à la France, très favorable aux Bourbons, et au point d'être suspect à ses collègues : **Il est plus français que les Français eux-mêmes**, dira un jour de lui, en un accès de mauvaise humeur, Wellington.

Tout calcul fait, il eût été peu raisonnable de compter sur ce conseil des Quatre où l'on n'avait qu'une voix assurée. Puis ces étrangers n'inclinaient que trop à s'immiscer dans toutes nos affaires. En ces conjonctures, Richelieu, pour obtenir secours, résolut de s'adresser, non tout près, mais fort loin. Alexandre l'avait autorisé à recourir à lui officieusement et, disait-il, en ami. Ce fut de cette précieuse amitié que le duc profita.

Avec quels ménagements il en use tout d'abord ! En une lettre du 28 avril 1816, il entretient l'Empereur de la politique générale. Puis, avec une discrète brièveté, il glisse dans le message les lignes suivantes : **Nos charges sont trop considérables pour que la France puisse les supporter plus longtemps, et je regarde comme une chose indispensable qu'avant la fin de l'année, l'armée d'occupation soit diminuée**¹.

On entre dans la saison d'été. La Chambre introuvable, suspecte aux alliés pour ses tendances rétrogrades et son ignorance financière, a clos sa session. Une sorte d'apaisement a succédé aux agitations produites par la loi d'amnistie et par les discussions budgétaires. Parmi les coalisés, des dispositions meilleures prévalent. Le langage de l'Autriche est bienveillant, et assez bon celui de Wellington. Il n'est pas jusqu'à la Prusse qui ne s'adoucisse. Le marquis de Bonnay, qui vient d'être envoyé comme ministre à Berlin, mande des informations favorables : **Le roi de Prusse, écrit-il, aime Paris, aime la France**. Le diplomate se risque même — n'est-ce pas optimisme candide de nouvel arrivant ? — à tracer ces lignes : **Ici, on nous veut du bien, le prince de Hardenberg est tout disposé à nous en faire**. Il ajoute : **Il y a huit jours, il m'a jeté en avant quelques mots, assez fugitifs à la vérité, mais pourtant suffisamment clairs pour que je puisse en conclure que non seulement les autres alliés, mais la Prusse en particulier, serait très disposée à retirer une bonne partie de ses troupes si elle pouvait affirmativement compter sur notre tranquillité intérieure**².

Sous ces auspices meilleurs, Richelieu se décide, au mois de juillet, à un second coup de sonde, et cette fois encore sollicite le bon vouloir d'Alexandre. Cependant l'ordonnance du 5 septembre paraît. Ce sont les témérités et les inexpériences de la Chambre introuvable que les alliés ont surtout invoquées pour ajourner toute concession. Maintenant qu'elle a cessé d'exister, une entente ne sera-t-elle pas plus facile ? Le 7 septembre, troisième lettre de Richelieu, et toujours à Alexandre. Très explicite cette fois, l'homme d'État français fait valoir avec une respectueuse insistance quel serait le prestige pour les ministres et pour le roi lui-même s'ils pouvaient annoncer, avant les élections nouvelles, que l'armée d'occupation sera diminuée, que les charges publiques seront allégées. Comme ce succès réduirait au silence toute opposition ! Et Richelieu, si contenu

¹ *Recueil de la Société impériale d'histoire de Russie*, t. LIV, p. 472.

² Dépêches des 18 et 25 juin 1817. (*Affaires étrangères, Prusse*, vol. 254.)

d'ordinaire, Richelieu, tout soulevé d'espoir, laisse tomber de sa plume cette phrase : *Oh ! alors, comme je verrais l'avenir en beau*. Dans la suite de sa lettre, le ministre s'applique à préciser les sentiments des puissances. Il croit Wellington favorable, Metternich aussi. Quant à la Prusse, il se montre moins confiant que ne l'était, deux mois auparavant, le marquis de Bonnay. Mais il annonce que Wellington a promis d'user de son influence auprès du prince de Hardenberg. Et il finit en ces termes : *Quelle reconnaissance n'aurions-nous pas à Votre Majesté si elle voulait bien ordonner à M. d'Alopéus — c'est le ministre de Russie à Berlin — d'appuyer le vœu de la France*¹.

À négliger les détails, l'issue dépendait des deux grands dirigeants de la politique européenne : Alexandre, Wellington. Qu'ils fussent d'accord, et les deux puissances allemandes céderaient, l'Autriche avec empressement, la Prusse avec résignation. Sur ces entrefaites, une évolution inattendue de Wellington compliqua tout.

II s'était montré très hostile à la Chambre introuvable et, dans ses entretiens avec Louis XVIII, avait exprimé sa réprobation avec une hardiesse qui avait étonné. Il semblait donc que l'ordonnance du 5 septembre dût raviver, loin de l'attiédir, sa bonne volonté pour nous. Tout autre fut sa conduite. De bienveillant devenu tout à coup presque rogue, il observa qu'il fallait, avant de prendre un parti, connaître les résultats des élections, ensuite être fixé sur l'orientation de la Chambre nouvelle. C'était reculer bien loin des espérances qui se croyaient toutes proches. Le 15 octobre, dans une lettre à Alexandre, son auguste confident, Richelieu ne cacha point sa déconvenue : *J'essaierai, ajoutait-il, de ramener le duc de Wellington à une opinion qui était la sienne il y a deux mois... Mais je crains bien que des instructions venues de Londres n'aient mis des bornes à sa bonne volonté*. Wellington s'était-il, en un séjour à Londres où il se rendit en effet au début de l'automne, imprégné des préventions britanniques contre la France ? Il est plus vraisemblable que d'autres motifs changèrent son humeur. Tout pénétré des services que la coalition avait rendus à la cause de l'ordre, il s'irritait, même en y faisant droit, des plaintes que l'occupation provoquait parfois. Toujours aux écoutes, il recueillait tous les propos, et avec une susceptibilité, étrange chez un homme que la gloire eût dû élever au-dessus des petits amours-propres, s'indignait de la moindre critique. Un jour, il sut qu'en parlant des troupes alliées l'expression de conquérants et celle de garnisaires avaient été prononcées, et ces mots l'exaspérèrent. Il n'était pas loin de juger ingratitude ce qui n'était que patriotique impatience. *Il y a un an, disait-il, les Français nous ont accueillis comme des sauveurs, et maintenant ils n'ont point de repos qu'ils ne nous aient congédiés et presque expulsés !* Ainsi s'exprimait-il, tantôt à Paris, tantôt à son quartier général de Cambrai, non hostile mais boudeur, ne refusant rien, mais se réservant et laissant passer les jours. Il lui arrivait aussi, pour colorer son attitude, d'invoquer les dispositions de la Prusse : *Vous trouverez là-bas plus de difficultés que vous ne l'imaginez*, écrivait-il au duc de Richelieu. Et en s'exprimant ainsi, il n'avait pas tort ; car les Prussiens, ayant deviné le revirement du commandant en chef anglais, s'ingéniaient à se modeler sur lui. Le 22 octobre 1816, M. de Bonnay vit le prince de Hardenberg et le revit encore le lendemain. Celui-ci, quoique toujours correct, se montra à la première audience assez froid et à la seconde tout de glace. Sur le projet de réduction, il ne savait rien, disait-il, et attendait des informations. Il ajouta : *Quand nous*

¹ *Société impériale de Russie*, t. LIV, p. 486-487.

verrons les Chambres à l'œuvre avec le gouvernement, alors nous nous prononcerons. Et en s'exprimant de la sorte, il copiait mot pour mot Wellington¹.

V

L'automne s'acheva en ce piétinement, Louis XVIII. en ouvrant les Chambres le 4 novembre, ne put, comme il l'eût tant souhaité, donner à la France aucune parole d'espoir. Ce ne fut que le 8 décembre 1816 que l'Autriche, prenant l'initiative, proposa à la conférence des Quatre la réduction². Trois semaines plus tard, après les fêtes de Noël, Wellington revint de Londres, cette fois d'humeur radoucie. En un entretien avec le roi, il lui promit de ne pas mettre obstacle à l'allégement de nos charges, et il donna au duc de Richelieu la même assurance.

La promesse elle-même comportait une restriction, au moins implicite, qui ne laissait pas que d'être embarrassante. On consentait à diminuer d'un cinquième l'armée d'occupation ; mais il était entendu qu'en retour, la France garantirait, par un appel au crédit, l'exécution de tous ses engagements envers les alliés.

Or, le pourrait-on ? Si l'on considérait la situation financière et économique, l'année 1817 qui commençait n'offrait que désolantes perspectives. Jamais la France n'avait été plus accablée de charges et plus dépourvue de ressources.

La détresse s'était fait sentir dès les premiers mois de 1816. A la fin de février, l'encaisse du trésor s'était abaissée jusqu'à 28 millions³ ; et rien que pour le paiement de la contribution de guerre payable jour par jour, il fallait remettre quotidiennement aux alliés près de 400.000 francs. Un crédit de 6 millions de rentes autorisé par la loi du 28 avril 1816 apporta un instant de soulagement, mais fut bientôt dévoré. Ce qui combla nos maux, ce fut la disette. Après Waterloo, d'innombrables contingents étrangers avaient fait irruption : de là une consommation complète de tous les approvisionnements. En 1815, la récolte avait été médiocre ; en 1816, elle fut presque nulle. Sur les finances publiques déjà si obérées, la répercussion fut terrible. La misère diminuait le rendement des impôts indirects. Plus montaient les subsistances, plus devenait coûteux l'entretien de l'armée d'occupation. Il fallut procéder, et à des conditions très onéreuses, à de grands achats de blé à l'étranger. Une indemnité dut être fournie, en outre, aux boulangers de Paris pour que le pain de quatre livres ne dépassât pas 1 fr. 25. Au 1er janvier 1817 le compte de l'année précédente se chiffrait, relativement aux prévisions budgétaires, par un déficit de plus de 153 millions quant aux recettes, par une augmentation de 248 millions quant aux dépenses⁴. Telle était la pénurie que le duc de Richelieu dut, en invoquant la cherté des subsistances, solliciter des alliés un délai de quelques mois pour le paiement des bons représentant la contribution de guerre et venant à échéance en janvier et février 1817.

¹ Dépêche de M. de Bonnay au duc de Richelieu, 23 et 24 octobre 1817. (*Affaires étrangères, Prusse*, vol. 254.)

² Conférence des ambassadeurs alliés ; protocole du 8 décembre 1817. (Pierre RAIN, *L'Europe et les Bourbons*, appendice n° 3.)

³ MARION, *la Pénurie du trésor en 1816*. (*Compte rendu de l'Académie des sciences morales*, année 1924, p. 366 et suiv.)

⁴ Voir MARION, *Histoire des finances depuis 1715*, t. IV, p. 409-410.

C'était en ces conjonctures qu'il fallait trouver des prêteurs. Pour l'opération, on ne pouvait songer aux banques françaises. D'abord elles étaient peu disposées à s'engager en une telle entreprise¹ ; puis les alliés eux-mêmes n'eussent que malaisément accepté leurs garanties ; enfin un emprunt contracté en France pour solder une dette étrangère aurait entraîné une exportation de capitaux qui eût diminué notablement notre encaisse monétaire. Les maisons Baring de Londres et Hope d'Amsterdam furent pressenties. La réponse fut dilatoire, puis suivie d'un long silence. Le célèbre munitionnaire Ouvrard partit pour l'Angleterre et crut avoir tout arrangé ; quand on s'expliqua, on s'aperçut que rien n'était conclu. Baring vint à Paris, accompagné de son beau-frère M. Labouchère, chef de la maison Hope. Tous deux hésitaient et, plus encore que Baring, Labouchère, bien qu'il fût Français d'origine. Cependant la France avait conservé une force, sa loyauté. Dans la carrière de l'improbité, il n'y a que le premier pas qui coûte ; et la Restauration, même en sa pire détresse, s'était gardée de ce premier pas. Le prix de sa droiture, ce fut qu'elle trouva crédit, en dépit de sa pauvreté. Le 10 février, les banquiers étrangers consentirent à traiter. Leurs conditions furent très dures ; mais ce serait le relèvement sauveur. Ils s'engagèrent d'abord à prendre un peu plus de 9.090.000 de rentes 5 pour 100 au cours de 52,50. En avril ils prirent un second paquet de 8.620.689 francs, au cours de 55,50 ; enfin une convention conclue le 22 juillet leur alloua un troisième paquet de 9 millions au cours de 61,50. On obtint ainsi un peu plus de 300.000.000. A chacune des opérations le taux s'était amélioré, ce qui était le signe de notre crédit raffermi. Le jour même du premier traité, c'est-à-dire le 10 février, les alliés firent connaître au gouvernement français qu'à partir du 1er avril le corps d'occupation serait diminué d'un cinquième. C'était le premier pas, mais un pas décisif vers l'entière délivrance.

VI

L'entière délivrance ! C'est le souhait unique, la pensée obsédante du duc de Richelieu. Il ne garde le pouvoir que pour cela ; le but atteint, il ne demandera qu'à se décharger. Et Louis XVIII, un peu sceptique sur le reste, partage, quant à cet objet, les patriotiques impatiences de son ministre. Cependant une question reste à régler, celle des *créances étrangères*. Cette question prolongera, pendant une année, le désaccord entre les alliés et la France.

Par l'article 19 du traité du 30 mai 1814, et par la convention spéciale annexée comme on l'a dit au traité de 1815, la France s'était engagée à payer les sommes dont elle serait débitrice dans les pays hors de son territoire, en vertu de contrats ou autres engagements formels passés entre les individus ou les établissements publics et les autorités françaises, soit pour fournitures diverses, soit à raison d'obligations légales. Cet arrangement ne regardait que les puissances continentales. Une autre convention avait, comme on se le rappelle, fixé nos engagements vis-à-vis de l'Angleterre.

Pour assurer l'acquittement de cette dette, le gouvernement avait créé deux fonds de garantie de 3 millions 500.000 francs chacun, destinés à gager l'un les

¹ Voir, à cet égard, le témoignage très net du baron Pasquier, alors garde des sceaux, *Mémoires*, t. IV, p. 147. Voir aussi comtesse DE BOIGNE, *Mémoires*, t. II, p. 246. Mme de Boigne était la fille de M. d'Osmond, ambassadeur à Londres.

créances anglaises, l'autre celles du continent. Puis volontairement et avec une loyauté remarquable, il avait fait voter en décembre 1815 un crédit supplémentaire de deux millions de rente afin que la liquidation ne fût pas retardée dans le cas où, **contre toute attente**, les valeurs déjà assignées au règlement ne suffiraient pas.

Pour ne pas prolonger à l'excès la liquidation, on avait décidé que les réclamants seraient forclos s'ils ne présentaient leur requête avant le 1er mars 1817. Les liquidateurs entrèrent en fonction : d'un côté les agents des alliés, de l'autre les commissaires français. Au-dessus d'eux, des commissaires juges seraient appelés en cas de désaccord à décider. Bientôt les demandes affluèrent, demandes de toutes sortes, même les plus extraordinaires et remontant à toute époque, comme si chacun eût fouillé dans sa propre mémoire ou dans ses souvenirs de famille pour rechercher en quoi il avait pu être lésé par la France. Au 1er mars 1817, les réclamations montaient à 1.600 millions. C'était la ruée financière après la ruée des soldats.

Dans les sphères officielles françaises, l'impression fut l'effarement. Pour étancher cette soif avide, le fonds de garantie, créé dix-huit mois auparavant et qu'on avait jugé plus que suffisant, n'était qu'une goutte d'eau. A des chiffres fantastiques, Richelieu s'appliqua à opposer des réalités plus raisonnables. Il observa que la France n'avait jamais entendu être responsable des dommages ou destructions inhérents à l'état de guerre, mais que son devoir se réduisait à acquitter les dettes fondées sur un titre régulier, par exemple, restitutions de cautionnements, indemnités pour expropriation, avances des caisses municipales ou autres, arriérés de solde, journées de militaires dans les hôpitaux. Parmi ces dettes, ajoutait Richelieu, quelques-unes ne devaient pas demeurer entièrement à la charge de la France : ainsi en était-il des dépenses pour construction de ponts, routes ou autres ouvrages d'utilité publique, dépenses dont bénéficiaient, non la France, mais les régions aujourd'hui détachées d'elle. Puis, se fondant sur les décisions impériales, — ce qui était légitime puisqu'on acceptait comme un héritage les charges léguées par l'Empire — l'homme d'État français invoquait deux décrets de Napoléon du 25 janvier 1808 et 13 décembre 1809, l'un qui frappait de déchéance les créances antérieures à l'an V, l'autre qui prescrivait, sous peine de forclusion, la liquidation, avant le 1er juillet 1810, de toutes les créances antérieures à l'an IX. Se plaçant enfin à un point de vue plus général, Richelieu démontrait l'impossibilité matérielle pour la France de payer la somme énorme qu'on entendait tirer d'elle. Et en cela, il était à l'aise ; car le banquier Baring, qui venait de prêter son crédit à la France pour l'emprunt de 1817, ne se faisait pas faute de répéter que ce serait pure folie que de s'engager pour une somme six fois plus forte. En manière de conclusion, le duc insinuait l'idée du seul arrangement qui serait pratique : cet arrangement consisterait à fixer un chiffre forfaitaire dont le paiement serait libératoire pour la France.

Réussirait-on à convaincre les puissances ? — La Russie, généreuse comme de coutume et d'ailleurs peu intéressée en cette affaire, nous soutenait ainsi qu'elle le fit toujours. Quant à l'Angleterre, elle suivait cette discussion avec une sollicitude un peu tiède, comme il arrive pour les intérêts des autres. Dès 1814 en effet, elle s'était taillé en très bonne commerçante une place à part, dans le règlement des indemnités. Extorsions, confiscations, arrestations arbitraires, dommages aux propriétés britanniques, elle avait tout évalué : elle n'avait rien négligé, pas même le préjudice que la conversion des deux tiers avait jadis causé à ses nationaux, en sorte que, sûre de ne pas perdre, elle pouvait sans grand mérite se montrer accommodante. — Mais bien autres étaient les deux grands

États allemands. L'Autriche eût perdu tout son crédit sur les petits États confédérés, tous avides et assez pauvres, si elle n'avait paru épouser leurs revendications. Puis elle jugeait que les vaincus de Waterloo étaient demeurés, même après leur défaite, assez riches pour payer ; et Metternich, en ses heures d'abandon, ne se gênait pas pour répéter que les finances françaises, même un peu dérangées, valaient bien celles de son propre pays. Cependant à Vienne un accord équitable eût pu se conclure. En revanche, à Berlin, des dispositions régnaient qui rendraient bien malaisée toute entente.

De ce côté se tournèrent dès le printemps 1817 tous les efforts de notre diplomatie.

Mais à qui s'adresser ? Le roi Frédéric-Guillaume, de nature débonnaire, de manières courtoises, se sentait submergé sous les haines anti-françaises déchaînées depuis 1815. Le chancelier, le prince de Hardenberg, affectait, en toutes ses communications, la plus correcte politesse ; mais il était vieux, souvent loin de Berlin, et se servait de ses infirmités, d'ailleurs très réelles, pour se dérober aux audiences ; en outre, il était fort sourd, ce qui lui permettait de ne pas entendre ce qu'il était opportun de laisser sans réponse ou d'ignorer. Ses fréquentes absences laissaient une notable part d'influence aux hauts fonctionnaires de son département. Ceux-ci eux-mêmes différaient fort de manières et d'opinions. L'un d'eux, M. Ancillon, Français d'origine, se montrait très dégagé des passions germaniques. En ses entretiens avec notre représentant, il entrait dans les vues du duc de Richelieu et estimait que la France eût agi sagement si elle avait en 1815 fait évaluer à une somme fixe le montant des créances étrangères. Il ne se gênait même pas, surtout toutes portes fermées, pour railler ou flétrir l'excès des réclamations qui **étaient**, disait-il, **poussées jusqu'au dernier degré d'impudence**. Bien différents étaient les autres conseillers de la chancellerie, notamment M. Jordan. Puis des communications arrivaient du dehors, plus propres à entretenir qu'à calmer l'esprit d'hostilité. Entre tous les excitateurs de résistance, le plus actif était M. de Humboldt, ambassadeur à Londres et demeuré très influent dans la direction de la politique générale. On se souvient de ses suggestions en 1815. Or, ses sentiments n'avaient pas varié.

Notre ministre à la cour de Prusse, le marquis de Bonnay, était arrivé à Berlin, l'année précédente, plein d'espoir, et avait même, en ses premières dépêches, formulé des opinions optimistes jusqu'à la candeur. Maintenant ses illusions se sont dissipées. Pendant tout le printemps de 1817, il défend contre les hommes d'État prussiens la validité des décrets impériaux de 1809 et de 1810. Puis une autre discussion s'élève sur les intérêts des créances. Pour mieux préciser ses pensées, notre représentant fixe, le 9 juin, ses idées en un mémoire. Mais on ne lui répond pas, et quand enfin il réussit à voir le prince de Hardenberg, celui-ci lui réplique par ces seuls mots : **Nous ne nous sommes pas encore entendus avec les autres Cours**.

Cependant le fonds de garantie allait s'épuisant. Il faudrait, ou en créer un nouveau, ce qui serait malaisé à obtenir des Chambres, ou suspendre la liquidation, ce qui aurait aux yeux des alliés l'air d'une infidélité aux engagements pris. Même si on continuait à liquider, on ne pourrait plus établir de bordereaux, ceux-ci étant de vrais mandats de paiement. Très ému de ces embarras, le duc de Richelieu inclinait de plus en plus à déferer à la diplomatie cette question des créances étrangères et à substituer à l'examen détaillé de chaque réclamation la fixation d'un chiffre en bloc.

Sur ces entrefaites, il apprit que le prince de Hardenberg allait se rendre aux eaux de Carlsbad et que, selon toute apparence, le prince de Metternich s'y rendrait pareillement. Capo d'Istria, le ministre d'Alexandre, s'y trouvait déjà. La rencontre, en un même lieu, de ces hauts personnages ne faciliterait-elle pas des communications verbales favorables à une entente ? Richelieu l'espéra ; et sur son ordre, notre ambassadeur à Vienne, M. de Caraman, partit, lui aussi, pour Carlsbad.

Il y arriva le 13 août. Il vit de suite Capo d'Istria qui était tout acquis à notre cause et près duquel il pouvait, comme on dit, prendre langue. Le ministre russe convint qu'on abusait de la France : **Ce qu'on vous demande, dit-il, dépasse évidemment vos ressources.** Mais au nouvel arrivant, il laissa peu d'illusions sur le résultat de son voyage : **M. de Metternich, dit-il, ne viendra sans doute pas. Quant au prince de Hardenberg, il est malade, fatigué de son traitement, et ne peut ou ne veut s'occuper d'affaires... Il y a bien ici, ajouta-t-il négligemment, l'un des conseillers de la Chancellerie, M. Jordan ; seulement il part demain.** Très déçu, mais ne voulant rien omettre, M. de Caraman alla en toute hâte chez M. Jordan. L'accueil fut d'une froideur remarquable : **Nous ne pouvons, objecta le fonctionnaire prussien, abandonner les intérêts de nos nationaux.** Ayant parlé de la sorte, il se retrancha derrière les traités qui ne comportaient ni retouche, ni révision. **Comment voulez-vous, répliqua M. de Caraman, que nous réglions l'indemnité de guerre et l'entretien des troupes si nous sommes en outre accablés sous le fardeau des créances étrangères ?** M. Jordan parut peu ému de ce langage. A la fin de l'entretien, il se départit pourtant de sa raideur. **Il faudra s'enquérir, dit-il, prendre du temps, examiner. Et il ajouta sur un ton qui voulait être presque cordial : En tout cas la France n'aura jamais rien à redouter de la Prusse.** M. de Caraman s'éloigna, médiocrement réconforté¹. Dans la soirée, il réussit pourtant à voir le prince de Hardenberg qui même l'invita à dîner. Mais le prince était encore un peu plus sourd qu'à l'ordinaire et se borna à quelques propos obligeants qui ne compromettaient rien. M. de Caraman avait préparé une note : **Je m'en occuperai incessamment,** répondit avec courtoisie l'homme d'État prussien. Sur ces entrefaites, survint à Carlsbad M. de Humboldt, cet ennemi de la France. On remarqua que pendant toute une journée, il travailla chez le chancelier ; et il n'est pas malaisé de conjecturer en quel sens ses suggestions s'exercèrent. M. de Caraman n'eut d'autre ressource que de se consoler auprès de M. Gordon, ministre d'Angleterre à Vienne, qui était favorable à la France et qui, le 19 août, vint grossir de sa présence le pseudo-congrès. Le 25 août, notre ambassadeur quitta Carlsbad, ayant complètement échoué, mais se figurant, tant il avait multiplié les démarches, qu'il avait semé quelques idées salutaires. Richelieu s'appliqua à ne pas dissiper cette illusion, fruit de beaucoup de candeur ou de beaucoup de vanité : **Vous avez tiré, lui écrivit-il avec une bienveillance remarquable, tout le parti possible de la position où vous vous êtes trouvé placé ; et les efforts de votre zèle auront été très utiles au service de Sa Majesté².**

¹ Dépêche de M. de Caraman au duc de Richelieu, 17 août 1817. (*Affaires étrangères, Autriche*, vol. 398.)

² Dépêche du 17 septembre 1817. (*Affaires étrangères, Autriche*, vol. 398.)

VII

A ceux que toutes les insinuations diplomatiques laissaient insensibles il fallait parler clair. C'est à quoi se résigna le duc de Richelieu. Le 10 septembre 1817, en une longue note adressée à la conférence des quatre¹, il exposa — cette fois sans aucun déguisement ni détour — la condition et les vœux de la France.

Le gouvernement royal, disait-il en substance, ne pourrait satisfaire aux demandes sans accroître dans une proportion effrayante le fardeau de la dette nationale. Sous la charge, notre crédit succomberait ; de là un double malheur : le nôtre d'abord, puis celui de l'Europe qui, étant notre créancière, n'a pas intérêt à nous ruiner. En 1814, continuait Richelieu, il a été stipulé que les créanciers de la France, en cessant d'appartenir à notre territoire, seraient traités comme les autres créanciers de l'État. Mais nul n'a prévu combien seraient exagérées les réclamations ; et tout le monde a cru que le fonds de garantie constitué par nous satisferait à peu près à toutes les exigences à venir. Aujourd'hui, concluait Richelieu, nous demandons trois choses la première, c'est que les dettes vraiment sacrées soient acquittées, mais non celles qui résultent d'une extension abusive des traités ; la seconde, c'est qu'on fixe à un chiffre forfaitaire la quotité de notre dette ; la troisième, c'est qu'on nous laisse quelque liberté pour le mode de paiement.

Tel fut le mémoire remis à la conférence des ambassadeurs. Ceux-ci se bornèrent à répondre qu'ils prendraient les instructions de leur cour.

On pouvait redouter en Allemagne une vive résistance. Ce qu'on vit à Berlin dépassa toute attente.

Le marquis de Bonnay avait reçu communication de la note du 10 septembre. Il se tenait aux écoutes et constatait dans les sphères officielles prussiennes une froideur réservée qui paraissait de mauvais augure. Il n'était pas jusqu'à M. Ancillon qui ne se montrât moins bienveillant- qu'à l'ordinaire. Le 28 septembre, notre représentant vit M. Jordan et le trouva plus raide encore que de coutume : *Avez-vous, lui dit M. de Bonnay, préparé vos directions pour M. de Goltz ? — Oui, je vais vous les montrer.* Et il remit au diplomate français deux documents imprimés, l'un portant le titre d'instruction, l'autre celui de mémoire. Sans rien lire encore, M. de Bonnay ne put retenir sa surprise en voyant que, contre tous les usages, des pièces diplomatiques avaient été préalablement imprimées. *Ah !* reprit M. Jordan, *nous ne faisons pas mystère de nos vues.* Les pièces ne portaient ni date, ni signature. De plus en plus étonné, M. de Bonnay poursuivit : *Le prince de Hardenberg a-t-il connu et inspiré tout cela ? — Oui.* Et M. Jordan, du même ton tranquillement péremptoire, fit connaître les volontés de la Prusse : M. de Goltz avait ordre de demander au gouvernement français qu'un nouveau fonds de garantie fût créé, que le travail de la liquidation fût continué et terminé dans les six mois. Sur le fonds de garantie la Prusse pourrait à toute rigueur céder, mais non sur la liquidation : *Nous vous donnons six mois,* conclut M. Jordan. Puis, pour tempérer un peu cette sorte d'ultimatum, il ajouta : *Nous ne pouvons abandonner nos sujets prussiens.*

Dans leurs embarras, les diplomates français prenaient volontiers comme confidents leurs collègues russes. Il se trouvait que M. de Bonnay n'entretenait que des relations très froides avec le ministre du tsar à Berlin, M. d'Alopéus, qu'il

¹ *Affaires étrangères, France et divers États*, vol. 709.

jugeait — ce sont ses propres expressions — un homme bouffi de vanité. La gravité des conjonctures fit cette fois taire les répugnances et, en quittant M. Jordan, il courut à la légation de Russie. Les deux diplomates lurent les deux pièces imprimées — instruction et mémoire — dont M. de Bonnay n'avait parcouru que les premières lignes. On y demandait, comme l'avait indiqué M. Jordan, la constitution d'un nouveau fonds de garantie, puis la continuation de la liquidation et son achèvement dans les six mois. Le ton était à dessein désobligeant : ainsi accusait-on la France de méconnaître les premières notions du droit public, de se prêter à l'iniquité. La malveillance qui se contenait à demi vis-à-vis du duc de Richelieu et de ses collègues se donnait libre carrière à l'égard des commissaires français chargés de la liquidation. On leur reprochait nettement de manquer à la bonne foi, de dénaturer le sens des mots ; et le mémoire joint aux instructions détaillait en vingt points savamment énumérés leurs incorrections ou leurs fautes. M. de Bonnay fut exaspéré : Les Prussiens, dit-il, se figurent-ils qu'ils tiennent encore garnison à Paris ? M. d'Alopéus s'employa à l'apaiser : Mais, interrompait M. de Bonnay, pouvons-nous tolérer ce ton hautain ? — Tout cela, répliqua le ministre russe, n'est que manœuvre. On veut, en répandant ce factum, montrer aux sujets prussiens ou allemands, avec quelle ardeur on défend leurs intérêts. Puis il ajouta avec d'autant plus de calme que son collègue était moins maître de lui : Ces gens-là céderont. Faites vos vérifications. Puis offrez une somme raisonnable, et tout s'arrangera. L'entretien se continuant, les deux diplomates recherchèrent qui avait pu rédiger les deux documents. Pour le mémoire qui révélait une connaissance approfondie des négociations poursuivies à Paris, ils n'hésitaient pas à accuser M. de Schœlle, ce conseiller atrabilaire du comte de Goltz. Quant aux instructions elles-mêmes, M. de Bonnay les attribua à M. Jordan. Le prince de Hardenberg s'était-il abaissé jusqu'à approuver une communication aussi insolite ? Malgré le témoignage de M. Jordan, on hésitait à le croire : sans doute, disait-on, on avait surpris son consentement : en quoi l'on se trompait, car le prince devait écrire à quelque temps de là au comte de Goltz que tout s'était fait avec son plein assentiment ; et M. de Goltz se donnerait même le malveillant plaisir de montrer la lettre au duc de Richelieu¹.

Tout s'arrangera, avait dit M. d'Alopéus à M. de Bonnay. Il dépendait surtout de l'Autriche que toute cette résistance se prolongeât ou mollît. Si elle s'associait à la Prusse, les deux puissances allemandes, faisant bloc, pourraient tenir la France en échec. Dans le cas contraire, le gouvernement de Berlin, se sentant isolé, serait contraint à se désavouer ou tout au moins à s'adoucir. Mais quel n'était pas l'embarras de Metternich ! En lui deux personnages coexistaient : l'homme de l'Europe, assez équitable envers la France et jaloux d'apaiser les conflits : puis, l'homme de l'Allemagne. Cette politique se reflète bien dans le langage du chancelier autrichien. Caraman revient à Vienne. Le premier ministre n'hésite pas à blâmer devant lui les instructions imprimées : Tout cela, dit-il, en substance, est bien outré. Ne vous effrayez pas, ajoute-t-il ; et copiant sans le savoir les propres paroles de M. d'Alopéus, il conclut par ces mots : Tout ira bien. Cependant — et ici se révèle l'emprise germanique — le même ministre envoie des directions à M. de Vincent, l'un des quatre, et, sauf la courtoisie des formes, parle à peu près comme la Prusse. Voici l'automne. Caraman part en congé. Il est suppléé par un chargé d'affaires, M. Artaud. M. Artaud confère surtout, non

¹ Dépêche du duc de Richelieu à M. de Bonnay, 30 octobre 1817. (*Affaires étrangères, Prusse*, vol. 256.)

avec le tout-puissant chancelier, mais avec son confident intime, M. de Gentz. Et ces entretiens éclairent bien la politique raffinée qui prévaut à Vienne. Là-bas, la tactique est de vanter, dans l'intérêt même de l'Allemagne, les idées de modération. **Sans nous, dit-on à Vienne, la Prusse avec ses violences gâterait tout.** Mais la modération elle-même doit être savamment dosée, de façon à ne pas se laisser gagner en popularité par la Prusse. M. Artaud, qui a pénétré tout ce calcul, se montre en ses dépêches assez soucieux. Dans les cercles diplomatiques il recueille des propos ou des indices inquiétants. Un jour le représentant de la cour de Bade, en parlant de l'affaire des créances, ose appliquer à la France le mot de banqueroute. Un autre jour on annonce l'arrivée prochaine à Vienne de M. Jordan : **M. de Metternich est lié avec la Prusse et toutes les légations sont contre nous,** écrit le 15 novembre M. Artaud. Il ajoute un peu plus tard : **Sans doute M. de Metternich a promis à la Prusse plus qu'il ne tiendra, mais il est enchaîné par ses calculs germaniques**¹.

Décidément l'Autriche se montrait amie bien cauteleuse si même elle était amie. Déjà, contre l'hostilité de la Prusse, Richelieu avait invoqué l'assistance toujours fidèle de la Russie.

Cet appel s'était formulé dès le 30 octobre en deux dépêches adressées, l'une à M. de Noailles, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, l'autre à Capo d'Istria.

C'est de Moscou, écrivait le duc à M. de Noailles, que doit partir l'impulsion qui nous arrachera au danger qui nous menace et l'Europe avec nous si les Prussiens s'accordent à exiger ce que décidément nous ne pouvons donner. Partant de là, la dépêche fixait le maximum des sacrifices que la France pouvait consentir. Ce sacrifice, c'était, en dehors de ce qui déjà avait été payé, une somme de 200 millions². — La dépêche à M. Capo d'Istria, plus solennelle, plus pressante encore, était une véritable adjuration. Avec une chaleur d'émotion qui atteignait l'éloquence, Richelieu retraçait la peinture de tous les maux que la Restauration avait eu à réparer, énumérait toutes les dettes qu'elle avait eu à acquitter. **Aujourd'hui, ajoutait-il, on grève la France de tant de charges qu'on a l'air de ne la rendre à ses souverains légitimes que pour qu'ils l'exploitent au profit des peuples et des gouvernements étrangers.** Avec une opportune habileté, Richelieu invoquait ses servitudes de ministre constitutionnel : il était soumis, disait-il, au contrôle des Chambres et ne pouvait leur présenter des demandes qui exaspéreraient³.

Une fois encore, le tsar écouta l'appel de la France. Il agit à Berlin en y prêchant le calme, à Vienne en y faisant valoir les intérêts généraux de la paix. Mais voici en quoi son patronage fut surtout secourable. Il avait trop souvent plaidé notre cause pour que ses paroles ne parussent point des redites. Quel ne serait pas au contraire le bienfait s'il pouvait obtenir qu'une voix toute neuve, non usée par de précédentes interventions, défendît les intérêts français ! Depuis 1815, l'Angleterre s'était tenue dans une attitude très réservée, en sorte que si elle parlait pour nous, ses paroles résonneraient avec pleine autorité et auraient l'efficacité de ces troupes fraîches qu'on jette en fin de journée sur un champ de bataille. L'habileté d'Alexandre fut de décider l'Angleterre à endosser le billet qu'il souscrirait en faveur de la France. En un long mémoire qui fut rédigé sous ses

¹ M. Artaud au duc de Richelieu, 15 et 25 novembre. (*Affaires étrangères, Autriche*, vol. 398.)

² Le duc de Richelieu au comte de Noailles. (*Affaires étrangères, Russie*, vol. 157.)

³ *Recueil de la Société impériale de Russie*, t. LIV, p. 509-510.

yeux, il fit valoir la convenance d'un arrangement conclu de bonne foi et qui serait fondé non sur le droit strict, mais sur l'équité¹. Entre tous les Anglais, par un surcroît de sage opportunisme, il choisit celui qui, depuis Waterloo, passait pour le sauveur de l'Europe, c'est-à-dire Wellington, et, sous une forme un peu voilée mais cependant claire, il lui proposa le rôle d'arbitre.

Qui n'eût été flatté par ce témoignage de confiance émané du plus puissant des monarques ? Wellington accepta. Il était peu compétent en matière financière ; en revanche il portait en lui' une intelligence claire, une volonté ferme et, en dehors de ses boutades, le plus loyal esprit de justice. De plus, avec son bon sens pratique, il avait jugé depuis longtemps qu'une liquidation. article par article, serait œuvre interminable autant que compliquée, et qu'il faudrait fixer par voie transactionnelle un chiffre global d'indemnité. A l'arbitrage, la Prusse et l'Autriche adhèrent, mais en quelles dispositions différentes ! La Prusse ne se soumit qu'après des résistances où se révélait une colère mal maîtrisée, une avidité mal repue. L'Autriche, au contraire acquiesça avec empressement, heureuse de voir passer la responsabilité à un autre, plus heureuse encore de se dégager des passions qu'elle s'était crue obligée de feindre. Et de ses sentiments nous trouvons le témoignage en une lettre de Metternich au duc de Richelieu : **Nous regardons, lui écrivait-il dès le 6 décembre², votre existence comme la nôtre, vos intérêts comme les nôtres, et par conséquent vous prêchez des convertis... Nos grandes questions finiront comme elles doivent finir. Acceptez-en l'augure de ma part.**

C'eût été trop se confier au hasard que de déterminer, sans un complément d'enquête, la dette globale à payer par la France. L'hiver de 1817 à 1818 fut consacré à ce travail d'évaluation. Ce ne fut point sans débats irritants que cet examen se poursuivit. Dans l'exercice de sa haute fonction, Wellington ne laissa pas que de découvrir plus d'une fois cette humeur fantasque qui rendait son commerce difficile, même quand ses intentions étaient droites. Enfin au mois d'avril le compte fut achevé et, à la manière d'une note à payer, fut présenté au gouvernement français. Le duc de Richelieu avait, pour éteindre les créances, offert 200 millions. On réclamait de lui 240 millions. Contre ce surcroît d'exigence, il se débattit de son mieux, puis se résigna. Obligé à se soumettre, il chercha une revanche en demandant que le calcul des intérêts, au lieu de remonter au 1er mars 1816, ne partit que du 1er mars 1818. C'était une économie de 32 millions. Ce fut au tour de Wellington de se récrier. Richelieu tint bon et fut soutenu par Pozzo di Borgo ; le roi intervint et nous eûmes cette fois gain de cause. Au cours des débats, l'Espagne présenta aussi ses réclamations, et non sans fondement ; car, au cours de l'Empire elle avait beaucoup souffert. Elle obtint un million de rentes. En résumé, cette affaire des créances se liquidait pour nous par la création de 12.040.000 francs de rentes à répartir entre les puissances continentales. L'Angleterre obtenait en outre 3 millions de rentes, l'Espagne un million. A ces sommes, il fallait ajouter les 9 millions de rentes inscrits, comme fonds de garantie. La charge totale de la France, du chef des réclamations étrangères, s'élevait donc à un peu plus de 25 millions de rentes³. Mais déjà cette question, si longuement, si ardemment débattue, se fondait dans une autre plus générale, celle de l'entière libération du territoire français.

¹ Mémoire du 1/14 novembre 1817. (POLOVTSOFF, *Correspondance diplomatique*, t. II, p. 450 et suiv.)

² *Affaires étrangères, Autriche*, vol. 398.

³ Voir MARION, *Histoire financière de la France*, t. IV, p. 421.

VIII

Ici encore la secourable initiative était venue de la Russie. Dès le 23 février 1817, Nesselrode avait écrit à Pozzo di Borgo : Si, comme tous les indices portent à l'espérer, le roi peut, à la fin de l'année prochaine, se passer du secours onéreux des troupes étrangères, rien ne s'opposera à ce que, d'un commun accord, on retire ces troupes du territoire français¹. En septembre et en octobre, les informations transmises de Saint-Pétersbourg par le comte de Noailles avaient confirmé l'heureux espoir². Au mois de novembre, le dessein se précisa : Sa Majesté, mandait Capo d'Istria à Pozzo, n'hésitera pas à insister pour que l'occupation ne dépasse pas les trois années prévues par le traité. Il ajoutait : Vous êtes autorisé à donner cette assurance à Sa Majesté Très Chrétienne³.

Grande fut la joie de Louis XVIII. L'occupation étrangère offusquait d'autant plus sa fierté qu'elle prenait un aspect de protection. Que cette protection eût été opportune dans les jours précaires de 1815, il ne pouvait l'avoir oublié ; mais de ce souvenir il se sentait gêné, au point de vouloir le bannir de sa mémoire comme il eût voulu l'effacer de la mémoire des autres. Une ambition dominante l'obsédait, celle d'être maître chez lui. Dès le mois d'avril 1817, il avait confié son ardent désir à Pozzo di Borgo : Je ne crains pas, lui avait-il dit, les conséquences de l'évacuation, mais quelles qu'elles pussent être, je demanderais le départ des étrangers ce soir si je pouvais le réclamer demain⁴. Pozzo, quatre mois plus tard, écrivait lui-même à Nesselrode : Le roi n'a rien qui lui soit plus à cœur que l'entière évacuation du territoire ; et la marche de sa politique extérieure tend presque uniquement à ce résultat⁵.

En réitérant à M. de Noailles, au mois de mars 1818, ses bienveillantes assurances, le tsar ajouta : Il y aura des difficultés, mais vous me trouverez toujours fidèle à la ligne de conduite que j'ai adoptée⁶.

Il était aisé de deviner qu'en prévoyant des obstacles, le tsar songeait à la Prusse. Justement le roi Frédéric-Guillaume projetait un voyage en Russie. Votre Majesté, observa respectueusement M. de Noailles, ne pourrait-elle pas, à cette occasion, agir sur le roi, si conciliant et si modéré, pour qu'à son tour il calme les haines aveugles de plusieurs de ses sujets contre la France. Le tsar convint de cette haine et promit qu'il s'emploierait de son mieux pour en atténuer les effets. Y parviendrait-il ? A Berlin le souvenir subsistait très vivace de tous les maux infligés jadis par les Français. L'affaire des créances se réglait, mais non sans mécomptes, tant les avantages obtenus ressemblaient peu à la grande curée qu'on avait rêvée ! Puis tout bon Prussien, quelles que soient d'ailleurs ses qualités, se reconnaît à deux traits : la promptitude à prendre, la lenteur à restituer. Cette façon de vivre en France aux frais d'autrui avait pour les vaincus d'Iéna un charme infini et, tout en convenant qu'il faudrait partir, ils étaient à

¹ POLOVTSOFF, *Documents diplomatiques*, t. II, p. 69.

² Dépêches 16 septembre et 3 octobre 1817. (*Affaires étrangères, Russie*, vol. 157.)

³ Pozzo DI BORGO, *Correspondance*, t. II, p. 302.

⁴ Pozzo DI BORGO, *Correspondance*, t. II, p. 69.

⁵ Pozzo DI BORGO, *Correspondance*, t. II, p. 179.

⁶ *Affaires étrangères, Russie*, vol. 158.

l'affût de tout prétexte qui leur permettrait de rester ou de garder au moins un cordon de troupes sur nos frontières.

Ces arrière-pensées seraient-elles encouragées ou combattues à Vienne et à Londres ? Les Autrichiens étaient modérés, mais par crainte de déplaire à leurs confédérés allemands, ils portaient en eux, pour ainsi dire, le respect humain de leur modération. — Quant aux Anglais, leur état d'esprit était aussi complexe que celui des Prussiens était simple. Par sagesse, ils sentaient la convenance, la nécessité de partir. Mais, devant leurs yeux, si clairvoyants à l'ordinaire, s'interposaient par intervalles quelques-uns des nuages qui obscurcissaient tout à Berlin. La libération est *inévitabile*, disaient-ils ; et ce mot seul révélait une disposition un peu trop maussade pour être tout à fait la justice. Puis leur acuité de vision les servait vraiment à l'excès quand il s'agissait de discerner les faiblesses de la France. En 1815, ils avaient craint ou feint de craindre pour le sort des protestants. En 1816, ils avaient signalé, tantôt les rigueurs de la loi d'amnistie, tantôt la gestion financière de la Chambre introuvable. Maintenant la Chambre est raisonnable. Mais que n'a-t-on pas à dénoncer ? Les intrigues réactionnaires de Monsieur, puis tout à l'opposé — car rien ne satisfait — les menées bonapartistes, les agissements révolutionnaires. On s'est jadis élevé contre les promotions des émigrés dans l'armée : voici que le maréchal Gouvion Saint-Cyr réintègre dans leur emploi un certain nombre d'officiers en demi-solde ; on blâme encore : *Il vaut mieux, écrit Wellington, avoir de petits serpents dans les jambes que les avoir dans le sein.* En cette ardeur de critique, on se suggestionne soi-même jusqu'à se persuader que la tutelle des alliés est pour qui la subit, non une servitude mais un bienfait, et que la France, cette mineure à la tête encore un peu faible, ne gagnerait rien, pourrait même perdre beaucoup à être émancipée avant le temps. Ce ne sont que des pensées fugitives qu'on n'accueille que pour les écarter, mais qui renaissent, sont repoussées de nouveau, reviennent encore sans qu'on réussisse à les bannir tout à fait.

En 1817, le duc de Richelieu avait obtenu la réduction des contingents alliés en prouvant que notre crédit était au niveau de nos charges. À un an de distance, la même conduite serait encore la plus sage. Au Palais-Bourbon, le 25 avril, le duc de Richelieu gravit la tribune. En un discours très étudié, il retraça les négociations relatives aux réclamations étrangères. Ayant épuisé ce sujet, il précisa la condition de la France. Encore six mois, et l'on atteindrait le terme de trois ans au bout duquel l'évacuation complète pourrait être obtenue. Or, le meilleur moyen d'écarter tout obstacle, ce serait de créer, dès à présent, non par paquets, mais en bloc, les ressources nécessaires pour l'entier paiement de notre rançon. Partant de là, le duc de Richelieu énuméra ses projets. Il demanda d'abord à la Chambre de voter l'inscription sur le Grand Livre d'une rente de 16.040.000 francs, 5 pour 100, destinée à l'acquittement des créances étrangères. Un second projet stipulait qu'il serait ouvert au ministre des Finances un crédit éventuel de 24 millions de rentes pour compléter, dans le cas de plus en plus probable d'une évacuation anticipée, le paiement de la contribution de guerre. Le 29 avril, après un rapport du duc de Gaëte, les deux crédits furent votés sans débats. Ce n'était pas tout. Dans le même temps, une loi autorisa le ministre des Finances à ouvrir un emprunt jusqu'à concurrence de 16 millions de rentes, pour liquider les précédents arriérés. La charge totale était donc de plus de 56 millions de rentes nouvelles. Mais quel n'était pas l'avantage : l'arriéré comblé, l'équilibre budgétaire retrouvé, et — ce qui valait bien mieux encore — la perspective de la France prochainement libérée !

Un symptôme révélateur marqua presque aussitôt l'entier raffermissement de la confiance générale. Pour l'emprunt de 16 millions destiné à combler les précédents déficits, le gouvernement recourut au système de la souscription publique ; bien que les conditions de la souscription fussent très compliquées et peu propres à attirer les capitaux, les demandes s'élevèrent à 163 millions de rentes. — Les rentes, destinées à acquitter la contribution de guerre, furent prises, comme en 1817, par les maisons Baring et Hope, cette fois au cours de 67 francs ; peut-être même eût-on pu obtenir un prix meilleur ; mais ces banquiers inspiraient pleine confiance aux alliés, et cette considération prima le reste. — Quant aux rentes créées pour l'extinction des dettes étrangères, elles furent remises directement aux commissaires des puissances.

Au moment où l'espoir de la libération devenait presque certitude, un lamentable incident risqua de tout compromettre. Autour du comte d'Artois, un parti s'agitait qui exagérait encore les idées du prince et, avec une ardeur furieuse de réaction, combattait les ministres, depuis Richelieu qu'on taxait de faiblesse jusqu'à Decazes qu'on exérait. La querelle n'eût été que fâcheuse si elle se fût débattue uniquement entre Français. Moitié inconscience, moitié excès de passion, la petite coterie imagina de faire passer ses conseils par des bouches étrangères afin que par cette voie indirecte, ils arrivassent jusqu'au trône. Entre toutes ces suggestions, la plus osée fut une note rédigée au commencement de l'été 1818 par le baron de Vitrolles sous les auspices du comte d'Artois. Cette note, *cette note secrète* — c'est le nom sous lequel elle est aujourd'hui désignée — insistait sur les éléments de désordre que la France recérait encore, et faisait valoir l'urgence, non seulement d'un changement ministériel, mais d'un vigoureux retour en arrière. Le document, confié au comte Orlof qui partait pour la Russie, se divulgua bientôt au point de n'être plus secret du tout. Outre l'inconvenance de cet appel à l'étranger, la manœuvre se produisait à l'heure la plus inopportune ; car les alliés, si l'évacuation leur laissait quelques arrière-regrets, pouvaient, à point nommé, s'autoriser du témoignage de la France elle-même pour prolonger leur tutelle. Le gouvernement n'hésita pas à réprover l'impardonnable intrigue, et Vitrolles fut destitué de ses fonctions de ministre d'État, ce qui était un minimum dans la sévérité. — Vers le même temps, la police surprit quelques conciliabules d'ultra-royalistes qui, dans l'exaltation de leurs pauvres cerveaux à la fois débiles et surchauffés, visaient non seulement à renverser les ministres, mais à changer, fût-ce par violence, tout le système politique fondé sur la Charte. Ces projets insensés se débattaient le plus souvent en cette portion du jardin des Tuileries qui avoisine la Seine : de là le nom de *conspiration du bord-de-l'eau* qui fut donné à cet embryon de complot. Une enquête commença qui fournit peu de lumières et ne fut point poussée à fond. Doit-on le regretter ? Le misérable projet — même en supposant qu'il méritât le nom de complot — se sauvait d'être criminel à force d'être enfantin.

Ces menées ne laissèrent pas que de causer à l'étranger quelque émoi. Les plus malveillants parmi les coalisés parlèrent, non de continuer l'occupation, mais de garder, à titre de surveillance, quelques places sur la frontière. Cependant il paraissait de plus en plus probable qu'un large souffle de conciliation dissiperait tous les nuages. Une conférence avait été annoncée qui se tiendrait à Aix-la-Chapelle. L'objet des débats serait-il uniquement de régler les affaires de France ou saisisait-on l'occasion pour remettre à l'étude les affaires générales de l'Europe ? Après quelques échanges de vues et en dépit des préférences d'Alexandre, la première solution avait été adoptée.

IX

A la fin de septembre arrivèrent l'empereur d'Autriche accompagné de Metternich, et l'empereur de Russie assisté de ses deux conseillers ordinaires, Nesselrode et Capo d'Istria. Ils furent reçus par le roi Frédéric-Guillaume en qualité d'hôtes ; car depuis 1815, Aix-la-Chapelle était terre prussienne. Le prince régent était représenté par lord Castlereagh et Wellington ; Louis XVIII par le duc de Richelieu.

La réunion, si solennelle qu'elle fût, ne méritait pas le nom de Congrès ; car le programme, si on le débarrassait des points de détails, se réduisait à deux questions : l'évacuation du territoire français ; la place future à assigner à la France dans le concert européen.

Sur la première question, toute résistance semblait vaincue. Le 30 septembre, Metternich annonça officiellement au duc de Richelieu la résolution des puissances. Le 2 octobre, un protocole constata l'accord ; pourtant, si nous en croyons les documents de source française¹, la Prusse souleva encore, dans les jours qui suivirent, quelques difficultés sur des questions d'escompte ou d'intérêts. Enfin, le 9 octobre, la Convention fut signée. La somme, due encore par la France, fut évaluée à 265 millions qui seraient payés par les maisons Baring et Hope. L'évacuation devait être terminée le 30 novembre.

La seconde question, celle de l'entrée de la France dans le concert des puissances, s'offrait sous un aspect un peu plus compliqué. Que le territoire français fût évacué, les alliés y consentaient volontiers. Mais convenait-il de se dessaisir tout à fait ? Parmi les Anglais, beaucoup hésitaient. Chez les Autrichiens, on eût pu noter les mêmes perplexités mais inspirées par un calcul d'un autre ordre et très raffiné. Dans l'alliance des quatre, telle qu'elle avait été constituée à Chaumont et renouvelée en 1815, l'Autriche, associée à l'Angleterre, était assurée de contenir les ambitions de la Russie. Qu'advierait-il si la France, admise dans le concert européen, s'unissait étroitement au tsar et formait avec lui une petite entente à deux qui, à la longue, minerait la grande entente ? Où les Autrichiens écrivaient Paris, il fallait lire Saint-Pétersbourg. En quoi d'ailleurs ils se trompaient à la fois sur les dispositions de Louis XVIII et, sur celles d'Alexandre : le premier, peu tenté par la grande politique, n'aspirait qu'à une paix fondée sur l'équilibre des États ; le second répudiait toute alliance particulière — fût-ce celle de la France — et avait même écarté d'une façon très nette les suggestions de Pozzo di Borgo qui volontiers l'eût engagé dans cette voie.

Ces hésitations de la dernière heure alimentaient les entretiens plus encore qu'elles ne marquaient de sérieuses divergences. Après les conférences angoissées de la fin de l'Empire, on jouissait délicieusement de se mouvoir en une ambiance apaisée. **Quel joli petit congrès**, écrivait Metternich² ! **Celui-ci ne me fera pas de mauvais sang, je vous en réponds**. Et il énumérait les distractions de ces journées d'automne : ostension des grandes reliques en la ville de Charlemagne ; courses à Spa qui est bien **le plus joli pays du monde** ; parties de whist avec le banquier Baring et autres gens **pour qui les millions ne comptent pas** ; bals brillants quoique moins somptueux que naguère à Vienne. Ce temps

¹ *Affaires étrangères, France*, vol. 712. — *Lettre de M. Mounier à Molé. (Mémoires du comte MOLÉ, t. IV, p. 24.)*

² METTERNICH, *Mémoires*, t. II, p. 527.

est celui des costumes de gala où les élégances de l'ancien régime se mêlent aux splendeurs plus sévères de l'Empire. Jamais plus de broderies sur les manteaux de cour, plus de dentelles sur les manchettes, plus de décorations sur les poitrines. Les souverains échangent leurs ordres comme ils prodiguent les tabatières. Il faut perpétuer le souvenir de toutes ces magnificences que les âges suivants ne connaîtront plus. Justement le prince régent d'Angleterre vient d'envoyer à Aix-la-Chapelle le peintre Lawrence. Et le voici qui fixe pour l'avenir les acteurs de ces temps mémorables. *Mon portrait sera fort beau*, écrit Metternich, en homme qu'aucun succès ne laisse insensible.

Le 18 octobre, le traité d'évacuation, signé le 9, fut ratifié par Louis XVIII. Richelieu suggéra à Alexandre l'idée d'un voyage à Paris qui scellerait dignement l'entière union rétablie. Le tsar n'aimait pas Louis XVIII. Une fois décidé à la démarche, il l'accomplit avec cette bonne grâce magnanime qui était l'un des traits de sa nature. Il partit avec le roi de Prusse, arriva le 28 octobre, dîna aux Tuileries où il se rendit directement ; puis, tandis que Frédéric-Guillaume se hâtait pour une représentation à l'Opéra, il s'entretint une heure avec Louis XVIII ; après quoi, il prit congé et, ayant commandé ses chevaux, alla coucher à Senlis. Pouvait-on imaginer conduite plus courtoise ? En ne recevant personne, Alexandre marquait qu'il n'était venu que pour le roi de France. En évitant de se montrer au peuple, il s'abstenait délicatement de renouveler un contact qui, en rappelant les jours de 1815, eût évoqué de pénibles souvenirs.

Pendant ce temps, Richelieu demeurait. à Aix-la-Chapelle, attendant en une attitude à la fois modeste et fière la décision des puissances. Dans les entretiens diplomatiques, une combinaison fut suggérée qui consistait à maintenir l'alliance à quatre, mais avec cette réserve que la France pourrait, suivant les matières à régler, être appelée à concourir aux résolutions. Le duc repoussa le compromis, ne voulant pour son pays, suivant les propres instructions de son souverain¹, d'autre condition que l'entière égalité ou le complet isolement. Le 31 octobre, Alexandre revint. Pouvait-on raisonnablement tenir la France à l'écart quand le plus puissant des monarques de l'Europe venait de rendre à Louis XVIII un solennel hommage ? Le 4 novembre, une note officielle, adressée au duc de Richelieu, l'invita à prendre part à toutes les délibérations. Au nom du roi, Richelieu accepta et remercia. Désormais l'alliance à quatre devenait l'alliance à cinq. C'était la réconciliation. Était-ce l'entier oubli ? A travers les protestations d'amitié, la hantise des anciennes luttes inspira contre nous une mesure d'arrière-méfiance. Les mêmes mains qui signèrent la note du 4 novembre signèrent le même jour un autre acte très secret. Par ce pacte, les quatre puissances stipulaient que leur union revivrait de plein droit en cas de révolution en France². Ainsi l'on se rassurait, mais en déposant les armes, on les gardait près de soi.

Peu importait ce reste de soupçon. Le vrai résultat, c'était la libération du sol national. Le duc de Richelieu put fixer dans ses yeux cette image de la délivrance quand, en rentrant dans son pays, il croisa les Prussiens rétrogradant vers le Rhin tandis que les Anglais gagnaient Anvers ou Calais. Les étrangers partis, il jugea sa mission achevée et, dès qu'il le put, se déchargea du pouvoir. Il était de médiocre fortune, au moins pour son nom. La Chambre, par une initiative généreuse, proposa pour lui une dotation de 50.000 francs de revenu, puis en un

¹ *Affaires étrangères, France*, vol. 712.

² WELLINGTON, *Supplementary Despatches*, t. XII, p. 845 et suiv.

second mouvement qui effaça en partie le premier, discuta, non sans quelque mesquinerie, sur les conditions et la réversibilité du don. Le duc ne refusa point ; mais moitié fierté froissée, moitié désintéressement, il transféra la donation aux hospices de Bordeaux. Cependant les offices de cour offraient en ce temps-là un moyen de récompenser les serviteurs pauvres de la monarchie. Richelieu fut nommé grand veneur, fonction peu absorbante sous un monarque qui ne pouvait quitter son fauteuil ; mais les émoluments attachés à cette charge lui permirent de soutenir une existence digne de son rang.

Ce haut personnage reviendra au pouvoir, moins de son plein gré que par l'ordre exprès du roi ; et il y aura un second ministère Richelieu. Mais le premier est le seul vraiment mémorable. C'est le ministère de la libération nationale : œuvre non de génie, mais de patriotisme avisé, de tact, de sagesse, de persévérance. A cette œuvre, Richelieu se consacra, plus encore avec son cœur qu'avec son intelligence ; car il était moins un grand esprit qu'une grande âme. Ayant signé avec une résignation désolée le traité de 1815, il poursuivit une pensée unique, celle de rendre à son roi — à celui qu'à la manière ancienne, il appelait le roi son maître — une France libérée de dettes, libérée de l'étranger et où ne flotterait que le drapeau blanc. Patiemment, il remonta la pente, remportant des succès partiels qu'il se gardait d'enregistrer bruyamment de peur de mettre en éveil ceux qu'il fallait désarmer, s'avançant lentement, se préservant de tout faux pas, s'arrêtant parfois, ne reculant jamais. Ainsi s'éleva-t-il par degrés d'un sort précaire à un sort meilleur, et cela jusqu'à ce congrès d'Aix-la-Chapelle qui marqua, trois années après la restauration des Bourbons en France, la restauration de la France en Europe. Dans ce patriotique travail, nul petit moyen, nul artifice, nulle de ces équivoques de paroles qui torturent la langue pour contourner le mensonge ; mais rien que la droiture et une droiture si lumineuse qu'elle rejette dans les ténèbres tout ce qui n'est pas elle. Massimo d'Azseglia, dans sa correspondance, a laissé tomber de sa plume cette jolie phrase : **J'aime la loyauté, d'abord parce qu'elle est la loyauté, puis parce qu'elle attrape le plus souvent la fraude.** Pendant les trois années de son gouvernement, le duc de Richelieu pratiqua, sans en dévier jamais, cette suprême droiture qui rejoint l'habileté et sert plus efficacement que ne le pourrait aucune intrigue. Dans la galerie des hommes d'État, il tient une place à part : il fut le ministre qui ne mentit jamais.

LIVRE III

LE RÉGIME CENSITAIRE

SOMMAIRE

I. — La nouvelle Chambre : ses éléments : la majorité ministérielle. — Comment en cette majorité naît et se développe le plan du régime censitaire. — Les trois lois principales par lesquelles ce régime s'établit.

II. — Loi électorale (5 février 1817) ; ses avantages ; étroitesse du système sur lequel elle repose ; l'opposition ; ses arguments ; dispositions un peu sombres de ceux même qui ont patronné le projet.

III. — Loi militaire (9 mars 1818) ; état ancien ; projet Gouvion-Saint-Cyr. — Les deux parties du projet ; recrutement ; règles sur l'avancement. — Quelles discussions soulèvent les articles sur l'avancement des officiers. — Comment la loi militaire détruit les dernières traces des privilèges.

IV. — Tableau de la Chambre des députés ; répartition des groupes ; dispositions qui prévalent ; quel groupe croît en influence ; les doctrinaires.

V. — La législation sur la presse : (lois des 17, 26 mai, 9 juin 1819). Comment cette législation est l'œuvre des doctrinaires ; comment elle consacre la liberté.

VI. — L'année 1819. — Des gages donnés par le roi à l'opinion libérale. — Comment cette époque est pourtant celle où les forces hostiles se développent jusqu'à déborder.

Je n'ai pas voulu interrompre le récit des négociations qui aboutirent à l'affranchissement du territoire. Il faut maintenant reprendre les événements intérieurs depuis la dissolution de la Chambre introuvable.

Les nouvelles élections s'étaient faites les 25 septembre et 4 octobre 1816, et, à défaut de loi spéciale, d'après les règles fixées par l'ordonnance du 13 juillet 1815. Le 6 novembre, les députés tinrent leur première séance. Quiconque les aurait observés eût été frappé de leur petit nombre et aussi de n'apercevoir dans l'enceinte presque aucun visage jeune. C'est que le chiffre des députés avait été ramené à 258¹ et qu'on était revenu à la stricte observation de la charte qui fixait à quarante ans l'âge pour être élu. On put calculer de suite les forces respectives des partis : à l'extrême droite, 90 membres environ qui figuraient les survivants de l'ancienne Chambre : à gauche, quinze ou vingt nouveaux venus, mais attentifs à ne point se démasquer et circonspects par sentiment de leur petit nombre. Le reste — près de 150 membres — formait le centre ministériel.

Or, en ces hommes du centre, bourgeois d'esprit quoique point toujours de naissance, un dessein s'affermait, déjà renfermé en germe dans la charte, celui de stabiliser la puissance publique en ce juste milieu où ils venaient eux-mêmes de se fixer. Répudiant l'ancien régime et pareillement la Révolution, ils organiseraient une surveillance, jalouse en haut, vigilante en bas, pour empêcher les privilèges de revivre et la multitude d'émerger. A la vérité, dans cette combinaison, l'inconséquence éclatait, puisque, après avoir, sous prétexte d'égalité, courbé sous le niveau les anciens privilégiés, on ressuscitait aussitôt l'inégalité afin de contenir le peuple, turbulent ou gêneur. Mais cette objection elle-même ne troublait pas, et l'on répondait avec une brièveté dédaigneuse qu'en se refusant à descendre jusqu'aux foules, on se bornait à écarter l'ignorance. Quand les hommes trouvent à une idée bénéfique ou honneur, ils l'érigent bien vite en doctrine. et la doctrine elle-même ne tarde pas à se transformer en système. Dès la fin de 1816, les premières assises du système se construisent. Contre les retours offensifs de l'ancien régime, on se défendra par un barrage ; puis, par un autre barrage on se gardera contre les poussées d'en bas. Et sous la protection de la double barrière, on se constituera en société politique.

Dans le recul des temps, on découvre — et peut-être plus distinctement que ne l'ont fait les contemporains — une suite remarquable dans les mesures qui créent ou affermissent cette domination bourgeoise. — Il faudra d'abord revêtir d'une investiture légale la possession de fait ; à cette exigence pourvoira la loi électorale de 1817, sorte de petite Charte enfermée dans l'autre comme une chapelle indulgenciée dans une grande église. Puis on s'appliquera à rechercher ce qui reste de privilèges ; en regardant bien, on en trouvera un, mal extirpé et capable de renaître : c'est le privilège de l'épée, c'est-à-dire la prérogative conservée au roi de conférer à son gré les grades militaires : dès 1818, la loi de recrutement fermera la dernière fissure par où pourrait s'introduire l'inégalité. — Cependant, à cette hauteur moyenne où le pouvoir se fixe, règnent l'instruction, le goût des idées, l'ardeur à discuter. Plus encore que la parole, la plume est un instrument. De là une sollicitude très éveillée pour la presse, cette puissance bourgeoise qu'on n'imagine pas se transformant jamais en puissance populaire.

¹ Tableau annexé à l'ordonnance du 5 septembre 1816.

C'est pourquoi, en 1819, une loi consacra la liberté, non seulement des écrits, mais des journaux. — *Loi électorale, loi militaire, loi sur la presse*, telles sont les trois manifestations par lesquelles s'affirmera ce parti moyen qui, en dehors du peuple, en dehors de l'ancien régime aristocratique, mais formant lui-même une aristocratie au rabais, essaie de s'approprier le gouvernement.

II

Le 28 novembre 1816, Lainé, ministre de l'Intérieur, déposa le projet électoral. Le texte en était d'une simplicité remarquable. Nulles assemblées primaires, mais le système de l'élection directe. Était électeur quiconque payait 300 francs d'impôt direct ; était éligible, selon la charte, quiconque payait 1.000 francs ; ce qui réduisait le nombre des électeurs à 90.000 environ, le nombre des éligibles à 18.000¹. L'assemblée électorale se tiendrait au chef-lieu du département. Le mandat parlementaire serait gratuit. Ajoutons que, selon la charte, la Chambre, nommée pour cinq ans, se renouvelait par cinquième,

Beaucoup de motifs se réunissaient pour que le projet rencontrât faveur. Il séduisait par son apparente clarté. Il se combinait bien avec les termes mêmes de la charte. Le peuple était écarté et les grands propriétaires noyés dans les petits ; ce qui concentrait le pouvoir là où on voulait le fixer. Une appréhension régnait, celle des réunions tumultueuses qui, pendant la Révolution, avaient enfanté tant de désordres ; or, la suppression des assemblées primaires conjurait ce danger. L'esprit de justice était moins blessé qu'on ne l'eût cru par l'élimination de tant de Français, privés de tout droit de suffrage : c'est qu'une théorie, alors fort accréditée, considérait le vote politique, non comme un droit, mais comme une fonction réservée exclusivement à qui était capable de l'exercer ; à défaut de meilleur signe, on considérait qu'une certaine aisance était présomption de lumières ; et ainsi se justifiaient à leurs propres yeux les défenseurs du projet.

L'entreprise, même fondée sur d'aussi plausibles motifs, ne laissait que d'être osée. Par interprétation de la charte, on organisait au cœur de la France, un pays légal qui de lui-même se constituait à perpétuité le mandataire de l'autre. Au nombre de 90 environ, les membres de la Chambre introuvable avaient été réélus. Ce fut parmi eux que se recrutèrent surtout les adversaires de la loi.

Dès la discussion des bureaux l'opposition éclata. Elle se continua par les débats publics. Tous intervinrent : Bonald en théoricien, La Bourdonnaye en tribun, Villèle en politique. La première objection fut tirée de l'unité de collège. Désigner le chef-lieu du département comme l'unique lieu de vote, c'était, vu la distance, condamner à l'abstention les vieillards, les infirmes ; c'était surtout établir une inégalité choquante entre les électeurs des villes rapprochées pour qui le déplacement serait facile, et ceux des cités ou des bourgades éloignées que rebuterait presque sûrement la perspective d'un vrai voyage. Puis, pénétrant au fond du débat, les opposants développèrent leurs critiques. La combinaison, dirent-ils, était bâtarde, point démocratique, tant elle consacrait la puissance de l'argent ; point aristocratique non plus, tant elle réduisait à rien les hautes influences sociales ! Les gros imposés étant rares, l'immense majorité des électeurs sera composée de censitaires payant entre 3 et 500 francs, c'est-à-dire

¹ Voir *Moniteur*, 2 janvier 1817.

ayant environ 3 ou 4.000 francs de rente ; la classe gouvernante sera donc celle qui, par la médiocrité de ses ressources, est le plus accessible à l'appât des places et à la corruption. — Divers systèmes furent proposés : Bonald eût voulu que la commune, cellule primitive de toute organisation politique, députât au département, le département au royaume. Villèle eût souhaité que l'assemblée électorale fût composée de délégués des corps de ville, des Chambres de commerce, des compagnies judiciaires. Au fond, toutes les combinaisons se ramenaient à deux idées : suffrage à deux degrés ; et à la base, droit électoral reconnu au profit, soit des paysans ou des artisans de la plus petite aisance, soit des associations corporatives. Comme au temps de la Chambre introuvable, l'extrême droite se montra plus large de vues que ne l'était le centre. Libérale, elle l'était, mais non sans arrière-pensée. En reconnaissant comme électeurs au premier degré les fermiers, les métayers, les ménagers, les artisans, elle espérait que ceux-ci, par affection, révérence, habitude, retour de service, se laisseraient entraîner dans le sillage des anciens seigneurs ou des propriétaires les plus notables, en sorte que beaucoup d'électeurs qui seraient petits serviraient à élever des élus qui seraient grands.

La discussion se prolongea du 26 décembre 1816 au 8 janvier 1817. Il semble qu'au cours des débats, l'opposition, loin de fléchir, se fortifia. Un amendement de M. Barthe-Labastide qui établissait le suffrage à deux degrés ne fut repoussé que par 12 voix de majorité. Quand, le 8 janvier, on procéda au scrutin final, la loi fut adoptée par 132 voix, mais l'opposition compta 100 suffrages. A la Chambre des pairs, la majorité fut moindre encore : 95 voix contre 77. Certaines conversations particulières sont instructives à recueillir. Camille Jordan confessait que volontiers il se fût rallié au système des deux degrés, s'il n'eût cru ce système contraire aux termes de la charte. M. de Serre, l'un des plus considérables parmi les députés du centre, ne cachait pas ses inquiétudes. Il se défiait, tout en contribuant à la créer, de cette petite société censitaire, repliée en elle-même, fermée systématiquement en haut, non moins hermétiquement close en bas et qui, peu à peu, sans le savoir, s'intoxiquerait faute de se renouveler. Ainsi s'entretenaient, plus mélancoliques que confiants dans l'avenir, ceux qui semblaient aux yeux du public les patrons de la réforme. Ils se trompaient pourtant quand ils doutaient de leur œuvre. Une conception politique peut être à la fois très artificielle et très durable. Et la loi électorale du 5 février 1817 devait, avec une seule modification, fixer pour plus de trente années le régime de la France.

III

Après la loi électorale, la loi militaire.

Le but en fut double : d'abord assurer le recrutement de l'armée ; puis soumettre à des règles fixes la constitution des cadres et les promotions.

L'ancienne armée avait été dissoute en 1815, puis reconstituée sous forme de légions départementales. Mais depuis la chute de l'Empire, nul appel et beaucoup de congés ; par suite, des effectifs très faibles, en tout 80.000 hommes. Seule la garde royale était au complet.

Si pacifique que fût la politique française, un relèvement des forces s'imposait. Seulement un engagement imprudent créait un très réel embarras. [Plus de](#)

[conscription](#), avait dit le comte d'Artois en 1814. [Plus de conscription](#), avaient répété joyeux les paysans.

Pour revenir sur la téméraire promesse, il fallait une énergie plus forte que la crainte de froisser. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, qui venait de succéder à Clarke comme ministre de la Guerre, convenait à la tâche par ses qualités — car il avait l'instruction, l'expérience. les lumières ; — il ne s'y adaptait pas moins par son dédain de toute popularité. Chez lui nul souci de déplaire. Il n'avait jamais recherché les bonnes grâces de Napoléon et, sous la monarchie, ne s'appliquait pas davantage à se concilier la Cour. Quand il avait pris une décision, il s'y cantonnait avec une dure obstination, sans que rien pût l'ébranler ou l'entamer. [C'est le Dieu Terme](#), disaient de lui ses amis.

Le projet de loi, présenté à la Chambre le 29 novembre 1817, marquait bien, en son exposé de motifs, une résolution irrévocable. Toutefois une sollicitude extrême se déployait pour établir que le régime militaire nouveau n'avait rien de commun avec celui que le Directoire avait jadis créé, que l'Empire avait naguère aggravé. Le Directoire avait décidé que tous les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans seraient à la disposition de la nation ; le tirage au sort décidait ceux qui devraient partir ; quant aux autres, ils n'étaient point libérés, mais demeuraient sous le coup des appels futurs ; et ces retours sur les contingents anciens n'avaient été que trop pratiqués sous Napoléon. — Tout autre était, disait-on, le système proposé. Avec beaucoup d'art, on s'appliquait à changer les mots pour masquer les choses. Il ne s'agissait plus de conscription, mais de recrutement ou plutôt de prélèvement. En principe, l'armée devait s'alimenter par engagements volontaires. Que si ceux-ci étaient insuffisants, 40.000 hommes au maximum seraient appelés chaque année par la voie du sort pour compléter les effectifs. La faculté de remplacement était admise, à condition que le remplaçant fût agréé par le Conseil de révision. Les jeunes gens désignés ne seraient appelés à l'activité que suivant les besoins et par ordre de classes. Le service serait de six ans. Il s'accomplirait dans le département d'origine ou dans l'un des départements voisins. Ceux que leur numéro avait favorisés seraient définitivement exemptés et sous aucun prétexte ne pourraient être repris. Quant aux soldats rentrés au bout de six années dans leurs foyers, ils constitueraient, sous le nom de [vétérans](#), une réserve qui pourrait être appelée à un service territorial, en temps de paix dans l'intérieur du département, en temps de guerre dans le ressort de la division militaire.

Adouci de la sorte, le projet prêtait peu à la critique ; aussi fut-il accueilli, sinon avec empressement — car tout ce qui rappelait, même de loin, les levées de l'Empire était alors odieux — du moins avec une patriotique résignation. On trouva seulement la durée du service bien longue. Puis l'institution des [vétérans](#) suscita quelque ombrage, par la crainte que sous ce prétexte, pussent se grouper les vieux soldats de Napoléon, les survivants de l'armée de la Loire. Villèle suggéra enfin — sans réussir d'ailleurs à imposer ses vues — l'idée d'un impôt spécial dont le produit, soigneusement mis à part, servirait à encourager, par primes ou hautes paies, les engagements volontaires. Ces engagements, s'ils étaient, comme on l'espérait, nombreux, suffiraient peut-être à remplir les cadres de l'armée active ; et les jeunes gens, appelés au service par leur numéro, ne formeraient qu'une armée de réserve.

Où toute l'énergie du maréchal Gouvion-Saint-Cyr dut se déployer, ce fut dans la seconde partie du projet, celle qui avait trait à la constitution des cadres et à l'avancement des officiers. C'est qu'ici le ministre de la Guerre, saisissant corps à

corps le privilège, s'appliquait à le débusquer de la dernière retraite où il s'abritait encore.

Qu'on ouvre l'*Annuaire militaire* aux premières années de la Restauration. La lecture en est très suggestive. Sur la liste des lieutenants généraux, des maréchaux de camp, beaucoup de noms de l'ancien régime. Mais on chercherait en vain ces noms dans les récits, même les plus détaillés, des guerres napoléoniennes. Bien plus, ils ne figurent pas dans les *Annuaire*s de l'Empire. Qu'on poursuive la lecture : même constatation pour bon nombre de colonels ou d'officiers de grades divers. Quelle a été la date de la promotion ou de la réintégration ? Je note, toujours d'après l'*Annuaire*, de grandes fournées, par exemple le 4 juin, le 20 juin, le 23 août 1814. Qu'on suppose maintenant les états de service : celui-ci qui est presque octogénaire parle de la bataille d'Hastenbeck comme d'autres de la bataille de Wagram : celui-là qui est moins vieux a combattu aux États-Unis : d'autres ont figuré sur les rôles de l'armée de Condé ou dans les armées étrangères : quelques-uns n'ont pas servi du tout. — A signer ces décrets extraordinaires, le roi Louis XVIII, si sage pourtant, a moins hésité qu'on ne le croirait. C'est qu'une idée le domine, antique comme sa race et qui l'a enveloppé dès sa jeunesse au point de le pénétrer tout entier, celle d'une noblesse faite pour l'épée et qui solde par l'épée les autres charges qu'elle ne supporte pas. Toute l'épopée de la Révolution et de l'Empire n'a point effacé cette croyance, tant elle fait corps avec la vieille France, avec la vieille cour, tant l'émigration, en ses cruels déboires, en a conservé le dépôt ! Le roi, même contenu ailleurs, est maître, comme il lui plaît, de composer son armée qui n'est que sa maison militaire agrandie. C'est la tradition immémoriale, rois des premiers siècles récompensant leurs leudes, chefs croisés distribuant les grâces à leurs fidèles, princes de la maison de Valois, poussant à leur gré leurs gens d'armes ou leurs favoris. C'est la tradition, à peine interrompue par quelques fâcheux, par exemple cet importun. Louvois, mais reprise avec ostentation par ce dix-huitième siècle où tout l'ancien régime s'est réfléchi en une image outrée, comme par une bravade suprême avant de mourir.

Il faut se représenter tout ce passé pour se figurer l'émoi de la cour, pour comprendre l'émotion des anciens privilégiés quand Gouvion-Saint-Cyr, avec sa manière froide et sévère, sans souci des étonnements et paraissant même les ignorer, aborda la seconde partie du projet. C'était tout un code d'égalité militaire : le tiers des sous-lieutenances réservé aux sous-officiers ; un intervalle de quatre ans nécessaire, sauf le temps de guerre, pour passer d'un grade à un autre ; les deux tiers des grades à l'ancienneté jusqu'au grade de lieutenant-colonel.

Aux yeux des royalistes purs, ces règles parurent aussi extraordinaires que le privilège aujourd'hui paraîtrait inouï. Jusque-là, les gentilshommes s'étaient attribué dans les armées du roi un droit, de préférence pour servir, combattre, mourir. C'était la fin de cette primauté. Désormais ils rentraient dans le rang, quitte à en sortir s'ils le pouvaient, mais comme les autres, par talent, bonheur ou courage. A droite, les protestations se formulèrent en de nombreux discours écrits qui tous répétaient les mêmes arguments : [Le roi, d'après la charte, était le chef de l'armée, et d'après la charte aussi nommait à tous les emplois de l'ordre civil et militaire. Que devenait le droit royal si la loi était votée ?](#)

La discussion traîna longtemps sans que les résistances fléchissent ; car l'ensemble de la loi ne fut adopté au Palais-Bourbon que par 147 voix contre 92. A la Chambre des pairs, l'opposition s'annonçait plus vive encore, fomentée par

la cour, favorisée par le comte d'Artois, aidée en outre par quelques militaires qui critiquaient, au point de vue professionnel, et notamment pour la part trop grande laissée à l'ancienneté, l'œuvre de Gouvion-Saint-Cyr.

La loi n'échouerait-elle pas au Luxembourg ? Là, s'exerça l'influence du roi. Il a, en 1814, soit pour reconnaître de vieux services ou alléger d'honorables misères, soit sous l'obsession de demandes importunes, introduit, à portes beaucoup trop largement ouvertes, l'ancienne armée dans l'armée impériale. Bientôt, en dépit de tous ses préjugés d'éducation, il s'est ravisé et a jugé qu'un état plus régulier exigeait le retour à des pratiques plus régulières aussi. Dans cet esprit, il s'est confié au maréchal Gouvion-Saint-Cyr, compétent entre tous pour les choses militaires, mais serviteur correct plus encore qu'ami. Puis, le 5 novembre 1817, dans le discours du trône, il a proclamé que **dans la carrière du soldat, il ne serait tenu compte que des talents et des services**. Comme, à la haute Chambre, les objections s'accumulent contre la loi, le voici qui prescrit le silence à son frère, et s'emploie à calmer les rumeurs bourdonnantes des courtisans. Parmi les pairs, un certain nombre sont investis de charges aux Tuileries. Patiemment le roi s'efforce d'obtenir leur assentiment. Que s'il n'y parvient pas, il s'en emmène avec lui quelques-uns dans ses sorties et prolonge malicieusement la promenade jusqu'à ce que la séance parlementaire soit passée. **Le succès, ne sera dû qu'à la voiture du roi**, disait Talleyrand, témoin froidement railleur d'une politique qu'il ne dirigeait plus. Au scrutin définitif, il y eut au Luxembourg 74 voix opposantes, contre 96 voix favorables. C'était le 9 mars 1818, et cette date mérite d'être retenue. Ce jour-là, la noblesse de France, déchue de la primauté militaire que la Restauration, au début, avait semblé lui conserver, subit sa dernière défaite, celle qui, complétant le grand sacrifice du 4 août, ne laissait plus rien à niveler.

IV

C'était décidément la fin de l'ancien régime. Était-ce tout à fait le régime nouveau ? Je ne poursuis qu'avec embarras un tableau qui est tout en nuances. On parle de démocratie : mais dans la langue du temps démocratie veut dire *société censitaire*, le reste ne comptant pas. On parle d'égalité : mais cette égalité cède devant la puissance de l'argent. A la vérité, il en faut peu — 300 francs d'impôts — pour être hors de pair. C'est une aristocratie naine qui a percé dans les ruines de l'autre, comme de jeunes pousses dans un bois coupé à blanc.

Jamais ces jeunes pousses ne deviendront grands arbres, et quiconque voit un peu loin le sent bien. En cette organisation, tout est illogique ; et elle ne peut, ni se réclamer du passé qu'elle désavoue, ni se confier dans l'avenir qui la détruira. En revanche, combien cette création toute artificielle n'offre-t-elle pas d'apparente vigueur ! Combien cette société politique qui se constitue à mi-hauteur, ne se recommande-t-elle pas par son savoir, son intégrité, son labeur ! Que les regards se fixent sur le Palais-Bourbon qui offre la plus fidèle image du régime. Jamais parlement ne rassembla plus de lumières et ne projeta plus d'éclat.

Sur les institutions constitutionnelles aucun mécompte n'a encore désabusé. L'instrument est tout neuf et manié par des mains confiantes. La confusion où s'est traînée la *Chambre introuvable* n'apparaît que comme une leçon dont on compte bien profiter. De là le dessein d'être modéré ; ce qui n'implique pas forcément l'impartialité ; car la modération peut avoir, comme le reste, sa

passion. Une grande ardeur au travail amène de bonne heure au Palais-Bourbon. Nul va-et-vient stérile quand il faut cinq jours de diligence pour se rendre à Toulouse ou à Marseille, presque autant pour gagner Strasbourg ou Brest, les députés sont gardés contre la tentation d'aller trouver leurs électeurs, et les électeurs mal en point pour chercher leurs élus. Grâce à cette heureuse coupure, le député est moins le mandataire au jour le jour de ses commettants que le gérant attentif des affaires publiques. Beaucoup de décence dans la tenue, beaucoup de réserve dans les propos ; nul scepticisme sur soi-même ou sur les autres, mais une foi encore inaltérée dans l'œuvre qu'on accomplit. Sur les bancs du centre, c'est-à-dire dans la majorité ministérielle, l'aspect est parfois gourmé à force d'être grave là sont des magistrats mal dégourdis de la raideur parlementaire, des bourgeois très solennels, tantôt par sentiment de leur importance, tantôt par une sorte d'atavisme janséniste dont ils gardent la trace, même dans l'affaiblissement de leur foi. — A gauche, peu de députés quoique les élections partielles de 1817 aient renforcé d'une quinzaine de membres nouveaux le petit groupe. Ces nouveaux opposants, encore un peu timides, se décorent du nom d'*indépendants* et se contentent de crier : *Vive la charte !* ce qui les dispense de crier : *Vive le roi !* — Ce fond rigide ne s'égaie un peu que si l'on regarde vers l'extrême droite. Parmi les survivants de la Chambre introuvable, quelques gentilshommes se détachent, ne comprenant pas la charte et bien décidés à ne pas la comprendre, raillant volontiers même leurs amis, tels le laborieux Villèle ou le mystique Bonald, se gardant de la tribune et plus encore du travail, mais se dédommageant dans les couloirs. Ils n'ont rien appris, mais du moins ils ont eu le mérite de ne pas tout oublier ; et toute politique mise à part, ce qu'ils n'ont pas oublié est exquis. Du dix-huitième siècle, ils ont conservé l'élégance, le pétilllement de l'esprit, ce joli sautilllement de conversation aussi déplacé dans les affaires que propre à embellir la vie ; et sans se lasser ils déploient au Palais-Bourbon, comme en un salon agrandi, cet art délicieux et suranné ; éternels étourdis destinés à mourir dans l'aveuglement final, mais à qui l'on pardonne d'être aveugles, tant ils incarnent, en ses grâces superficielles, une époque, à la fois funeste et charmante, disparue pour jamais.

Au fauteuil de la présidence apparut d'abord Pasquier, ancien fonctionnaire de l'Empire, apte à toutes les tâches et destiné à s'y montrer toujours distingué, jamais grand. Maintenant celui qui dirige les débats, c'est M. de Serre, un peu mélancolique, un peu embarrassé en un rôle qui n'est point le sien, tout travaillé de l'éloquence contenue qui bouillonne en lui. Bientôt le président sera un avocat de Bordeaux, M. Rayez, personnage au plus haut point décoratif, de belle prestance, de voix magnifique, d'intégrité indiscutée ; très vaniteux de sa charge, ce qui l'incitera à la bien remplir, très versé dans le droit sinon dans la politique, non très éloquent, mais juste au point où un président doit l'être. Il sera le président modèle et pendant neuf ans sera continué dans cette fonction. Ce fut Fun des mérites de la Restauration de savoir mesurer les tailles, et d'assigner à chacun la place qui convenait.

La souveraineté parlementaire n'a encore projeté aucune ombre sur la souveraineté royale. Le roi seul a l'initiative des lois et est investi, en outre, du droit de les sanctionner, en sorte que le premier mot lui appartient, et le dernier aussi. Le droit d'amendement, subordonné lui-même à l'assentiment du souverain, ne s'exerce sans entraves que par une tacite extension de la charte. Le droit d'interpellation ne s'est pas encore introduit dans les usages, et point davantage l'habitude d'une discussion politique, longue et approfondie, à propos de l'adresse en réponse au discours de la couronne. Les rapports sur les pétitions

fournissent souvent l'occasion d'importants débats. La fonction parlementaire n'a pas encore subi les déviations qui plus tard la dénatureront. Elle consiste surtout dans le vote des lois, dans le vote du budget. Seulement à propos du budget, on commence, selon l'expression d'un contemporain, à [se dire mutuellement ses vérités](#).

Tout découle de cette conception. Les ministres jugent qu'ils peuvent se dérober aux communications de pièces s'ils les croient inopportunes. Ils estiment également que les affaires diplomatiques échappent au contrôle des Chambres, à moins qu'elles n'entraînent une demande de crédits. La théorie constitutionnelle, autant du moins qu'elle a pu se fixer, reconnaît trois pouvoirs : le roi, la Chambre des pairs, la Chambre des députés. De ces trois pouvoirs, le pouvoir royal est le premier, d'abord parce qu'il est le plus ancien, puis parce qu'il a créé les deux autres. Conseillers de la couronne et surtout contrôleurs financiers, les députés sont beaucoup plus que des auxiliaires, mais ne doivent jamais devenir des dominateurs. Cette doctrine qu'à gauche on n'ose encore combattre ouvertement, est professée au centre par les dirigeants du parti ministériel. Ainsi parle Royer-Collard qui flétrit dans l'omnipotence parlementaire un simple changement de servitude, c'est-à-dire la [substitution d'un despotisme composé à un despotisme simple](#).

Même restreint dans ces limites, quel n'est pas le champ d'action ! Une chose frappe, l'ampleur des débats : au Palais-Bourbon, la loi électorale occupe douze séances, la loi militaire treize. En 1818, la discussion du budget commence le 31 mars et finit le 29 avril. Le plus souvent les discours sont écrits, mais curieusement mêlés de passages improvisés, sorte d'émancipations où timidement l'on s'essaie. Quand la clôture est votée, souvent il reste beaucoup de discours non prononcés ; et dans le Moniteur on les publie en supplément, comme on énumérerait sur les contrôles d'un corps les officiers à la suite.

En général beaucoup de calme et de dignité : une tendance remarquable à régler les affaires de l'État comme un particulier avisé règle son patrimoine ; une extrême défiance des entreprises trop hardies : une ferme résolution de ne consentir de nouvelles dépenses que dans la mesure des recettes accrues. Ainsi se déroulent les séances en une atmosphère paisible. Et pourtant par intervalles, au moment le plus inattendu, les âmes s'exaltent en des montées extraordinaires d'émotion. C'est qu'on a touché, fût-ce incidemment, à des sujets dont il faut se garder : acquéreurs de biens nationaux, empiétements cléricaux, dates révolutionnaires, vote des régicides. Alors ce sont des sursauts subits, des cris de douleur ou de colère comme au contact d'une plaie mal fermée.

En cette Chambre, sur les bancs du centre, un groupe attire à lui par degrés l'influence ; ce n'est pas le plus nombreux, mais c'est le plus important par l'instruction et les lumières. Et cette minorité pénètre de plus en plus les masses de l'Assemblée.

On commence à appeler ces hommes sous un vocable qui leur restera. On les nomme les [doctrinaires](#).

L'expression est impropre ; car ils diffèrent trop les uns des autres pour que le même mot puisse les désigner ; et ils sont, d'ailleurs, trop indépendants pour se subordonner. Une commune antipathie les a, comme on l'a vu, ligués naguère contre la [Chambre introuvable](#). En prenant contact, ils se sont plu : mêmes habitudes de travail, même passion de lecture, même aptitude aux généralisations, même goût de conversations, non de conversations frivoles et

évoluant sur les surfaces comme celles du dix-huitième siècle, mais de conversations poussées à fond et dont la philosophie, la littérature, l'histoire fournissent les éléments. C'est que les lettres les retiennent presque autant que la politique et qu'ils se passionnent à la fois pour le livre qu'ils achèvent et pour les discours qu'ils méditent. Mais sous ces traits communs, que de différences ! Doctrinaires ils le sont, en ce sens qu'ils sont tous hommes de doctrines ; mais ils n'ont pas les mêmes doctrines ni surtout le même tempérament ; et pour quiconque essaierait de les peindre, l'attrait résiderait moins dans la ressemblance que dans le contraste des physionomies.

Le plus en vue — mais peut-on l'appeler chef ? il n'y en a point — c'est Royer-Collard. Un long passé d'intégrité imprime sur lui le respect. Il a vécu toute la Révolution sans s'abaisser, et l'un des premiers, à la tribune des *Cinq-Cents*, a plaidé pour la paix civile. Quand le Coup d'État de 18 fructidor a désabusé de la République, il s'est tourné vers la Monarchie et l'a servie, non sans péril, mais jamais jusqu'aux conspirations. Silencieusement il a traversé l'Empire. La méditation est son lot comme pour d'autres l'action. Quand il monte à la tribune et déploie ses feuillets — car il lit — un silence religieux l'accueille. Ses discours s'étaient en développements majestueux, puis se condensent en maximes d'une brièveté lapidaire ; et ces maximes, amenées avec un art consommé, semblent descendre de si haut, ont un tel air de profondeur que les mémoires s'en imprègnent pour ne plus les laisser échapper. Ainsi arrive-t-il que, de harangues oubliées depuis longtemps, subsistent, dures et solides comme des médailles, des sentences qui se répètent encore. — De l'ensemble de ces discours, peut-on dégager un système ? Il y a dans les raisonnements bien des fêlures. Nul ne fut illogique avec plus de dogmatisme et indécis avec plus d'apparente certitude. Nul n'excella mieux à soutenir d'une armature forte et magnifique, des idées fragiles. Royer-Collard entoure le pouvoir royal d'une vénération presque sacrée et le fixe à une telle hauteur que nul partisan de l'ancien régime n'eût imaginé plus de respect. Mais l'ayant élevé comme sur un autel, il l'isole à la fois, et du peuple qui n'est à ses yeux que multitude, et de l'aristocratie dont il pleure en termes éloquents la ruine, sans entreprendre de ranimer ou même d'utiliser le peu qui en reste. Et pour unique soutien de la monarchie il n'imagine rien de mieux que le pays censitaire ; car, entre tous les patrons de la loi électorale, il a été le plus convaincu. Homme de pensée, et uniquement de pensée, il est inapte au pouvoir et le sait. C'est de quoi il s'irritera toute sa vie, à la fois hautain et morose, déclinant tout et s'irritant secrètement contre quiconque acceptera ce qu'il a refusé. De là des brouilles, des ressentiments ; de là toutes les manifestations d'un orgueil chagrin, mécontent des autres et de lui-même. Et pourtant cet homme est entouré d'un prestige, qui dure encore ; car il représenta le désintéressement, la fidélité en des temps de péril, l'intégrité à toute épreuve, par-dessus tout l'éloquence ; et bien que serviteur incommode de son parti, bien que lui échappant souvent par rogne indépendance ou boutade, il en demeure la décoration.

A côté de Royer-Collard, Camille Jordan.

Un trait le marque : toujours il a été le serviteur de la liberté. Il l'a saluée, tout jeune, dans les assemblées de Vizille ; en 1792 à Lyon, sa ville natale, il l'a réclamée pour les femmes pieuses violentées dans leurs chapelles ; cinq ans plus tard, aux Cinq-Cents, il l'a de nouveau, en une motion fameuse, invoquée en faveur du culte encore proscrit. Quand il n'a plus pu la défendre, il s'est tu, en un silence qui était encore protestation. Depuis 1810, il siège au Palais-Bourbon. Il y déploie la même noblesse de l'âme, le même amour du bien public et aussi la

même éloquence, quoique dans la discussion de la loi électorale il ne se soit pas montré tout à fait égal à lui-même. Cette éloquence, tout improvisée, puise sa force moins dans le raisonnement, souvent un peu lâche ou obscur, que dans l'intensité communicative de l'émotion. Comme beaucoup de Lyonnais, Camille Jordan porte en lui une âme méditative, à la fois froide et passionnée, contenue à l'ordinaire, puis éclatant tout à coup en d'extraordinaires vibrations ; en quoi il ressemble à son compatriote Ballanche dont il a le mysticisme, les timidités mêlées d'audace, les tendres abandons et aussi l'inaptitude à préciser. A travers tous les contacts, il a gardé des candeurs d'innocence qui ne soupçonnent ni le mal ni la duplicité : de là, quand il découvre l'un ou l'autre, une irritabilité nerveuse presque malade ; de là aussi, par intervalles, une verve de sarcasmes, d'autant plus piquants qu'ils se parent d'ingénuité, et qui surprennent en une âme si bonne. Ces dons sont de ceux qui, dans une assemblée, conquièrent les sympathies plus qu'ils n'acheminent vers le pouvoir. Le pouvoir, Jordan n'y prétend pas et serait, autant que personne, inhabile à l'exercer. Il n'est jaloux que d'influence et surtout d'affection. Cette affection, il la possède pleinement : **Camille**, dit-on souvent en l'appelant par son petit nom. Et personne n'ignore que **Camille**, c'est Jordan. Dans le groupe des doctrinaires, à côté du hautain Royer-Collard, il apparaît sous des traits un peu indécis, un peu mélancoliques qui attirent et attachent. Il est de second plan pour la politique, de premier plan pour qui pèse la vertu ; et quand prématurément il disparaîtra, frappé du mal dont il porte déjà les premiers stigmates, pas une parole ne se prononcera qui ne soit estime, louange et regret.

Entre tous les doctrinaires, voici celui qui est, je crois, le plus grand. C'est M. de Serre. Jeté tout jeune parmi les émigrés, il a combattu dans l'armée de Condé ; puis de soldat il est devenu avocat et magistrat ; car c'est une des singularités de ce temps que ces ressauts de destinées. Il a été premier président, à Hambourg sous l'Empire, à Colmar sous la Restauration, et les électeurs du Haut-Rhin l'ont envoyé à la Chambre. La duchesse de Broglie en ses lettres, Barante en ses Souvenirs ont tracé son portrait. Ils le montrent sévère d'aspect et presque monacal, peu raffiné de manières, point homme du monde, timide comme sont souvent les fiers, Modeste d'attitude quoique non dépourvu d'ambition, par-dessus tout, dit-on, **d'une admirable simplicité**. Rien en lui ne l'éloignait de la société nouvelle : l'ancien régime lui eût-il donné, à lui gentilhomme de médiocre lignage, ce que lui apportait la monarchie constitutionnelle, à savoir, un haut rang dans la magistrature, la présidence de la Chambre, le légitime espoir de devenir ministre du roi ? Et pourtant l'orientation future du monde politique l'effraie jusqu'à l'épouvanter. Il n' imagine pas la démocratie pure et, bien qu'il ait voté la loi de 1817, se sent mal à l'aise dans les cadres étroits de la démocratie censitaire. D'instinct il se retourne vers l'ancien régime, non pour le reconstituer — ce qui serait à ses yeux pure folie — mais pour en sauver quelques débris — débris d'institutions, débris de tradition — et les fondre dans l'édifice moderne pour le consolider. Seulement que ressaisir ? Nulle forte aristocratie digne de ce nom ; nul vieil établissement qui ne soit devenu caduc ; rien que des forces si bien désagrégées qu'elles s'évaporeront en poussière si on tente de les capter. Et c'est de quoi M. de Serre se désole. Cette recherche n'est point chez lui froide spéculation de théoricien, mais souci anxieux et passionné. — Je touche ici au trait principal qui marque sa nature : la passion. Il ne sait vouloir qu'avec passion ; et cette passion chez lui est tout ensemble la force qui le soulève et la faiblesse qui par instants amoindrit son autorité. Avec passion il est attaché à la société présente, avec passion aussi il voudrait relier le

présent au passé. Mais ces deux aspirations, très nobles toutes deux, se choquent en lui au lieu de se fondre, en sorte que, libéral avec véhémence, puis conservateur avec véhémence aussi, il paraîtra varier, se contredire même, tandis qu'il ne fera que poursuivre, à travers les contrastes apparents, le même dessein. — C'est de cette même passion que son éloquence se nourrit. Chez lui rien de plaideresque à la manière d'un avocat, rien de dogmatique à la façon d'un professeur, rien non plus de l'élégance dégagée où se complaît l'homme du monde ; mais un don de généralisation qui élève et grandit toutes choses, une émotion intense et communicative, une force de conviction qui attire et attache ; puis, tout à coup, sous la contradiction, des mots terribles que l'excitation de l'heure fait jaillir et que la raison ne mesure point toujours. Mais, au moment où nous sommes, dans le rôle de président de la Chambre, l'éloquence de M. de Serre ne peut se déployer qu'à demi. C'est dans les années suivantes que l'orateur en lui achèvera de se révéler. Il se révélera aux côtés des doctrinaires. Il se révélera surtout quand, séparé de ses anciens amis et ayant évolué vers la droite, il déploiera une verve d'éloquence, rarement égalée, presque jamais surpassée.

A ces trois noms, d'autres noms s'ajoutent qui, dans l'une ou l'autre Chambre, complètent le groupe : le duc Victor de Broglie, de grand esprit autant que de grande race et déjà connu malgré sa jeunesse ; car il a refusé, comme pair, de condamner le maréchal Ney : Pasquier, alors garde des Sceaux, souple, côtoyant ses amis sans se fondre en eux, en homme qui se prête, mais ne se donne pas tout à fait : Barante, écrivain et administrateur plus encore qu'homme politique : Beugnot, sceptique, spirituel, empressé à se moquer des autres et de lui-même : **Notre canapé**, dira-t-il un jour en faisant allusion au petit nombre des doctrinaires, et le mot restera. Si peu nombreux qu'il soit, le parti a ses aspirants et comme ses surnuméraires : tel Rémusat tout jeune encore et bien loin de la politique. Le duc de Broglie dit de lui : **C'est le princeps juventutis, l'esprit le plus riche que j'aie connu**. Mais la duchesse de Broglie survient qui retouche le portrait : **Il est, écrit-elle, singulier en ses goûts et aime le pédantisme comme d'autres la grâce**. En cette énumération, je n'ai pas nommé le plus actif de tous : Guizot. Il est l'un des plus jeunes. Mais a-t-il jamais été jeune et n'est-il pas né : Monsieur Guizot. Il n'a guère dépassé trente ans : il a professé à la Sorbonne, il a été secrétaire général au ministère de l'Intérieur ; il est maître de requêtes et bientôt sera directeur des affaires départementales. Il a pour lui la hauteur de vues, l'ardeur au travail, et dans les conciliabules du parti, apporte une parole tranchante, péremptoire qui souvent entraîne et persuade, mais parfois ne laisse pas que de blesser sur des lèvres si jeunes. Il ne fait pas partie de la Chambre, mais en semble déjà l'un des membres, tant il en suit les débats, tant il fréquente les abords du Palais-Bourbon ! De la loi qui a fixé à quarante ans l'âge de l'éligibilité, il se désespère et volontiers il sacrifierait, s'il se pouvait, les années pour hâter l'heure qui le rapprochera de la tribune et — il l'espère bien — du pouvoir.

En un salon même assez exigü — sinon sur un canapé — tout le groupe pourrait tenir. Mais beaucoup de lumières lui assurent beaucoup d'influence. Cette influence est d'autant plus grande qu'en ces premières années, le personnel gouvernemental éprouve quelque peine à se recruter. Il y a les royalistes d'origine et de tradition, dévoués toujours, spirituels souvent, sages même à l'occasion, mais inexpérimentés. Puis il y a les anciens serviteurs de l'Empire, intelligents, laborieux, mais de fidélité suspecte. En cette occurrence, quelles ne sont pas les chances pour des hommes d'instruction étendue et de haute culture

qui sont demeurés étrangers à l'Empire ou ne l'ont servi que passagèrement sans être tenus à la reconnaissance et sans garder de regrets ! Cette heureuse condition est celle des doctrinaires. Ce qui consolide leur crédit, c'est que nulle loi n'a interdit le cumul du mandat législatif et des fonctions publiques. La plupart d'entre eux sont conseillers d'État, en sorte qu'ils saisissent dès leur origine et dans leur élaboration tout intime les mesures qu'ils seront appelés à voter.

Avec beaucoup de savoir-faire, ils mettent à profit ce sort privilégié. A la fin de l'été 1815, avant la chute de Talleyrand, les linéaments principaux de la loi électorale ont été tracés dans une commission extra-parlementaire. C'est alors que s'est précisée l'idée du système censitaire. Or, qui a fait partie de cette commission ? Royer-Collard, Barante, Guizot¹, presque tout le canapé, sans compter Molé qui par intervalles ne dédaignera pas de s'y asseoir. La loi de 1817 ne sera que la refonte de ce projet primitif, et à tel point que le duc de Broglie, pourra écrire plus tard : *Le ministre de l'intérieur Lainé ne fut que le père putatif de la loi ; mais c'est nous qui l'avons faite*². Et dans la loi militaire se trahit la même ingérence. Elle est préparée sous les auspices de Gouvion-Saint-Cyr, dans une commission que préside Barante. Au moment où la loi est présentée à la Chambre, qui tient la plume ? Guizot. C'est lui qui rédige l'exposé de motifs. Et c'est encore lui qui compose le discours que prononcera le maréchal à la fin de la discussion.

En participant aux actes du gouvernement, dans quelle mesure Royer-Collard et ses amis se donnent-ils à lui ? En 1815, en 1816, ils se sont accolés, presque soudés à la royauté afin de pouvoir, abrités derrière elle, combattre plus sûrement la Chambre introuvable. Maintenant ils se tiennent en une attitude expectante, favorables sans doute, mais sans se laisser absorber. Certaines pratiques exceptionnelles ont survécu à la Chambre de 1815. Quelle a été, en ces circonstances, l'attitude des doctrinaires ? On peut noter ici des flottements. M. de Serre a été, au commencement de 1817, le rapporteur de la loi suspendant la liberté individuelle : en revanche, Royer-Collard et Jordan ont, à la fin de la même année, réclamé la liberté de la presse. Avec une indépendance un peu hautaine, les doctrinaires se rangent en cette partie de la Chambre qu'on nomme le centre gauche. Pourtant ils ne marchandent pas à la royauté les prérogatives et, à l'exemple de Royer-Collard, mettent hors de pair, et bien au-dessus de tous les autres, le pouvoir monarchique. C'est continuation de la politique qu'ils ont suivie au temps de la Chambre introuvable. C'est survivance, peut-être inconsciente, de la vieille conception bourgeoise qui fortifie la royauté pour se garder contre l'aristocratie. C'est enfin confiance dans le roi qu'on sait attaché à la Charte, et décidé à prévenir toute réaction.

Je sens, en écrivant ces lignes, le danger des généralisations. Comment réunir sous des traits communs des hommes si dissemblables et qui n'ont de tout à fait pareil que l'intensité de leurs amours-propres ? Ce qui achève de déconcerter, c'est que parfois chez ces doctrinaires, le philosophe, l'homme de lettres, l'historien se jette à la traverse du politique. On note alors des découragements, des désabusements, des retours, mêlés tout ensemble de dépit et de douceur, vers les livres interrompus. *La politique, écrit un jour l'un d'eux, est un sujet bien monotone quand on est d'accord, bien âpre quand on est divisé.* — Ces hommes, d'ailleurs si différents, ont trop d'esprit pour ne pas se pénétrer : ils se

¹ *La vie politique de Royer-Collard*, par M. DE BARANTE, t. I, p. 270.

² Duc DE BROGLIE, *Souvenirs*, t. II, p. 134.

connaissent bien, ils se connaissent même trop, et comme ils causent beaucoup, comme ils écrivent beaucoup, on pourrait composer un chapitre très expurgé d'indulgence, en rassemblant les opinions qu'ils ont, à diverses époques, porté les uns sur les autres. Pasquier se plaint de Royer-Collard ; plus tard, les griefs s'accumulant, il dénoncera [le ridicule de son pédantisme et son orgueil de Satan](#). Guizot est jugé par Pasquier trop rigide. De ce même Guizot, Royer-Collard dit à son tour : [Il me regarde comme une pièce dans son jeu d'échecs, mais je ne veux pas lui servir de marchepied](#)¹. En m'enfonçant jusqu'au cou dans le parti doctrinaire, a écrit le duc de Broglie, j'appris à en connaître les défauts². Ces défauts, la duchesse, avec une ironie tantôt très douce, tantôt un peu cinglante se charge de les signaler. On connaît son jugement sur le jeune Rémusat. De Royer-Collard elle dit : [Il a le doute le plus dogmatique et l'incertitude la plus tranchante](#)³. Elle s'égaie de Guizot et de la métaphysique où il s'ébat joyusement⁴. N'est-ce pas à plusieurs d'entre eux qu'elle pense quand dans sa correspondance elle trace cette phrase : [Dans ce pays-ci, on fait du dogme en tout, excepté en religion](#)⁵.

Cependant, à la fin de 1818, la France étant libérée de l'étranger, le duc de Richelieu, moitié sentiment que sa tâche est achevée, moitié répugnance à chercher son point d'appui ailleurs que dans la droite, se démet de ses fonctions : Lainé le suit dans sa retraite. Voici que le 29 décembre 1818 se forme, remanié dans un sens libéral, un ministère dont le chef officiel est le général Dessoles, mais dont le chef réel est Decazes, devenu ministre de l'Intérieur. Ce jour est celui où s'épanouit, un peu voilée jusque-là, l'influence des doctrinaires.

V

Pendant un an, ils seront, non les détenteurs apparents du pouvoir — car dans le cabinet ils n'ont qu'un représentant, M. de Serre, garde des Sceaux — mais les animateurs de toutes choses. Entre eux et Decazes une conjonction se forme, d'autant plus solide qu'elle est fondée, non sur la similitude des goûts, mais sur la fusion d'aptitudes contraires qui se complètent à merveille en s'unissant. A l'association, Decazes apporte, outre la faveur du roi, sa souplesse, son art des nuances, son habileté à manier les hommes. L'apport des doctrinaires, c'est le crédit qui découle de la dignité de leur vie, de leur application aux affaires, de leur savoir, de leur éloquence.

La loi électorale a été votée en 1817, la loi militaire en 1818. Voici maintenant, en 1819, la troisième grande loi, la [loi sur la presse](#). Cette loi est tout entière l'œuvre des doctrinaires, celle à laquelle leur nom demeure attaché.

Jusqu'ici on a tâtonné. La charte a déclaré la presse libre, mais avec une ignorance candide à qui le sens des mots échappait. Après coup, on s'est persuadé que la franchise ne s'appliquait qu'aux livres, que la surveillance des journaux était affaire de police. Puis la loi du 21 octobre 1814 a régularisé le

¹ BARANTE, *Souvenirs*, t. II, p. 376.

² DUC DE BROGLIE, *Souvenirs*, t. II, p. 132.

³ DUC DE BROGLIE, *Souvenirs*, t. II, p. 108.

⁴ BARANTE, *Souvenirs*, t. II, p. 525.

⁵ DUC DE BROGLIE, *Souvenirs*, t. II, p. 118. — Voir aussi, sur les dissentiments des doctrinaires, l'intéressant ouvrage de M. POUTHAS, *Guizot sous la Restauration*, *passim*.

régime, .mais en soumettant, jusqu'à la fin de 1816, les écrits de moins de vingt feuilles à la censure, et les feuilles quotidiennes à l'autorisation préalable. En 1817, un nouveau projet a été proposé, mais sans que l'accord pût s'établir. Entre temps la censure a été prorogée pour une année, une première fois en 1817, une seconde fois en 1818.

Une inexpérience mêlée d'appréhensions explique ces incertitudes. Ceux mêmes qui devaient bientôt se montrer les plus hardis témoignèrent au début d'une singulière réserve : Depuis vingt-cinq ans, écrivait Guizot en 1814, nous n'avons pas été assez sages pour que nous puissions nous dire sans inconvénient même nos vérités. Ce qui était circonspection chez les doctrinaires se transformait en alarmes très vives chez ceux qui, comme Richelieu, comme Lainé, dirigeaient depuis 1815 la politique : La presse, disait Richelieu, est le dissolvant universel. Puis le pays n'était point libéré de l'occupation étrangère, et il importait d'éviter toute imprudence de plume, qui pourrait créer des embarras diplomatiques. Maintenant Russes, Anglais, Prussiens, Autrichiens sont partis. Est parti aussi le duc de Richelieu, l'homme à la vigilance inquiète, obstiné à garder contact avec la droite, avec l'extrême droite même. Il semble que la monarchie soit assez affermie pour que, sous son nom, on pratique la hardiesse. Les doctrinaires sont hommes de plume et estiment que nul État n'est tout à fait libre si la plume y est servie. Ils n'ignorent pas — car leur esprit est éclairé d'abondantes lumières — les dangers de la presse. Mais ils se persuadent que, si l'on ne peut la tenir en esclavage, il vaut mieux la libérer de toute entrave, et que la pire condition est celle d'une presse assez affranchie pour nuire, assez asservie pour clamer sa servitude. A la chancellerie où est installé M. de Serre, les doctrinaires sont chez eux. Là se rassemblent le duc de Broglie, M. de Barante, Guizot ; et sous le patronage du garde des Sceaux, ils dessinent les linéaments, non d'une loi de détail, pliée à toutes les contingences, mais d'une œuvre d'ensemble faite pour la durée.

L'œuvre sera solide, si solide qu'en dépit de toutes les transformations, elle demeure encore, en ses lignes principales, la charte du journalisme. Cette charte, bien qu'elle soit renfermée en trois lois successives¹, porte bien la marque d'une pensée unique. La voici, telle qu'elle est sortie du cerveau des doctrinaires, telle qu'elle a été présentée au nom du roi et a été votée par les deux Chambres.

Quiconque veut fonder un journal, n'a plus besoin d'une autorisation. Une simple déclaration suffit, accompagnée de la désignation d'un propriétaire ou éditeur responsable. Un cautionnement est en outre exigé pour garantir les amendes qui pourraient être prononcées.

Le journal une fois fondé est affranchi de toute servitude administrative. La censure est abolie : on a jugé compromettant pour l'autorité publique elle-même, un régime de contrôle qui, pouvant tout défendre, semble par là même approuver tout ce qu'il n'interdit pas. La presse est libre en ce sens qu'elle est soumise au droit commun. Il n'y a point de délits spéciaux de presse ; mais ce qu'il n'est permis ni de dire ni d'accomplir, il n'est pas davantage permis de l'écrire ; et voilà l'unique règle directrice. C'est dans cet esprit qu'on énumère les cas où les écrits seraient coupables, comme le seraient les paroles ou les actes. Sont punissables les provocations aux délits ou aux crimes ; les offenses au roi

¹ Lois des 17, 26 mai, 9 juin 1819. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XII, p. 204 et suiv, p. 213 et suiv., p. 221 et suiv.)

ou aux personnes de la famille royale ; les outrages à la morale publique et, ajoute-t-on par amendement, les outrages à la morale religieuse ; enfin les injures publiques et les diffamations. En ce qui concerne les diffamations, une disposition très spéciale atteste les scrupules de ceux qui gouvernent. Envers les particuliers, la preuve des faits diffamatoires n'est point admise. Que si la diffamation atteint un fonctionnaire, le privilège cesse ; et le diffamateur est admis à prouver la vérité de ses imputations. Et ici se révèle bien le loyal libéralisme du pouvoir, attentif à protéger les demeures privées, mais autorisant le dévoilement des abus que ses fonctionnaires pourraient commettre sous son nom.

Quelle serait, en cas de poursuite, la juridiction, tribunaux ordinaires ou jury ? Dans la discussion du projet de 1817, diverses solutions intermédiaires avaient été proposées. Villèle eût souhaité la constitution d'un haut jury, tiré au sort dans la classe des éligibles. Beugnot aurait voulu la formation d'un jury spécial recruté parmi les professionnels, professeurs, avocats, hommes de lettres. Un magistrat avait demandé que tous les procès de presse fussent uniformément déferés aux cours royales. M. de Serre se prononça — peut-être après quelques hésitations — pour le jury de droit commun. Il estimait qu'on ne pouvait invoquer le défaut de lumières puisqu'on soumettait aux jurés des affaires beaucoup plus compliquées, comme celles de banqueroute ou de faux. C'était sur le public, ajoutait-il, que les journalistes voulaient agir : or, qui mieux que les jurés, ces représentants de la moyenne opinion publique, sera capable de juger la nocivité d'un article de journal et, par suite, d'absoudre ou de condamner ? Le garde des Sceaux ne doutait pas de l'impartialité des juges, mais craignait que le peuple, considérant les faveurs dont le pouvoir était le distributeur, ne crût pas à cette impartialité : de là un discrédit réel quoique immérité. Un dernier argument se puisait dans la juridiction toute temporaire des jurés : si l'esprit de parti s'introduit parmi eux, c'est un mal d'un jour : tout autre sera le danger si la passion s'introduit dans un tribunal permanent ; car alors elle s'y perpétuera comme se perpétuera le tribunal lui-même. Ainsi parla M. de Serre avec de très bonnes raisons, une éloquence meilleure encore, et la juridiction du jury l'emporta.

VI

Qu'on se reporte au milieu de cette année 1819. Tout ce que peut un gouvernement pour désarmer ses ennemis, la Restauration l'a fait.

A la naissance d'un nouveau régime, des sévérités exceptionnelles ont été temporairement jugées nécessaires : ainsi a-t-on établi en matière de presse la censure et restreint la liberté individuelle. Aujourd'hui ces lois sont abolies. Un souci de répression poussé jusqu'à l'excès a pareillement suggéré, à la fin de 1815, une autre institution, celle des cours prévôtales : depuis près de deux ans, ces Cours n'existent plus, et dans la France décidément pacifiée, il n'y a plus que des juges de droit commun.

On a pu, à la fin de 1815, craindre avec la Chambre introuvable, un retour offensif de l'ancien régime. Maintenant, de quelque côté que les regards se portent, rien n'apparaît qui ne soit consolidation d'un ordre tout nouveau. Je cherche les noms des ministres. Disparus ceux qu'on appelait les *ultras* ; disparu, le duc de Richelieu lui-même. Ceux qui détiennent le pouvoir s'appellent

Dessoles, un général de l'Empire, Gouvion-Saint-Cyr, un maréchal d'Empire, le baron Louis, un ancien serviteur de l'Empire. Decazes, un homme nouveau. Au ministère de l'Intérieur, j'aperçois à la direction des affaires départementales et communales Guizot qui change ou destitue avec une remarquable âpreté les préfets suspects de complaisance pour la Chambre introuvable¹. Qui pourrait s'inquiéter, sinon peut-être les royalistes ? Ils se plaignent, soutenus par la cour, soutenus surtout par le comte d'Artois. Mais le roi impose silence aux critiques ou feint de ne pas les entendre. Pour briser toute résistance dans la haute Chambre, il en a, dès le mois de mars, changé la majorité par une promotion de soixante pairs ; et parmi les nouveaux promus, beaucoup sont des revenants qui ont été éliminés pour adhésion aux Cent-Jours. Cependant, par grâces individuelles, les bannis rentrent en grand nombre, en sorte qu'il ne restera plus en exil que les plus compromis des régicides. Rentrent-ils, à la sourdine comme autrefois les émigrés ? Decazes, ministre de l'Intérieur, invite à dîner Cambacérès, invite à dîner le duc de Bassano, compris jadis dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et les voici à la table du favori : Cambacérès **très laid et avec un vilain petit visage**, écrit Mme Decazes, le duc de Bassano **de belle tête mais sans esprit**².

Tels sont les gages. Et le gage le plus solide, n'est-ce pas encore la France libérée et redevenue prospère ? C'est pourtant à cette époque que les forces hostiles se développent, grandissent, et au point de devenir menaçantes. Il faut maintenant décrire cette opposition et dire quelle puissance extraordinaire lui communique la fatalité des événements.

¹ Quatorze préfets furent destitués. (POUTHAS, *Guizot pendant la Restauration*, p. 203.)

² Ernest DAUDET, *Louis XVIII et le duc Decazes*, p. 362.

LIVRE IV

LES FORCES HOSTILES

SOMMAIRE

I. — Comment l'esprit d'opposition se développe, à mesure que s'affaiblit le souvenir des guerres et des périls. — Quels sont les ennemis dans l'ordre civil et dans l'ordre militaire. — Les acquéreurs de biens nationaux : comment et pourquoi ils forment le noyau de l'armée hostile. — Leurs alliés : les blessures d'amour-propre : les gens de loi. — Comment la puissance électorale réside précisément dans ces classes moyennes mécontentes ou ennemies. — Renouvellements partiels de 1817 et de 1818.

II. — L'élément militaire : libéralisme et bonapartisme ; étrangeté et opportunité de l'union. — En quelles régions surtout domine le souvenir de l'Empire. — Comment l'image de Napoléon est accommodée aux besoins de la politique. — La propagande. L'officier en demi-solde. — Comment les élections de 1819 marquent un nouveau progrès de l'opposition. — Élection de l'abbé Grégoire.

L'opposition ne s'est révélée, ni dans les élections pour la Chambre introuvable, ni, d'une façon sensible, dans le renouvellement législatif qui a suivi. C'est que, l'image des récentes catastrophes étant alors présente à tous les yeux, la nation, d'un instinct simpliste, se portait là où était le salut. Et le salut était dans la monarchie.

Maintenant plus de sécurité suggère plus de hardiesse. Qu'on se dégage des faits secondaires pour voir les choses par grandes masses. Deux souvenirs engendrent deux haines. La monarchie a, comme par fatalité de condition, deux ennemis : dans l'ordre civil les acquéreurs de biens nationaux ; dans l'ordre militaire les soldats de l'Empire. Et le danger sera surtout terrible si ces deux forces hostiles se rejoignent jamais.

Parmi les détenteurs de la propriété foncière — et là réside l'un des plus grands malheurs du temps — il y a les spoliateurs et il y a les spoliés. La Révolution, en confisquant le patrimoine de l'Église, en confisquant surtout le patrimoine des émigrés, a creusé cet abîme. Quiconque détient le bien suspect est son homme lige et par suite ennemi des Bourbons.

La monarchie restaurée a discerné le péril. Avec une surabondance d'affirmations qui révélait ses inquiétudes, elle s'est appliquée à dissiper les craintes. Elle a, par la charte, répudié toute différence entre les propriétés patrimoniales et les *propriétés dites nationales*. Puis, pour écarter toute équivoque, elle a, en diverses lois, regravé la même règle. Entre les anciens et les nouveaux possesseurs, il y a eu des luttes : elle a durement condamné les prétentions de ses plus fidèles amis. En plusieurs lieux, des comités se sont établis pour réviser les ventes faites à trop vil prix : elle n'a toléré dans ces comités la présence d'aucun de ses fonctionnaires. Des brochures ont paru, prétendant que la charte n'avait entendu ratifier que les aliénations accomplies régulièrement et que presque toutes avaient été plus ou moins frauduleuses : ces brochures ont été poursuivies.

Les acquéreurs se sont sentis rassurés, mais en même temps protégés ; et d'être protégés, de subir la honte d'une protection, ils bouillonnent en une sourde colère. Menacés, ils se fussent insurgés ; confirmés dans leurs biens, ils se révoltent encore, en gens qui se cabrent contre la ratification qu'on leur inflige et qui n'ont besoin ni d'être amnistiés ni d'être absous.

Le pire, c'est qu'en se dressant contre toute apparence de pardon, ils ne réussissent pas toujours à se pardonner à eux-mêmes. L'acquisition du mauvais bien a faussé les ressorts de leur conscience, mais pas au point que, par intervalle, le ressort dévié ne grince ou se redresse. Ce sont souvent d'honnêtes gens — honnêtes à l'ordinaire — qui un jour ont cessé de l'être sous une cupidité trop forte pour leur vertu. Anciens régisseurs, anciens fermiers ou bien encore bourgeois bien munis d'assignats, ils ont acheté au district, un champ, une métairie, peut-être tout un domaine. Or, cette même acquisition, qui a ravi leur convoitise, parfois les brûle un peu. De là une susceptibilité malade, tout à coup exacerbée au moindre signe où se marque le vice originel de leur enrichissement. Ils vont à leur ferme, sont satisfaits de leurs gens, du bétail, des récoltes. Cependant leurs regards se portent sur une croix, un emblème nobiliaire, un vestige d'écusson, une pierre tombale ; et ce seul rappel met une ombre sur leur front. Ils reviennent à la ville, heureux d'être riches, mais gardant

l'impression troublante. Voici qu'en l'une des rues, un rideau se soulève, une persienne s'entr'ouvre : c'est la maison d'un noble, d'un émigré rentré, d'un spolié de jadis. A travers le rideau ou le volet, ils devinent, croient deviner, avec le sens suraigu de la conscience mal assurée, un regard, un geste, un sourire de mépris. Et de cette réprobation réelle ou prétendue, ils s'exaspèrent. Et rentrés chez eux, ils ont beau lire la charte ; ils sentent bien qu'il y a en eux une fleur de probité flétrie et qu'aucune loi, fût-ce la charte, ne pourra raviver. De là à penser que, sous les Bourbons, ils ne seront jamais que des citoyens tolérés, il n'y a qu'un pas. Il y a des remords qui, en se dénaturant, deviennent des haines. L'histoire de la Restauration pourrait se résumer en ce mot fameux : **Qui a offensé ne pardonne pas.**

Tel est le dur et inentamable noyau de l'opposition. Autour de ce point central, d'autres éléments, un peu plus flottants, ne viendront-ils pas se fixer ? On se trouve au confluent de deux mondes, et il faut y doser tout ensemble les prétentions de celui qui grandit, les regrets de celui qui disparaît. Si l'on interroge les privilégiés d'autrefois, on constate généralement en eux un curieux mélange d'abnégation à se dépouiller, d'obstination à retenir. Pour toutes les fonctions publiques, pour toutes les réalités tangibles de la politique, ils se résignent de bonne grâce au partage et même à se laisser distancer. En concédant l'influence et jusqu'à la laisser glisser hors de leurs mains, ils se retranchent en leur rang social comme en une forteresse qui ne capitule pas. Très loyalement l'égalité se pratique, j'entends celle qui est inscrite dans la charte ; mais une hiérarchie jalouse redresse aussitôt les barrières que la législation a abaissées. Presque partout, la diversité des origines a perpétué deux cités, petites villes closes où ne s'ouvre aucune fenêtre qui renouvelle l'atmosphère. Les préfets, se conformant à leurs instructions, s'évertuent à laisser passer un peu d'air à travers ces cloisons fermées ; et le duc d'Angoulême, en ses voyages princiers, se donne une peine infinie pour concilier les deux mondes. Le plus souvent l'effort est vain. Que s'il réussit, il arrive parfois que le succès est pire que l'échec ; car le rapprochement ne fait que souligner les divergences. Celles-ci s'accusent rarement par des actes positifs, mais par des nuances : suscriptions ou formules de lettres, formes d'appellations, façon de saluer, manières où sous la politesse la condescendance se cache, sorte de riens qui sont tout, menues impertinences, moitié inconscientes, moitié voulues, qui sont désinvolture de gentilshommes et qu'un bourgeois s'exaspère de ne pouvoir copier ; car il n'atteindrait que la grossièreté.

Et ici apparaît la répercussion de tous ces petits dépits sur la politique elle-même. Avec une joie peu bruyante, mais profonde, les bourgeois français ont accueilli la Restauration. C'était la fin des guerres, la fin des levées, la sécurité pour les enfants, avec cela un régime réparateur. Maintenant, sous les menues piqures, ces mêmes hommes se redressent, d'autant plus fiers qu'ils n'ont plus peur. Le monde foisonne de Sancho Pança qui, le péril passé, deviennent Don Quichotte. Bien loin sont les jours sombres de 1813 où le fils, au milieu des larmes, est parti pour l'armée et où, pour conserver un souvenir de lui, on l'a fait peindre en son bel uniforme tout neuf de garde d'honneur. Aujourd'hui, dans la sécurité retrouvée, le portrait qui orne le salon a tout à fait bon air et vaut bien, après tout, ceux qui figurent dans la galerie du voisin Monsieur le marquis. Et les voici, ces bourgeois, très honnêtes, souvent d'âme très bonne, qui se retrouvent tout à coup, sans bien raisonner tout ce pêle-mêle, libéraux, progressistes, patriotes, presque souriants au bonapartisme, tant ils sont glorieux de n'avoir plus peur ! A leurs propres yeux comme aux yeux des autres, ils s'excusent, se

justifient. Non, ils ne sont pas ennemis de la monarchie ; seulement ils veulent la charte, toute la charte. Et voilà la force toute prête à se laisser capter. Le gros de l'armée opposante, ce sont les détenteurs de biens nationaux ; l'armée auxiliaire, c'est cette bourgeoisie, hier paraissant toute ralliée, aujourd'hui endolorie de vanité froissée, et déjà toute tournée contre la royauté, bien qu'en se défendant encore de la combattre.

Pour tout mettre en branle, il ne manque plus que des animateurs. On ne tarde pas à les trouver. Dans les villes de petite ou de moyenne étendue, peu de grands propriétaires, ceux-ci résidant en général à la campagne ; et pareillement peu de grands industriels, l'industrie n'ayant pas pris les développements qu'elle prendra plus tard. En revanche, autour du palais de justice s'agite toute une corporation d'hommes de loi. Le plus souvent un ou deux membres du barreau émergent qui s'exercent au rôle de chef de file. Cette époque est celle où les avocats, dissous comme corps par la Révolution, sévèrement contenus sous l'Empire, commencent à déborder. Tout les aide à prendre figure. Presque toujours ils sont les seuls qui osent parler sans papier et qu'un public n'intimide pas. Puis, comme la jurisprudence n'a pas encore fixé l'interprétation du code civil, ils sont consultés en de fréquents procès, procès à enjeu modeste, à honoraires modestes aussi, mais qui attirent à la longue sur eux la notoriété. A qui apporteraient-ils leur concours sinon à l'opposition ? En eux mijotent à feu doux, en attendant qu'elles bouillonnent, de petites passions faites d'envie, de gêne besogneuse, d'aspirations à monter. A cet égard, certains rapports conservés aux archives sont suggestifs : tels ceux du procureur général de Rennes¹ qui signale pour son ressort l'hostilité presque unanime des membres du barreau. Aux avocats quelques magistrats ne laissent pas que de se mêler. Au début, ils se sont montrés très timides, n'ayant pas encore reçu l'institution sans laquelle ils n'étaient point inamovibles. Maintenant ils sont institués et se sentant abrités contre les risques, ils se jettent fièrement dans l'opposition.

Le plus grand danger, c'est que cette oligarchie bourgeoise détient, de par le système électoral, la majorité des suffrages. On arrivera de la sorte à des résultats extraordinaires et qu'on accepterait malaisément si les statistiques ne les établissaient. Parmi les départements au vote le plus hostile, je compte le Morbihan, le Finistère, et plus encore la Vendée. C'est que là-bas, tandis que les campagnes sont restées imprégnées des traditions monarchiques et surtout catholiques, les villes, les gros bourgs sont peuplés des descendants de ceux, que vingt-cinq ans auparavant, on appelait les *Bleus*. Or, c'est dans ces villes, c'est dans ces bourgs que résident presque tous les électeurs censitaires. A un degré moindre, la même constatation pourrait s'étendre à beaucoup de départements.

A deux reprises déjà, aux renouvellements partiels, cette opposition s'est essayée. Au mois de septembre 1817, elle a réussi à faire élire, outre Laffitte déjà député, Casimir-Périer, Delessert, Dupont de l'Eure, le marquis de Chauvelin, quelques autres. Assez modestement, ils sont entrés au Palais-Bourbon où ils ont grossi d'une quinzaine de voix le petit groupe de la gauche. En octobre 1818, une nouvelle poussée, cette fois nettement hostile, a introduit dans la Chambre La Fayette, Benjamin Constant, Corcelles, Daunou, enfin Manuel, cet ennemi des Bourbons, élu à la fois par le Finistère et par la fidèle Vendée. Sur cinquante-cinq sièges, la gauche en a, en ce second renouvellement,

¹ Archives nationales, BB20.

obtenu vingt-cinq, ce qui a porté à plus de cinquante le nombre total de ses membres.

II

Combien les chances de l'opposition ne grandiront-elles pas si elle réussit à se fondre en une légende de gloire qui lui prêterait ses rayons et en qui elle incarnerait ses réalités ? Or, l'épopée napoléonienne fournit à point nommé la légende.

Pour qui tient compte de la logique, cette conjonction stupéfie. La souveraine opportunité de s'unir fit taire tout le reste. De là la déviation l'une vers l'autre de deux forces contraires qui arriveront à se fusionner, quitte à se corrompre toutes deux.

Tout meurtri Mis les rigueurs qui ont suivi les *Cent-Jours*, le bonapartisme commence justement à se ressaisir. Dans les casernes, il y a les sous-officiers conservés dans les cadres et gardant en secret, au fond de leur équipement, la cocarde tricolore. Dans les villes, il y a les officiers en demi-solde qui clament leur misère. Dans les campagnes, il y a les militaires congédiés, réfractaires peut-être de jadis, mais façonnés bientôt par la vie des camps, enivrés comme les autres de la griserie des combats, et qui maintenant racontent par fragments ce qu'ils ont vu.

Quel terrain propice pour y semer les colères ! Et si l'on ameute tous ces hommes contre les Bourbons, avec quel entrain ne suivront-ils pas, sans s'inquiéter de comprendre ou d'analyser !

On pourrait, en prenant la carte de France, dessiner du sud-est au nord-est, toute une longue traînée bonapartiste. On en chercherait vainement la marque dans les Alpes de Provence ; mais dès qu'à travers les hautes montagnes, on descend du bassin de la Durance dans celui de l'Isère, on peut la suivre, comme une piste d'abord très étroite, parfois coupée de lacunes, mais qui va bientôt s'élargissant. On atteint de la sorte Grenoble, la cité militaire et patriote qui a reçu Napoléon revenant de l'île d'Elbe et s'en souvient. A ceux qui rêvent du grand empereur, la ville a inspiré une extrême confiance, une confiance même excessive. C'est vers Grenoble que, le 4 mai 1816, un aventurier du nom de Didier s'est dirigé, suivi d'une bande de trois à quatre cents hommes et évoquant l'image de l'Empereur misérable échauffourée découverte à temps et réprimée sans pitié ! De Grenoble, la traînée s'étend vers Lyon. A Lyon, en dépit de toutes les influences monarchiques et surtout catholiques, un souvenir subsiste, celui des années prospères que l'industrie de la soie a connues sous l'Empire : de là un zèle un peu froid pour les Bourbons et de silencieux retours vers le régime déchu. Les anciens militaires, les officiers en demi-solde y sont puissants ; à la suite de la mauvaise récolte de 1816, la pénurie des subsistances y a encore aigri les âmes et, en juin 1817, l'autorité y a surpris des menées factieuses que la cour prévôtale a punies avec une impitoyable rigueur. Que de Lyon on remonte le cours de la Saône. Chalon, Mâcon, ont, comme Grenoble, vu en 1815, passer l'Empereur et l'ont acclamé, moins pour lui-même qu'en haine du régime qu'il venait abattre : car ces vigneronniers à l'âme rude, à l'esprit tout hanté de formules révolutionnaires, détestent avant tout les prêtres, les émigrés, les nobles, l'ancien régime ; c'est leur façon, à eux, d'être libéraux. Plus haut, dans la Côte-d'Or, la Haute-Marne, la Haute-Saône, les souvenirs de 1815 et du passage des troupes étrangères ont entretenu un patriotisme un peu aigri,

favorable à l'esprit de critique dénigrante. — Voici cependant l'Alsace. Ici la traînée s'étale au point de devenir large tache. Là subsiste toute vivante l'image de la guerre et de l'invasion. Là l'esprit militaire domine, entretenu en une grande ville fortifiée, Strasbourg, en une ville moindre, Belfort, en de petites places fortes, Haguenau. Neubrisach, petites cités propices aux officiers retraités par le bon marché de la vie, l'accueil hospitalier des habitants et une certaine accoutumance guerrière qui a pénétré la population civile elle-même. Beaucoup d'industrie, notamment à Mulhouse, mais avec des chefs d'usine souvent libéraux et patriotes. D'assez nombreuses garnisons ; mais en cas de trouble, sera-ce une ressource pour le pouvoir ou une force toute prête pour la défection ? Si jamais un complot militaire peut se tramer avec quelque espoir de réussite, c'est bien dans ces contrées.

En dehors de cette longue bande, on peut noter quelques îlots bonapartistes. Dans le Nord, Lille est royaliste, Amiens aussi ; mais dans les petites places fortes du Hainaut français, on retrouverait, quoique à un moindre degré, l'esprit qui règne en Alsace. En beaucoup de villages de Champagne, on garde mémoire des exactions des alliés : de là des sympathies pour Napoléon qui a remporté en ces contrées ses dernières victoires. Dans le Midi, depuis Marseille jusqu'aux bouches de la Garonne, presque tout est royaliste ; pourtant on ne constate pas sans surprise que Bordeaux, [la ville du 12 mars](#) comme elle aime à se nommer, renferme deux cent cinquante officiers en demi-solde. La région du Centre est assez mollement indifférente : mais dans les départements riverains de la Loire, l'armée qui a été ramenée en ces contrées après 1815, a laissé quelques traces de ses colères et de ses regrets. Dans l'Ouest, la masse rurale est presque tout entière royaliste ; cependant dans les villes, les bleus du temps de la Convention et les bonapartistes de 1815, tout teintés de révolution, se rapprochent par trop de points communs pour qu'il soit malaisé de les associer en un pacte d'union.

Pour unir, il faudra pratiquer la confusion comme on recherche ailleurs la clarté. En un savant désordre on mêla tout : ancien régime, drapeau blanc, traité de 1815, curés, nobles, émigrés, principes de 1789, rappel des dates révolutionnaires, anniversaires de victoires, fanfares guerrières. Qui n'eût réussi à dégager de cette mixture de quoi alimenter ses passions ou ses haines ? Le vrai Napoléon, celui de la toute-puissance, eût gêné. On entreprit de le recréer. Pour graver une effigie toute renouvelée, n'avait-on pas un modèle, le Napoléon revenu de l'île d'Elbe, et que la France avait pu entrevoir à Paris dans l'intermède des [Cent-Jours](#) ? Il s'était jadis montré inflexible : voici que presque humblement il avouait ses fautes. Il avait concentré tous les pouvoirs en ses mains : voici qu'il les déléguait par [l'acte additionnel](#). Il avait un peu oublié ses origines populaires : voici qu'il convoquait le peuple au Champ de mai. Ainsi s'était montré Napoléon, souple, insinuant, adoucissant sa voix ; appliquant à son visage, en comédien sans pareil, un masque tout nouveau ; se disant qu'il pouvait tout concéder, puisque victorieux il reconquerrait tout et que vaincu il ne garderait rien. C'est cette image que, par un instinct d'opportunité géniale, l'opposition reconstitue après coup et dresse contre les Bourbons. Elle la recompose, assez ressemblante pour qu'on puisse la reconnaître, mais en même temps, truquée à point pour la politique qu'elle doit servir. Et ainsi se dessinent, à la fois vagues et prestigieux, les traits d'un personnage mythique, comblé de victoires et en même temps paré des desseins pacifiques que sans doute il eût poursuivis si on ne l'eût renversé ; issu en ligne directe de la Révolution comme les Bourbons, en ligne directe aussi, sont issus de l'ancien régime ; libéral par conséquent ; égalitaire en outre ; propice aux bourgeois qu'il eût rassurés pour leurs biens,

aux militaires qu'il eût confirmés dans leurs grades, au peuple qu'il eût enveloppé de sa gloire ; en un mot, un Napoléon non plus oppresseur, mais transformé, transfiguré, et, sur son rocher de Sainte-Hélène, presque martyr.

L'idole est taillée. Il ne faut pas qu'à son autel le culte chôme un instant. Tout devient matière à entretenir le feu sacré. Une vigilance très aiguë épie toutes les occasions où le théâtre peut fournir prétexte à manifester : ainsi arrive-t-il au mois de mai 1817, à la représentation de *Germanicus*, un drame médiocre, mais dont l'auteur, Arnault, fidèle à l'empire, est encore en exil. Les cérémonies funèbres sont aussi un prétexte à se revoir et à se compter. Les bonapartistes ont leurs lieux de rassemblement, par exemple, au Palais-Royal le café Lambelin. De 1817 à 1819, peu de journaux quotidiens : le *Constitutionnel* supprimé a été remplacé par le *Journal du commerce* et ce n'est qu'un peu plus tard qu'il reparaitra. En revanche, la lithographie, invention assez récente, permet de multiplier à bon marché des reproductions suggestives : celles-ci représentent le 15 août à Sainte-Hélène ou Napoléon au bord des flots contemplant l'océan : celles-là figurent Ney, La Bédoyère, gisant à terre après l'exécution, ou bien encore La Valette s'évadant de sa prison. Ces images emblématiques, habilement soustraites aux recherches de la police, sont propagées dans le voisinage des casernes : là des militaires en bourgeois ou des civils abordent les soldats, les entraînent dans les cabarets, leur glissent les images, les invitent à boire à la santé de l'Empereur désigné sous le nom, tantôt de l'ami commun, tantôt de M. du Rocher, par allusion au rocher de Sainte-Hélène. Puis il y a les livres : *Victoires et conquêtes des Français*, *les Fastes de la gloire*, *l'Almanach des guerriers*. Une sollicitude perfide souligne tout ce qui peut éveiller la moquerie. Le gouvernement vient de nommer des maréchaux, et parmi eux M. de Viomesnil et M. de Coigny. Quel n'est pas le persiflage quand on compare les noms de ces vieillards, bons serviteurs mais d'une époque déjà oubliée, à ceux de Ney, Davout, Lannes, Masséna ! Une initiative récente a institué en chaque régiment un aumônier ; et à cette nouvelle éclatent en fusées comme alitant de pièces d'artifice toutes les plaisanteries que vingt ans d'impiété ont popularisées dans les camps. Puis on répand le bruit, vrai parfois, le plus souvent inventé, qu'une pression s'exerce sur les soldats pour leurs devoirs religieux : [Nous communions par numéro de compagnie](#), tel est le propos qu'en un de ses pamphlets Paul-Louis Courier met dans la bouche d'un fantassin. Ce que grave en traits incisifs Paul-Louis Courier, Béranger le vulgarise en ses chansons. Maintenant voici les petites manifestations frondeuses, simples gamineries, mais révélatrices. Un matin, il se trouve qu'un drapeau tricolore, arboré pendant la nuit, flotte à Toulouse sur l'un des ponts de la Garonne ou à Arles au sommet d'une croix de mission. A Lyon, en octobre 1818, au moment du tirage au sort, les conscrits portent de petits drapeaux blancs, de petits drapeaux bleus, de petits drapeaux rouges, et à certains moments s'amuse à les rassembler. Même malice en quelques écoles où des enfants portent avec eux des cahiers blancs, bleus, rouges et les étalent en emblèmes tricolores. Les spéculations commerciales s'en mêlent : il y a les [bretelles tricolores](#) ; il y a les mouchoirs en coton sur lesquels sont imprimés les portraits des chefs militaires ; il y a aussi une liqueur qu'on appelle la [liqueur des braves](#). Cependant l'influence bonapartiste déborde bien en dehors de l'armée : on peut la discerner parmi les étudiants, en 1814 fervents royalistes et maintenant enclins à fraterniser avec les militaires ; on la surprend au Palais où quelques jeunes avocats, destinés, après de nombreux avatars, à fournir le personnel du second Empire, mêlent dans leurs plaidoiries la fanfare patriotique à la cantilène libérale ; on la découvre

jusque dans les collèges royaux : en l'un d'eux une souscription s'ouvre pour les militaires de l'Empire réfugiés au Texas, et les élèves de souscrire à la barbe du proviseur.

En ce tableau de la renaissance bonapartiste, un personnage domine dont on a plus d'une fois prononcé le nom, mais qu'il faut ressaisir : l'officier en demi-solde. A Paris il n'est qu'un assez mince embarras ; combien n'est-il pas plus redoutable dans les campagnes ou dans les petites villes ! Là, au lieu d'être perdu dans la foule, il émerge ; ses services militaires le mettent en relief ; aux yeux de qui ignore tout, ses demi-lumières paraissent science ; sa pauvreté, loin de lui nuire, semble comme un reproche vivant contre qui le laisse dans le besoin. Le plus souvent il vit seul : un petit logement, une petite pension, le tout à l'unisson de sa fortune. Son inaction le torture ; il se soulage par des récits souvent grossis ou forgés, mais qu'il se figure vrais, à force de les avoir redits à lui-même et aux autres. S'il y a dans la ville une garnison, il est à moitié sauvé ; car un plaisir lui reste, celui de s'égayer des officiers nobles, des manœuvres maladroites, de la messe militaire, de l'escorte des processions avec des lys dans le canon des fusils, de l'aumônier surtout qui touche une ration de fourrage et a le rang de capitaine de première classe, le tout pour confesser des soldats. Autant que son budget le lui permet, la meilleure partie de sa vie se passe au café : il y a sa place à lui, sa table à lui, sous peine de duel pour qui y prétendrait. Avec les bourgeois parfois il se querelle, mais souvent aussi il s'entend, et alors trop bien. Ceux-ci le font parler ; il ne demande que cela et raconte ses beaux jours, jours de bataille, de beuverie, de faciles amours. Le bourgeois, l'homme civil juge le moment propice et, dévidant tout ce qu'il a lu, fait ronfler les mots modernes : liberté, égalité, progrès, charte à défendre. Le soldat d'abord reste muet, ne comprenant pas. Puis, des profondeurs de sa mémoire, à coups d'efforts, il tire de vieilles, de très vieilles réminiscences. La liberté ! il en a entendu le nom au temps de la Révolution. Il était alors jeune soldat, soldat du dernier contingent. Il se rappelle maintenant fort bien : on lui a lu des proclamations où on lui parlait d'affranchir les peuples, de détrôner les rois, de détruire le fanatisme ; et sa mémoire, tout à fait dégourdie, se rajeunit au souvenir de toutes les libertés qu'il a promenées à travers ses longues étapes, non sans briser d'ailleurs ni sans saccager. Libéral, il l'a été en Égypte en s'habillant en musulman ; en Allemagne en tailladant de la pointe de son sabre les emblèmes moyenâgeux ; en Italie — et ici il se répète les termes mêmes des vieilles proclamations — en **libérant de leurs chaînes les descendants des Brutus et des Scipions**. Libéral, il l'a été surtout en Espagne en ouvrant aux moines et aux moniales les portes des monastères préalablement pillés. Le bourgeois écoute, un peu ahuri. En vérité, il n'en demandait pas tant. D'un ton modérateur, il représente cive le temps de ces grandes prouesses est passé. Être libéral, c'est réprimer l'insolence des officiers nobles ; c'est garder en secret le drapeau tricolore en attendant qu'on puisse le déployer ; c'est voter pour les députés patriotes qui veulent la charte, et même un peu plus ; c'est surtout veiller à ce que le sort des soldats de Napoléon ne soit pas pire que celui des misérables émigrés qui ont combattu jadis avec les Cosaques ou les Anglais. Le soldat approuve tout, adhère à tout, promet tout ; et sur la table même du café ou de l'auberge, voilà l'alliance scellée.

Déjà cette alliance a commencé à produire ses fruits. En 1817, aux élections partielles, l'opposition s'est montrée timide, peu sûre d'elle-même, attentive à assourdir son propre bruit ; en 1818, elle s'est enhardie, mais sans se découvrir encore. Aujourd'hui elle achève de jeter le masque. Dès le printemps de 1819,

elle s'est appliquée à entretenir l'agitation par des pétitions adressées à la Chambre et demandant le rappel des bannis, y compris les régicides, tous les régicides. Pour mieux assurer son action, elle s'est centralisée en un comité directeur qui rassemble les informations, discute, puis impose les candidatures. Nettement elle se sépare des doctrinaires que jusqu'ici elle a ménagés. Les élections pour le renouvellement partiel ont été fixées au mois de septembre. Quand on opère le dépouillement, on constate que, sur 54 élus, 35 appartiennent à l'opposition. Parmi les nouveaux députés, plusieurs généraux de l'Empire : tels dans la Vienne le général Demarçay et dans l'Aisne le général Foy. D'autres noms soulignent l'hostilité Labbey de Pompières, Mechin, Lecarlier. Un nom surtout, celui de l'abbé Grégoire, élu dans l'Isère, se détache du milieu de tous les autres. Il n'a pas, étant en mission, voté la mort du roi ; mais il s'est, par une lettre à la Convention, associé à la pensée de ses collègues. Ainsi, comme on ne pouvait nommer de régicide, on a nommé celui qui s'en rapprochait le plus, celui qui était régicide non de fait mais de consentement.

LIVRE V

LE DOUBLE VOTE

SOMMAIRE

I. — Impression produite par l'élection de Grégoire. — Projet de modifier la loi électorale. — Projet préparé par M. de Serre et le duc de Broglie. — Modification dans le ministère ; Decazes, président du Conseil. — Annulation de l'élection Grégoire. — Embarras de M. Decazes ; comment il se rallie, en le simplifiant, au projet Serre-Broglie.

II. — Assassinat du duc de Berry (13 février 1820). — Déchaînement contre Decazes ; nouveau ministère Richelieu.

III. — De divers gages donnés à la droite. — On revient à la loi électorale. Comment, en l'absence de M. de Serre, son projet est complètement changé et comment s'introduit dans la proposition nouvelle le suffrage à deux degrés. — Rapport de Lainé (6 mai 1820). — Le débat à la Chambre des députés : avec quelle ardeur le public le suit ; les principaux orateurs. — Retour de M. de Serre ; instances inutiles de ses amis les doctrinaires pour le séparer du ministère. — Son intervention dans la discussion. — Troubles au dehors. — Comment le projet voté n'institue pas le suffrage à deux degrés, mais reproduit, par suite d'amendement, le projet primitif de M. de Serre.

IV. — Après la loi du double vote. — Élections partielles de 1820. — Comment on incline vers la réaction tout en se défendant encore d'y verser. — Événements extérieurs : Espagne, Naples, Piémont.

V. — Politique de vigilance plus encore que de réaction. — Prospérité générale, élections de 1821. — Hardiesse croissante de l'extrême droite. — De la coalition parlementaire qui amène la démission du duc de Richelieu (décembre 1821).

On se figurerait malaisément l'impression que produisirent sur les contemporains les élections partielles de 1819. Anxieusement on supputa les progrès de la gauche : en 1816, quelques sièges seulement ; en revanche, une quinzaine de sièges gagnés en 1817 ; vingt-cinq en 1818 ; trente-cinq en 1819. Qu'en 1820 elle obtînt même succès, et elle serait, à elle seule, presque majorité. Le choix de Grégoire surtout exaspéra. L'orientation politique subissant un brusque ressaut, on jugea que la même sagesse qui avait conseillé de défendre la Charte conseillait désormais de se porter à la défense du trône.

Pour le défendre, le plus urgent était de refondre la loi électorale. L'idée n'était point tout à fait nouvelle. Huit mois auparavant, au Luxembourg, le vieux Barthélemy, l'ancien membre du Directoire, avait exprimé un vœu pour que le mode de suffrage fût changé. La motion, bien qu'elle eût été accueillie par les pairs, avait semblé, dans les sphères ministérielles, inutile ou du moins intempestive. Maintenant la crainte se propage de l'extrême droite à la droite, de la droite au centre droit ; elle gagne même quelques-uns des doctrinaires ; et parmi les royalistes, tout le monde s'appelle Barthélemy.

L'un des plus alarmés était le garde des Sceaux, M. de Serre. Chez lui nulle pensée d'atteinte aux libertés publiques, mais seulement le dessein de superposer au corps électoral créé en 1817 un autre corps dont les éléments seraient fournis par la grande et la moyenne propriété, et qui contrebalancerait l'exclusivisme étroit de la société censitaire. Pour confident, pour collaborateur, il s'adjoignit le duc de Broglie qui, à la Chambre des pairs, siégeait alors aux limites du centre gauche et de la gauche ; et ce nom seul garantissait les intentions du ministre.

Le projet qui sortit du travail commun maintenait soigneusement, mais désormais avec le vote par arrondissement et le scrutin uninominal, les collèges électoraux existants. Leur droit d'élection directe était pleinement sauvegardé. Seulement voici l'innovation capitale : ceux des électeurs qui payaient plus de 600 francs d'impôts, après avoir voté avec les électeurs ordinaires, se réuniraient au chef-lieu du département et y exerceraient une seconde fois leur droit de vote en nommant un nombre de députés variable suivant les départements, mais toujours inférieur à ceux que nommeraient les collèges d'arrondissement. Le but non dissimulé était, tout en respectant les droits de la petite bourgeoisie, de lui enlever son monopole. Tout de même que le cens modeste qu'elle payait, considéré comme garantie de lumières et de situation sociale, lui avait, en 1817, fait attribuer un droit de suffrage, mais simple ; tout de même un cens plus élevé, signe présumé de lumières plus grandes et de condition sociale plus importante, assurerait un droit de vote supplémentaire, c'est-à-dire un droit de vote exercé deux fois. On se modelait en cela [sur les sociétés commerciales où le nombre de voix attribué à chaque actionnaire augmente avec le nombre de ses actions](#)¹. — Tel était l'expédient par lequel on se flattait de corriger pour l'avenir les mauvais choix de la démocratie censitaire. Cette remarquable innovation, comme si on eût voulu, par avance, désarmer la critique, s'accompagnait de réformes diverses destinées à plaire aux libéraux et qui formaient comme un

¹ Duc DE BROGLIE, t. II, p. 69.

code général en matière d'élections¹. Le nombre des députés était porté de 258 à 456. Les conditions d'éligibilité étaient adoucies, soit pour l'âge qui était abaissé de quarante à trente ans, soit pour le cens qui, au moins dans l'une des rédactions, n'était plus que de 600 francs. Le cens pour l'électorat était lui-même, au moins d'après l'un des projets, réduit de 300 à 200 francs. Au renouvellement par cinquième était substitué le renouvellement intégral. La durée du mandat législatif serait de sept ans. Le vote serait public. Enfin diverses dispositions réglementaires avaient pour objet de mieux assurer la pratique du régime constitutionnel.

Quelles que fussent les concessions de détail, le projet organisait, au-dessus du privilège bourgeois, un privilège d'ordre supérieur, d'aspect aristocratique. Trois des ministres, le général Dessoles, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, le baron Louis, refusèrent leur adhésion. Ils furent remplacés aux Affaires étrangères par M. Pasquier, à la Guerre par M. de La Tour-Maubourg, aux Finances par M. Roy. Le 20 novembre, M. Decazes devint président du Conseil, mais en des conditions difficiles ; car les circonstances nouvelles l'obligeaient à ménager ceux qu'on appelait les ultras ; or, ceux-ci ne lui pardonnaient point l'ordonnance du 5 septembre.

La session législative s'ouvrit le 29 novembre. L'une des premières questions débattues fut l'élection de l'abbé Grégoire. L'élection fut annulée, mais pour des motifs tirés de la loi et sans que la question d'indignité fût posée, comme l'eussent voulu les plus ardents des royalistes. Presque aussitôt la droite prit sa revanche en élisant comme vice-président Villèle. Visiblement la tendance était de fortifier l'autorité. Mais en même temps le gouvernement s'appliquait à tempérer, par des mesures libérales, l'évolution qu'il n'accomplissait qu'à regret. Huit nouveaux pairs furent créés : tous avaient été jadis exclus de la Haute Chambre pour leur conduite pendant les Cent-Jours. Quelques militaires demeuraient en disgrâce : tels les généraux Gilly et de Grouchy qui, en 1815, avaient été dans le Midi les adversaires du duc d'Angoulême ; l'un et l'autre furent réintégrés dans leurs droits et honneurs, et cela à la demande du prince lui-même, toujours fidèle à la politique d'oubli vis-à-vis de ceux qui avaient été ses ennemis.

Sur ces entrefaites, Decazes tomba malade et de Serre aussi : de là, pour le projet de réforme, un certain ajournement. La stagnation n'était pas telle qu'on ne discutât beaucoup. Un mémoire rédigé en ce temps-là par Cuvier, alors conseiller d'État, montre bien les premiers désabusements sur le régime parlementaire : *Le danger, disait Cuvier, était qu'une Chambre entreprît de gouverner.* Le rôle des députés devait se borner, selon lui, à discuter et à voter le budget. Il ajoutait : *Toutes les autres lois qui ont été faites ou qu'on pourra faire d'ici à longtemps ne tendront qu'à ôter au gouvernement une partie de ce qu'il possède. Elles pourront transporter le pouvoir à un parti plutôt qu'à un autre ; mais renforcer le pouvoir entre les mains du gouvernement, jamais.* A ce jugement sévère, Cuvier ajoutait quelques suggestions : il fallait que le pays acquît la certitude que le roi voulait sauvegarder la liberté religieuse et l'égalité civile. Il était surtout essentiel qu'il ménageât les susceptibilités bourgeoises, en ne réservant pas aux seules familles de l'ancien régime les honneurs de la cour ;

¹ Le projet primitif, tel qu'on en trouve aux *Archives nationales* plusieurs ébauches toutes chargées de ratures, portait ce titre : *Loi sur la législature.* (Série BB30, carton n° 251.)

car, disait le mémoire¹, les blessures d'amour-propre sont plus malaisées à guérir que celles qui proviennent de souffrances réelles.

Cependant la préoccupation dominante était la réforme électorale. M. de Serre, toujours malade, venait de partir pour le Midi. Demeuré seul, M. Decazes, à peu près rétabli, s'épuisait à la recherche d'une combinaison qui fût œuvre de prévoyance sans être œuvre de réaction. Se fiant à cette insinuante souplesse qui lui avait jusque-là réussi, il s'efforçait de retenir à ses côtés les doctrinaires ; puis, en dépit des méfiances que son nom éveillait, il s'ingéniait à nouer des intelligences dans les rangs de la droite, devenue l'alliée nécessaire. Toute cette habileté se dépensait avec un profit médiocre. Le ministère, disait Villèle, voudrait une loi qui ne lui donnât ni royalistes ni jacobins. Quant à l'opposition de gauche, elle ne tarissait pas en railleries sur les consultations contradictoires où le président du Conseil se consumait. Le matin, disait la *Minerve*, on veut les deux degrés avec M. Pasquier ; à midi, on n'en admet qu'un seul avec M. de Broglie ; le soir, on incline pour les trois ordres de M. Flaugergues. A minuit on est décidé pour trois collèges par département². Pourtant l'incertitude ne pouvait se prolonger. Après plusieurs conseils tenus sous la présidence du roi, les ministres décidèrent de reprendre, en le modifiant et surtout en l'allégeant de ses dispositions additionnelles, le projet Serre-Broglie. Le 11 février, la rédaction définitive fut adoptée³.

II

On en était là quand un événement sinistre secoua toutes les âmes.

Le 13 février, à onze heures du soir, sous le péristyle de l'Opéra, le duc de Berry fut frappé d'un coup de poignard. L'assassin était un ouvrier sellier du nom de Louvel. La blessure était mortelle ; quelques heures plus tard, le prince expira.

On eût dû n'accuser que le misérable meurtrier ou la fatalité qui pesait sur la maison de Bourbon. Aux pleurs se mêla la colère, une colère poussée jusqu'à la fureur ; et dans l'imagination surexcitée des royalistes, le poignard de Louvel devint le symbole de l'anarchie à laquelle conduirait, si l'on n'y prenait garde, le système suivi depuis trois années.

Cet excès de passion paraît aujourd'hui incroyable. Pour le comprendre, il faut se figurer la Révolution, alors toute récente, et dont l'image obsédait les contemporains. Tout crime présent se grossissait par la vision rétrospective des crimes passés. De là — moitié réalité, moitié souvenir — des peurs qui ne réussissaient pas à se maîtriser et qu'on ne réussissait pas davantage à calmer. Il arrivait donc que le même régime qui jadis, par ses audaces ou ses forfaits, avait altéré les proportions des choses, les altérait encore pour ceux qui survivaient.

Les hommes, quand la raison a cessé de les régir, aiment à incarner leurs ressentiments. Sur Decazes se concentrèrent les colères. Contre lui s'ameutèrent les gens de cour qui détestaient en sa personne le favori du roi, les ultras qui ne lui pardonnaient pas l'ordonnance du 5 septembre, les envieux qu'avait outrés de

¹ Mémoire du 20 janvier 1820. (*Papiers de Cuvier, Bibliothèque de l'Institut de France.*)

² La *Minerve*, lettre sur Paris, 27 janvier 1820, t. VIII, p. 621.

³ PASQUIER, *Mémoires*, t. IV, p. 335.

dépit sa rapide fortune. A la Chambre, un député s'oublia jusqu'à l'accuser de complicité avec l'assassin. Dans la presse, ce fut un concert unanime, depuis les plus misérables folliculaires qui l'accablèrent de malédictions, jusqu'à Chateaubriand qui osa écrire : [Les pieds lui ont glissé dans le sang](#).

Le roi d'abord résista, jugeant insensé ce débordement et répugnant à sacrifier son favori. Sous les instances de la cour, sous les supplications de sa famille, il finit par céder. Il reléqua Decazes dans un splendide éloignement, en le nommant ambassadeur à Londres ; par surcroît il le fit duc. Avec douleur il se sépara de lui ; puis, moitié raison d'État, moitié égoïsme, il parut l'oublier.

Il fallait reconstituer le ministère. En l'automne précédent, après les élections partielles, Louis XVIII s'était séparé de Dessoles et s'était reposé sur la dextérité de Decazes pour ressaisir avec douceur les rênes qu'on avait trop laissé flotter. Maintenant, obligé d'accentuer encore l'évolution, il recherche quel personnage est placé assez haut pour que son nom ne soit ni défi pour l'opposition, ni trop vif mécompte pour l'extrême droite. En 1815, le duc de Richelieu avait été choisi pour reconquérir Alexandre. Derechef, et cette fois pour la politique intérieure, il parut l'homme nécessaire. Au centre droit et parmi les plus raisonnables de la droite, la satisfaction serait sans mélange ; les ultras, quoique un peu déçus, ne pourraient se dire mystifiés ; à gauche on ne pourrait crier à la provocation. Cependant le duc répugnait au pouvoir par absence d'ambition, santé un peu chancelante, inaptitude absolue aux manœuvres parlementaires. Il craignait surtout qu'attaqué par toute la gauche, il ne rencontrât, à l'autre extrémité de la Chambre, qu'un concours marchandé ou mis à trop haut prix. Le comte d'Artois le rassura, lui promit l'appui de tous ses amis, et ajouta, dit-on, avec sa bonne grâce de gentilhomme : [Je serai votre premier soldat](#). Sur cet engagement, les hésitations cessèrent. — La répartition des portefeuilles marqua la volonté de contenir, loin de l'exciter, l'esprit de réaction : à l'Intérieur, le comte Siméon, ancien serviteur du Consulat et de l'Empire, modéré par l'effet de l'âge autant que par nature ; aux Affaires extérieures, Pasquier, autant que personne transigeant ; à la Guerre, M. de Latour-Maubourg, de vieille race mais ancien soldat de l'Empire ; aux Finances, M. Roy, homme d'affaires plus encore qu'homme politique. Dans la combinaison nouvelle, M. de Serre, conservé comme garde des Sceaux, était le seul qui fût de tempérament passionné ; mais son ardeur était tempérée par un sentiment profond de la légalité, par la conviction profonde que tout retour vers le régime ancien serait folie. Libéral, il l'a été avec toute la ferveur de son âme, et pendant trois années a été le fidèle allié des doctrinaires ses amis. Maintenant, sans cesser d'être libéral— ou plutôt parce qu'il est libéral et ne sépare pas la liberté de l'ordre — il se retourne avec la même ardeur pour faire face à l'autre danger.

III

A cet autre danger ne pourvoit-on pas à l'excès ? Il faut ici accuser, non le roi, non les ministres, mais les royalistes eux-mêmes, exaspérés par les élections récentes, affolés par le crime de Louvel. Pour calmer leur peur, pour apaiser leurs colères, il fallait leur donner des gages. Donc deux projets furent déposés : l'un qui autorisait la détention, par mesure de police, de tout individu prévenu de complot contre la sûreté de l'État ; l'autre qui remplaçait les journaux, affranchis depuis 1819, sous le régime de l'autorisation et de la censure. L'opposition était

forte de toutes les recrues que les trois renouvellements successifs lui avaient apportées. Tout entière elle entra en lice et trouva des alliés parmi les doctrinaires : tel Camille Jordan, tel Royer-Collard. La discussion, mêlée de toutes sortes d'incidents — personnalités, duels, retours rétrospectifs — dura du 6 au 15 mars pour la loi sur la liberté individuelle ; du 21 au 30 pour la loi sur la presse. Des deux lois la première fut adoptée par 133 voix contre 116, la seconde par 136 contre 109. Les deux fractions de la Chambre se serraient de si près qu'un simple déplacement de 12 ou 15 voix suffirait à changer la majorité.

Ces débats, qui illustrèrent la tribune, seraient aujourd'hui peu instructifs. Combien n'est pas plus digne de mémoire la discussion de la réforme électorale ! car elle marque une des tentatives les plus notables pour régler le droit de suffrage.

Après beaucoup de tâtonnements, le ministère Decazes avait, comme on l'a dit, repris, en le retouchant beaucoup, le projet concerté entre M. de Serre et le duc de Broglie. Ce projet, présenté à la Chambre le 15 février, déplut à la droite qui se sentant toute-puissante, ne voulait pas d'une satisfaction incomplète. Les ministres, se sentant eux-mêmes tributaires des ultras qui formaient un des éléments de leur majorité, n'osèrent persister. Dans cet esprit, en l'absence de M. de Serre, ils modifièrent de nouveau tout son plan, au risque cette fois d'infliger aux électeurs créés par la loi de 1817 une humiliante diminution. D'après le nouveau projet, ces électeurs, c'est-à-dire les censitaires à 300 francs, au lieu de garder tous leurs droits comme le voulait M. de Serre, étaient, jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes, privés de l'élection directe. Leur seul rôle se réduirait à un droit de présentation. Puis, sur la liste des candidats présentés, les collèges de département, formés seulement des plus imposés jusqu'au cinquième du nombre total des électeurs, procéderaient aux choix définitifs.

Le 6 mai, M. Lainé, nommé rapporteur, vint lire son travail. Un certain étonnement l'accueillit. N'avait-il pas été, trois ans auparavant, le rapporteur de la loi de 1817 ? *Depuis le temps de la primitive Église, disait le duc de Broglie, jamais on ne vit pareil Mea culpa.* Mais Lainé, de nature impressionnable, se montrait troublé jusqu'à l'angoisse par les événements récents : *Il fallait, disait-il, choisir entre deux partis, ou changer la loi du 5 février ou changer la monarchie.*

Quatre-vingt-quatre membres s'inscrivirent pour combattre le projet, trente-trois pour le défendre. Tout s'unissait pour grandir le débat : l'importance des questions en jeu ; l'incertitude du résultat, tant la Chambre était partagée en deux groupes presque égaux ; l'ardeur des ultras attentifs à exploiter leurs chances renaissantes ; la colère de la gauche qui perdait l'espérance d'obtenir, par un nouveau renouvellement quinquennal, la majorité. Puis, sous l'interprétation des textes, sous la réforme électorale elle-même se cachaient la lutte des propriétaires contre les patentés, la rivalité des campagnes contre les villes, l'effort suprême de l'aristocratie rurale ardente à ressaisir quelques débris de son influence perdue.

Le public ne s'y trompa point. Un mot se propagea : *C'est la bataille des élections*, et le mot resta.

Qui n'eût douté qu'on assistât à une vraie bataille quand on vit, dès le premier jour, le général Foy prendre la parole ! Soldat dans l'âme, la politique ne lui plaisait que comme l'image d'un combat ; et il montait à la tribune comme il eût monté à l'assaut. En adversaire loyal, il déclara que le premier projet Decazes, si

défectueux qu'il fût, eût peut-être fourni matière à examen ou à transaction. Mais le système nouveau, qui dépouillait la plupart des électeurs et, contrairement aux promesses de la Charte, ne leur laissait d'autre droit que de présenter des candidatures, ne méritait qu'une opposition irréductible : **Nous ne voulons, dit-il, d'autre Charte que la Charte, d'autre roi que le roi... Mais adosser le trône à l'aristocratie, c'est commencer une révolution.** — Ce que le général Foy avait affirmé avec sa véhémence un peu théâtrale, avec son éloquence trop apprêtée, mais magnifique par instants, Royer-Collard le répéta, deux jours plus tard, avec l'autorité de son nom. Il commença par un magnifique hommage à la monarchie légitime, seule capable d'assurer et d'acclimater un régime libre. Ayant parlé de la sorte, il observa que la Charte avait consacré une inégalité, celle qui dérivait de l'hérédité de la pairie ; mais elle n'avait abrité dans la haute Chambre le privilège — privilège de la gloire, de la naissance, des grands services ! — qu'à la condition que l'égalité régnât partout ailleurs. Partant de là, Royer-Collard s'élevait avec beaucoup de force contre l'idée qu'il pût y avoir, pour la Chambre des députés, deux catégories d'électeurs, et qu'une loi pût, sans violer la Charte, conférer aux uns des droits qu'elle refusait aux autres. Ainsi s'exprima le 'chef des doctrinaires, en un discours d'une trame très serrée mais qui pourtant comportait une fissure. L'apologie de l'égalité, si éloquente - qu'elle fût, n'était-elle pas un peu fragile quand, à part quatre-vingt-dix mille citoyens, tout le reste de la nation était — de par la loi même de 1817 — exclu du corps électoral ?

M. de Serre n'était point revenu. On vit se lever pour la défense du projet le comte Siméon, ministre de l'Intérieur, personnage de sens droit et de haute sagesse, mais point tout à fait au niveau d'un si grand débat ; puis Pasquier, souple, insinuant, prompt à trouver les arguments, et — chose rare à ces débuts du régime parlementaire — d'une aisance remarquable à la tribune. — Cependant des confins de la droite et de l'extrême droite un auxiliaire puissant, Villèle, d'éloquence médiocre, mais d'autorité de plus en plus affermie, se détacha pour appuyer le ministère. Par une interprétation un peu subtile, il soutint que la Charte, si on en consultait les termes stricts, avait conféré aux censitaires à trois cents francs le droit, non d'être électeurs, mais de concourir à l'élection, et que par conséquent ceux-ci pouvaient être réduits, sans aucune violation du pacte constitutionnel, à la simple faculté de présenter des candidatures. Il critiqua la loi de 1817 qui avait organisé, parmi les moins riches d'entre les riches, une petite oligarchie, dépositaire exclusive du pouvoir. Il mit en relief l'inconséquence de déclamer contre l'inégalité quand on défendait un système fondé lui-même sur le privilège. Les ministres accueillirent le discours avec reconnaissance, avec un peu d'inquiétude aussi. Celui qui descendait de la tribune se présentait, si modeste qu'il parût, sous un aspect un peu équivoque, ami sans doute mais demain peut-être protecteur, et protecteur avec des airs d'héritier présomptif.

La discussion générale se prolongea pendant dix séances, au milieu d'une curiosité publique surexcitée jusqu'à la passion. Dès le matin, les abords du Palais-Bourbon étaient assaillis, non seulement par des étudiants et des jeunes gens, mais par des hommes d'âge mûr et de la condition la plus élevée. Dans les tribunes pas une place libre, et une foule qui débordait dans les couloirs, à tel point qu'une consigne rigoureuse dut en interdire l'entrée. Les débats parlementaires captivaient comme jadis la guerre, et les mêmes discours qui aujourd'hui, à la lecture, nous paraissent ternes, obscurs ou diffus, éveillaient alors, d'après le témoignage de tous les contemporains, une extraordinaire

émotion. Des tribunes on se montrait les orateurs. Tout à l'extrême gauche Manuel, l'ennemi irréductible des Bourbons, l'homme des perfidies préméditées ; esprit clair, parleur lucide, mais d'un art consommé pour amonceler les obscurités quand les ténèbres peuvent le servir ; n'ayant qu'un but, pousser toutes choses à bout ; ne connaissant qu'une joie, celle d'accumuler les colères qu'il domine par sa maîtrise de lui-même et qu'il exaspère encore par l'insolence de son sang-froid ; — puis La Fayette, l'éternel étourdi, l'homme aux pensées généreuses et aux desseins factieux, en perpétuel travail d'idées turbulentes, mais qui tournent sur elles-mêmes ; à la fois immobilisé comme le plus obtus des émigrés et bourdonnant comme le plus intempérant des novateurs ; adorant la liberté, mais seulement celle qui s'est proclamée en 1791, et incapable de rien voir en deçà, de rien prévoir au delà ; démocrate ayant gardé ses allures de gentilhomme, et osé avec des impertinences d'homme de qualité ; très recherché d'ailleurs par la curiosité du public, par la curiosité des étrangers surtout qui contemplent en lui comme le dernier type d'une génération qui ne se refera plus. — Que si les regards inclinent un peu de l'extrême gauche vers la gauche, voici Benjamin Constant, aussi mal doué des dons extérieurs que le général Foy en a été comblé ; traînant pour gagner sa place son long corps voûté et usé ; promenant autour de lui un regard éteint et sceptique ; blasé et pourtant capable de violences, mais de violences factices préparées à point pour les applaudissements du dehors ; portant le poids de trop de contradictions pour exercer l'autorité d'un chef — car il a, lui libéral, acclamé le 18 Fructidor et tour à tour honni et servi les Cent-Jours ; — en revanche apte à tout comprendre, doublement riche par l'heureuse facilité de sa nature et le trésor amassé de ses connaissances, étincelant d'idées, de malices, d'images, de style ; non seulement fin mais la finesse même ; notant tout au cours des séances et avec une rapidité incroyable, au point d'intercaler dans ses discours préparés de longue main tout ce que lui suggère l'opportunité du moment ; modéré par tempérament bien qu'esclave de son parti qu'il raille, qu'il méprise et qu'il suit ; ennemi souple, flexible, enlaçant, fait surtout pour la petite guerre mais non impropre à la grande ; capable à la fois de lancer comme en se jouant les traits qui effleurent et de porter d'une main légère les blessures qui tuent. — D'autres attirent les regards : tel le banquier Laffitte, riche, généreux, vaniteux plus encore, prêt à tout pour la popularité, hospitalier à la manière d'un Mécène, mais d'un Mécène taillé à point pour la société censitaire, fidèle représentant de la bourgeoisie, mais d'une bourgeoisie qui, ne se sentant pas à bout de conquêtes, souhaite vaguement une seconde révolution pour arriver au point où elle se reposera : tel aussi Casimir-Périer, de haute stature, prompt à l'action, prompt à la riposte, sanguin, passionné, colère, portant en lui d'impérieux appétits de domination, en revanche loyal, courageux, sensé, et capable de s'attacher à la monarchie si jamais la monarchie sait le conquérir. — De la gauche, où siège Benjamin Constant au centre gauche où sont rassemblés les doctrinaires, la transition est aisée. Benjamin Constant n'a-t-il pas été comme Camille Jordan l'ami de Mme de Staël et n'est-il pas encore l'hôte du salon de la duchesse de Broglie qui le reçoit, écrit-elle, *par habitude plutôt que par goût*. En ce groupe des doctrinaires, ne peut-on pas noter quelque désarroi ? Tant que Decazes a gouverné, ils ont gardé confiance, et le premier projet, œuvre commune de M. de Serre et du duc de Broglie, eût pu, avec quelques retouches, être agréé par eux. Mais comment ne pas être hostile au projet nouveau qui réduit au rôle d'électeurs au premier degré les censitaires à trois cents francs ! Ainsi pensent, quoique avec des retours, quoique avec des regrets, Royer-Collard, Camille Jordan, et du même coup ils participent, eux naguère dédaignés et raillés par la presse de gauche, à la

popularité bruyante qui environne l'opposition. --- Des tribunes, une curiosité bien moins excitée mais assez vive encore, observe les bancs de la droite : là se montre, tout près de Villèle, son inséparable compagnon Corbière. Tout à l'extrémité siègent les ultras, et les noms de quelques-uns commencent eux-mêmes à se répandre dans le public : M. de La Bourdonnaye, fameux par ses violences ; M. de Castelbajac, toulousain comme Villèle, et aussi bruyant que Villèle est calme ; M. de Salaberry, député de Loir-et-Cher, et représentant bien fougueux d'un département bien paisible ; M. de Marcellus, d'un mysticisme ardent et personnifiant en lui l'alliance du trône et de l'autel. Cependant au fauteuil préside M. Rayez tellement adapté à son rôle qu'il ne semble pas qu'un autre puisse le remplir. Vers la fin de la discussion, une maladie passagère l'éloignera de ses fonctions, et il sera remplacé par Villèle qui trouvera en cette circonstance une nouvelle occasion de mettre en relief ses capacités et son nom.

Sur les instances de ses collègues, M. de Serre s'était décidé à hâter son retour. Il revenait mal guéri, triste mais résolu. Il n'avait pas connu sans dépit les changements apportés à son projet. Quel que fût son déplaisir, il ne jugeait pas que cette altération de ses vues l'autorisât à abandonner ses collègues. Il s'épouvantait de l'absolue prépondérance que la loi de 1817 assurait aux petits bourgeois des villes, aux petits propriétaires : **Il faut, disait-il, leur conserver leur droit, mais leur ôter la domination.** Comme beaucoup de nobles âmes au dix-neuvième siècle, il s'inquiétait jusqu'à l'angoisse au spectacle d'une société réduite en poussière, livrée par conséquent à toutes les entreprises du despotisme ; et, pour échapper au péril, il souhaitait l'organisation d'une aristocratie terrienne qui, à la manière de plantations dans le sable, agglomérerait et fixerait le sol mouvant. Si on lui objectait que cette aristocratie résidait déjà dans la Chambre des pairs, il ne se laissait pas convaincre, cette haute Chambre se composant ou de grands seigneurs qui y trouvaient une satisfaction de vanité, ou d'anciens fonctionnaires pour qui elle figurait un lieu de repos. C'était dans cet esprit qu'il avait imaginé le double vote, sans beaucoup d'illusions, sans excès de complaisance pour sa propre conception, mais faute de trouver un expédient meilleur. En route, son âme impressionnable, et devenue plus impressionnable encore par la maladie, se consumait en ces pensées. Peu de jours auparavant, il écrivait à sa mère : **Adressez à Dieu vos bonnes prières pour que quelque temps encore, il prête un corps à mon âme, l'expression à mes pensées, le souffle à mes paroles. Il m'est témoin que je n'en veux user que pour sa gloire, pour le salut du roi et de mon pays**¹.

A Paris, M. de Serre retrouverait non seulement les luttes de tribune, mais une autre lutte plus intime, plus pesante à son cœur, celle contre ses propres amis les doctrinaires, ardents à le reconquérir. Le plus insistant fut Guizot qui lui avait écrit dans le Midi et qui, dès son retour, lui renouvela ses instances pour qu'il se séparât du duc de Richelieu, pour qu'il recouvrât sa liberté. Puis ce fut le tour de Royer-Collard qui, s'étant rendu à la Chancellerie sans trouver son ami, s'adressait à lui en ces termes : **Il y a entre nous de l'ineffaçable.** Il ajoutait : **En composant mon discours d'hier, je pensais à vous et regrettais le temps où je vous l'aurais montré, où vous l'auriez approuvé**². Le duc de Broglie avait collaboré au premier plan de réforme, mais le jugeait dénaturé au point d'être inacceptable. Ce qu'avait tenté Royer-Collard, la duchesse de Broglie l'essaya aussi, et avec toute la chaleur de son amitié. M. de Serre écouta, profondément

¹ Lettres du 16 et du 18 mai. (*Correspondance de M. de Serre*, t. III, p. 429.)

² Lettre du 18 mai. (*Correspondance de M. de Serre*, t. III, p. 433.)

troublé et portant sur ses traits animés d'une rougeur malade la trace des émotions qui le consumaient. Quand elle eut fini : *Il n'est pas possible, répliqua-t-il, de faire autre chose que cette loi. Si le côté gauche triomphait, tout périrait.* Il continua : *Je crois à l'impossibilité de fonder la liberté sans une aristocratie. Cela ne s'est jamais vu. — Vous parlez d'aristocratie, répliqua la duchesse, mais il n'y en a plus. — Il faut la refaire, il faut soigner les germes qui en restent ; c'est la condition du salut. — Mais la loi nouvelle n'est pas bonne, même pour cela. — Cela peut être vrai, mais on a changé mon projet. — Je suis homme de liberté, ajouta M. de Serre, mais il y a des moments où il faut donner la préférence à l'ordre, dans l'intérêt même de la liberté. Je veux, poursuivit-il, sauver la dynastie ; mon honneur y est engagé.* Ayant ainsi parlé, il se leva pour prendre congé : *Où que vous soyez, dit-il, je conserverai pour votre mari et pour vous un attachement bien tendre.* La duchesse avait les larmes aux yeux. *Vous jugez, dit M. de Serre, que je vais à ma perte et vous vous en affligez ? Et le cœur brisé mais résolu, il s'éloigna*¹.

Dès son retour M. de Serre reparut à la Chambre, mais sans prendre part à la discussion, soit que ce fût chez lui fatigue, soit qu'il attendît qu'un excès de provocation l'arrachât à son silence.

L'occasion ne tarda pas. C'était le 27 mai. La discussion générale avait été close, et l'on venait d'aborder l'article premier du projet, article qui instituait le double vote, La Fayette gravit la tribune. il proclama que la Charte imposait une double obéissance et n'obligeait la nation qu'autant que le gouvernement lui-même se jugeait enchaîné par elle. Partant de là, il montra le ministère dominé par l'esprit de réaction et tentant de fixer ce même esprit dans les Chambres. Puis, déviant de plus en plus et mêlant toutes choses, il dénonça le parti de l'émigration, glorifia le drapeau tricolore, et en un véritable appel à la révolte, laissa entrevoir le jour où le peuple, menacé dans ses droits, se lèverait pour les principes sacrés proclamés par la Révolution. — Ce fut alors que M. de Serre prit la parole. Le discours de La Fayette, déclamation vague et factieuse plutôt que discussion, n'offrait guère de prise par où on pût le saisir. Il n'appela qu'une courte réplique. Elle fut foudroyante. Avec des formes magnifiques de hauteur et de mépris, le garde des sceaux rappela qu'il pouvait y avoir imprudence pour certains hommes à parler de la Révolution et à en rejeter la responsabilité sur ceux-là seuls qui en avaient souffert : *Ces temps désastreux, ajouta-t-il, n'ont-ils pas laissé au préopinant de douloureux souvenirs ? N'a-t-il pas senti plus d'une fois, la mort dans l'âme et la douleur au front, qu'après avoir ébranlé les masses populaires, non seulement on ne peut pas les arrêter quand elles vont au crime, mais on est souvent forcé de les suivre et presque de les conduire.* A cette allusion à la conduite de La Fayette pendant les journées des 5 et 6 octobre, à cette offensive hardie qui rendait provocation pour provocation, la droite, le centre droit, un peu intimidés sous l'audace des attaques, se ressaisirent, et ce fut au milieu des applaudissements que M. de Serre, achevant son discours, flétrit l'impudent appel à la révolte.

A distance, cette rencontre oratoire, brève et rapide comme un croisement d'épées, ne semble que brillant épisode. Sur l'heure l'effet fut prodigieux. La gauche devint d'accusatrice accusée. Dans l'enceinte, tout, du même coup, disparut, hormis l'homme au verbe puissant qui revendiquait généreusement la

¹ *Souvenirs* du duc DE BROGLIE, t. II, p. 153-159.

responsabilité du projet bien qu'en son absence on l'eût changé ; et désormais, espérances de la droite, colères de la gauche, tout se concentra sur lui.

On le vit bien quand, trois jours plus tard, fut poussée à fond la lutte parlementaire. Elle s'engagea à propos d'un amendement présenté par Camille Jordan. Tout concourait à rendre périlleuse la condition du ministère. L'auteur de l'amendement ne comptait dans la Chambre que des sympathies, et M. de Serre l'avait eu, se flattait encore de l'avoir pour ami. L'amendement lui-même, tout en maintenant les principes fondamentaux de la loi de 1817, à savoir l'élection directe et l'égalité des suffrages, substituait au vote au chef-lieu le vote à l'arrondissement, au scrutin de liste le scrutin uninominal : une double satisfaction était donnée par là à un grand nombre de députés qui condamnaient le scrutin de liste comme propice à l'intrigue, et le vote au département pour le voyage onéreux et souvent impossible que ce mode de suffrage exigeait. La Chambre venait de marquer ses dispositions favorables, en accordant à une voix de majorité la priorité à l'amendement Jordan sur un autre amendement. Ce fut en ces conditions douteuses, en face d'une assemblée divisée littéralement en deux, que le garde des sceaux prit la parole. Sauf un démissionnaire et deux malades, tous les députés étaient à leur place, tous en un silence anxieusement attentif, tant demeurait incertain le résultat ! M. de Serre se défendit d'abord de toute arrière-pensée rétrograde, et rappelant toute la politique suivie depuis trois ans, il ajouta : *Quoi que vous ayez fait pour les intérêts nouveaux, vous n'avez pas fait plus que nous*. Puis il dénonça les vices de la loi de 1817. Elle était fondée sur un système d'exclusivisme, en sorte que d'importantes nuances d'opinion n'étaient pas représentées : elle paralysait dans le corps électoral la portion la plus riche, la plus éclairée, la plus attachée à l'ordre ; or, c'était l'ordre qu'il fallait surtout défendre, ne fût-ce que pour sauvegarder la liberté. L'orateur établissait une distinction entre les partis et les factions : les partis dont les rivalités étaient légitimes, les factions qui ne méritaient que rigueur. Ainsi parla M. de Serre, dominant, à force de volonté. la fatigue et la maladie. Par instants, sa voix baissait. On lui criait : reposez-vous. Un moment il s'arrêta, se couvrant le visage des deux mains. D'après le témoignage de la duchesse de Broglie qui assistait à la séance, le discours fut admirable : il le fut par l'éloquence ; il fut plus remarquable encore par l'intense crise d'âme qui s'y révélait. En M. de Serre, deux hommes coexistaient, l'homme d'autrefois passionné pour la monarchie, l'homme des temps nouveaux non moins passionné pour les idées modernes. Maintenant la fidélité monarchique l'emporte, quoique avec un effort infini pour ne pas sacrifier la liberté. Mais n'est-ce pas la rupture avec les doctrinaires ? De là, à travers la passion oratoire, tout le regret intime et profond des liens qui vont se briser. *Ce qui était touchant*, a écrit la duchesse de Broglie, *c'est que le discours était adressé à Royer-Collard. Il y avait une amertume d'amitié que la Chambre ne comprenait pas, mais qui était entendue de ceux qui savaient. Il semblait que tout se passât entre trois hommes : Serre, Royer, Camille. Entre eux se débattait — et c'est ce qui dépassait toute cette loi d'élection — le grand débat entre l'aristocratie et l'égalité, entre l'empire des souvenirs et les institutions nouvelles. Camille a dit à M. de Serre : *Je pleure sur vous. Et moi sur vous*, a répondu M. de Serre¹.*

Des notes de la duchesse de Broglie une phrase se détache. Après avoir loué l'éloquence de M. de Serre, elle ajoute : *Son discours a paru peu en harmonie avec le ministère actuel, peu fait pour plaire au côté droit, car il n'a fait que*

¹ *Souvenirs* du duc DE BROGLIE, t. II, p. 160-161.

défendre son ancienne loi. Ici se révèle en M. de Serre, malgré tous les signes de rupture, un arrière-espoir tenace de concilier ses anciens amis et ses nouveaux alliés. Avant de partir pour le Midi, il a conçu le dessein d'une représentation spéciale attribuée à la grande propriété terrienne et destinée à contre-balancer l'exclusivisme de la bourgeoisie censitaire. Mais, pour le reste, sa pensée, celle du duc de Broglie son ami, a été de maintenir dans tous ses droits le corps électoral créé conformément à la Charte, en 1817. C'est ce plan qui, en son absence, a été transformé ou plutôt bouleversé : on a gardé soigneusement la conception aristocratique d'un grand collège, mais en frappant de diminution les censitaires à 300 francs qui, jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes, seront réduits à un simple droit de présentation ; et là s'est trahi l'esprit de réaction. De ce système M. de Serre n'ose ostensiblement se dégager ; mais par une évolution hardie dont on trouve peu d'exemples dans les annales parlementaires, il revient dans la seconde partie de son discours, et par une sorte de changement en cours de route, au plan primitif que lui-même a conçu. Ce plan, il le rappelle, l'insinue, le glisse pour ainsi dire entre les mains des plus modérés de ses adversaires. L'espoir avoué est que ceux-ci le saisiront, le reproduiront à titre d'amendement et qu'ainsi sera conclue une transaction qui satisfera aux nécessités de l'ordre monarchique, sans que la loi électorale précédente, complétée plutôt que directement atteinte, paraisse abrogée.

Sur l'heure, M. de Serre déplut à ses collègues sans rallier l'opposition qui espérait le vote de l'amendement Jordan. Mais le 1er juin cet amendement fut rejeté. Alors, du centre droit au centre gauche, des conversations s'échangèrent, témoignages de dispositions amollies. Cependant l'opposition, dans l'espoir d'intimider, avait au dehors mobilisé toutes ses forces. Le 31 mai, des rassemblements s'étaient formés devant la Chambre. Le 1er, le 2 juin, ils avaient grossi. C'étaient des étudiants, des hommes de lettres, des commis de banque. On se contenta d'abord d'acclamer au passage les députés hostiles à la loi. Puis au cri : *Vive la Charte*, succédèrent des cris séditieux. Entre les manifestants et les agents de la force publique, des rixes s'engagèrent. Le 3 juin, un étudiant, du nom de Lallemand, fut tué.

Le 4, la Chambre des députés chôma. C'était le jour de la Fête-Dieu. Dans les rues redevenues calmes, les processions sortirent. Mais le 5, les démonstrations recommencèrent et prirent même un air de sédition ; car des bandes formées en colonne descendirent vers la place de Grève en criant : *Au faubourg ! Au faubourg !* Dans les régions officielles, l'inquiétude fut extrême ; on parlait de complot jacobin et plus encore de complot militaire. C'est que l'image des grandes journées révolutionnaires était encore présente à tous les yeux ; et la crainte s'alimentait, non seulement de ce qu'on voyait, mais du souvenir de ce que jadis on avait vu.

Ces troubles de la rue, en démontrant le besoin d'une autorité forte, favorisèrent grandement les plans de conciliation. Dans la Chambre, les discours publics demeuraient très bruyants ; les dispositions intimes inclinaient vers l'entente. Le 6 juin, un amendement présenté par M. Courvoisier reproduisit à peu près, mais sans le double vote, le projet primitif de M. de Serre. Cet amendement fut repris — et cette fois avec le double vote par un membre obscur du centre gauche, M. Boin. Ce double vote que le gouvernement jugeait nécessaire et que tout un côté de la Chambre réprouvait au nom de l'égalité, ne serait-il pas un obstacle à l'accord ? Durant deux jours, la discussion se poursuivit, sans que rien pût faire préjuger le résultat. — Au dehors, la journée du 7 juin fut paisible. Mais dans la soirée, des rassemblements composés d'ouvriers se formèrent sur la place Louis

XV, et parcoururent les boulevards en une attitude voisine de la révolte. Trois gardes nationaux furent blessés. — Cette persistance des troubles n'accentuerait-elle pas encore les chances du ministère ? On ne put guère en douter quand, à la fin de la séance du 8 juin, on entendit l'un des membres du centre gauche, le général Brun de Villeret, s'exprimer en ces termes : J'ai vu un grand nombre de nos collègues disposés à sacrifier de la rigueur de leurs principes ; ils reculent devant l'idée de la guerre civile. Ils ont besoin de se concerter pour reconnaître jusqu'à quel point ils peuvent entrer dans les mesures de conciliation qui leur sont proposées, et jusqu'à quel point ils peuvent faire le sacrifice de leur opinion personnelle ! Le lendemain, on alla aux voix et à une majorité qui surprit — car elle était de 185 contre 66 l'amendement Boin fut voté. Le projet ministériel, ou pour parler plus exactement le projet de Serre, l'emportait.

La loi dans son ensemble fut adoptée le 12 juin au Palais-Bourbon par 154 voix contre 95 et le 28 juin au Luxembourg par 141 voix contre 56. Elle fut promulguée le 29. Elle ne dépouillait point les censitaires à 300 francs, car elle consacrait leur droit à élire directement un nombre de députés égal à celui dont la Chambre, alors en fonction, se composait, c'est-à-dire 258. Seulement les citoyens les plus imposés, en nombre égal au quart de la totalité des électeurs, auraient le privilège,

après avoir voté à l'arrondissement, de se constituer en une sorte de collègue supérieur et de voter de nouveau au chef-lieu de département. Le nombre de députés à élire de la sorte devrait être pour toute la France de 172¹.

L'opposition, déçue mais non réduite, tenta de prolonger l'agitation dans les esprits. Médiocre fut son succès. L'année précédente, dès le dépôt de la proposition Barthélemy, elle avait organisé un vaste pétitionnement pour le maintien de la loi de 1817. A cet effet elle avait envoyé de tous côtés des modèles de protestation et avait recueilli pour toute la France environ 60.000 signatures. Désormais ce moyen manquait. Pour entretenir la fermentation, on avait imaginé pareillement une souscription au profit des victimes de la loi sur la liberté individuelle ; mais des poursuites venaient d'être ordonnées contre les organisateurs, en sorte que, de ce côté aussi, l'espoir s'évanouissait. Quelques appositions de placards, quelques brochures clandestinement distribuées, quelques démonstrations contre les députés de la droite, tels à Rennes M. de Corbière, à Brest M. Bellart ; et ce fut à peu près tout.

Quand la loi eut été votée, M. de Serre partit pour les eaux du Mont-Dore. Il y arriva, justement satisfait de la réussite, mais sans excès d'illusions sur son œuvre. Dans la citadelle censitaire que la loi du 5 février 1817 avait édifiée, la sagesse eût été de pratiquer deux ouvertures, l'une en haut, l'autre en bas. M. de Serre venait d'ouvrir au profit de la grande propriété la porte d'en haut. La pleine clairvoyance eût été d'ouvrir aussi la porte en bas, c'est-à-dire d'attribuer à tout citoyen une part de vote proportionnée à la condition sociale, familiale, et pécuniaire de chacun. De cette manière on eût créé autour de la bourgeoisie, demeurée le vrai centre de toutes choses, deux influences qui, en se contrebalançant, se fussent complétées, celle de l'aristocratie qui conserve, celle de la démocratie qui pousse en avant, renouvelle et rajeunit. Cette vigueur d'initiative manqua. Ainsi arriva-t-il que le gros du peuple demeura à l'écart. Il y demeurera longtemps en une patience remarquable, jusqu'à ce qu'à l'heure la

¹ Loi des 29-30 juin 1820 (DUVERGIER, *Collection des Lois*, XXIII, p. 12 et suiv.).

plus inattendue, devenu tout à coup impétueux, il submerge à la façon d'un raz de marée la petite forteresse censitaire, et au point de n'en plus laisser que le souvenir.

IV

Sur l'heure, du moins, le succès fut complet. Le gouvernement avait voulu de meilleures élections ; il les eut, et au delà de ses espérances. De vrai tout y aida, la prospérité générale, la diminution des impôts, l'affermissement de la paix publique ; puis le 29 septembre 1820, la naissance du duc de Bordeaux, fils de la duchesse de Berry, en assurant un héritier au trône, consolida la confiance dans la dynastie. Les collèges d'arrondissement se réunirent le 4 novembre pour le dernier renouvellement par cinquième ; les collèges de département se rassemblèrent le 13 novembre. On ne doutait guère du résultat pour les collèges de département qui, sur 172 députés, ne fournirent guère qu'une quinzaine de voix à l'opposition. Mais les collèges d'arrondissement, quoique formés d'après la loi de 1817, donnèrent eux-mêmes au ministère une majorité de 31 voix contre 17.

Comme au jour où fut élue la Chambre introuvable, le roi n'est pas éloigné de juger qu'on a réussi trop bien ; et dans un entretien avec ses ministres, il leur livre sa pensée sous forme d'apologue : *Un jour, dit-il, un pauvre cavalier qui n'avait pas assez d'élasticité pour s'élaner sur son cheval pria saint Georges de lui communiquer la force. Il pria si bien que le bon saint lui donna plus de vigueur qu'il ne fallait et qu'il sauta de l'autre côté. L'autre côté*, dans la pensée du prince, c'est le parti extrême devenu puissant, et entre les mains duquel il importe de ne pas tomber.

Il faut pourtant lui fournir quelques gages. Dès le mois de juillet, Royer-Collard, Jordan, Barante, Guizot, ces adversaires de la réforme électorale, ont été rayés du conseil d'État. Parmi les préfets, quelques-uns sont malveillants ou même ouvertement hostiles ; plusieurs sont relevés de leurs fonctions. Au mois de décembre, une mesure plus éclatante marque l'orientation nouvelle. Villèle est nommé ministre d'État ; il sera comme l'agent de liaison entre le gouvernement et l'extrême droite. Le même titre est conféré à Corbière qui devient en outre *président du conseil royal de l'instruction publique* ; et, à cette époque où commence la lutte entre l'Université et l'Église, ce choix est révélateur.

Tout en déviant vers la droite, le roi tient à ménager l'évolution et à lui garder l'aspect d'un insensible glissement. Ses principaux conseillers, Pasquier, Siméon, Roy, de Serre, Richelieu lui-même, appartiennent au centre droit ; et malgré les avances à Villèle, à Corbière, il voudrait bien ne pas être entraîné. Mais devant lui se dresse la Chambre, à la fois fidèle et débordante, respectueuse et dominatrice. Puis il faut compter avec les événements extérieurs et leurs répercussions. Or, en ce temps-là, les dépêches diplomatiques annoncent sur divers points, notamment en Espagne et en Italie, des mouvements révolutionnaires. Si l'on n'y prend garde, si l'on ne resserre l'autorité, le désordre ne gagnera-t-il pas la France elle-même ?

L'insurrection avait d'abord éclaté en Espagne. Là-bas régnait Ferdinand VII, restauré en 1814. Les alliés, en le rétablissant, n'avaient pu lui souffler ni la modération ni la sagesse. Il ne s'était signalé que par son incapacité, son humeur despotique, ses rigueurs envers plusieurs de ceux qui, sous Napoléon,

avaient combattu pour l'indépendance nationale. Le bas peuple et les moines étaient pour lui : tout le reste de la nation gémissait sous les caprices royaux. Cependant, tout au sud de l'Espagne, une armée était rassemblée, destinée, disait-on, à reconquérir les colonies américaines perdues ; mais l'argent manquait pour les transports ; et elle se consumait dans une oisiveté propice à l'indiscipline. En cette armée, tout au début de l'année 1820, une révolte avait éclaté, fomentée par deux officiers, le colonel Quiroga, le lieutenant-colonel Riego. L'insurrection s'était peu étendue en Andalousie. En revanche elle avait, au nord de l'Espagne, gagné la Galice, la Navarre, La Catalogne, l'Aragon avaient subi eux-mêmes le contre-coup de l'agitation. Sous la peur, le roi avait feint de céder. Jadis, en 1812, les Cortès avaient proclamé à Cadix une constitution, copiée en partie sur la Constitution française de 1791 et qui, sans abolir la royauté, la désarmait. Le roi, sous la pression des révoltés, avait rétabli cette Constitution et avait convoqué les Cortès.

Six mois plus tard les courriers venus de Naples annoncèrent une révolte à peu près pareille. Là-bas, une société secrète, celle des *Carbonari*, avait multiplié ses affiliations et avait surtout recruté ses adhérents dans l'armée. Le 2 juillet 1820, une sédition militaire éclata à Nola, puis gagna Avellano et s'étendit de proche en proche. Victorieux, les insurgés décidèrent d'établir le régime constitutionnel et sommèrent le roi de le proclamer. Épouvanté, le souverain, tout en protestant en secret, délégua provisoirement son autorité à son fils. Cependant on avait entendu parler de la constitution espagnole de 1812. A tout hasard elle fut adoptée par les rebelles qui ne la connaissaient guère et acceptée par le gouvernement qui ne la connaissait pas mieux.

L'esprit de révolte se propageait comme par contagion. Au mois de mars 1821, à Alexandrie, puis à Turin, des mouvements insurrectionnels se produisirent dans les régiments. Le mot de ralliement était : *Vive la Constitution d'Espagne ! Guerre aux Autrichiens !* A ce cri se mêlait celui de : *Vive le roi !* car en cette patriote population du Piémont, la livrée révolutionnaire n'était qu'apparence ; le but réel était l'expulsion de l'étranger. N'osant ni accueillir ni combattre le vœu de ses sujets, le roi délégua ses pouvoirs au prince de Carignan, puis ayant abdiqué, partit pour Nice.

Ce n'était pas sans trouble qu'aux Tuileries on recevait toutes ces nouvelles. Une circonstance aggravait l'inquiétude. A l'origine de tous les mouvements insurrectionnels, on découvrait la prédominance de l'élément militaire. Or, ce qui était en France hostile aux Bourbons, c'était surtout l'armée. L'exemple de Cadix, de Naples, du Piémont ne porterait-il pas ses fruits ? Dans ces conjonctures, le soin le plus urgent était de se garder contre les infiltrations révolutionnaires ; et que fallait-il pour s'en préserver ? Fortifier la police, contenir la presse, en un mot déployer pour l'ordre tout le zèle qui, dans les années précédentes, s'était déployé pour la liberté.

V

C'est une politique de vigilance plus encore que de réaction. Au dehors et au dedans, la sagesse du roi et celle de ses ministres graduent sagement l'évolution, en sorte que rien n'apparaît, au moins à cette heure, qui soit trop complet reniement du passé.

Aux Tuileries, on s'inquiète des révoltes espagnoles, napolitaines, sardes. Mais, en s'associant aux trois grandes puissances continentales, on s'applique — autant que l'on peut sans brisement — à répudier les maximes absolutistes. Les résistances sont un peu timides ; car on ne veut ni compromettre la paix générale, ni se séparer trop complètement de la Russie. Aux Congrès qui Be tiennent à Troppau, puis à Laybach, la diplomatie française s'applique à retarder, à limiter l'intervention autrichienne à Naples ; surtout, elle insiste pour que cette intervention ne se produise que quand tous les moyens de conciliation auront été épuisés. Le gouvernement de Vienne, après s'être concerté avec la Prusse et la Russie, tente de consacrer le principe d'intervention contre tout État qui introduirait dans ses institutions des principes révolutionnaires ou prétendus tels. Tel est l'objet d'un protocole soumis le 19 novembre 1820 aux délibérations des puissances. Qui s'élève contre cette politique ? La France ; et elle n'adoucit ses objections que par la crainte de blesser la Russie. — Dans les affaires sardes, la conduite est la même. Moitié libéralisme ou ambition, moitié haine de l'Autriche, le prince de Carignan s'est montré favorable au vœu des rebelles. Par ces agissements, il s'est rendu odieux à Vienne et a éveillé les méfiances de l'Europe. Qui intervient pour lui ? Qui s'efforce de calmer les passions surexcitées ? Le gouvernement français. — Et le même souci de modération inspire la politique française en Espagne.

La politique intérieure, en ces années 1820 et 1821, est régie par les mêmes règles. On y discernerait sans peine quelques mesures vexatoires et aussi d'assez nombreuses maladresses. Puis la crise née de la loi électorale a provoqué des froissements douloureux : les doctrinaires se sont éloignés, alliés hier, maintenant presque ennemis ; et de cette scission le gouvernement ne laisse pas que de souffrir, tant ces brillants auxiliaires lui communiquaient de prestige ! Mais, si l'éclat est un peu moindre, quelle n'est pas la solidité du régime !

Quiconque aspire non à l'agitation, mais à la tranquillité, jouit d'une paix que, depuis un demi-siècle, la France n'a point connue. Sans doute, dans les régions officielles règne un sens plus aigu de l'ordre social à défendre ; mais la Charte demeure la loi souveraine, et de par l'inébranlable volonté royale, elle subsiste hors de toute atteinte. L'agriculture est prospère ; l'industrie aussi. La population s'accroît régulièrement, avec un excédent de près de deux cent mille naissances par an. La fin des guerres, la réduction des charges militaires assure une main-d'œuvre abondante, trop abondante même, car le taux des salaires s'abaisse à l'excès. Un strict esprit de probité domine et s'étend même à ceux qu'on pourrait considérer comme adversaires. Ainsi arrive-t-il qu'en 1821, une loi dite loi des donataires assure, sous forme de pension, une indemnité aux militaires ou aux fonctionnaires civils que Napoléon a gratifiés de dotations sur le domaine extraordinaire et qui, par suite de la rétrocession des territoires, ont été privés de leurs avantages¹. C'est surtout par la sage administration des deniers publics que le gouvernement mérite bien du pays. Le projet de budget de 1821 qui se solde en excédent atteste, mieux que tout le reste, la prospérité publique. Un dégrèvement de 28 millions est accordé à la propriété foncière. La retenue qui, depuis 1816, pesait sur les fonctionnaires, est supprimée. Un arrangement équitable intervient entre l'État et les porteurs de créances antérieures à 1815. La rente 5 pour 100 est à 85 francs ; bientôt elle atteindra 90 francs. Et le duc de Richelieu, si modeste par nature, si éloigné de toute vanterie, écrit avec une noble fierté à Pozzo di Borgo : [Tout le monde autour de nous est obligé](#)

¹ Loi du 26 juillet 1821. (DUVERGIER, t. XXIII, p. 401.)

d'emprunter ; et nous, non seulement nous n'empruntons pas, mais nous pouvons diminuer le poids des impôts. Il ajoute : Ah ! si nous pouvions et voulions être sages, dans quel état de prospérité la France ne se trouverait-elle pas au bout de cinq ou six ans¹.

Ces cinq ou six ans de sagesse souhaités par Richelieu, les aurait-on jamais ? Ce fut le sort malheureux des Bourbons que, quand ils ne furent pas débordés par leurs adversaires, ils furent submergés sous leurs amis. Les élections partielles avaient été fixées au 10 octobre 1821 pour les collèges d'arrondissement et au 10 octobre pour les collèges de département. La gauche eut une douzaine de sièges, le centre ministériel une vingtaine ; le reste, soit une cinquantaine de sièges environ, appartint à la droite ou à l'extrême droite. Une fois de plus, pour emprunter à Louis XVIII son apologue, le cavalier avait sauté trop loin.

Ceux qu'on appelait les ultras étaient désormais assez forts pour se démasquer. Ils ne perdirent pas un instant. Dans le ministère, il y avait Pasquier qu'ils détestaient, le comte Siméon et le comte Roy qu'ils considéraient comme suspects, Richelieu lui-même qui leur apparaissait comme faible et usé. Ce furent ces hommes qu'ils décidèrent de renverser. Seuls ils n'étaient point majorité. On vit alors, et pour la première fois depuis l'établissement de la Charte, l'une de ces coalitions qui ont tant contribué à discréditer le régime parlementaire. Le terrain choisi fut la politique extérieure, c'est-à-dire celui où le gouvernement était le plus inattaquable. Nul scrupule n'arrêta les meneurs. Il ne s'agissait ni de vérité, ni de justice, mais de convoitises ou de passions à satisfaire. La gauche jugeait que, dans la direction des affaires étrangères, le gouvernement avait trop favorisé la contre-révolution : la droite estimait qu'au contraire il avait montré trop de complaisance pour les aspirations des peuples. Un même langage fut concerté pour traduire des vues contradictoires. L'occasion fut l'adresse en réponse au discours de la Couronne. D'un savant effort pour atteindre une perfide obscurité, la phrase suivante sortit : *Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de votre couronne.* L'union de la droite avec la gauche et une portion du centre gauche entraîna l'adoption du paragraphe. A travers les ministres, ce langage atteignait le roi. Piqué au vif, Louis XVIII répondit : *Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de mon nom, celui du nom français. Sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de ma nation et la dignité de ma couronne. J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse n'en ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avaient eu le temps de les apprécier, ils n'auraient pas souffert une supposition que, comme roi, je ne veux pas caractériser, que, comme père, je voudrais oublier.*

A ces paroles sévères, ceux des modérés qui, par faiblesse, s'étaient associés à l'équivoque manœuvre, furent consternés. Mais l'extrême droite tint bon, acharnée qu'elle était à renverser le ministère. Le duc de Richelieu tenait peu au pouvoir ; mais il jugea indigne de lui de se retirer devant une coalition. A l'avènement de son second ministère, le comte d'Artois lui avait promis l'appui de ses amis, c'est-à-dire des *ultras*. Il crut l'heure venue de lui rappeler sa promesse. Le prince répondit d'un air distrait, éludant l'engagement et s'efforçant de tourner l'entretien en badinage. Richelieu exaspéré donna sa

¹ *Recueil de la Société impériale de Russie*, t. LIV, p. 581.

démission. Roi constitutionnel — et ce jour-là jusqu'à s'effacer — Louis XVIII, après s'être élevé si énergiquement contre la manœuvre des ultras unis à la gauche, céda, parut à lui-même céder, aux passions qu'il avait flétries. Il ne fit rien pour retenir l'homme de bien et de loyauté qu'à deux reprises, il avait appelé dans ses conseils. C'était le 12 décembre 1821. Ce jour-là fut le premier de la réaction monarchique. Heureusement le roi, en se résignant à accentuer son évolution, ne se départit pas de son habituelle sagesse. Un homme dans la droite représentait le bon sens, l'aptitude aux affaires, la modération. Le 13 décembre 1821. Villèle fut appelé aux Tuileries.

LIVRE VI

VILLÈLE ET L'INTERVENTION EN ESPAGNE

SOMMAIRE

- I. — Villèle : son passé : distribution des partis dans la Chambre.
- II. — Nouvelle législation sur la presse (loi des 17 et 25 mars 1822).
- III. — Comment deux objets détournent un peu Villèle de sa tâche d'administrateur et de financier : les complots militaires : la guerre d'Espagne. — Les complots militaires ; où ils éclatent ; leur misérable issue.
- IV. — L'Espagne : événements de juillet 1822 ; craintes pour Ferdinand Ier. — Projets de congrès à Vérone. — Le vicomte de Montmorency est désigné pour y représenter la France ; quelles instructions il emporte ; comment la France craint à la fois les excès de zèle de la Russie et la malveillance de l'Angleterre. — Montmorency à Vienne puis à Vérone.
- V. — Le congrès de Vérone : Mathieu de Montmorency ; comment il se fait un peu trop, contrairement à ses instructions, le rapporteur de l'affaire d'Espagne ; comment, par compensation, il s'assure l'appui des puissances.
- VI. — Villèle. — Ses soucis. — Comment il voudrait maintenir la paix. — Suggestions belliqueuses de Chateaubriand. — Retour de Mathieu de Montmorency à Paris (30 novembre 1822).
- VII. — Ce que Mathieu de Montmorency rapporte de Vérone : succès et sujétion ; intervention du roi ; comment il engrange le succès et se dérobe à l'asservissement. — Démission de Mathieu de Montmorency. — Chateaubriand, ministre des Affaires étrangères. — Comment, à l'ouverture des Chambres (28 janvier 1823), le roi annonce l'intervention.
- VIII. — Comment les puissances accueillent la nouvelle de l'intervention : hostilité en Angleterre.
- IX. — Impression en France : les Chambres ; débat sur les crédits ; discours de Manuel ; comment il est exclu de la Chambre jusqu'à la fin de la session.
- X. — Embarras pour les approvisionnements ; tentative d'embauchage ; comment ce double danger est conjuré.
- XI. — Entrée en Espagne ; au début nulle résistance. — Entrée à Madrid.
- XII. — Comment les Français ont surtout à redouter leurs amis ; multiples embarras politiques.
- XIII. — Le roi Ferdinand emmené à Cadix : exaspération des royalistes ; Villèle et Chateaubriand ; leurs conseils.

XIV. — Bordesoulle atteint Port-Sainte-Marie en face de Cadix. — Ses préparatifs. — Marche du duc d'Angoulême vers Cadix. Ordonnance d'Andujar (8 août 1823).

XV. — Prise du Trocadéro (31 août 1823). Soumission de Cadix (30 septembre) et délivrance de Ferdinand. — Retour du duc d'Angoulême. — Sa rentrée dans Paris (2 décembre 1823).

XVI. — Ce que fut l'expédition d'Espagne ; en quoi elle se justifie malgré l'indignité de notre protégé.

XVII. — Villèle : La gestion financière. — Dissolution de la Chambre (24 décembre 1823). — Les élections : succès pour le ministère. — La septennalité.

XVIII. — Rejet de la loi sur la conversion. — Disgrâce de Chateaubriand.

Celui qui, pendant six années, devait gouverner la France, apparut d'abord, non à la première place, mais confondu au milieu de ses collègues. Aux Affaires étrangères était appelé le vicomte Mathieu de Montmorency, de grand nom et de grande droiture. M. de Peyronnet, un magistrat plus présomptueux que capable, devenait garde des Sceaux. Le ministère de la Guerre était confié au maréchal Victor, duc de Bellune, et celui de la Marine à M. de Clermont-Tonnerre. Le portefeuille de l'Intérieur était attribué à M. de Corbière, l'ami de Villèle. Villèle, ministre des Finances, ne figurait qu'au dernier rang. Ce ne sera que le 4 septembre 1822 qu'il sera investi de la présidence du Conseil.

Cette prééminence que l'ordonnance royale s'appliquait à voiler, le public et le monde parlementaire la pressentirent aussitôt. Villèle lui-même se garda de démentir ce jugement, car il estimait que son heure était venue. Plus de six années s'étaient écoulées depuis qu'il était arrivé de Toulouse, non dégagé des passions qui agitaient alors le Midi — car son premier écrit avait été une brochure contre la Charte — mais trop sensé pour s'attarder en cette ambiance et pour verser dans aucun excès. Peu instruit, il avait appris les affaires en les maniant, et à certains jours, on l'avait vu, ainsi qu'il l'écrivait lui-même, travailler huit heures de suite à l'étude du budget. Il s'était appliqué à clarifier ses idées plutôt qu'à les étendre, car il était de ces hommes à la tête bien faite qui n'emmagasinent dans leur cerveau que ce que leur cerveau peut contenir. De la demi-publicité des commissions, il avait passé à la publicité de la tribune. Il s'y était montré, non éloquent mais lucide, ni présomptueux ni timide, exprimant avec une autorité simple et un accent véridique ce qu'il avait à dire ; en un mot l'un de ces députés rares qui sont dans les assemblées non une parure, mais une force, et qui les dirigent d'autant mieux, qu'en les suivant on n'aperçoit point la main qui conduit.

En grandissant, Villèle avait achevé de s'assagir. Bien qu'il hésitât à se détacher de l'extrême droite, sa clairvoyance en réprouvait les intempérantes ardeurs ; surtout il désavouait toute velléité de retour à l'ancien régime. C'était chez lui bon sens ; n'était-ce pas aussi réflexion : qu'eût-il été dans le moule de la société ancienne ? Marin sur les vaisseaux du roi, propriétaire rural à Morvilles, tout au plus membre des États de Languedoc. Or, aujourd'hui, il est député à la Chambre législative ; il a été ministre d'État sous le duc de Richelieu ; il touche à l'heure de saisir le pouvoir. Bien qu'il n'aime pas l'ordre nouveau, pourrait-il sans ingratitude se dresser contre lui ?

J'hésite à souligner dès ce début ce qui se marquera mieux plus tard. Cet homme ne conçoit le plus souvent que des idées communes, mais les applique avec un bon sens supérieur. Nul étalage, nulle réclame, bien qu'avec un soin assez affiné de ne pas se laisser distancer. Bien que religieux, il n'est pas dévot. Laborieux et ennemi du faste, il se tient en garde contre les grands seigneurs et leur présomptueuse inexpérience. A Toulouse, en 1814, comme le baron de Damas qui arrive de Russie essaie de lui suggérer ses conseils sur l'administration : **Il est étonnant**, lui dit-il, **qu'ayant vécu si loin de nous, vous prétendiez déjà nous connaître**. Lui, il se découvre déjà sous l'aspect qu'il gardera toujours, ministre aux allures d'intendant, mais d'intendant probe, sagace, passionné pour l'ordre, invariablement fidèle.

C'est dans la Chambre qu'il a grandi : c'est par entente avec elle qu'il gouvernera. Mieux que personne il la connaît. Au Palais-Bourbon deux groupes lui échappent, fort diminués l'un et l'autre par les élections de 1820 et de 1821 : c'est la gauche ; c'est le parti doctrinaire. En outre, en une certaine portion du centre droit, la fidélité au duc de Richelieu et à ses collègues entretiendra pendant quelque temps une malveillante méfiance. Le reste, près de 280 membres, formera la majorité ministérielle. Mais dans cette majorité elle-même, il y a une coupure. D'un côté l'extrême droite, très bruyante, se sentant soutenue à la Cour, très résolue à mettre à haut prix son appui et à se tourner contre qui voudra la contenir. De l'autre, la droite et la portion ralliée du centre droit qui se reconnaissent à des traits communs : entière fidélité au roi, correcte soumission à la Charte, esprit d'économie, probité à toute épreuve, passion de la paix ; avec cela des vues un peu ternes, l'horreur de toute aventure et une prudence qui, à force de ne voir que le présent, engourdit parfois la prévoyance. A ce portrait ne reconnaît-on pas le portrait même de Villèle ? Ces modérés de la droite et du centre droit, propriétaires ruraux, gens de loi, gentilshommes de province, il les tiendra dans ses mains. Il est bien à leur taille, point au-dessous, point trop au-dessus non plus. Il a juste sur eux le degré de supériorité que requiert sa qualité de conducteur. Il fera mieux que les dominer, il les incarnera et eux-mêmes suivront avec d'autant plus de docilité que se sentant en pleine communion avec un chef à leur niveau, ils garderont, en obéissant, l'illusion de se gouverner eux-mêmes.

En cette distribution des forces parlementaires, voici pourtant le très réel embarras. Pour garder la majorité, il faut maintenir l'union entre l'extrême droite, et cette niasse modérée et tranquille qui se reflète et, pour ainsi parler, se mire en Villèle. Or, l'extrême droite bien que Villèle y ait siégé et conserve un très apparent contact avec elle, garde toutes les passions dont Villèle s'est dépouillé, et porte en elle le germe des desseins violents que le reste de la majorité réprouve. Ici, chez les *ultras*, on médite de refondre, au rebours de l'ordre nouveau, la législation civile, la législation religieuse aussi : là, en inclinant vers le centre, on ne veut de réactions que ce qu'il en faut pour consolider le trône. Le permanent et malaisé travail de Villèle sera de prévenir tout brisement entre les deux fractions de sa majorité. Il devra se servir de ses amis d'hier les *ultras* et pourtant les contenir. Il devra, sans se brouiller avec eux, essayer de les rendre raisonnables. Il devra feindre de partager les passions depuis longtemps refroidies en lui et en même temps étouffer les desseins que ces passions suggéreraient.. Que s'il ne peut ajourner les motions jugées dangereuses, son art sera de les dégrader jusqu'à les rendre inoffensives. Toute cette politique n'est pas au-dessus de son habileté. Ne sera-t-elle pas au-dessus de son énergie ? Tant que son autorité pourra s'appuyer sur l'autorité royale, il réussira à maintenir toutes choses de niveau. Mais que, sous un nouveau règne, les influences de cour prévalent, alors il sera débordé ; et tout son effort se réduira à essayer de contenir, par un travail de plus en plus impuissant, le courant qui à la longue le submergera.

II

Le premier gage de réaction fut la refonte de la législation sur la presse. Cette réforme avait déjà été élaborée par l'ancien ministère ; et le 3 décembre 1821, un projet avait même été déposé. On ressaisit le dessein, mais en lui

communiquant plus d'ampleur et en assurant à l'autorité des garanties plus fortes encore. De là deux projets, qui, s'ils étaient adoptés, modifieraient jusqu'à la transformer presque complètement, la loi libérale de 1819.

Tout d'abord aucun journal politique ne pourrait se créer sans l'autorisation du gouvernement C'était la consécration du régime établi à titre exceptionnel après l'assassinat du duc de Berry. La censure était en principe abolie. Toutefois elle pourrait être rétablie par ordonnance royale dans l'intervalle des sessions, mais cesserait de plein droit un mois après la réunion des députés, à moins que ceux-ci ne convertissent l'ordonnance en loi. Une série de délits nouveaux étaient introduits dans la législation : excitation à la haine et au mépris du gouvernement, excitation à la haine et au mépris contre une ou plusieurs classes de personnes, infidélité ou mauvaise foi dans les compte rendus des débats parlementaires. La plupart des pénalités édictées en 1819 étaient aggravées. Le droit de prouver vis-à-vis des fonctionnaires la vérité des faits diffamatoires était aboli. En cas d'offense envers les Chambres, celles-ci pouvaient appeler le prévenu à leur barre et le juger elles-mêmes. Enfin, par une innovation capitale non insérée dans le projet primitif mais due à l'initiative de la commission de la Chambre, la connaissance de la plupart des délits de presse était enlevée au jury et transférée à la - magistrature. A la magistrature une autre attribution était réservée où se retrouvait une réminiscence des anciens parlements : si, en une série d'articles, un journal, sans être légalement coupable, portait atteinte au respect dû au roi et aux institutions, la cour royale, en audience solennelle de deux Chambres, pourrait prononcer une suspension, d'un mois d'abord, de deux mois en cas de récidive, et enfin ordonner la suppression¹.

Bien qu'affaiblie par les renouvellements partiels de 1820 et de 1821, l'opposition demeurait puissante. Plus d'une fois au Palais-Bourbon, la véhémence des passions contraires provoqua de véritables déchaînements ; par exemple, le jour où Manuel osa parler des répugnances qui avaient accueilli le retour des Bourbons. Plus d'une fois aussi, l'image du passé s'interposant à travers le présent, les députés s'interpellèrent de banc à banc : **Vous voulez l'ancien régime !** s'exclamait-on à gauche. — **Et vous la Révolution !** répliquait-on à droite. Cependant on entendit avec une attention religieuse Royer-Collard se constituant l'avocat de la liberté de la presse, d'autant plus indispensable, disait-il, que dans la désuétude ou la destruction de toutes les coutumes, de toutes les magistratures locales, de toutes les institutions anciennes, les citoyens n'avaient plus d'autre recours contre les abus. La compétence du jury en matière de presse était la thèse favorite de M. de Serre. Il était alors malade ; et à tel point que bientôt il succomberait. Un de ses amis lut son discours qu'on écouta avec une émotion silencieuse. La vérité, c'était qu'une crainte, qui se réaliserait plus tard, obsédait déjà quelques esprits prévoyants : si la magistrature cédait à l'esprit d'indépendance, presque de fronde, familier aux parlements d'autrefois, que ferait la Royauté ? Et ne regretterait-elle pas, fût-ce avec ses entraînements, le jury qui passe, quand elle trouverait en face d'elle, non seulement désapprobateurs mais presque ennemis, des juges constitués à vie ? — Au Luxembourg, l'opposition eut pour principaux organes le comte Molé, déjà habile dissolvant de tous les ministères où il ne figurait pas, puis le duc de Broglie grave, éloquent, prévoyant, mais déjà trop déviant vers la gauche pour garder son entière sérénité. — Quand on procéda au vote, le nombre des suffrages hostiles étonna : chez les députés, 93 suffrages contraires pour la première loi

¹ Lois des 17 et 25 mars 1822. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XXIII, p. 479 et 481.)

sans compter une quarantaine d'abstentions, et 137 pour la seconde chez les pairs plus de 80 voix défavorables. C'est que l'opposition groupait plusieurs éléments : la gauche, les doctrinaires, puis au centre droit quelques-uns des amis du duc de Richelieu. A l'extrême droite elle-même, il y eut trois ou quatre défections : en effet, les plus combatifs répugnaient, en diminuant les franchises de la presse, à éteindre une arme qu'ils entendaient retourner contre le ministère lui-même, si jamais le ministère devenait suspect de modération.

Villèle avait suivi ces longs débats, non sans déplorer le temps perdu. Il avait hâte d'aborder son programme : ordre dans l'administration, économie dans les finances, perfectionnement de la comptabilité publique. Mais les débats parlementaires seraient-ils sa seule diversion et ne serait-il pas entraîné bien vite hors de la sphère où il eût souhaité s'absorber ? A travers son programme de travail réglé et paisible, deux événements s'intercalèrent : les *complots militaires*, puis la *guerre d'Espagne*. Ainsi arriva-t-il que, presque malgré lui, il fut d'abord transformé en répresser de troubles, puis jeté dans grande politique européenne, tandis qu'il n'aspirait qu'à être le parfait régisseur de la monarchie restaurée.

III

On a décrit ailleurs par quelles coalitions, libéraux et bonapartistes s'étaient liés. Avec le temps on s'était enhardi. Pendant l'été de 1820, diverses dénonciations avaient mis la police parisienne sur la trace d'un complot. Le principal siège des menées était un magasin connu sous le nom de *Bazar français*, où se groupaient, sous prétexte d'opérations commerciales, beaucoup d'officiers en demi-solde. A ceux-ci s'était joint un avocat du nom de Rey. Le projet était de renverser la royauté. Par quoi la remplacerait-on ? On ne le savait pas bien. Le 19 août 1820, des arrestations avaient été opérées, mais sans un plein succès ; car les plus résolus des conjurés, tels le capitaine Nantil et l'avocat Rey, avaient réussi à se dérober. Le procès avait été déféré à la Chambre des pairs constituée en cour de justice. Après une très longue instruction, elle se réunit pour juger les accusés. Plusieurs motifs l'inclinèrent à l'indulgence : d'abord les plus coupables étaient en fuite : puis le complot avait été surpris avant tout commencement d'exécution : enfin un souci dominait, celui de sauver les hommes politiques, tels que La Fayette, d'Argenson et d'autres, qui avaient eu l'imprudence coupable de recevoir les confidences et d'encourager les desseins factieux. L'arrêt, rendu le 16 juillet 1821, surprit par sa débonnairerie : six condamnations à l'emprisonnement, l'acquiescement pour les autres inculpés.

Jusqu'à là le danger était minime. Ne deviendrait-il pas plus réel si les agitateurs, bonapartistes ou révolutionnaires, et tous à face de libéraux, réussissaient à enrôler leurs partisans dans les cadres d'une société secrète, puissante par sa discipline, malaisément saisissable tant elle se dissimulerait, attirante pour les imaginations par le mystère même où elle s'envelopperait ?

Or, peu de temps auparavant, deux ou trois jeunes Français, partis de leur pays par prudence, puis rassurés par la mansuétude de la cour des pairs, avaient apporté de Naples les statuts d'une association, créée jadis en Italie, sous le nom de *carbonarisme*, dans un but de résistance patriotique à l'étranger, et transformée plus tard en instrument de révolution. En un petit conciliabule d'étudiants, on lut le règlement. La faveur fut extrême. Comme cette

organisation vaudrait mieux que la franc-maçonnerie où les bourgeois s'incrustaient ! Sans plus tarder on traça les cadres. Chaque groupement de vingt membres formerait une association particulière à laquelle on donna le nom de *vente*, emprunté à l'Italie. Au-dessus il y aurait les *ventes centrales*, puis au-dessus encore *la vente suprême*. Les affiliés étaient tenus de garder le secret, de se pourvoir d'un fusil et de vingt-cinq cartouches, de payer une cotisation mensuelle d'un franc. Rapidement les affiliations se multiplièrent parmi les étudiants, les commis, les employés. Puis, de Paris, la propagande s'étendit en province, en Alsace d'abord, puis dans d'autres régions. La mort de Napoléon, connue à Paris le 5 juillet 1821, stimula loin de décourager. Le grand Empereur, quelque soin qu'on eût pris à lui appliquer un masque libéral et humanitaire, ne laissait pas que d'inquiéter et, perçant sous tous les camouflages, la véritable face de despote apparaissait. Avec son fils, enfant débile, nul espoir n'était chimérique. Constitution de 1791, consultation nationale, Empire avec une régence et des institutions démocratiques, tout flottait ; et à travers ces vagues perspectives chacun voyait, croyait voir tout ce que sa passion lui montrait. Pour accréditer l'association, il fallait qu'elle se recommandât de quelques noms connus du public. Au seul mot de conspiration, La Fayette vibra. Il embrassa chaleureusement l'entreprise et, en cas de succès, serait le chef dont on se parerait ! A l'association se rattachèrent un certain nombre de personnalités formant à côté et même au-dessus de la haute vente, une sorte de comité directeur. Tels Cor-celle et Kœchlin, tel Manuel très hostile aux Bourbons mais de zèle circonspect, tel d'Argenson fort soupçonneux lui aussi et enclin à voir partout des agents provocateurs ; tel enfin l'avocat Mérilhou, très mêlé en ce temps-là aux agitations politiques.

Le plus important serait d'attirer les militaires. Le travail était ancien. On le poursuivit avec un redoublement d'ardeur. Contre les Bourbons quels n'étaient pas les griefs ! Aux menues largesses des cafés succédèrent des sortes de banquets, pauvres de mets, riches d'eau-de-vie. Sous la boisson on s'excita. Oui, on relèverait le drapeau tricolore ; oui, on épurerait les régiments ; oui, on se débarrasserait des prêtres ; oui, on chasserait ce gros Louis XVIII. Cependant parmi ces militaires au cerveau faible, à l'imagination surexcitée, quelques-uns — les plus exaltés à l'heure présente — se réveilleront tout dégrisés. Demain, ils réfléchiront ; après-demain ils s'affoleront ; encore quelques jours et tout terrifiés de ce qu'ils ont entendu, tout éperdus du châtimeur qui peut-être les attend, ils s'abaisseront, par espoir de se sauver, jusqu'à se transformer en délateurs.

Entre toutes les provinces de France, celles de l'Est et celles de l'Ouest étaient les mieux préparées pour la rébellion.

On a déjà décrit cette longue bande frontière qui s'étend de Grenoble à Strasbourg. Nulle part l'esprit public ne s'y est modifié, ni dans l'Isère qui a élu Grégoire, ni dans le Rhône qui a élu Corcelle, ni dans la Saône-et-Loire tout imprégnée de bonapartisme révolutionnaire et qui vient d'élire trois députés de l'opposition, ni dans la Côte-d'Or administrée naguère par M. de Girardin qui maintenant siège à la gauche de la Chambre, ni surtout dans l'Alsace où d'Argenson est influent par ses forges et Kœchlin plus influent encore par ses manufactures, où les garnisons, quoique nombreuses, n'offrent qu'une demi-sécurité tant elles ont été travaillées !

Et à l'Ouest, voici — avec une assez forte dose d'illusion à la vérité — des chances à peu près pareilles. En ces régions, autant les paysans sont imprégnés

de royalisme, autant les bourgeois gardent à travers les années le cuisant souvenir de ce qu'ils ont souffert par les Vendéens, de ce qu'ils ont enduré par les Chouans. Ainsi apparaît Nantes menacée si longtemps par les soldats de Charette campés de l'autre côté de la Loire ; Saumur qui a vu les gens du Bocage s'avancant jusqu'au pied de son château fort, et campés sur la place de la Bilange ; Rennes où tout est à l'opposition, magistrature, barreau, école de droit ; Brest enfin, sorte de forteresse jacobine au bord de l'Océan, Brest qui naguère a conspué Bellart, l'accusateur de Ney, et a chassé hors de ses murs les prêtres de la Mission. Et jusque dans les plus petits recoins du Bocage ou du Marais, la même rivalité règne, campagnards et citadins s'obstinant pareillement dans leurs souvenirs. On a même là-bas devancé les *carbonari* ; car, sous le nom de *chevaliers de la liberté*, une association secrète, devenue très puissante, a enrôlé dans la vallée de la Basse-Loire les tenants les plus ardents de la coalition bonapartiste et libérale.

Il n'entre pas dans le plan de ce livre de retracer le détail des conspirations qu'enfanta la propagande des sociétés secrètes. Ce qui passionna les contemporains, ce qui dans ma jeunesse semblait aux vieillards chose digne de mémoire, n'apparaît plus que comme tentatives misérables où quelques pauvres gens, enfiévrés et crédules, s'engagèrent follement, tandis que les hauts chefs, parlementaires ou autres, se contentaient de jouer la vie d'autrui.

A Belfort et à Saumur dans les derniers jours de décembre 1821 un double soulèvement devait éclater. — A Belfort, les conjurés, gens des ventes ou officiers en demi-solde, comptaient sur la défection du 29^e de ligne ainsi que sur le concours de La Fayette, de Kœchlin, de d'Argenson qui, en cas de succès, formeraient un gouvernement provisoire. Au dernier moment La Fayette tarda, d'Argenson, à ce qu'il semble, se renferma chez lui, et l'exécution dut être ajournée. Sur ces entrefaites, la divulgation inconsciente d'un sous-officier découvrit tout. Les plus compromis réussirent à s'enfuir : les comparses furent arrêtés. — A Saumur le plan de conspiration ne rencontra pas meilleure fortune, et une fortuite saisie de papiers révéla tout le projet. — Pour comble de mauvaise chance, deux autres essais de complots échouèrent dans le même temps, l'un à Nantes où l'on comptait de nombreuses intelligences dans la garnison, l'autre à Marseille où fut arrêté un ancien officier de la garde impériale, le capitaine Vallée.

Tel fut l'échec des premières tentatives.

Dans l'Ouest, *carbonari* et *chevaliers de la liberté* ne voulurent point demeurer sous le poids de l'insuccès. Le dessein fut repris, cette fois avec des proportions plus vastes et qui donneraient à l'entreprise un aspect d'insurrection. Le chef fut un ancien général de l'Empire, le maréchal de camp Berton, militaire de jugement médiocre mais ardent et brave. Ses principaux complices furent le médecin Caffé, le lieutenant Delon, le chef de bataillon Gauchais, et un ancien maire de Saumur nommé Fournier. Le 24 février fut le jour fixé pour la prise d'armes. Le lieu de rassemblement serait la petite ville de Thouars où l'on espérait de nombreux concours. Berton s'y rendrait avec quelques fidèles. C'est de là qu'on se dirigerait vers Saumur qui n'était qu'à la distance de sept lieues. En route on se flattait de recueillir tous ceux qu'attireraient les promesses, que tromperaient les fausses nouvelles, qu'électrifierait le drapeau tricolore déployé. — A l'aube du 24, Berton, sortant de la maison Saugé où il avait reçu l'hospitalité, parut en uniforme. Il mit la main sur les cinq gendarmes, seule force de la petite ville, et annonça la déchéance des Bourbons, ainsi que la formation

d'un gouvernement provisoire avec La Fayette, Foy, Kératry, Voyer d'Argenson, Benjamin Constant ; puis il notifia par voie de proclamation qu'il était le général en chef de *l'armée de l'Ouest*. C'était un dimanche. La population rassemblée regardait, ahurie. Après avoir pillé une boutique d'armurier, on se mit en route. En tête un tambour et un ancien soldat du nom de Jaglin qui portait un drapeau tricolore ; puis les gendarmes enrôlés moitié de gré, moitié de force ; enfin une bande de 140 hommes environ. On passa à Montreuil-Bellay où l'on fit une vingtaine de recrues. De temps en temps on poussait les cris : Vive Napoléon II ! Vive le peuple ! Vive la liberté ! En cette marche singulière, n'eût-on pas saisi une réminiscence des guerres civiles qui jadis s'étaient déroulées en ces mêmes lieux ? Cette même route, les Vendéens l'avaient suivie — mais avec quelle autre ardeur et quelle autre foi ! — quand le 9 juin 1793, sous la conduite de Cathelineau, ils s'étaient, eux aussi, portés vers Saumur. En chemin, on s'était attardé, et plusieurs, en un retour de sagesse, avaient abandonné le cortège. La nuit était venue quand on atteignit le pont Fouchard, ce pont sur le Thouët, par où l'on accède à la ville. Cependant un gendarme qui s'était échappé avait donné l'alarme à Saumur. Les gardes nationaux furent requis, pareillement les élèves de l'école de cavalerie, et tous ensemble garnirent les abords du pont. La lutte s'engagerait-elle ? Le maire survint, et d'une rive du Thouët à l'autre, puis dans la cabane du receveur d'octroi, parlementa avec les rebelles. Le sous-préfet, lui aussi, répugnait à l'immédiat emploi de la force, ne voulant pas exposer la vie des gardes nationaux qui étaient, disait-il, pères de famille. Les gens de Montreuil, de Thouars, fatigués de la marche et déjà désillusionnés, avaient eu le temps de réfléchir qu'ils étaient pères de famille aussi. Berton semblait lui-même avoir perdu son ordinaire assurance. De l'intérieur de la ville où il comptait pourtant beaucoup d'amis, nul encouragement ne lui venait. Il sentait sa petite bande toute fléchissante et prête à se disperser, sous la première attaque qui ne pourrait tarder. Vers le milieu de la nuit, il donna le signal de la retraite ; et les manifestants se débandèrent, n'ayant d'autre souci que d'effacer leurs traces.

Cependant l'entreprise eut son épilogue. Tandis que le lieutenant Delon s'embarquait pour l'Espagne, Berton était resté en France, caché d'abord à La Rochelle, puis à Rochefort, enfin aux environs de Saumur, et tout possédé du désir de venger son échec. En mai 1822, un nouveau complot est tramé. Mais l'issue est encore plus misérable qu'à la précédente tentative. Berton se confie à un sous-officier du nom de Wœlfeld qui le trahit, l'assaille, le terrasse et le livre à la justice.

Belfort, à la fin de 1821, avait ourdi son premier complot, en même temps que Saumur préparait le sien. Le même effort, qui fut repris en Anjou au mois de février 1822, puis quatre mois plus tard, se renouvela aussi à l'est de la France. Mais peut-on donner le nom de coin-plot à une entreprise que l'autorité découvrit aussitôt et qu'elle conduisit elle-même, en tenant tous les fils, jusqu'au point où elle put saisir en flagrant délit les rebelles ? Voici — car je n'ose le négliger tout à fait — le misérable épisode. Les inculpés de la première conspiration étaient en prison à Colmar. Un lieutenant-colonel du nom de Caron résolut de les délivrer. C'était un militaire d'une simplicité remarquable, au moins si l'on en juge par le piège où il se laissa engluer. Il s'ouvrit de son dessein à un officier en demi-solde du nom de Roger et à un sous-officier nommé Delzaine. Delzaine, allant trouver ses supérieurs, leur révéla tout. Ceux-ci, au lieu d'arrêter Caron, imaginèrent de le laisser s'enfermer. Ils prescrivirent à quelques sous-officiers de feindre une chaleureuse adhésion, et quand le fait de la conspiration serait bien authentiqué, de se jeter sur le conspirateur. Ainsi fut fait. Le crédule Caron, émerveillé d'être

si bien soutenu, transforma son projet de délivrer les captifs en un vrai plan d'insurrection. A quelques jours de là, le 2 juillet 1822, un fort détachement de chasseurs à cheval sortit de Colmar sous la conduite de sous-officiers. On avait commandé aux hommes l'entière obéissance. Hors de la ville, on rencontra Caron qui, se mettant en uniforme, prit le commandement de la colonne. Un drapeau tricolore fut déployé ; on cria : *Vive l'Empereur*. On prit la route de Belfort, puis celle de Mulhouse, avec l'espoir de propager, chemin faisant, le soulèvement. Nulle méfiance chez le naïf conspirateur. Bien loin de là, en chemin, il raillait la sottise de Berton qui, lui, s'était laissé surprendre. A quelques lieues de la ville, on fit halte en une auberge. La comédie ayant assez duré, les sous-officiers se jetèrent sur Caron, le ligotèrent, le ramenèrent à Colmar ; et ainsi finit, bien menée quoique avec un singulier aspect de traîtrise, une aventure où le conspirateur se montra trop candide et l'autorité militaire pas assez.

J'ai abrégé, j'aurais voulu abrégé plus encore le récit de ces échauffourées. Après les arrestations les procès. Mais n'était-ce pas en dehors du prétoire qu'il fallait chercher les vrais responsables ? Dans le procès du *Bazar français*, la Cour des pairs, attentive à ne point voir, s'était appliquée à laisser hors de cause les députés. Dans le procès de Berton, qui se déroula à Poitiers, le procureur général Mangin se dégagea de ces timidités. C'était un magistrat passionné, mais de remarquable courage. Il osa démasquer, comme complices de la conspiration, entre autres personnages, La Fayette. Nul doute en effet que La Fayette n'eût connu et encouragé les complots. Son voyage dans l'Est et ses menées, à l'époque de la première affaire de Belfort, prouvent qu'il lia alors partie avec les conjurés. Un témoignage très net, bien que rétracté ensuite, atteste qu'il y eut entente entre lui et l'un des conjurés de la dernière affaire de Saumur, le chirurgien Grandmesnil. Que dire des autres députés ? Le nom de Kœchlin est inséparable de la première' conspiration de Belfort. Manuel et d'Argenson furent pareillement mêlés aux desseins factieux ; mais, soit pressentiment de l'échec, soit crainte des délateurs, ils évitèrent de s'engager à fond. Quant à Benjamin Constant, Laffitte, le général Foy, s'ils connurent les projets d'attentat, rien n'établit qu'ils les aient aidés ni même approuvés.

Après les procès les exécutions : le 2 mai le sous-officier Sirejean, bon militaire au dire de ses chefs, mais compromis dans le premier complot de Saumur ; le 10 juin le capitaine Vallée, fusillé à Toulon ; le 1er octobre le lieutenant-colonel Caron ; le 4 et le 7 octobre Berton et trois de ses complices. C'était peu si l'on songe au nombre des accusés. Mais parmi les fauteurs de complots, plusieurs des plus coupables avaient réussi à se cacher ou à quitter la France ; d'autres s'étaient sauvés par des révélations ou bénéficièrent de la clémence royale.

Dans le même temps, un autre procès se déroula qui mérite un peu plus d'attention, non par lui-même, mais parce qu'il excita dans Paris et dans les provinces une émotion qui fut lente à s'apaiser.

Le 45e de ligne qui tenait garnison au Havre avait été, vers la fin de 1820, transféré à Paris et avait été caserné dans le quartier des Écoles. Là, un sous-officier du nom de Bories fut affilié par un étudiant au carbonarisme et se transformant lui-même en chef de vente, recruta pour l'association, soit par lui-même, soit par des complices, quelques-uns de ses camarades, entre autres les sergents Pommier et Goubin et un peu plus tard le sergent Raoult. Ces pauvres gens, à la fois ardents et simples, s'exaltèrent à l'envi, et à tel point, prétend-on,

que d'eux, ayant entendu une nuit battre le tambour à l'occasion d'un incendie, se leva et descendit de la chambrée avec les hommes de son escouade, persuadé que c'était le signal de la prise d'armes. Le gouvernement s'efforçait en ce temps-là de remédier par de fréquents changements de garnison à l'influence dissolvante de l'élément civil. Le 45^e de ligne, à la fin de 1821, fut dirigé sur La Rochelle. Avant le départ, Bories emmena les affiliés de son régiment en une auberge portant cette enseigne *Au roi Clovis*. On y banqueta en compagnie de deux délégués de la haute vente : un chef d'institution nommé Hénon, un avocat du nom de Baradère. Hénon vanta en paroles enflammées les exploits des anciens républicains, proposa en exemple l'armée espagnole révoltée et parla aussi, à ce qu'on assure, de la Constitution de 1791. Les soldats ne connaissaient ni la Constitution de 1791 ni aucune autre ; mais de confiance, ils applaudirent. On, se promit de garder contact, et sans rien préciser l'on s'encouragea pour l'action prochaine. Pendant la route, Bories n'omit aucune imprudence. A Orléans il se querella avec les soldats d'un bataillon suisse ; puis il rassembla à *l'auberge de la Fleur-de-lys* les affiliés de son régiment et leur annonça qu'ils seraient bientôt appelés à concourir à de grands desseins. Le complot éclaterait, disait-il, avant qu'on n'eût atteint La Rochelle. C'eût été merveille que de ce conciliabule rien ne transpirât. Déjà suspect, bientôt dénoncé, Bories fut pour le reste de la route mis en étroite surveillance. A son défaut, les chefs de la petite vente régimentaire étaient Pommier et Goubin. Eux aussi, ils ne négligèrent rien de ce qui pouvait les perdre ; car à Niort, ils entrèrent en conférence avec les carbonari de la ville. On arriva à La Rochelle. Bories fut déposé à la prison. Sur ces entrefaites, un autre sous-officier nommé Goupillon fut agrégé à la secte. Les semaines qui suivirent se consumèrent en d'obscures menées que l'instruction ne devait éclaircir qu'à demi. Cependant l'autorité poursuivait son enquête. Pommier et Goubin furent arrêtés. Goupillon terrifié découvrit tout ce qu'il savait. Soit excès de trouble, soit espoir de se sauver, Goubin et Pommier se laissèrent aller à divulguer l'organisation des ventes. A Paris, l'instituteur Hénon fut arrêté aussi et, non moins atterré, fit pareillement des aveux. La justice tenait toute la trame et n'avait plus qu'à s'armer de la loi.

A raison des complices civils, la juridiction compétente fut la juridiction ordinaire. Le 21 août 1822, les débats s'ouvrirent devant la Cour d'assises de la Seine. Les autres procès s'étaient jugés au loin. C'était au cœur de Paris que celui-ci allait se dérouler. Les accusés étaient au nombre de 25. Une attention nuancée de sympathie se fixa aussitôt sur les quatre sergents du 45^e de ligne, Bories, Pommier, Goubin, Raoulx. Ils étaient jeunes. Hormis les menées coupables où ils s'étaient laissé entraîner, aucune tache ne pesait sur leur vie. Il y avait eu propos échangés, propositions concertées, mais sans que les bras se fussent armés et sans que l'ordre matériel eût été troublé. Puis, les vrais responsables n'étaient-ils pas plutôt les prêcheurs de troubles qui avaient surexcité ces pauvres gens jusqu'au délire et bientôt se pareraient de leur mort, après avoir assuré leur propre sécurité !

Le dessein du gouvernement était de frapper, à travers les accusés, le carbonarisme lui-même. L'avocat généra ! M. de Marchangy s'appliqua par-dessus tout dans son réquisitoire à en retracer l'origine, les développements, les funestes résultats. A certains moments, il sembla que Bories et ses compagnons fussent oubliés. Ils ne reparurent que pour rendre plus sensible par une réalité concrète la thèse du ministère public et pour montrer par leur exemple où peuvent conduire les sociétés secrètes.

Ces sociétés secrètes, dénoncées avec tant de solennité, avaient beaucoup d'affiliés dans l'auditoire et surtout au banc des défenseurs. Tel en particulier Mérilhou à qui Bories avait confié ses intérêts. Les noms des avocats ne laissent point d'être suggestifs : Barthe, Delangle, Mocquart, Chaix d'Est-Ange. Ils plaident à deux fins, pour leurs clients et pour leur propre renommée. A plusieurs la renommée vint. On les retrouvera sous une autre monarchie ; on les retrouvera aussi sous le *Second Empire*, comblés de faveurs et guéris de liberté.

On a essayé après coup de dramatiser l'attitude et les -réponses des accusés. La vérité, c'est que par un arrière-espoir de se sauver, ils rétractèrent leurs aveux et s'engluèrent assez piteusement dans les contradictions et les mensonges. Pourtant, tout à la fin du débat, Bories se releva par une déclaration très fière : *On m'a dénoncé, dit-il, comme le chef du prétendu complot ; j'accepte ce rôle ; mais que mes camarades soient sauvés !* Le 5 septembre le verdict fut rendu. Sur 25 accusés, 13 étaient acquittés, 7 condamnés à l'emprisonnement ; un autre, Goupillon, était épargné comme révélateur. Les quatre sergents étaient condamnés à la peine capitale.

Projets d'évasions, tentative de corruption sur le directeur de la prison, tout fut tenté pour les soustraire au supplice. Eux-mêmes auraient peut-être racheté leur vie en dénonçant ceux qui les avaient précipités à leur perte. Pauvres martyrs d'une cause qui ne valait pas le martyre, ils gardèrent jusqu'au bout le silence. Ils furent guillotins tous quatre, le 21 septembre à quatre heures de l'après-midi.

La Cour manquait rarement l'occasion d'être maladroite. Il devait y avoir ce jour-là une fête aux Tuileries. L'esprit le moins inventif eût trouvé un prétexte pour l'ajourner. On ne saisit point l'opportunité, et il y eut le soir représentation de gala au château. A quelques jours de là, M. de Marchangy, magistrat très méritant d'ailleurs, reçut un avancement qui semblait trop une immédiate récompense : *Il a reçu le prix du sang*, écrivait à ce propos M. de Barante. Pendant tout le procès, La Fayette et ses amis avaient tremblé. Quand ils surent que les condamnés étaient morts sans qu'aucune pression déliât leurs lèvres, ils respirèrent. A Manuel on prêta ce mot : *Ils ont su bien mourir*. Beaucoup, même parmi les royalistes, regrettèrent que le roi n'eût pas exercé son droit de grâce. Le gouvernement, plus sensible à la raison d'État qu'à l'humanité, jugea que la rigueur d'un jour garantirait peut-être pour bien des jours l'entière sécurité. Le vrai, c'est que le terrible exemple porta ses fruits et qu'on n'eut à réprimer désormais aucun complot militaire. Quant au peuple de Paris, il garda fidèlement l'image des quatre jeunes gens qui s'étaient, disait-il, sacrifiés pour la liberté. Des lithographies les popularisèrent, des chansons, des poésies les célébrèrent. Il y a des appellations qui se perpétuent même quand tout ce qu'elles commémorent semble voué à l'oubli. Aujourd'hui encore, à l'entrée du cimetière Montparnasse, on peut, sur la porte d'un débit de vin, lire cette enseigne : *Aux quatre sergents*.

IV

Après le souci des complots militaires, le grand souci de l'expédition d'Espagne.

On a vu¹ comment le roi Ferdinand VII, en 1820, s'était résigné à convoquer les Cortés et à subir la constitution — plus républicaine que monarchique — de 1812. En pliant sous la contrainte, il n'avait point désespéré de ressaisir la pleine autorité. Il avait contre lui les classes éclairées, mais pour lui le peuple. Au printemps de 1822, diverses manifestations en Biscaye, en Navarre, en Catalogne, au cri *Vive le roi absolu* l'avaient encouragé à oser. Au commencement de juillet, sa garde royale essaya, par une sorte de contre-révolution militaire, de l'arracher à sa servitude. Mais elle fut battue par les miliciens. Ferdinand vaincu dut choisir ses ministres parmi ses ennemis ; et désormais presque prisonnier quoique entouré des hommages extérieurs de la royauté, il fut replacé sous un joug pire que celui qu'il avait tenté de secouer.

A moins de trente ans de distance, l'image de Louis XVI était présente à tous les yeux. Son destin ne serait-il pas celui de Ferdinand ? Tout pénétré de la solidarité des couronnes, le tsar s'exalta en une émotion ardente. Metternich devint attentif, autant du moins qu'il pouvait l'être aux disgrâces des autres. L'Angleterre se tint aux aguets, aussi froide qu'Alexandre était chaud, hostile en principe à toute intervention, et prête d'ailleurs à vouloir le contraire de ce que voudrait la France. L'impression fut surtout vive à Paris : le roi Ferdinand était un Bourbon, et c'était près de nos frontières que les événements se déroulaient.

Ce temps était celui des Congrès. Il y avait eu, moins de quatre ans après le Congrès de Vienne, le Congrès d'Aix-la-Chapelle, puis celui de Troppau, puis encore celui de Laybach, continuation de celui de Troppau. A Laybach on s'était promis de se réunir en l'automne de 1822 à Vérone. L'objet était de régler d'une façon définitive le sort de l'Italie. Mais voici que l'affaire d'Espagne se jetait à la traverse ; et sûrement elle reléguerait tout le reste au second plan.

A qui la France confierait-elle le soin de la représenter ? Louis XVIII avait songé à Villèle. Celui-ci se refusa : il se jugeait plus utile à Paris ; il n'avait jamais été mêlé aux affaires diplomatiques ; puis il sentait qu'il serait — lui gentilhomme de petite maison — peu décoratif en une assemblée de princes et de souverains. Le vicomte Mathieu de Montmorency, ministre des Affaires étrangères, convenait à la fois par son nom, ses fonctions, sa droiture. Le 26 août, à la suite d'une "délibération du Conseil, il fut désigné, bien que le roi eût peu de penchant pour lui. Cependant Chateaubriand, ambassadeur à Londres, brûlait d'envie qu'on pensât à lui. On l'adjoignit à Montmorency ; et du même coup on décida d'appeler aussi à Vérone M. de Caraman qui était ambassadeur à Vienne et M. de La Ferronnays qui l'était à Saint-Pétersbourg.

Quelles instructions donnerait-on au représentant de la France ? Villèle qui serait dans quelques jours président du Conseil, ne l'était pas encore officiellement, et par suite n'avait d'autre droit que celui de suggérer des avis. Son vœu le plus cher, comme celui du roi lui-même, était le maintien de la paix, et tous les efforts devaient tendre à la sauvegarder. Que si par malheur, l'intervention devenait nécessaire, il importait que la France agit à son heure, en pleine liberté, et non comme mandataire de l'Europe. Dans cet esprit, notre représentant devrait exprimer des vœux pour une solution pacifique, observer pour tout le reste la plus extrême réserve, ne rien dire qui pût lier ou compromettre son gouvernement et surtout se garder, c'était l'expression de Villèle, de se faire *le rapporteur de l'affaire d'Espagne*. — En stipulant pour son pays une place à part et une entière liberté quant au mode d'action, Villèle n'entendait pas se dégager

¹ Voir supra, livre V, § 4.

des autres gouvernements, au point de ne leur rien demander. Le représentant de la Cour des Tuileries devrait consacrer tous ses soins à obtenir d'eux le réconfort d'un traité, portant promesse d'appui moral, d'appui matériel même, si nous le réclamions jamais. De la sorte, la France, tout en agissant seule, n'agirait qu'en se sentant soutenue, et particulièrement serait gardée contre l'Angleterre, si le gouvernement britannique dont on soupçonnait la malveillance s'égarait jamais jusqu'à l'hostilité.

Telles étaient les vues du gouvernement français, vues très sages mais un peu subtiles et qu'il serait malaisé d'interpréter sans déviation. Le plénipotentiaire français devait dire au Congrès : **Nous entendons agir à notre heure, en toute indépendance**, et en même temps devait ajouter : **Soyez derrière nous**. Si on l'interrogeait, pourrait-il se taire, sans fournir aux puissances un prétexte pour décliner tout appui, même moral ? Que s'il parlait, ne serait-il pas entraîné par la force des choses à se faire plus ou moins, comme le redoutait Villèle, le **rapporteur** de l'affaire d'Espagne ? Là résidait un double écueil, celui de provoquer par trop de réserve une réserve pareille, celui de se découvrir par trop d'abandon ; et cette attitude, toute en délicates nuances, aurait eu de quoi embarrasser, même un diplomate plus exercé que ne l'était le loyal Mathieu de Montmorency.

Mathieu de Montmorency quitta Paris le 31 août. Il se dirigea vers l'Italie en prenant la route de Vienne. En cette ville s'était ouverte une conférence sur les affaires de Grèce, et il avait chance, en y faisant halte, de prendre un premier contact avec ceux qui conduisaient la politique européenne. Il s'éloigna, laissant Villèle fort soucieux. Celui-ci pressentait des complications. Il se désolait à la pensée d'une guerre qui interromprait le long repos réparateur qu'il eût souhaité pour son pays. **Quelle maudite affaire !** disait-il en parlant de l'affaire d'Espagne. En homme méthodique, tout absorbé dans ses comptes, il calculait la dépense. Par-dessus tout, sa perspicacité lui montrait parmi les puissances, une adversaire, l'Angleterre, qu'il faudrait braver sans la rendre tout à fait hostile ; puis une amie trop zélée, la Russie, qu'il faudrait contenir sans en décourager la précieuse amitié.

Le suicide de Castlereagh venait de faire passer le pouvoir aux mains de Canning. Quels que fussent les hommes, on ne pouvait mettre en doute les sentiments de la Grande-Bretagne. Le souvenir des anciennes luttes était trop vivant encore pour qu'elle pût voir sans dépit la rentrée de la France dans la grande politique européenne. En outre, sous Napoléon, elle avait par ses armes sauvé l'Espagne : or, il lui déplaisait que la France affaiblît, en se montrant dans la Péninsule, le souvenir de sa propre intervention. Enfin, la prolongation de l'anarchie espagnole laissait entrevoir à l'Angleterre une source de profits : à la faveur des troubles, elle réussirait peut-être à s'implanter dans les colonies révoltées de l'Amérique du sud, et peut-être aussi à se faire attribuer par traité avec l'Espagne elle-même de notables avantages. Si Villèle avait pu ignorer ces dispositions, un entretien avec le duc de Wellington les lui aurait découvertes, au moins en partie. C'était le 20 septembre. Le duc passait par Paris, se rendant à Vérone. Il eut une longue entrevue avec le ministre français qui venait d'être appelé à la présidence du Conseil. En cette conversation, il s'appliqua à développer, avec la double autorité de son expérience et de ses souvenirs, le danger d'une intervention en Espagne. **Les difficultés**, dit-il en substance, **sont énormes à cause de l'étendue du territoire, de la difficulté de vivre, de l'esprit des populations**. L'entreprise serait folie si on la tentait avec moins de cent mille hommes. **Pouvez-vous recevoir des secours de vos alliés ? Par mer, c'est**

impossible. Par terre, il faudrait laisser traverser votre territoire et le voudriez-vous ? Villèle avait écouté sans interrompre. Quand Wellington se fut tu, il répondit que la France n'avait qu'une pensée, celle de se garder contre des troubles dont elle pourrait subir la répercussion. Dans cet ordre d'idées, il détailla tout ce qu'il savait sur l'état de l'Espagne, à savoir les déportations de Barcelone, les exécutions, les combats journaliers tout près de la frontière des Pyrénées, les menaces envers les résidents français, l'alliance certaine des révolutionnaires espagnols avec les révolutionnaires français. Si, continua Villèle, nous étions appelés, ce qu'à Dieu ne plaise, à intervenir, ce ne serait ni sur l'invitation ni surtout sur l'injonction des puissances, mais de nous-mêmes, et seulement en cas d'atteinte à la sûreté du roi d'Espagne ou d'insultes à notre roi, à nos nationaux, à notre territoire. L'entretien dura deux heures, toujours courtois, amical même. Le lendemain le duc fut reçu par le roi ; le soir, il dîna chez Villèle et se répandit en témoignages de sympathie pour la France. Quelles que fussent ces protestations, il était aisé de découvrir sous ces apparences la contrariété des vues comme des intérêts ; et cette opposition se manifesterait sans déguisement si jamais la France déviait vers l'intervention.

A coté de l'Angleterre, aujourd'hui réservée, demain malveillante, voici la Russie dont il faut retenir les ardeurs. Pendant sa halte à Vienne, Mathieu de Montmorency fut reçu deux fois par Alexandre, le 14 septembre et le 1er octobre. Dès le début de l'entretien, le prince proclama la maxime fondamentale de sa politique qui était de subordonner les intérêts particuliers des États aux grands intérêts de l'Europe. Sur cette idée, il revint à plusieurs reprises et, nous dit la dépêche à laquelle nous empruntons ces détails, avec l'air d'une profonde conviction. Tout à l'inverse de l'Angleterre, le tsar jugeait, au point de vue de la justice internationale, l'intervention nécessaire : Nous n'interviendrons que si nous y sommes forcés, répliqua Montmorency un peu déconcerté par cet excès de zèle. Votre droit est incontestable, reprit l'Empereur. En sa hâte, il eût voulu offrir incontinent son secours et que les troupes russes pussent passer sur le territoire français. Sur les objections de notre plénipotentiaire, il se résigna quoique avec un peu de peine : Aucune de mes troupes, dit-il, ne bougera que sur votre désir ; mais, ajouta-t-il aussitôt, pensez à la grande distance et que vous pouvez avoir besoin de nous. Alexandre était doué d'une éloquence communicative ; et quand il voulait séduire, nul ne le surpassait en prévenances enlaçantes. Surtout son âme, à la fois subtile et mystique, savait s'élever jusqu'à des hauteurs où se fondaient, en un magnifique programme de solidarité pour la justice, toutes les misérables contingences de la politique. Or, Mathieu de Montmorency était fait plus que personne pour recueillir et s'approprier ces pensées magnanimes. Comme Alexandre, il aimait à monter vers les sommets ; comme lui, il se nourrissait de conceptions un peu vagues, car il avait plus de générosité dans l'âme que de lumières précises dans l'intelligence. Jadis, aux jours lointains de 1789, il avait été libéral ; de l'avoir été il se repentait, mais avec des retours moitié inconscients, moitié voulus, vers l'idéal qui avait passionné sa jeunesse. Cet état d'esprit n'était-il pas celui d'Alexandre, champion des trônes, mais se souvenant par intervalles qu'il avait été naguère, dans la lutte contre Napoléon, le défenseur des peuples opprimés ? Alexandre portait en lui des aspirations religieuses : en quoi il se rapprochait du diplomate français qui, lui, ne se contentait pas des aspirations, mais après tous les désabusements de la politique, s'était reposé dans les certitudes de la foi. Est-il étonnant qu'au premier contact Montmorency se soit enflammé ? Alexandre parlait de la solidarité des couronnes, de la Sainte-Alliance. Quel ne serait pas la grandeur du

dessein si cette Sainte-Alliance, devenant sainte vraiment au lieu de ne l'être que de nom, pouvait s'appeler *cité de Dieu !* Ainsi pensait le chrétien fervent, l'homme au cœur magnanime qu'était Montmorency. Seulement, par ces pensées mêmes, ne déviait-il pas déjà du programme que s'était tracé le positif Villèle, insensible aux apparences, fussent-elles magnifiques, et concentré dans la conception, étroite jusqu'à être exclusive, de l'intérêt national ? Cette déviation, presque insensible aujourd'hui, n'irait-elle pas en se marquant davantage ? En rendant compte de sa seconde conversation avec le tsar, Montmorency laissait percer une extraordinaire ardeur de sympathie. *Ce souverain, écrivait-il¹, a quelquefois, dans les entretiens, des moments d'une effusion éloquente et affectueuse sur les grandes idées de moralité appliquées à la politique, sur les avantages de ce système tout nouveau de bon accord et de sacrifices mutuels ; il descend ensuite à des manières si aimables d'abandon et d'obligeance personnelle qu'on a besoin pour se défendre d'émotion et même d'enthousiasme, de se rappeler certaines inconséquences de son cabinet qui malheureusement tiennent à une trop grande flexibilité ou même faiblesse de caractère cachée sous les apparences de la force.*

V

Depuis la fin de l'été, Vérone se préparait pour le Congrès. On vit arriver les journalistes — peu nombreux encore, car le *reportage* n'était pas entré dans les mœurs, — puis les artistes dramatiques, appelés en ces lieux pour l'amusement des souverains. L'empereur d'Autriche fit son entrée le 15 octobre, un peu désabusé de toutes choses et se reposant sur Metternich, alors à l'apogée de son crédit. Le lendemain survint Alexandre, accompagné de ses conseillers Nesselrode et Pozzo di Borgo. En même temps que l'empereur d'Autriche était arrivé le roi de Prusse ; mais ennuyé de son rôle secondaire, il quittera bientôt Vérone pour Venise et voyagera en Italie où mourra à Gênes son chancelier M. de Hardenberg. A défaut de George IV, Wellington représentait l'Angleterre. A cette réunion de souverains, le roi de France manquait, mais on se montrait dans un faubourg de Vérone la petite maison où il avait vécu sous la Révolution, jusqu'à l'époque où le gouvernement de Venise l'avait chassé de la République. Parmi les plénipotentiaires français, Chateaubriand était arrivé le premier. Ambassadeur à Londres, il y avait, affirmait-il, réussi au delà de toute espérance et ne doutait point que son rôle au Congrès ne consacraît sa renommée d'homme d'État. Sa vanité, très en éveil, ne trouverait-elle point là-bas quelque occasion de se mortifier ? *Vous êtes M. de Chateaubriand*, lui dit un jour une princesse ; puis, comme exhumant de vagues souvenirs : *N'est-ce pas vous, monsieur, qui avez fait des livres ?* On ignore quelle fut la réponse. Cependant, au programme officiel du Congrès figurait le règlement des affaires d'Italie. Donc on vit arriver à Vérone — et accompagnés de leurs ministres — plusieurs des petits souverains qui se partageaient la péninsule. Quelques-uns de ces princes ou de leurs conseillers rappelaient de mémorables souvenirs : tel le cardinal Spins, jadis l'un des négociateurs du Concordat : telle surtout, l'ex-impératrice Marie-Louise. *Elle*

¹ Lettre du vicomte de Montmorency à M. de Villèle, 1er octobre 1822. (*Souvenirs et correspondance de Villèle*, t. III, p. 88.)

était très gaie, a écrit d'elle Chateaubriand, et il ajoute : *L'univers s'étant chargé du souvenir de Napoléon, elle n'avait plus la peine d'y songer*¹.

Pendant ce temps, Montmorency, parti de Vienne, franchissait les dernières étapes qui le séparaient de Vérone. Chemin faisant, un peu de mauvaise humeur le travaillait. Bien qu'il eût pu pressentir avant son départ de Paris la prochaine élévation de Villèle, il n'avait pas lu, sans en être froissé, l'ordonnance royale qui conférait à son collègue la présidence du Conseil ; si humble chrétien qu'il fût, il se façonnait mal à l'idée que, lui Montmorency, lui pair de France, devint le subordonné du petit gentilhomme venu naguère de Toulouse et préposé aux Finances. Puis, dans les longues méditations de la route, il se pénétrait des chaleureuses suggestions d'Alexandre. Emporté par ces pensées, Montmorency cédait à des ardeurs qui contrastaient avec les temporisations de Villèle. Non, il ne se ferait pas à Vérone le *rapporteur* des affaires d'Espagne. Cependant le 9 octobre, en une lettre, datée d'Insprück, il traçait ces lignes² : *Il est difficile ou plutôt impossible que je ne prenne pas le premier la parole dans la première conférence où sera traitée l'affaire d'Espagne. La nature même des choses semble l'exiger. C'est un devoir qui nous est imposé ; c'est en même temps un droit qu'on nous reconnaît de nous exprimer franchement sur notre situation actuelle vis-à-vis d'un pays qui nous touche de si près et nous intéresse si vivement.*

Mathieu de Montmorency arriva le 19 octobre à Vérone et trouva bien vite celui qui le provoquerait à parler. Pour l'intervention la Russie était toute de feu, l'Angleterre toute de glace. Si l'on exceptait la Prusse qui ne comptait guère, restait l'Autriche. *On m'interrogera*, avait dit Montmorency. L'interrogateur serait Metternich.

Le plan général de Metternich était d'assurer la domination autrichienne en Italie et pour tout le reste d'assoupir l'immense foyer que la Révolution avait allumé. Pour cela, il faudrait surveiller toute initiative trop hardie des princes, décourager — fût-ce même au prix d'une répression sévère — toute effervescence des peuples, et engourdir toutes choses en un universel repos. Or, les événements de Madrid venaient bien malencontreusement déranger tout ce programme. Les troubles espagnols pourraient fournir à la Russie un prétexte pour s'immiscer dans les affaires de l'Europe méridionale, à l'Angleterre une tentation de se dégager de la Sainte-Alliance en se disant libérale, à la France une occasion de rentrer dans la grande politique en déployant son drapeau au delà des Pyrénées. En ces conjonctures, l'effort principal du gouvernement autrichien serait de prévenir tout accord trop intime — et par suite inquiétant entre la Russie et la France, de se maintenir lui-même en contact étroit avec l'Angleterre et de la prémunir contre toute complaisance révolutionnaire. On ferait tout pour éviter la guerre. Que si on ne pouvait l'empêcher, l'extrême habileté serait de transformer le rôle de la France, de façon à ce qu'elle n'intervînt que comme déléguée de la Sainte-Alliance. Elle serait, non le soldat qui combat à ses risques et se grandit, mais le gendarme qui est commandé pour une opération de police ou le pompier qui éteint un incendie.

Dès le 20 octobre au soir, une réunion tout intime se tint, à laquelle n'assistaient que les cinq ministres des grandes puissances. Metternich prit aussitôt la parole et s'adressant au représentant de la France : *Quelles sont*, lui dit-il, *les vues de*

¹ CHATEAUBRIAND, *Congrès de Vérone*, t. I, p. 69.

² VILLÈLE, *Mémoires et correspondance*, t. III, p. 105.

vo**tre** g**ouvernement** sur l'affaire d'Espagne ? Mis de la sorte en demeure, Montmorency répondit en termes moins vagues que ne l'avait conseillé Villèle. Pour préciser ses propres idées, il les avait fixées par écrit : ce n'était pas, observait-il, une note, mais, pour employer sa propre expression, son dire. De ce document il donna lecture ; et ainsi commença-t-il à se livrer. Bientôt, s'avançant davantage et tout en protestant des intentions pacifiques de son gouvernement, il se hasarda à poser trois questions : 1° Dans le cas où la France se verrait forcée à rappeler de Madrid son ambassadeur, les autres puissances prendraient-elles une mesure semblable ? 2° Si la France était engagée dans la guerre, pourrait-elle compter sur le concours moral des grandes puissances et de quelle façon se traduirait ce concours moral ? 3° Quelle serait enfin l'intention des hautes puissances quant au fond ou à la forme du secours matériel qu'elles seraient disposées à donner à la France si celle-ci le demandait ?¹ — A cette communication, la Russie applaudit parce qu'on allait vers l'intervention, et l'Autriche parce que la France avait l'air de se lier. Puis Montmorency fut prié de donner copie de sa proposition et de sa note afin que celles-ci fussent soumises aux souverains. Il hésita d'abord, sentant bien qu'il s'engageait un peu trop, mais il finit par consentir.

La réponse tarda. On l'annonça pour le 23 octobre, puis pour le 24, enfin pour le 26. Cette journée s'écoula sans que rien n'arrivât. Pour justifier les délais, on invoqua la nécessité d'attendre les ordres des souverains. L'Autriche s'appliquait à calmer les ardeurs de la Russie et à vaincre la froide réserve de l'Angleterre. Quant à Montmorency, il ne laissait pas que d'être inquiet, et ce n'était pas sans embarras que le 25 octobre, en une lettre à Villèle, il se défendait d'avoir été le *rapporteur* de l'affaire d'Espagne. Cependant Wellington proposait à Montmorency la médiation de l'Angleterre entre la France et l'Espagne. Mais, répondait avec à-propos notre représentant, rien dans nos rapports avec l'Espagne n'appelle une médiation. Nous ne demandons que la paix.

Enfin la réponse des puissances arriva. On savait par avance celle de la Russie : J'adhère à ce que vous ferez, avait dit le 14 octobre le tsar à Montmorency. Tout à l'inverse, Wellington, se séparant nettement de la Russie, se prononçait pour la non-intervention. Quant à l'Autriche et la Prusse, elles se déclaraient disposées à rappeler de Madrid leur ambassadeur si la France rappelait le sien. Elles promettaient en cas de guerre leur appui moral. Pour l'appui matériel, elles se réservaient et estimaient qu'il y aurait lieu d'en délibérer plus tard si les circonstances l'exigeaient.

Les jours suivants, et comme pour confirmer l'accord de la Russie, de la France, de l'Autriche, de la Prusse, des notes séparées furent élaborées qu'on tint prêtes pour le jour où elles seraient envoyées au cabinet de Madrid. Elles exprimaient, quoique point tout à fait sous la même forme, la réprobation des puissances pour les désordres de l'Espagne et annonçaient le rappel des ambassadeurs si un ordre meilleur ne se substituait à l'anarchie présente. Cependant Montmorency qui, par son initiative, avait provoqué ces actes diplomatiques, sentait croître son trouble. N'avait-il pas dénaturé les intentions de son gouvernement ? N'avait-il pas trop lié la France aux puissances signataires de la Sainte-Alliance ? Bientôt deux lettres de M. de Villèle, l'une du 4, l'autre du 6 novembre, confirmèrent ses craintes. A travers les ménagements de langage, on y pouvait discerner une désapprobation très nette : Quoi que vous en disiez, lui mandait le président du

¹ Archives des Affaires étrangères, France et divers États, Congrès de Vérone.

conseil, vous vous êtes fait le rapporteur de cette affaire épineuse d'Espagne. Une appréhension surtout agitait Villèle, celle que la France parût avoir sollicité à Vérone une sorte de permission ou réclamé un secours éventuel, comme si l'entreprise était au-dessus des forces nationales.

Très peiné du blâme, un peu froissé aussi, Montmorency s'appliqua, non à ressaisir ses paroles, mais à ôter à son attitude tout aspect d'une sollicitation indigne de la France. Qu'il soit bien entendu, répétait-il, que ce n'est pas la France qui a fait appel aux puissances, mais que ce sont les puissances qui ont provoqué la France à s'expliquer. Puis il ajoutait que ses propres déclarations demeuraient subordonnées à la ratification du Roi.

Montmorency avait-il raison de s'affliger ou de se repentir ? Sans doute, il avait trop entremêlé les intérêts français et ceux des puissances. Mais, du moment où il figurait au Congrès, pouvait-il s'y cantonner dans une réserve absolue ? et s'il avait suivi à la lettre les suggestions de Villèle, ne se fût-il pas exposé à ce qu'on lui dît : Qu'êtes-vous venu faire à Vérone ? Au surplus si, par dégradations successives, il avait glissé hors de ses instructions, la faute elle-même aurait, à certains égards, des résultats heureux. Le 19 novembre, les trois puissances continentales consignèrent, sous la forme d'un protocole équivalent à un traité, toutes les circonstances dans lesquelles elles se considéreraient comme obligées à agir en commun avec la France. Ces circonstances ou — pour employer le langage diplomatique — ces *casus foederis* seraient au nombre de trois : le cas d'une provocation ou d'une attaque à main armée de la part de l'Espagne, celui de la déchéance prononcée contre le roi d'Espagne ou d'un procès contre sa personne ou l'un des princes de sa famille, celui d'un acte portant atteinte aux droits de succession légitime dans la famille royale. Le protocole ajoutait que *d'autres cas* pourraient se présenter qui entraîneraient l'action commune et que, dans ces conjonctures, les ministres des hautes puissances accrédités à Paris seraient appelés à délibérer sur ces objets. Ainsi le plénipotentiaire français, en engageant son gouvernement pins qu'il ne convenait, avait, par compensation, obtenu des puissances qu'elles se liassent par des stipulations, éventuelles mais positives, à la France. Que celle-ci fût condamnée à intervenir, et nos troupes pourraient sans arrière-souci franchir les Pyrénées. Elles n'auraient à craindre des puissances continentales ni objections ni résistance et au contraire les sentiraient derrière elles ; en outre — et ce résultat était le plus précieux — cet accord paralyserait la mauvaise volonté de l'Angleterre qui, intimidée par le faisceau de l'alliance, serait réduite à une neutralité boudeuse et pourrait agir à côté de nous, parallèlement à nous, non contre nous. Là résidait, quelles que fussent ses déviations, le succès de Montmorency ; et ce fut avec ces garanties précieuses que, le 22 novembre, il quitta Vérone pour regagner Paris.

VI

A Paris, les deux derniers mois avaient été pour Villèle féconds en soucis. Il épiait avec anxiété les nouvelles d'Espagne. Son attention se portait surtout sur la région des Pyrénées, la plus voisine de nos frontières. Là-bas, une régence s'était formée à la Seu d'Urgel et qui s'était attribué, disait-elle, le pouvoir pendant la captivité du roi. Ses principaux membres étaient le marquis de Matta-Florida, l'archevêque de Tarragone, le baron d'Éroles. Mais pourrait-elle subsister ? Dans la Navarre et la Biscaye, les royalistes étaient refoulés. Ils ne tenaient

plus que dans une partie de l'Aragon et en Catalogne. En ces lieux mêmes, ils étaient mis en échec par Mina, le chef de guérillas que la guerre de l'Indépendance avait rendu si fameux. Cependant à Madrid, les modérés luttèrent contre la faction violente, celle des *comuneros*, mais sans réussir à la vaincre ou à la maîtriser.

Plus les désordres s'aggravaient, plus apparaissait la nécessité de l'intervention ; et c'est de quoi Villèle se désolait. C'était avec un mélange d'impatience et d'inquiétude qu'il se prêtait aux mesures qui conduiraient à la guerre. Une épidémie qui régnait en Espagne l'avait amené à échelonner, sous le nom de cordon sanitaire, quelques troupes le long des Pyrénées ; ces effectifs fort accrus avaient été convertis en corps d'observation. Mais l'armée était-elle bien sûre, bien aguerrie contre les tentatives d'embauchage ? Et à cette pensée, le président du Conseil tremblait.

Ce fut en ces conjonctures qu'il reçut de Vérone les dépêches de Montmorency. On a dit le désaccord de vues entre le président du Conseil et le plénipotentiaire français. Une considération d'ordre intérieur accroissait les craintes de Villèle. Il jugeait, non sans raison, que l'idée de la guerre était impopulaire. Pour la faire accepter il faudrait que la France apparût, agissant à son heure, de sa pleine initiative et en toute indépendance. Alors, à la vue de l'armée entrant en campagne, le sentiment national s'éveillant ferait peut-être taire les répugnances. Mais quel ne serait pas le discrédit pour le ministère, pour la dynastie elle-même, si les soldats français se montraient au delà des Pyrénées, camouflés en huissiers à verge de la Sainte-Alliance !

Cependant, de Vérone, d'autres lettres arrivent, celles de Chateaubriand. Au Congrès, Chateaubriand ne se console pas d'avoir un rôle subordonné : **Je ne vaudrais rien en sous-ordre**, écrira-t-il un peu plus tard ; et en une attitude un peu rogue, il se tient à l'écart de son supérieur hiérarchique qui lui-même ne fait rien pour l'attirer. En de longues dépêches à Villèle, il se dédommage. Combien son langage n'est-il pas différent de celui de son chef ! Montmorency rêve une sorte de guerre sainte pour l'affermissement de la légitimité, pour le meilleur service de Dieu ; et son mysticisme est encore réchauffé au contact d'un autre mysticisme, celui d'Alexandre. Chateaubriand pousse aussi à la guerre, mais à une guerre toute française rapidement résolue, rapidement conduite, rapidement terminée. **C'est à vous de voir, mon cher ami**, écrit-il à Villèle le 31 octobre, **si vous ne devez pas saisir une occasion, peut-être unique, de replacer la France au rang des puissances militaires et de réhabiliter la cocarde blanche... Il ne s'agit pas de l'occupation de la péninsule, mais d'un mouvement rapide qui remettrait le pouvoir aux véritables Espagnols et vous épargnerait les soucis de l'avenir... Détruire un foyer de jacobinisme, rétablir un Bourbon sur le trône par les armes d'un Bourbon sont des résultats tels qu'ils l'emportent sur les considérations d'importance secondaire**¹. Villèle lit, relit, l'ardent message, mais demeure très froid. Le vague idéalisme de Montmorency lui a déplu. Maintenant il juge Chateaubriand bien imprudemment impulsif. Bien qu'il se sente de plus en plus acculé à l'intervention, il s'use à chercher un compromis, un arrangement, fût-il médiocre, qui ne sera pas la guerre.

A travers les soucis s'intercale un peu de joie. En cette fin d'automne 1822, eut lieu le renouvellement partiel de la Chambre des députés. Ce fut pour le gouvernement un triomphe. Sur 86 sièges, la gauche n'en obtint que 8 : **Nous**

¹ CHATEAUBRIAND, *Congrès de Vérone*, t. I, p. 147-149.

n'avons pu éviter Manuel et La Fayette, écrivait Villèle¹, mais nous n'avons plus Benjamin Constant.

Bon gré, mal gré, on était ramené vers l'affaire d'Espagne : C'est la diabolique question, disait Villèle. On ne sait vraiment par quel bout la prendre, ajoutait-il. Dans quelle mesure Montmorency s'était-il lié aux puissances ou avait-il tracé sa voie en dehors d'elles ? Bien qu'on eût reçu ses dépêches, on attendait sa venue pour être tout à fait fixé. Il arriva le 30 novembre à Paris.

VII

De Vérone, il rapportait à la fois un succès et une sujétion. Le succès — et très notable — c'était le protocole du 19 novembre en vertu duquel les trois grandes puissances continentales se rangeaient derrière la France et s'engageaient, non seulement à ne rien empêcher, mais à se transformer éventuellement en auxiliaires. La sujétion, c'était le lien de quasi-solidarité entre la France d'une part, et, de l'autre, la Russie, la Prusse, l'Autriche. Louis XVIII récompensa incontinent le succès ; et le 1er décembre, une ordonnance insérée au Moniteur conféra le titre de duc à Mathieu de Montmorency. L'extrême habileté serait, après avoir enregistré l'important avantage, de desserrer le lien de solidarité et surtout de le dissimuler aux yeux du public qui eût jugé incompréhensible et surtout humiliant que la France, victime en 1815 de la coalition, partît en guerre comme déléguée de cette même coalition.

Les conjonctures étaient délicates ; car il fallait authentifier l'une des résolutions de Vérone et se dégager doucement de l'autre. Le gouvernement français imagina de demander que le départ des notes fût différé et que le rappel des ambassadeurs ne fût décidé qu'après entente avec lui. Telle fut la résolution adoptée le 5 décembre par le conseil des ministres. Ici se révélait la double pensée de Villèle : il voulait avant tout ménager les dernières chances de paix, et c'est pourquoi il redoutait l'envoi simultané de notes comminatoires qui pourraient tout précipiter : que si la guerre s'imposait, il voulait que la France ne parût subordonnée à personne, et dans cet esprit il souhaitait que la question du rappel des ambassadeurs fût traitée et résolue à Paris. La proposition arriva à Vérone, au moment où le Congrès, ayant réglé les affaires italiennes et discuté diverses autres affaires, était sur le point de se séparer. La réponse des trois puissances fut qu'elles comprenaient fort bien que la France préférât attendre, mais que, quant à elles, elles ne jugeaient pas opportun de retoucher leurs notes ou d'en différer l'envoi. Chateaubriand, demeuré à Vérone après le départ de Montmorency, fut chargé de notifier la résolution.

On était arrivé au moment décisif. Ici intervint le roi. Louis XVIII, assez disposé à s'abandonner pour le reste à ses ministres, jugeait que la diplomatie était fonction royale et que, dans les grandes circonstances, il avait, comme par vocation héréditaire, grâce d'état pour discerner l'intérêt national. Il a dans ses conseils deux hommes tout en contrastes, Montmorency et Villèle : le premier monte très haut au risque de s'égarer ; le second, pour mieux voir, rétrécit le champ de sa vision : celui-ci caresse le magnifique rêve chrétien d'une Europe unie pour la justice ; celui-là, tout positif, se contente de regarder la France. Ces deux conceptions risquent de s'entrechoquer, à moins qu'un arbitre souverain

¹ VILLÈLE, *Correspondance et Souvenirs*, t. III, p. 218.

n'emprunte à chacune d'elles ce qui peut le mieux s'adapter au bien du pays. Cet arbitre, c'est le roi. D'un geste souverain il fait à chacun sa part. Montmorency a rempli sa tâche qui était de rallier l'Europe à la France ; de cette tâche accomplie il vient d'être récompensé par le titre de duc dont il n'a d'ailleurs pas besoin ; et le roi a engrangé le succès. Seulement l'œuvre exige une retouche : il faut éviter que l'accord avec les puissances prenne jamais un caractère de subordination ou d'asservissement. Et maintenant le roi recourt à Villèle. Chateaubriand vient d'apporter la réponse des puissances. Les ministres en délibèrent. Villèle combat l'idée d'une note simultanée ; car cette note, tombant à Madrid, pourrait imprimer un surcroît de violence à la révolution, et cela avant qu'aucune force étrangère ne puisse protéger ce qui reste là-bas d'ordre public et garantir la sécurité de Ferdinand ; puis la France, entrant en guerre sur la remise d'une note collective des puissances, semblerait l'instrument de ces mêmes puissances. Le président du Conseil n'est pas moins opposé au rappel des ambassadeurs avant que l'intervention soit prête, toute prête ; autrement, la Légation anglaise, demeurant seule, aurait trop beau jeu pour glisser sa main dans les affaires espagnoles. Qui s'exprime ainsi ? Villèle. Mais n'est-ce pas le roi qui parle par sa bouche ? — Cependant le 25 décembre, jour de Noël, un conseil très solennel se tient aux Tuileries. Soit souci de dignité, soit conviction, Montmorency se refuse à répudier les actes qu'il a, sauf la ratification royale, consentis à Vérone. Villèle reproduit les arguments qu'il a déjà développés. Louis XVIII prend alors la parole et pour parler comme Villèle. Avec beaucoup d'autorité il marque la condition spéciale de la France tenue, à raison de ses devoirs particuliers, à agir en toute indépendance : car elle est voisine de l'Espagne, liée à elle par les liens dynastiques, astreinte au devoir de mettre en garde le gouvernement espagnol contre le double péril de la révolution et de l'influence exclusive de l'Angleterre.

Sur ces paroles le conseil fut levé. Désormais la politique française apparaissait nettement sous son double aspect : accord général avec les États du continent : pleine indépendance d'action. Pouvait-on garder beaucoup d'illusions sur la paix ? Tout poussait à l'intervention. D'abord l'état de l'Espagne : la régence d'Urgel a succombé et ses membres demandent un asile à la France ; partout les violents l'emportent sur les modérés, et l'on peut appréhender les pires calamités si une force étrangère ne ramène l'ordre là-bas. A ces craintes s'ajoutent, en France même, les excitations des *ultras*, qui, par haine pour la révolution, par sollicitude pour Ferdinand, prêchent bruyamment Ventrée en campagne. Cependant Mathieu de Montmorency a donné sa démission, en haut gentilhomme qui trouve tout naturel d'entrer aux affaires, tout naturel aussi d'en sortir. Qui lui succède ? Chateaubriand, l'homme qui a écrit la dépêche enflammée du 31 octobre, l'homme qui souhaite la guerre, non comme Montmorency à la manière d'une croisade, mais comme une occasion de déployer le drapeau blanc.

Maintenant tout se précipite. On a décidé d'envoyer au gouvernement espagnol une note séparée. Elle est expédiée le 26 décembre et, contre les usages, paraît le jour même dans le Moniteur. Dans la forme, elle est d'une modération remarquable ; mais elle finit par une menace : celle de l'entière rupture si le gouvernement espagnol ne se dégage des influences anarchiques qui pèsent sur lui. A Madrid le ministre des Affaires étrangères est San-Miguel. A une dépêche courtoise il répond par une dépêche, courtoise aussi. Mais aux griefs français il oppose ses propres griefs, et prenant l'offensive à son tour, réclame que le corps d'observation formé aux frontières des Pyrénées soit disloqué, que les menées factieuses des émigrés espagnols réfugiés en France soient réprimées. La réplique française est l'ordre à notre ambassadeur de quitter Madrid.

C'était la guerre. Il restait à la publier. La session législative devait s'ouvrir au Louvre le 28 janvier 1823. Le roi annonça dans son discours que cent mille Français étaient prêts à marcher pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils d'Henri IV, préserver ce beau royaume de la ruine et le réconcilier avec l'Europe. A ce langage l'extrême droite applaudit avec frénésie, et la droite avec une suffisante chaleur. Le roi, roulé dans son fauteuil, regagna les Tuileries, charmé de son discours, mais un peu troublé de sa propre politique, car plus que personne il eût souhaité la paix. Quant à Chateaubriand, il exultait. Soyons belliqueux puisqu'il le faut, répétait de son côté Villèle ; et il contemplait avec une résignation mélancolique le tableau de la rente qui, depuis un mois, avait baissé de 10 francs. Deux jours plus tard, l'ambassadeur français, M. de la Garde, qui avait soutenu autant qu'il l'avait pu, la politique de paix¹, quitta Madrid avec toute la légation.

VIII

A la nouvelle de la guerre, Alexandre se réjouit. A Vienne, à Berlin, on approuva, mais avec une arrière-pensée un peu soucieuse : on avait toléré à Vérone que la France sortît de sa torpeur ; elle s'était réveillée, mais trop, et apparaissait toute alerte, toute indépendante, libérée des traités de 1815 jusqu'à paraître les avoir oubliés. En ces conjonctures, la grande mécontente fut l'Angleterre.

Elle s'était séparée à Vérone des puissances continentales et s'était confinée dans l'abstention. En son isolement, elle s'était flattée du rôle de médiatrice entre la France et le gouvernement des Cortés. Comme à Paris, on ne réclamait point ses bons offices, elle les avait offerts, et s'était désolée que les Français feignissent de ne point entendre. Jusqu'à la fin elle avait espéré un recul. Canning dirigeait le *Foreign-Office*. Il avait connu Chateaubriand à Londres. En des lettres instantes, pleines d'objurgations et de prédictions pessimistes, il avait tenté de l'ébranler. Quand la politique d'intervention eut décidément prévalu, sa colère devint exaspération *Vous avez*, écrivait-il à Chateaubriand le 7 février, *uni contre la France les opinions de tout notre peuple. Vous avez retourné contre le roi de France les sentiments qu'inspirait jadis l'Usurpateur*. A défaut de titulaire, l'ambassade de France à Londres était gérée par un jeune chargé d'affaires, M. de Marcellus. Canning acheva de décharger sur lui sa mauvaise humeur : *Jeune homme*, lui dit-il d'un ton plus familier que diplomatique, *vous allez entrer en Espagne ; mais savez-vous quand et comment vous en sortirez ?* Dans Londres des caricatures circulaient, dérisoires ou insultantes pour les Français. Le langage de la presse n'était pas moins injurieux. Le 4 février, le Parlement se réunit, et, à la Chambre des Lords comme aux Communes, les discours furent presque aussi amers qu'étaient violents les articles des journaux. C'est que la politique française froissait à la fois l'Angleterre dans ses maximes traditionnelles et clans ses intérêts. L'Angleterre professait le principe de non-intervention : or, voici que nous intervenions en Espagne. Elle proclamait — non sans une forte part d'illusions ou de complaisance — que le gouvernement des Cortés représentait les institutions libérales auxquelles elle-même était attachée : or, nous partions en guerre contre ce même gouvernement des Cortés. Elle jugeait qu'ayant par ses armes sauvé le peuple espagnol, elle puisait dans ce souvenir une sorte de

¹ En plus d'une occasion, écrivait-il, j'ai exposé les motifs qui me faisaient répugner à la guerre. (Dépêche du 10 janvier 1823, *Affaires étrangères*, vol. 721.)

droit de patronage vis-à-vis de l'Espagne : or, à ce patronage d'origine nouvelle, nous substituons un patronage antique, celui que nous conférait l'acte de Louis XIV. Enfin l'Angleterre entretenait, fût-ce à l'état de visées encore mal précisées, l'espoir d'avantages commerciaux, soit en Espagne, soit dans les colonies espagnoles du Nouveau Monde ; or, nous arrivions en fâcheux, faisant évanouir le rêve. De là les ressentiments. Cependant la Grande-Bretagne ne participe activement aux affaires continentales que si un devoir primordial d'honneur ou de sécurité l'exige. Quand elle eut exhalé sa colère, elle se déclara neutre. *Elle se prononça avec fureur*, a écrit Chateaubriand, *pour une neutralité forcée*.

IX

Les mêmes reproches qui s'étaient formulés au Parlement britannique se reproduisirent, quelques jours plus tard, dans les Chambres françaises. L'opposition avait écouté, silencieuse, la harangue royale. Elle n'avait pas renoncé à son droit de critique. Elle l'exerça deux fois.

La première fois, ce fut dans les débats de l'Adresse, en réponse au *discours de la Couronne*. On entendit, entre autres orateurs, M. de Barante et le comte Daru au Luxembourg ; M. Duvergier de Hauranne et le général Sébastiani au Palais-Bourbon. A la Chambre des pairs, on crut, on feignit de croire qu'une espérance subsistait encore de conjurer la crise. Le roi avait proclamé que *si la guerre était inévitable, il mettrait tous ses soins à en resserrer le cercle, à en restreindre la durée* ; il avait pris l'engagement solennel qu'elle ne serait entreprise que pour *conquérir la paix que l'état de l'Espagne rendait impossible*. Ce langage ne permettait-il pas une suprême insistance ? Dans cet esprit, l'un des pairs, M. de Ségur, imagina un amendement ainsi conçu : *Nous sommes assurés que le plus vif désir de votre cœur paternel est d'éviter à votre peuple les calamités de la guerre*. Cette rédaction, par son tour confiant et vague, par sa forme presque suppliante, était propre à rallier, non seulement les hostiles, mais les indécis, les scrupuleux, les craintifs. Elle réunit 53 voix contre 90. Et ce vote marqua les répugnances de ceux qui, à l'inverse des *ultras*, auraient jugé peu séant de se résigner et se contentaient de se résigner.

Une occasion s'offrit bientôt de reprendre le débat avec plus d'ampleur. Le 10 février 1823, le ministre des Finances déposa à la Chambre des députés un projet ouvrant un crédit éventuel de 100 millions pour dépenses extraordinaires de l'année courante. Bien que le nom de l'Espagne ne fût point prononcé, la motion visait — et nul ne s'y méprit — les dépenses de l'expédition. La discussion s'ouvrit, non sur la question financière, — car le chiffre était modeste et devait encore être atténué par les excédents des années précédentes — mais presque uniquement sur la question politique. La Commission s'était montrée à l'unanimité favorable au crédit. Elle avait désigné pour être son organe, M. de Martignac. Comme celui-ci achevait son rapport, l'hostilité de la gauche éclata. *Toute l'Europe se soulève contre la pensée de cette guerre*, s'écria avec son ardeur ordinaire, Casimir Périer.

Cette véhémence révélait la surexcitation des esprits. Les jours suivants, on assista à l'une de ces grandes luttes oratoires qui passionnaient alors le public ; car elles gardaient tout l'attrait de la nouveauté. Royer-Collard rendit un hommage éclatant au roi qui avait recueilli dans la Charte tout ce que la Révolution contenait de principes salutaires. Partant de là, il présentait

l'expédition espagnole comme le désaveu de cette sage politique : *Jugez, continuait-il, l'entreprise elle-même. Si cette guerre que vous allez faire contre l'indépendance de la nation espagnole est juste, celle que nous fit l'étranger il y a trente ans, l'était donc aussi, et nous avons eu tort de battre les Autrichiens.* Après le philosophe le soldat après Royer-Collard le général Foy. Celui-ci avait longtemps combattu dans la péninsule, et on l'écouta avec un redoublement d'attention comme on écoute celui qui a vu : *Avant de subir la guerre*, dit-il, je demande où elle nous conduira. Et il dépeignit ce que deviendrait, au milieu d'un immense territoire, l'armée française, harcelée de tous côtés par les guérillas. Ainsi parla-t-il sous l'empire de ses propres souvenirs, mais avec plus de véhémence que de justesse ; car le même parti qui nous avait combattus en 1808, était précisément celui qui nous appelait.

Ce qui fortifiait l'opposition, c'était la sympathie qu'elle sentait dans le pays. Agriculteurs, commerçants, industriels se dépitaient de leur tranquillité troublée. Les journaux dépensaient toute leur habileté à transformer l'intervention en une revanche des doctrines absolutistes. Puis dans la Chambre même, sur certains bancs du centre droit, on pouvait noter des silences qui semblaient presque encouragements pour l'opposition. Les ultras voulaient la guerre avec tant d'ardente furie que les modérés — fussent-ils chauds royalistes — ne pouvaient la vouloir autrement qu'avec tiédeur. Enfin le chef du gouvernement, Villèle, était, au fond de son âme, désolé de la paix interrompue ; et comme il ne savait pas feindre, il donnait beau jeu à ses adversaires pour exploiter sa façon mélancolique d'être belliqueux.

Ce qui affligeait le sage Villèle transportait Chateaubriand. Le 24 février, il parut à la tribune de la Chambre des députés. C'était la première fois qu'il y montait. Son discours, quoique lu, résonna avec un tel éclat qu'il eut le retentissement d'un coup de clairon. On sait, dit-il en substance, ce qu'a fait la Convention ; les Espagnols seront-ils plus sages que l'a été la France ? L'enjeu, c'est la sécurité de Ferdinand. On condamne l'intervention : mais n'avons-nous pas le droit d'intervenir quand la révolution sévit tout près de nous et menace de s'étendre sur notre propre territoire comme par contagion ? — Si nous n'intervenons pas, il faudra au moins garder une armée d'observation : si nous la maintenons longtemps, ne sera-ce point aussi onéreux que la guerre ? — On dit que nous sommes les instruments de la Sainte-Alliance : nous agissons de concert avec elle, mais de notre propre initiative. Nous avons un devoir : sauvegarder l'œuvre de Louis XIV ; notre frontière est ouverte au nord ; au moins qu'elle soit assurée au midi. — Ayant parlé de la sorte, Chateaubriand prit à son tour l'offensive : tous les révolutionnaires, dit-il, veulent la paix ; c'est qu'ils craignent d'être débusqués de leur dernier asile ; et tel qui dénonce nos périls craint plus nos succès que nos revers. En terminant, le ministre des Affaires étrangères revint à l'idée maîtresse qui l'obsédait : quelque chose manque peut-être à la fusion de la France ancienne et de la France nouvelle ; la réconciliation s'achèvera sous la tente.

Ainsi parla Chateaubriand, magnifiant toutes choses et ne pouvant se persuader que la guerre d'Espagne ne fût pas une très grande guerre puisque c'était sa guerre à lui. On a entendu l'avocat passionné, aussi entraînant en une simple lecture qu'aucun autre en une improvisation. Voici que nous touchons à l'incident qui, dans les souvenirs des contemporains, domina tout le reste, et jusqu'à la guerre elle-même.

Entre tous les députés de la gauche, Manuel tenait une place à part. On le haïssait, et il haïssait pareillement. De vrai, ce n'était pas un adversaire négligeable : il avait la clarté, le sang-froid, le trait cruel, et cette aisance singulière de l'homme étranger à tout souci de retenir ou de tempérer ses coups. Rien qu'en paraissant à la tribune il exaspérait ; et c'était de cette exaspération même que son éloquence s'alimentait. Ses discours se poursuivaient au milieu d'une double colère : colère bruyante de ses adversaires ; puis la sienne propre, toute rentrée et d'autant plus attentive à s'envelopper de froideur qu'il sentait que sa parole soulevait plus d'orages. Le surlendemain du jour où Chateaubriand avait parlé, il gravit la tribune. Les plus ardents bouillonnaient d'avance, et lui-même savourait par anticipation la volupté d'irriter. Villèle avait dit qu'il eût pu se rendre plus populaire en donnant sa démission. Manuel saisit le mot au bond. Par ces paroles, observa-t-il, le président du Conseil a lui-même reconnu l'impopularité de la guerre. Qu'est-ce, continua-t-il, que cette guerre qui a pour but de soustraire le pays à ce qu'on appelle la contagion morale ? Il ajouta : **Le seul résultat de l'intervention, ce sera la contre-révolution... Vous vaincrez, je le veux bien ; mais un jour viendra où vous serez obligés de partir ; et alors comment empêcherez-vous un nouveau soulèvement ?** — D'instant en instant les murmures croissaient et aussi chez l'orateur l'irrésistible attrait de les exciter. **Vous voulez, dit-il, sauver les jours de Ferdinand. Eh bien ! ne renouvelez pas les circonstances qui ont traîné à l'échafaud ceux qui, en ce moment, nous inspirent un si vif intérêt. Avez-vous oublié que c'est parce que les puissances étaient venues en France que Louis XVI a été précipité ?...** A ces mots l'orage qui couvait éclata. Les paroles qui suivirent achevèrent de déchaîner les fureurs. **Ai-je besoin de dire que le moment où, en 1792, les dangers de la famille royale sont devenus les plus grands, c'est lorsque la France, la France révolutionnaire, a senti qu'elle avait besoin de se défendre par des forces et une énergie toutes nouvelles ?**

Pour qui juge à distance, et surtout avec nos habitudes actuelles, ce langage, bien que volontairement provocant, n'a que la valeur d'une constatation historique et semble inconvenance plutôt qu'outrage. Tombant sur une assemblée déjà toute enfiévrée, il produisit une impression que nous ne comprenons pas, mais dont le témoignage des contemporains fait foi. Une tempête de protestations surgit, et de toutes parts on cria, avec toute l'intempérance de la colère, à l'apologie du régicide. En vain Manuel tenta-t-il de s'expliquer. Sa voix se perdit dans l'orage qu'il avait soulevé. On sait le reste : la proposition d'expulsion ; six jours de discussions exaspérées ; l'expulsion elle-même transformée, en vertu d'un amendement *in extremis* voté par la droite et le centre droit, en une simple exclusion jusqu'à la fin de la session¹ ; Manuel exclu arrivant à son banc en costume officiel, se cramponnant à sa place, résistant aux invitations des huissiers et aux prières des questeurs ; la garde nationale appelée ; un sous-officier du nom de Mercier refusant de porter la main sur un élu du peuple ; un colonel de gendarmerie appelé et accomplissant avec ses hommes l'œuvre de police ; les députés de la gauche faisant cortège à Manuel, et de toute la session ne reparaissant plus. On était alors dans toute la ferveur du régime représentatif. Qualifiant de coup d'État ce qui n'était que très coupable emportement, les libéraux, non blasés, se signèrent comme un dévot au récit d'un sacrilège. La démocratie a son étiquette comme les Cours, et dresse comme l'Église ses autels. Elle canonisa Manuel et du même coup béatifica

¹ Amendement Hyde de Neuville.

Mercier, de sa profession paisible passementier, mais devenu l'homme à la désobéissance glorieuse. Qu'on ne se prenne pas à railler. De l'incident la royauté sortit plus meurtrie que d'une défaite. Toute une génération a vécu de ce récit, — transformé en manière de légende, — et de deux ou trois autres pareils. On pourrait tracer de la Restauration deux histoires. L'une, probe, sévère et sans grand éclat apparent, est celle de ses services accomplis au jour le jour, obscurément, sans réclame et même avec trop peu de réclame ; car nul gouvernement n'ignora davantage l'art de se faire valoir. L'autre histoire est celle qui s'est créée par l'image : Ney couché sous la fusillade, Hudson Lowe, le tombeau de Sainte-Hélène, les *Quatre sergents* immolés, surtout Manuel expulsé. Plus tard la collection s'enrichira de quelques autres lithographies très voyantes : Voltaire sorti de sa tombe et chassant les Jésuites ; des nuées de gros moines, tous armés d'éteignoirs ; Charles X, à l'époque du Jubilé, suivant, l'air hébété, les processions. Ces grossières images, on les retrouvait encore, au temps de ma jeunesse, dans les cabarets de village, dans les chambres d'auberge, dans les cantines des villes de garnison. C'était l'histoire populaire des Bourbons, la seule qu'on savait, celle qui s'était si bien fixée dans les yeux, si bien enfoncée dans les cerveaux qu'aucune des catastrophes survenues plus tard ne réussirait à la faire oublier.

X

La négociation diplomatique avait été laborieuse et les débats parlementaires tumultueux. La guerre elle-même si toutefois l'entreprise mérite ce nom, — pourra en peu de pages être racontée.

Le cordon sanitaire, grossi par envois successifs, avait été converti en corps d'observation. Le corps d'observation, considérablement accru lui-même, devint l'armée d'opérations. La force totale approcha bientôt de 80.000 hommes. La désignation des chefs n'avait pas laissé que d'être malaisée. Il convenait de faire la part la plus large aux généraux de l'Empire ; mais parmi ceux-ci, quelques-uns étaient comme Macdonald de santé précaire, ou trop engagés dans l'opposition pour qu'on les employât ; d'autres avaient laissé en Espagne de si fâcheux souvenirs qu'il eût été inopportun de les y renvoyer. L'un des corps fut confié au maréchal Oudinot, un autre au général Molitor. Un corps spécial, destiné à opérer en Catalogne, fut placé sous les ordres du maréchal Moncey. Pour le commandement du corps de réserve, on nomma le général Bordesoulle, un autre soldat de l'Empire. Le chef d'état-major fut le général Guilleminot. Parmi les commandants de corps, un seul fut pris en dehors de l'ancienne armée, ce fut le prince de Hohenlohe, très mêlé jadis à l'émigration et passé depuis au service de la France. Cependant le commandement en chef avait été confié au duc d'Angoulême. Dans les cantonnements entre Bayonne et Toulouse, ce nom avait été accueilli d'abord avec un peu de dédain : c'était, disaient les vieux grognards, un général d'église. Être précédé d'un renom médiocre comporte parfois quelques avantages. Quand on vit le prince et surtout quand on le connut, l'impression fut d'autant meilleure qu'elle était plus inattendue. Il était actif, accessible à tous, ne ménageant point sa peine, bienveillant jusqu'à la coquetterie vis-à-vis des anciens serviteurs de l'Empire. Sans doute il ne serait jamais un entraîneur d'hommes ; mais il serait un chef sage, modeste, irréprochable de moralité et d'honneur ; en un mot, fait juste au point de l'expédition qu'il était appelé à conduire.

Dès le début de l'entreprise, on se heurta à un très grand embarras, et l'on eut à conjurer un très réel péril.

L'embarras fut celui de faire vivre l'armée. L'intendance avait rassemblé de grands approvisionnements, mais avait négligé d'assurer les transports. L'émoi fut extrême. Ajourner l'entrée en territoire espagnol, c'était peut-être compromettre une expédition qui vaudrait surtout par la célérité : d'un autre côté, franchir les Pyrénées sans avoir pourvu au ravitaillement des colonnes, c'était se livrer aux pires hasards. L'administration était aux abois, et le prince s'en prenait naturellement au ministre de la Guerre qui, naturellement aussi, s'en prenait à ses subordonnés. Où les médecins sont impuissants, les empiriques réussissent quelquefois. L'empirique s'offrit sous les traits du munitionnaire Ouvrard. C'était un de ces aventuriers de finance, à l'esprit plein de ressources, à l'imagination prodigieusement inventive, au flair presque génial, à l'âme inscrupuleuse, en un mot l'un de ces hommes que les gouvernements appellent dans les heures de crise et qu'ils mettent le plus souvent en prison quand le péril est passé. Ouvrard avait l'expérience des grandeurs, l'expérience de la prison aussi, ayant sous Napoléon connu l'une et l'autre fortune. Justement il rôdait autour du quartier général, et on le trouva d'autant plus aisément qu'il se plaçait sur la route où on le rencontrerait. Le duc d'Angoulême le reçut, un peu comme un fils de famille reçoit un juif en un jour de détresse. Dans l'entre-temps, Ouvrard avait interrogé les résidents espagnols, s'était enquis des provinces à traverser, de l'état des récoltes, des ressources qu'il pourrait réunir. Il éblouit aisément le prince ; n'avait-il pas ébloui Napoléon ? Dans la nuit du 5 au 6 avril, entre l'intendant en chef et le munitionnaire, un traité fut signé, à la fois dur et - sauveur. Ouvrard ou plutôt son prête-nom — car il était en faillite — était autorisé à puiser dans les magasins de l'État, moyennant un prix stipulé, tous les approvisionnements qui lui seraient nécessaires. Quant aux achats à faire en territoire espagnol, il devait être couvert des dépenses présumées de chaque mois jusqu'à concurrence des onze douzièmes dans les cinq premiers jours du mois commencé. A la nouvelle du contrat, il y eut deux mécontents le duc de Bellune, ministre de la Guerre, qui se révolta qu'on l'accusât d'incurie ; puis Villèle. Lui, l'homme de la comptabilité régulière, il ne pouvait se figurer cette convention bâclée ; en outre, il voyait l'argent de l'État coulant comme l'eau par une écluse ouverte et sans qu'il lui fût possible d'abaisser la vanne ; enfin, il ne demeurait pas sans inquiétude sur les comptes que demanderaient les Chambres, bien résolu qu'il était à couvrir son prince comme doit faire un sujet fidèle. Quant au duc d'Angoulême, tout glisserait sur lui, colères de Bellune, respectueuses remontrances de Villèle. Il avait le moyen d'entrer en Espagne ; et pour l'heure cela lui suffisait.

Y entrerait-il sans obstacle ? J'ai dit l'embarras. Voici maintenant le danger. Parmi les inculpés des complots militaires, beaucoup avaient réussi à passer à l'étranger. Un certain nombre d'entre eux résidaient dans le nord de l'Espagne et s'y trouvaient mêlés à quelques Italiens compromis dans les troubles de leur propre patrie. Les uns et les autres s'étaient naturellement rangés parmi les révolutionnaires en révolte contre Ferdinand. Dès le mois de janvier, une dépêche de notre consul à Barcelone avait signalé leurs agissements¹. Quand ils surent que l'armée du duc d'Angoulême se préparait à franchir les Pyrénées, une grande excitation les souleva. Combattre deux Bourbons à la fois, ce serait vraiment trop de bonheur. De là, le dessein de provoquer les défections, au

¹ Lettre du 25 janvier 1823. (*Affaires étrangères, Espagne*, vol. 721, f° 85.)

passage même de la frontière. — L'espoir eût été tout à fait chimérique si un travail correspondant ne se fût exercé dans l'armée envahissante. Or, en France même, sur les pas de nos soldats, les appels à l'indiscipline n'avaient point manqué. Aux gîtes d'étapes, des journaux, rapportant les débats des Chambres, se glissaient dans les cantonnements. Des feuilles manuscrites se répandaient qui invitaient à la désobéissance. Parmi les modes de propagande, l'un des plus efficaces était les chansons : l'une d'elles, œuvre de Bérenger et intitulée le Nouvel ordre du jour, constituait un véritable appel à la désertion. Dans le même temps, au bureau des diligences, se pressaient des officiers en demi-solde, retenant leur place pour Bayonne. La police prit l'alarme : les perquisitions firent découvrir des caisses contenant des objets suspects ou des emblèmes factieux, armes, shakos ornés de l'aigle, drapeaux tricolores. Une intrigue, jamais bien éclaircie, et qui provoqua dans les sphères officielles un véritable imbroglio, tenta même de compromettre, par une expédition d'uniformes et de drapeaux à son adresse, l'un des officiers de l'état-major général, le lieutenant-colonel de Lostende. — Toutes ces menées, en propageant l'esprit d'indiscipline, ne faciliteraient-elles pas, au passage même de la frontière, une vaste tentative d'embauchage ? Ainsi pensèrent les réfugiés qui, en territoire espagnol, épiaient la marche de l'armée. Réfugiés français et italiens, au nombre de plus de cent, se rassemblèrent sur la rive gauche de la Bidassoa, le petit fleuve qui sépare l'Espagne de notre territoire, et que devait franchir l'armée française. C'était le 6 avril. L'avant-garde française parut. Les réfugiés — quelques-uns revêtus de l'uniforme — déployèrent le drapeau tricolore, entonnèrent *la Marseillaise*, crièrent les uns : *Vive la République*, les autres : *Vive l'Empereur !* et d'une rive à l'autre, — car la distance était faible — exhortèrent par signes les soldats à fraterniser. Que fût-il advenu si, à la vue du drapeau aux trois couleurs, un seul des chefs avait hésité ? Le général Valin, commandant l'avant-garde, était un ancien combattant de Waterloo. Il s'inspira de son loyalisme et refoula ses souvenirs. Il avait une pièce de canon et ordonna de tirer. *Vive l'artillerie*, crièrent les réfugiés. Un premier coup demeura sans résultat. Un second coup, puis un troisième, abattirent quelques hommes. Les manifestants se dispersèrent. Parmi les Français du corps expéditionnaire, pas un signe d'ébranlement ou d'hésitation. A la veille d'entrer en campagne, l'esprit de fidélité militaire avait absorbé l'esprit de parti ; et tout danger était conjuré.

XI

Le 7 avril, l'armée franchit la Bidassoa et entra dans Irun. Le 16 avril, elle était à Vittoria où elle attendit ses renforts. Le 9 mai on atteignit Burgos. Pendant ce temps Molitor descendait la vallée de l'Èbre et marchait sur Saragosse, tandis que Moncey pénétrait en Catalogne.

Nul obstacle du côté des populations. Nous avons pour nous le peuple, le clergé, les moines. c'est-à-dire tous ceux qui, en 1808, s'étaient levés contre Napoléon. Les constitutionnels raisonnables nous accueillaient eux-mêmes sans trop de défaveur. C'est qu'ils craignaient par-dessus tout le triomphe des violents, de ceux qu'ils appelaient les *comuneros* ; puis la parfaite discipline de l'armée et le langage du duc d'Angoulême les rassuraient.

Nulle sérieuse résistance militaire non plus. Ce n'était pas que le gouvernement constitutionnel ne se fût ingénié à organiser des armées. A ces armées il avait

assigne des chefs : Mina pour la Catalogne ; Morillo, très modéré d'opinion, pour la Galice et la vieille Castille ; Ballesteros pour l'Aragon et le royaume de Valence ; le comte de l'Abisbal, un peu suspect à tous les partis, pour la Nouvelle-Castille et l'Estramadure ; le marquis de Villacampa enfin, pour l'Andalousie. Mais partout l'ennemi se dérobait : tel Ballesteros que poursuivait le général Molitor à travers l'Aragon. Cependant, même avant que les hostilités fussent commencées, les Cortés, entraînant moitié de force, moitié de gré, le roi Ferdinand, avaient transféré le siège du gouvernement à Séville. Et c'est ainsi que le 24 mai 1823 le duc d'Angoulême entra sans coup, féric dans Madrid.

XII

Cette marche, si aisée en apparence, ne se poursuivrait pourtant pas sans difficulté. La plus grande serait de souffler un peu de sagesse à ceux qu'on venait sauver.

Il apparut bientôt, en effet, que le prince aurait surtout à redouter, non ses ennemis, mais ses amis.

Il y avait, à côté de l'armée française, les corps royalistes ; et c'était un premier embarras. Il faudrait les payer ; car ils n'avaient pas d'argent. Il faudrait par surcroît les modérer ; car en eux bouillonnaient les passions des guerres civiles ; et tandis que nous n'ambitionnions que le rôle d'arbitre, ils ne méditaient que de se venger.

Il y avait aussi à contenir, en chaque ville où l'on entrait, le bas peuple assoiffé de réactions farouches. A Saragosse, après le départ des autorités constitutionnelles et avant l'arrivée de Molitor, toutes sortes de violences s'exercèrent sur les libéraux. A Madrid, le duc d'Angoulême fut salué par des acclamations ; mais sur divers points de la ville des clameurs inquiétantes s'élevaient : **Vive l'inquisition ! Vive le roi absolu !**

Avant de franchir les Pyrénées, le duc d'Angoulême avait annoncé par une proclamation que les provinces traversées par les troupes françaises **seraient administrées au nom de Ferdinand par des autorités espagnoles**. Ce langage était généreux et de plus semblait habile. Mais, du même coup, un autre embarras surgissait, celui d'organiser un pouvoir indigène qui fût en même temps régulier et raisonnable.

Le duc d'Angoulême avait, à son entrée en Espagne, désigné une **Junte provisoire**. Aussitôt les membres de la régence d'Urgel, se jugeant dépossédés, protestèrent ; et pour mettre fin à leurs entreprises, il fallut les interner — le plus poliment possible, recommandait le prince — dans les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne ; puis on songea à les appeler à Paris ; ce qui était, disait-on, **le seul moyen qu'ils ne fissent pas de sottises en Espagne**. — Cependant le commandant en chef, une fois arrivé à Madrid, décida de substituer à la Junte provisoire elle-même une autorité plus stable qui, sous le nom de **Régence**, gouvernerait jusqu'à la délivrance de Ferdinand. Toujours soucieux de ménager la fierté espagnole, il ne voulut pas procéder lui-même aux nominations, mais se confia pour ce soin à deux conseils, très puissants dans l'antique monarchie, le Conseil des Indes et le Conseil de Castille. Il ne se réserva que le droit de ratification. Les choix tombèrent sur le duc de l'Infantado, le duc de Montemar, l'évêque d'Ossuna, le baron d'Érole, M. Calderon. On avait

laissé entendre qu'ils étaient d'opinion modérée, qu'en particulier, le duc de l'Infantado, président de cette régence, était faible et d'humeur facile. Le prince fut bien vite désabusé. Comme il conseillait l'oubli du passé, ainsi qu'on l'avait pratiqué en France : **On eût mieux fait de punir les coupables**, lui répliqua brièvement le duc de l'Infantado. Comme il insistait sur les institutions constitutionnelles, les deux Chambres, les ministres responsables, le président de la Régence se contenta de répondre : **Tout cela ne convient pas dans notre pays**. Comme on parlait de convoquer une assemblée des grands d'Espagne : **Je veux savoir**, dit le duc de l'Infantado, **avec qui je me trouverai ; car je ne veux pas me rencontrer avec ceux qui ont déshonoré leur titre**.

Décidément ces messieurs sont tous des exclusifs, écrivait, dès le 2 juin, le duc d'Angoulême. Il ne se trompait pas ; et les actes répondirent aux paroles. Les Régents étaient d'ailleurs aussi âpres à réclamer des subsides qu'obstinés à mépriser les conseils : **Ils sont**, écrivait le duc d'Angoulême, **hautains et entêtés même en demandant de l'argent**. De l'argent, il en donnait, mais le moins possible : **Je crains**, disait-il, **que ce soit des fonds bien mal employés**. Le plus souvent il se renfermait chez lui et il en donnait la raison : **J'évite de traiter avec ces messieurs parce que je me fâcherais**.

Une extraordinaire revendication compliqua tous ces ennuis. Le roi de Naples était, si l'on exceptait les princes royaux retenus dans Séville, le parent le plus proche de Ferdinand VII. A ce titre, il réclama le Pouvoir souverain jusqu'à la délivrance du roi¹. On eût été tenté de juger pure folie cette prétention. Ce qui obligea à la discuter sérieusement, ce fut le patronage que lui accorda l'Autriche. Certes M. de Metternich se résignait d'avance à l'insuccès. Mais, en s'associant à Vérone à notre politique, il n'avait pas renoncé à complaire à son intime amie, l'Angleterre ; et un procédé peu amical vis-à-vis de nous prenait vis-à-vis d'elle un air de coquetterie. Tel était le sens de l'encouragement accordé au roi des Deux-Siciles ; puis Metternich était trop pénétré du souvenir de la Sainte-Alliance pour voir sans un peu de dépit notre drapeau déployé loin de notre frontière ; et tout en restant ostensiblement notre allié, il ne résistait pas au plaisir de glisser doucement un petit obstacle sous nos pas.

En cette situation emmêlée, le duc d'Angoulême, — honnêtement obstiné et en sage écolier qui se transforme en maître, — s'appliquait à répéter de temps en temps ses leçons de droit constitutionnel. A ce jeu, il risquait de s'aliéner les royalistes sans conquérir les libéraux. C'est ce qu'insinuait, sous des formes respectueuses, le commissaire civil adjoint à l'armée, M. de Martignac, plus souple, plus habile, plus en rapports continus avec les autorités madrilènes. Cependant, pour fournir à la France un semblant de satisfaction, les Régents trouvèrent — ou l'on trouva pour eux — une ingénieuse échappatoire. Ils se refusaient aux institutions imitées de la France ou de l'Angleterre, mais jugeaient qu'il pourrait y avoir avantage à restaurer les *anciennes Cortès*. Il semble que la formule ait été répétée à Paris. Villèle, qui d'ailleurs ne connaissait pas plus les anciennes Cortès que les nouvelles, en fut tout à fait séduit et la recommanda fort. N'avait-il pas raison ? L'heureuse fortune du mot était, par son imprécision même, de se prêter à toutes les gloses. *Anciennes Cortès !* le terme avait à la fois un sens archaïque et un sens moderne, l'un et l'autre également vague, l'un et l'autre propre à abriter les desseins des absolutistes en laissant aux libéraux

¹ Mémoire du prince de Castelcicala, ambassadeur du roi de Naples à Paris (6 juin 1823). (*Affaires étrangères, Espagne*, vol. 722, f° 25.)

l'espérance. Ce mot était vraiment trouvaille. C'est qu'il y a des heures — et l'on en était là en Espagne — où le seul moyen de marcher d'accord est de ne point s'expliquer.

XIII

Tandis que le duc d'Angoulême se consumait en son rôle de modérateur, deux colonnes françaises — la principale aux ordres du général Bordesoulle — marchaient vers Séville. Dans le même temps, le général Molitor continuait à poursuivre Ballesteros et le contraignait à se réfugier en la province de Valence. Le 15 juin, Bordesoulle entra dans Cordoue. Il n'était plus qu'à trente lieues de Séville.

Il n'y trouverait plus le gouvernement des Cortès. Celui-ci, se sentant débordé de tous côtés, avait pris la résolution d'entraîner le roi à Cadix et de s'y transporter avec lui. Ferdinand VII avait d'abord refusé de partir et avait même été déposé, puis s'était résigné à l'obéissance. Le 14 juin, il était arrivé dans Cadix. En récompense de sa soumission, on l'avait affublé de nouveau des attributs de la souveraineté ; et une députation était même venue solennellement pour le féliciter sur l'heureuse issue de son voyage.

Le transfèrement à Cadix fut connu à Madrid le 17 juin, à Paris le 19 au soir¹. A Madrid quand on sut que les Cortès avaient osé — fût-ce provisoirement — déposer Ferdinand, l'exaspération des royalistes ne connut plus de bornes. La régence déclara coupable de lèse-majesté les députés qui avaient voté la suspension de l'autorité royale. Des arrestations de suspects furent opérées en masse dans la capitale et plus encore dans les provinces. Vainement on eût essayé de tempérer les rigueurs. Plus s'accroissait la violence, plus le bas peuple applaudissait ; car là-bas, c'était lui qui criait surtout : **Vive le roi absolu !** en sorte que la réaction prenait les formes brutales de la démagogie.

A Paris, deux hommes suivaient surtout avec sollicitude les affaires d'Espagne : Villèle, Chateaubriand. Pour arracher Ferdinand à ses périls, chacun d'eux avait sa solution. Villèle, en ses lettres au duc d'Angoulême, suggérait le dessein de délivrer le roi, soit par le paiement d'une rançon, soit par évasion. On assurerait, disait-il, toute sécurité, soit dans notre armée, soit sur nos vaisseaux, à ceux qui se seraient compromis pour cet objet. Toute négociation, à cet effet, avec les Cortès serait dangereuse et humiliante. Mais on pourrait, ajoutait Villèle, donner suite aux propositions qui seraient faites par les généraux pour délivrer le roi ou livrer la place. **On peut leur payer en argent**, continuait-il, le prix qu'ils voudraient². — Tandis que Villèle caressait ce plan, Chateaubriand, en une dépêche enflammée, stimulait l'activité du major-général Guilleminot, traçait le rôle que pourrait remplir la marine, s'attachait surtout à l'idée qu'on bombardât Cadix. Il y aurait bien, observait-il, le danger qu'une des bombes atteignît Ferdinand ; mais à l'accident il se résignait avec une impassibilité remarquable : **En temps de guerre, dit-il, un roi n'est plus qu'un soldat.** Revenant à l'attaque par terre, il ajoutait : **Je vois qu'on dit à Bordesoulle d'aller doucement et cela me désole... Il faut arriver brusquement devant Cadix avant que ces gens-là**

¹ Lettre de M. de Villèle au duc d'Angoulême, 20 juin 1823. (*Mémoires et correspondance*, t. IV, p. 99.)

² Dépêches des 23 et 24 juin. (VILLÈLE, *Mémoires et correspondance*, t. IV, p. 127, 135.)

aient eu le temps de regarder autour d'eux... Tout peut être emporté en un tour de main... Votre gloire, général, et votre avenir sont là¹.

A l'heure où Chateaubriand traçait ces lignes, Bordesouille, venant de Cordoue, achevait sa marche vers le sud. A la fin de juin, il était établi autour de la petite ville de Port-Sainte-Marie située à l'extrémité nord de la baie de Cadix. Du côté opposé, à la pointe extrême d'une très mince langue de terre, apparaissait, tout émergeant des flots, la ville même de Cadix.

Pouvait-on, comme l'imaginait Chateaubriand, tout emporter en un tour de main ? On touchait à l'acte décisif de la campagne, le seul qui aurait, au point de vue militaire, une réelle importance. Si une attaque trop brusquée était suivie d'échec, quel ne serait pas le dommage ! Il fallait avant tout rassembler les renforts, réunir le matériel, s'assurer s'il était possible le concours de la marine, et de la sorte se prémunir contre tout risque.

A ces soins furent employées les semaines suivantes. Ce ne fut que le 28 juillet que le duc d'Angoulême quitta Madrid pour présider à l'attaque contre Cadix. Il partit pleinement rassuré, du moins au point de vue militaire, sur l'état du reste de l'Espagne. — Dans le nord-ouest, Morillo venait de faire sa soumission. Quelques places fortes tenaient encore : telles la Corogne en Galice, Pampelune en Navarre, mais il suffisait de les bloquer. — Au sud-est, la situation de Ballesteros, toujours poursuivi par Molitor, était désespérée. Le jour même où le duc d'Angoulême quitta Madrid, il tenta une dernière fois la fortune à Campillo de Arenas, moins pour le succès que pour l'honneur. Il fut battu après un combat assez vif et qui, avec un peu de complaisance, eût pu être considéré comme une bataille. Six jours plus tard, il se rendit comme Morillo aux autorités françaises. — De la Catalogne seule les rapports étaient un peu moins favorables : En cette province Mina tenait bon, mais sans qu'il pût élargir sensiblement le foyer où il avait concentré la résistance.

Cette condition des choses permettait que tous les efforts se concentrassent sur Cadix. Ici se place un incident qui mérite d'être rapporté tant il a ému les contemporains.

Souvent les miliciens de l'armée constitutionnelle, mis en liberté à la suite des capitulations avec la France, étaient, à leur retour dans leurs foyers, molestés ou emprisonnés. Quelques-uns d'entre eux ayant été à Burgos arbitrairement arrêtés, le commandant français de cette place avait réclamé leur élargissement et, faute de l'obtenir, avait, par un procédé non moins arbitraire, forcé les portes de la prison. De là des réclamations très vives de la part de la Régence, et une demande presque insolente de réparation. Cette protestation fut transmise au duc d'Angoulême alors en route vers Cadix. C'était le 8 août. Le prince, très bon à l'ordinaire, était sujet à des transports de colère qu'il ne maîtrisait pas. Incontinent et sous le coup de l'exaspération, il rendit une ordonnance connue, à raison du lieu d'où elle fut datée, sous le nom d'*ordonnance d'Andujar*. Par cet acte, il interdisait aux autorités espagnoles toute arrestation en dehors de l'autorité française ; puis il prescrivait l'élargissement de tous les miliciens qui avaient déposé les armes. A Madrid, la Régence s'indigna, sans que les constitutionnels fussent ramenés. A Paris, l'opposition applaudit, tout en jugeant que le prince avait, une façon bien autoritaire d'être libéral. Quant aux *ultras*, le respect contint à peine leur réprobation. *Mon fils est vif*, dit en manière d'excuses

¹ Dépêche du 25 juin 1823. (*Congrès de Vérone*, t. II, p. 65, 66.)

le comte d'Artois, [mais il revient vite](#). En effet, le duc d'Angoulême se calma, avoua même qu'il pouvait s'être trompé, nul, disait-il, n'étant infallible. Pour atténuer les mutuels ressentiments, il fut convenu que le maréchal Oudinot qui commandait à Madrid ne ferait pas afficher l'ordonnance, que de son côté la Régence retirerait sa protestation. Puis l'ordonnance elle-même fut retouchée et adoucie. Ce fut au milieu de ces rumeurs mal apaisées que le prince, rejoignant le général Bordesoulle, atteignit le 16 août la petite ville de Port-Sainte-Marie.

XIV

En face était Cadix. Là était enfermé Ferdinand. Là étaient rassemblés les plus ardents parmi les membres des Cortés, les chefs les plus compromis dans la révolution, les miliciens les plus résolus. Le gouverneur de la place était l'amiral Valdez, le même qui avait assumé la régence pendant la courte déposition du roi.

Le général Bordesoulle avait repoussé avec succès une attaque de l'ennemi. Mais la position ne laissait pas que d'être malaisée à emporter. Non bloquée par mer, la place avait pu s'approvisionner. Puis elle était défendue par divers ouvrages. Le principal était un fort, appelé fort du Trocadéro. Ce fort était situé sur un promontoire avancé qui dominait à la fois la baie et le fond du port ; d était protégé en outre par une large coupure ouverte à la mer. Ce serait cet ouvrage qu'il faudrait avant tout conquérir.

Dès le lendemain de son arrivée, le duc d'Angoulême somma la place de se rendre et de libérer Ferdinand. La sommation, rédigée par avance à Paris, fut adressée, non aux autorités constitutionnelles, mais au roi lui-même. Ce fut le roi qui répondit, ses geôliers conduisant sa plume. Il ne se croyait pas, disait-il, captif du tout et faisait retomber la responsabilité de tous les maux sur les envahisseurs de l'Espagne. [Cette lettre](#), écrivait quelques jours plus tard Chateaubriand, [est un insigne monument de la servitude du roi](#). Et il ajoutait : [Nous ne voulons pas la publier pour l'honneur des monarchies](#)¹.

Ce fut le 22 août que le message arriva à Port-Sainte-Marie. Il ne restait plus qu'à combattre. Le Trocadéro, dont la possession nous rendrait maîtres de la baie de Cadix, ne pouvait être enlevé de vive force. On décida de procéder par siège régulier et d'ouvrir la tranchée. Ainsi s'approcha-t-on de la [coupure](#). Le 30, les batteries entamèrent contre la place une violente canonnade. Cependant ce n'était qu'à marée basse que le canal pouvait être franchi. Le 31, vers deux heures du matin, comme la mer s'était retirée, les colonnes d'attaque se formèrent en un profond silence. Puis les assaillants, ayant de l'eau jusqu'aux aisselles, franchirent la coupure.

Avec un remarquable entrain, ils abordèrent à la baïonnette les positions espagnoles et prirent possession de la forteresse. L'action n'avait point duré une heure. A neuf heures, tous les ouvrages environnants étaient entre nos mains. Notre perte était d'une quarantaine de tués, d'une centaine de blessés. Du côté de l'ennemi, quatre cent cinquante hommes environ étaient hors de combat. Le reste de la garnison s'était sauvé dans les barques ou avait été fait prisonnier². [C'est, je crois, l'opération la plus vigoureuse de la guerre](#), écrivait le duc

¹ Chateaubriand à Polignac, 1er septembre 1823. (*Congrès de Vérone*, t. II, p. 143-144.)

² Rapport du lieutenant général Bordesoulle. (*Moniteur*, 12 septembre 1823.)

d'Angoulême à son père le comte d'Artois. L'hommage était mérité ; car le succès faisait honneur à l'intrépidité des troupes et à la sagesse du commandement.

Si importante que fût la prise du Trocadéro, elle n'assura pas l'immédiate reddition de Cadix. Ce n'était pas qu'aucun espoir demeurât aux assiégés. Mais leur grand souci était d'obtenir des sûretés contre les vengeances de Ferdinand délivré. Aux propositions d'accommodements, le duc d'Angoulême, humain par-dessus tout, répondait qu'il était disposé à conseiller une amnistie, mais qu'il fallait tout d'abord que le roi fût mis en liberté et arrivât à Sainte-Marie au milieu de l'armée française. Ce langage ne calmait qu'à demi les chefs constitutionnels. **Ce qui les tourmente, écrivait le 3 septembre le duc d'Angoulême, c'est l'article des garanties, parce qu'ils disent qu'il n'y a rien de plus faux que le roi et que, malgré toutes les promesses, il serait capable de les faire tous pendre.** Pendant un mois encore, les opérations se poursuivirent quoique sans aucune incertitude sur l'issue. Tout démontrait l'inutilité de la résistance. Autour de la baie, plus de trente mille hommes étaient rassemblés. Après de longs retards et quelques à-coups, notre marine était entrée en action. Du reste de l'Espagne, des bulletins arrivaient, presque tous favorables. Seul, Mina luttait encore dans la Catalogne. En ces conjonctures, qui eût pu douter du prochain et complet succès ? Le 20 septembre, le fort du Santi-Petri fut emporté. Dix jours plus tard, les défenseurs de la place se décidèrent à se rendre et à livrer Ferdinand.

C'était le 30 septembre. Le lendemain fut marqué par l'un de ces subits ressauts de fortune qui sont l'une des surprises de l'histoire. Dans le port de Cadix, une chaloupe attendait, ornée de drapeaux, de guirlandes et de fleurs. Le roi y descendit, accompagné de la reine, des infants, des infantes. Au gouvernail l'amiral Valdez prit place, naguère régent pendant la suspension du souverain et maintenant déguisé en sujet fidèle. A Cadix, Ferdinand VII avait complaisamment parlé d'oubli, de clémence, de réformes ; et la sécurité eût été permise, si l'on n'eût appris par expérience que ce que le prince savait le mieux, c'était mentir. Sur les eaux calmes de la baie et sous un soleil radieux, l'embarcation s'avança. Sur le littoral opposé, c'est-à-dire à Port-Sainte-Marie, se trouvait le duc d'Angoulême, entouré de son état-major. Comme la chaloupe atteignait la terre, le monarque jeta, dit-on, sur Valdez un regard sinistre, regard du prisonnier libéré, bien résolu à se souvenir. L'étiquette voulait que les deux princes s'embrassassent ; ainsi firent-ils. Le long du rivage, des gens du bas peuple, ouvriers, pêcheurs, mendiants, stationnaient, fiers autant que déguenillés et acclamant celui qui leur était rendu. Pendant ce temps, sur la chaloupe, Valdez s'éloignait à toute vitesse, sentant bien que l'exil seul le sauverait. — A Port-Sainte-Marie, la journée se passa en congratulations, en fêtes, et sans que le duc d'Angoulême pût glisser les avis que sa sagesse l'invitait à suggérer. Le lendemain, un *Te Deum* et de nouvelles réceptions absorbèrent la matinée. Le roi devait à quatre heures partir pour Xérès. Le prince saisit les courts instants qui restaient. Il était gauche et assez médiocre à l'ordinaire, mais savait être persuasif quand sa haute et chrétienne conscience lui commandait de parler. Il alla chez le roi, l'engagea à étendre le plus possible l'amnistie, à donner des sécurités pour l'avenir, à formuler des déclarations tranquillissantes. Il fit aussi allusion aux colonies révoltées de l'Amérique et exprima l'avis qu'on envoyât là-bas l'un des infants. Le roi écouta distraitement : **Je verrai**, dit-il, je verrai. En ce moment, autour du logis royal, quelques hommes — quatre pelés et quatre tondus, dit le duc en une lettre à Villèle — se mirent à crier : **Vive le roi absolu !** — **Vous voyez bien**, dit Ferdinand, **quelle est la volonté du peuple.** —

Que Votre Majesté, reprit le duc, ne s'expose pas à ce que les événements de 1820 se renouvellent. Le roi s'éloigna, avide d'échapper à celui qui n'était plus qu'un importun. J'ai la conscience déchargée, écrivait le jour même le prince¹ ; je ne dirai plus rien, mais je vous certifie que toutes les sottises qui peuvent être faites le seront.

On vit alors une chose singulière, c'est-à-dire la France employant tous ses efforts à protéger ceux qu'elle avait combattus contre les vengeances de celui qu'elle avait délivré. Les navires français recueillirent à leur bord plusieurs des hommes qui, comme Valdez, s'étaient le plus compromis dans la défense de Cadix. Une protection non moins efficace s'étendit à Ballesteros, à Morillo. Mina qui fit le dernier sa soumission réussit à gagner l'Angleterre ; en quoi il fit preuve de prudence ; car il avait commis bien des excès, et un châtement rigoureux n'eût été que légitime. Le patronage français s'étendit au général Vigo, bien que, si nous en croyons l'ambassadeur de France M. de Talaru, il en fût peu digne². Quant à Riego, il avait été capturé par les Espagnols ; l'autorité française ne le revendiqua point ; car il s'était rendu odieux par les plus criminels excès. Il fut pendu le 7 novembre.

Le duc d'Angoulême n'avait plus qu'une pensée, liquider au plus vite l'entreprise. On décida qu'une grande partie de l'armée serait de suite rapatriée : 37 ou 38.000 hommes demeureraient en Espagne jusqu'à l'entière consolidation de l'ordre. Ferdinand conféra au duc le titre de *prince du Trocadéro* : Je lui ai répondu très poliment, écrivit celui-ci à Villèle, mais par un refus formel. Il ajoutait avec une belle fierté : Un fils de France est au-dessus de cela, et jamais je n'accepterai rien d'un souverain étranger... C'est peu connaître les convenances, continuait-il ; mais comme je lui passerais tout cela s'il voulait bien gouverner son royaume ! C'est en cette disposition désabusée que le prince quitta Madrid. Le 24 novembre, il était à Bayonne. Il eût souhaité qu'aux étapes de la route, aucun honneur ne lui fût rendu. Il eût désiré surtout qu'au retour à Paris, on s'abstînt de lui ménager la réception grandiose qui est réservée aux chefs des armées victorieuses. Son vœu ne fut point exaucé ; et à la pensée d'une entrée solennelle où il se montrerait aux Parisiens, il fut ressaisi de la timidité gauche et maussade qu'il avait dépouillée en tenue de campagne, au milieu des soldats. Aux préparatifs de la fête se mêlaient les flatteries des courtisans. Entre toutes les adulations, la plus ridicule était de dire que le duc d'Angoulême avait réussi là où Napoléon avait échoué. Le pauvre prince s'exaspérait de ces extravagances et ne se consolait point de n'avoir échappé aux sottises que Ferdinand faisait en Espagne que pour retrouver d'autres sottises qui se disaient à Paris. Le 2 décembre fut le jour de la grande fête militaire. Avec une docilité obéissante, le prince se résigna à figurer en triomphateur. Mais au moment de monter à cheval, il ne put se défendre de dire à l'un des officiers de son état-major : *Quelle Don Quichotterie on nous fait faire aujourd'hui !*

¹ Le duc d'Angoulême à Villèle, 2 octobre 1823. (*Mémoires et correspondance*, t. IV, p. 437-439.)

² Dépêche de M. de Talaru, 26 octobre. (*Affaires étrangères*, Espagne, vol. 724, f° 136.)

XV

Je me hâte, de peur de paraître développer les raisons qu'il y aurait eu de ne point entreprendre l'expédition d'Espagne.

Tel n'est pourtant point mon dessein. Notre faiblesse, ce fut l'indignité de notre protégé. Seulement on ne doit point oublier que, si nous sommes intervenus, ce fut moins pour Ferdinand que pour la sauvegarde des intérêts français.

Depuis deux ans, l'Espagne était livrée à la révolution. Ce n'était pas que, parmi les adversaires de Ferdinand VII, on ne rencontrât beaucoup d'hommes aux intentions droites ; mais ils étaient débordés. Le pire, c'était que les révolutionnaires espagnols fournissaient à l'envi des modèles aux révolutionnaires français. On a raconté les séditions militaires à Belfort, à Saumur, ailleurs encore. Or, quels noms tentateurs, à évoquer que ceux de Riego, de Quiroga, des autres généraux rebelles ! Parmi les conspirateurs français, plusieurs s'étaient réfugiés en Navarre, en Catalogne. Pour se perfectionner dans l'art des complots, l'Espagne leur offrait une merveilleuse école d'application. Une fois leur éducation complétée, ne seraient-ils pas tentés de répéter dans leur patrie ce qu'ils avaient appris de l'autre côté des Pyrénées ?

Le gouvernement français se refusa — eut-il tout à fait tort ? — à laisser grossir à ses portes un tel foyer de révolte. Les hommes d'État d'alors, qui étaient en général lettrés, connaissaient le vers fameux :

Mea res agitur paries quum proximus ardet.

Et ils estimèrent que, quand la demeure voisine, l'Espagne, était en flammes, ils avaient le droit d'aller éteindre là-bas l'incendie, avant que celui-ci ne gagnât leur propre demeure, la France.

De là l'intervention. Ce fut moins une guerre qu'une vaste opération de police. On remarquera avec quelle prudence l'entreprise fut conduite. , Utilisant à la fois Montmorency et Villèle, le roi se servit du premier pour s'assurer l'Europe et du second pour dégager l'indépendance de la France. Le même esprit avisé inspira la désignation des chefs militaires. Après les incidents de la Bidassoa, une enquête, même non poussée à fond, eût sans doute révélé, à la charge de certains officiers, des intelligences avec les rebelles qui avaient tenté d'embaucher nos soldats ; le duc d'Angoulême se garda de toutes recherches et, avec une générosité habile, estima que tous les mauvais ferments s'élimineraient dans les diversions de la vie en campagne. En politique, le prince pratiqua la même sagesse et, en des efforts méritoires quoique rarement couronnés de succès, s'ingénia à n'être que le serviteur de la justice. En route, les troupes donnèrent partout le bon exemple, s'abstenant de maraude, et déployant même, en de longues marches sous la chaleur, une extrême endurance : tel se montra surtout le corps de Molitor, lancé à la poursuite de Ballesteros depuis les rives de l'Èbre jusqu'à l'extrémité méridionale de la péninsule. Nulle opération de grande envergure ; et Chateaubriand seul a pu se persuader, avec ses grossissements de poète, et de poète vaniteux, que la guerre d'Espagne eut un air d'épopée. Mais l'expédition elle-même prouva que notre armée n'avait rien perdu de sa cohésion, de sa solidité, de sa discipline. Cela même constituait un succès moral non négligeable. Anglais, Prussiens, Autrichiens, tous un peu jaloux quoique sous des formes et à des degrés divers, jugèrent que nous nous étions guéris un peu trop vite ; et de ce petit dépit nous pûmes nous réjouir comme d'une preuve de nos forces réparées.

Je n'ignore pas que le langage tenu en ce temps-là dans les Chambres ou dans les discours officiels déconcerte nos idées modernes. A prendre les paroles dans leur sens littéral, on dirait qu'un intérêt dynastique a été le mobile presque unique de notre politique. Il faut ici restituer aux mots leur véritable sens. Où nous écrivons nationalisme, nos pères écrivaient royalisme. A travers les expressions différentes, le même souci dominait en eux, celui de la sécurité française. S'ils poursuivaient la délivrance de Ferdinand, c'était que ce prince, même médiocre ou indigne, figurait en lui l'œuvre de Louis XIV maintenue et perpétuée. A l'Espagne enchaînée à l'Autriche, Louis XIV avait substitué une Espagne liée à la France. Désormais entre Paris et Madrid plus d'antagonisme, mais au contraire, au delà des Pyrénées, un roi Bourbon, habitué par tradition de race à regarder vers la France et à incliner vers elle ses sujets eux-mêmes ; dans Madrid des princes peu ambitieux, se jugeant assez haut placés pour n'avoir plus rien à revendiquer ou à conquérir, disposés à s'endormir en une vie inactive, à la condition que les splendeurs de la cour et les pompes de l'étiquette masquassent de décorum toute cette indolence. Après les visées de Charles-Quint, après les coalitions du dix-septième siècle, quel n'était pas le bienfait d'un tel voisinage ! Quel n'était pas, en cas de conflit avec l'Europe, l'avantage inappréciable de notre frontière méridionale assurée ! De là l'opportunité de soutenir le trône d'Espagne, non pour l'Espagne, mais pour la France.

Cette opportunité apparaîtra plus visible encore si l'on mesure les conséquences éventuelles que notre abstention eût peut-être entraînées. Si sujette à l'erreur que soit l'histoire conjecturale, ne peut-on pas imaginer, en contraste avec notre effacement, d'autres interventions s'exerçant en dehors de nous et contre nous ? La puissance dangereuse n'est pas l'Autriche, bien que, dans la dépêche où elle a annoncé le rappel de son ambassadeur à Madrid, elle ait, non sans affectation, évoqué le nom de Charles-Quint et le souvenir de l'alliance intime entre l'Empire et l'Espagne. Ce n'est pas encore la Prusse, toute recueillie dans la secrète préparation de sa future grandeur. Mais une autre puissance, l'Angleterre, tout en proclamant la non-intervention, n'aurait-elle pas réussi à mettre doucement la main dans les affaires espagnoles ? Elle pouvait, pour glisser ses conseils, s'autoriser de la longue lutte soutenue jadis par elle pour l'indépendance de la péninsule. A ses diplomates ne manquait ni l'habileté ni la persévérance. Tandis que nous nous réduisons au rôle d'impassibles témoins, n'auraient-ils pas, par un patient et subtil travail, réussi à gagner la confiance du gouvernement constitutionnel, puis de proche en proche insinué l'utilité et enfin fixé le prix de la protection anglaise ? L'Angleterre est à Gibraltar. N'y a-t-il pas à sa convenance quelque autre point sur la côte ? Il y a aussi les avantages commerciaux à obtenir. Il y a enfin l'immixtion progressive qui se dissimule, opère sans bruit, se traduit par des traités secrets où, sous l'apparence de l'amitié, se cache le vasselage. Quelles autres combinaisons n'auraient point pu naître qui eussent relevé la barrière des Pyrénées jadis abaissée par Louis XIV !

Sur l'heure, l'expédition d'Espagne écarta le danger. Quarante-sept ans plus tard le péril renaîtra. Ce sera en 1870. Plus de Bourbons en France, plus de Bourbons non plus en Espagne : plus de traces de cette alliance de famille dont on a pu justement médire, mais qui comportait bien quelques avantages : au contraire des vues aventureuses, incohérentes, qui se libèrent du passé pour poursuivre un décevant avenir : en ces conjonctures la Prusse aux aguets, tenant en réserve son candidat et brusquant l'occasion d'encercler la France. C'est alors que la France se retourne, par instinct de salut, vers la vieille politique, jugée désuète ou abandonnée, et au point de braver pour la soutenir, la Prusse toute-puissante.

Mais ce réveil subit, cette patriotique angoisse, n'est-ce pas la justification de cette sage politique royale qui, poursuivie à petits risques il y a un siècle, en une expédition opportune et facile, s'appliqua, en assurant notre frontière méridionale, à maintenir intact ce que le traité d'Utrecht nous avait conféré ?

XVI

La guerre d'Espagne avait entraîné Villèle hors de sa voie. Ses soucis d'homme d'État n'allaient pas jusqu'à le distraire de son département ministériel. Grand financier, il ne l'était ni par l'esprit d'invention, ni par la rapidité de coup d'œil, ni par l'audace ; et il est douteux, qu'en de suprêmes embarras, il eût su découvrir et appliquer les moyens sauveurs. Mais s'il n'était pas de ceux qui dominent les crises, il était de ceux qui par leur prudence au jour le jour les empêchent d'éclater. Ses ressorts étaient simples : une bonne politique génératrice de confiance, une économie sévère, de l'ordre surtout. Il n'est pas de bon commis qui ne, soit bon comptable. C'est à établir les principes d'une comptabilité rigoureuse que Villèle, le plus admirable des commis, consacra tous ses soins. Dans cet esprit, une ordonnance du 14 septembre 1822 décida que toutes les dépenses, relatives à un exercice, devraient être liquidées et ordonnancées dans les neuf mois qui suivraient la clôture de cet exercice : si parmi les dépenses d'un exercice, il s'en trouvait qui n'eussent pas été liquidées, ordonnancées et payées avant l'époque de la clôture des comptes, ces dépenses ne pourraient être acquittées qu'au moyen d'une ordonnance royale, qui autoriserait l'imputation sur le budget de l'exercice suivant¹. Ces règles furent appliquées plus tard à la comptabilité des communes et des établissements de bienfaisance. Une autre ordonnance en date du 10 décembre 1823² prescrivit pour chaque ministère l'établissement d'un compte général annuel : une commission composée de membres du Conseil d'État et de la Cour des comptes serait appelée à vérifier la concordance de ces comptes avec les écritures courantes du trésor.

Pour l'homme de détail qu'est Villèle, ces occupations arides sont comme la diversion de la politique et lui apparaissent presque délassantes tant elles répondent à sa nature ! — Puis son attention se porte sur les affaires économiques. Toutes les sources de richesse sont captées ; il n'y a qu'à les développer jusqu'à plein rendement. On les développera suivant l'esprit du temps en affermissant, et jusqu'à l'excès, le régime protecteur. Il faut favoriser l'agriculture : de là des droits élevés sur le bétail, sur les laines. Il faut favoriser l'industrie nationale : les droits à l'entrée sont modérés sur les matières premières ou les objets légèrement ouvrés ; ils sont presque prohibitifs sur les produits manufacturés. — Cependant Villèle se livre à un travail qui étonnerait aujourd'hui chez un ministre des Finances. En 1816, on a été forcé d'accroître les charges : aujourd'hui il recherche quels impôts peuvent être diminués. Sur son initiative, une loi réduit dans une très large mesure les droits d'enregistrement sur les baux à terme ou à loyer. En vue de combattre, en matière de partage, l'excessif morcellement de la propriété, les taxes sur les échanges d'immeubles sont abaissées de deux à un pour cent : ces taxes sont même ramenées à un

¹ DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XXIV, p. 80-83. Voir aussi CALMON, *Histoire des finances de la Restauration*, t. I, p. 340 et 480.

² DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XXIV, p. 420-421.

droit fixe d'un franc quand il s'agit de propriétés contiguës. Le même souci de faciliter les arrangements familiaux fait diminuer de plus de la moitié pour les immeubles, des quatre cinquièmes pour les meubles, les droits en matière de donations ou partages entre vifs en ligne directe. Timbre des obligations ou des livres de commerce, amendes fiscales, tout est diminué¹. La règle générale, c'est qu'il convient de rendre au pays en allègements de contributions ce qu'il fournit en excédents de recettes. Ainsi pense ce ministre modeste dont le renom d'habileté s'étend en Europe : *C'est une grande lumière qui brille à peu de frais*, dit Canning de Villèle. Et l'éloge est tout à fait justifié, bien qu'il comporte une légère réserve. Cet homme sage eut peut-être un défaut : celui d'avoir trop peu d'imagination en un pays qui en avait trop.

Pour assurer une longue tranquillité, il faut tout apaiser et en particulier les disputes de tribune. Villèle s'est forgé un rêve, autant du moins qu'un personnage si réaliste peut rêver. Il rêve, non un pays sans parlement — car son bon sens lui a depuis longtemps démontré les avantages du régime représentatif, — mais une Chambre nommée en bloc pour une longue durée, soustraite par conséquent à l'aiguillon des préoccupations électorales, et qui sera sa collaboratrice soumise, laborieuse et fidèle. Et alors, il se liera à elle, à la façon d'un propriétaire rural qui contracte un long bail avec un locataire qui plaît.

Tout présage que le rêve est réalisable. La prospérité générale, l'excellent état des finances, la répression des complots militaires, l'heureuse issue de la guerre d'Espagne rendent malaisée l'opposition. Que si on craint quelque hostilité, il y a à la Chancellerie l'âpre et ardent Peyronnet qui ne demande qu'à pratiquer la candidature officielle. Le 24 décembre 1823, Villèle obtient du roi une ordonnance de dissolution de la Chambre.

En cet acte, il y a bien quelque ingratitude ; car cette Chambre qu'on brise a bien servi l'ordre et la monarchie. Mais les scrupules s'apaisent par la double pensée qu'on peut obtenir mieux encore, et que les plus fidèles, les seuls vraiment désirables, reviendront. Les élections ont lieu le 20 février 1824 dans les arrondissements, le 6 mars dans les grands collèges. C'est l'entier succès. La Fayette, d'Argenson, Dupont de l'Eure échouent, et pareillement Manuel que son propre parti ne soutient qu'à demi, le jugeant compromettant. La gauche est réduite à 19 membres. Le centre gauche ne subit pas une moindre défaite, et les doctrinaires, se sentant éliminés de la politique, n'ont plus qu'à se réfugier dans les lettres. Ils s'y replongent, et avec une seule consolation, celle de se dire — car ils n'ignorent rien de l'histoire — qu'il n'y eut qu'un seul membre de l'opposition dans le Parlement de Jacques II.

Décidément, tout prospère à souhait. Au Palais-Bourbon un seul péril, mais qu'on ne veut pas voir encore : celui qui pourra naître des exigences de l'extrême droite. Cette Chambre qu'on juge si maniable, on ne songe plus qu'à la garder longtemps. Un projet se prépare qui, en supprimant les renouvellements partiels, lui assurera une durée ferme de sept années. C'est ce que, dans le langage du temps, on appelle le système de la *septennalité*. Deux mois plus tard la loi sera présentée, et elle sera votée à une forte majorité².

¹ Loi du 16 juin 1824. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XXIV, p. 509 et suiv.)

² Loi du 9-16 juin 1824. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XXIV, p. 508.)

XVII

A travers la solidité, quelques fissures se montrent pourtant dans l'édifice ministériel.

Il y a d'abord dans le cabinet lui-même un germe de division. Villèle et Chateaubriand y siègent côte à côte. C'est un de trop. Chateaubriand, follement vain de la guerre d'Espagne, ne veut pas plus reconnaître une supériorité hiérarchique que Villèle ne veut abdiquer la primauté. Pour qui se prononcera le roi ? C'est un beau diamant, dit-il de Chateaubriand ; mais quel dommage qu'on ne puisse le tailler ! Avec une lucidité froide, il juge ses conseillers assis autour de lui à la table des délibérations. Il trouve Corbière bien rustique, Peyronnet bien âpre ; quant à Villèle, il lui voudrait plus de lettres et plus de promptitude à lui donner la réplique quand lui-même il cite Horace ou dévide ses souvenirs. Cependant comme il lui inspire confiance ! Comme il préfère ce terne et gris Villèle qui n'a pas assez d'esprit, à ce magnifique Chateaubriand qui en a trop et qui surtout se mêle d'en avoir plus que son roi.

Un autre souci, ce sont les pairs. Parmi eux Villèle a beaucoup d'adversaires. C'est d'abord Talleyrand, l'homme à la malveillance glacée et, depuis qu'il n'est plus au pouvoir, ennemi de tout ce qui n'est pas lui. Ce sont les anciens serviteurs de l'Empire. Ce sont les hommes du centre gauche : Broglie, Pasquier, Barante, Molé. Ce qui accroît l'embarras, c'est le nombre des tièdes, point opposants par eux-mêmes, mais disposés à seconder, avec une douceur un peu traîtresse, l'opposition des autres : tels sont les anciens ministres, recueillis presque tous dans la Haute-Chambre et contemplant avec une impassibilité exempte de déplaisir les ennuis de ceux qui occupent leur place. Il y a enfin un groupe qui n'est nullement hostile, mais très accessible à toutes les tentations d'indépendance : c'est le groupe que, du nom de son inspirateur, le cardinal de Bausset, on appelle le groupe des *cardinalistes*. Là sont rassemblés beaucoup de pairs, teintés d'un léger, très léger libéralisme, très attachés jadis au duc de Richelieu, lui demeurant fidèles bien que depuis deux ans il soit mort, et qui, en glissant quelques menus obstacles sous le char triomphant de Villèle, croiront rendre un hommage posthume au ministre qu'ils ont aimé.

XVIII

En cette année même, cette opposition de la Haute-Chambre se révéla par un vote qui émut fort les contemporains et qui mérite d'être rappelé.

En février 1824, la rente 5 pour 100 avait atteint 100 francs. Villèle crut l'heure favorable pour la convertir. On offrirait au porteur l'option entre le remboursement au pair ou la conversion en 3 pour 100 à 75 francs. L'opération procurerait au trésor une économie annuelle de 28 millions, et c'est en quoi elle charmait Villèle. Elle plaisait encore plus au roi : celui-ci caressait depuis longtemps une combinaison qui, en dédommageant les émigrés, mettrait un terme à leurs doléances et qui, du même coup, calmerait les dernières craintes des acquéreurs de biens nationaux. Le bénéfice de la conversion, si on l'appliquait à l'indemnité, viendrait à point pour réaliser ces pensées, sans surcharge sensible pour les finances publiques. Louis XVIII, qui se, sentait près de sa fin, avait pris fort à cœur ce projet ; et le 23 mars, en ouvrant les

Chambres, il avait annoncé l'opération par laquelle [seraient fermées](#), disait-il, [les dernières plaies de la Révolution](#).

La motion, déposée le 5 avril au Palais-Bourbon, y fut votée le 5 mai, mais avec une opposition de 145 voix, ce qui était considérable pour une Chambre qu'on croyait acquise. Le résultat ne laissa pas que de surprendre Villèle ; son inquiétude s'accrut quand le projet fut porté au Luxembourg.

C'est que, dans l'entre-temps, l'émotion publique avait grandi. Les propriétaires de rentes 5 pour 100 étaient pour la plupart des Parisiens, et beaucoup de petite condition, sensibles par suite à tout amoindrissement de revenus. Ils remplirent les journaux de leurs plaintes, se disant spoliés. Ce fut sous cette impression que le débat s'ouvrit dans la Haute-Chambre. Le projet rencontra des adversaires d'autant plus redoutables qu'ils se paraient de la plus courtoise modération. Tels se montrèrent M. Roy et le baron Pasquier. Ils ne nièrent point la légitimité et les avantages de l'opération, mais observèrent qu'à la hausse des rentes ne correspondait pas, dans les transactions courantes, une baisse proportionnée du taux de l'intérêt. Tandis que Villèle, et après lui Corbière, défendaient le projet, on remarqua que Chateaubriand gardait obstinément le silence et que beaucoup de ses amis combattaient la proposition ministérielle, sans que lui-même fit rien pour les ramener. Sur ces entrefaites, on persuada à M. de Quélen, archevêque de Paris, qu'il devait prendre en main la cause des petits rentiers ses diocésains, atteints par la conversion. Il ne résista pas à la suggestion et, en un discours très pathétique, se fit, comme il le disait lui-même, l'avocat des pauvres. La loi était déjà mal en point. La bénissante homélie du pontife acheva ce que les arguments des hommes d'affaires avaient commencé ; et le 3 juin, par 120 voix contre 105, la disposition principale qui contenait tout le projet fut rejetée.

Le vote eut presque aussitôt sa répercussion sur le ministère. Pendant la discussion, Chateaubriand, comme on l'a dit, s'était tu. Ce que ses collègues jugèrent abandon parut au roi trahison. Le 6 juin était jour de la Pentecôte. Le matin, Chateaubriand s'apprêtait à se rendre aux Tuileries pour y offrir ses hommages au monarque. A ce moment, un bref et froid message l'avertit qu'il était relevé de ses fonctions. De qui partait le coup ? Villèle a toujours affirmé — et le témoignage de cet honnête homme suffit — qu'il n'avait connu le renvoi de son collègue que par l'ordonnance qu'il avait été chargé de notifier. La disgrâce était l'œuvre du roi. Conversion de la rente, indemnité des émigrés, les deux opérations se liaient à ses yeux ; de là un vif ressentiment de l'échec. La vanité de Chateaubriand lui avait toujours déplu. Une nervosité de malade altérait un peu chez lui son ordinaire sang-froid. Ainsi s'explique cette mesure brutale qui contraste si fort avec tout le reste du règne. L'indignation de Chateaubriand ne connut point de bornes. Il ne perdit pas une heure pour la vengeance, car s'il avait de la grandeur dans l'imagination, il avait de la petitesse dans le cœur. Il était tout-puissant au *Journal des Débats*. Incontinent il le tourna contre le pouvoir, et avec une ardeur proportionnée à l'âpreté de ses rancunes. Ce serait le sérieux embarras, et presque le seul embarras que Louis XVIII, ce prince si avisé à l'ordinaire, léguerait à son successeur.

LIVRE VII

LE ROI ET LE RÈGNE

SOMMAIRE

- I. — L'été de 1824 : comment on prévoit un changement de règne.
- II. — Des traits principaux du règne. — Les finances ; probité ; économie, sagesse avisée ; comment ministres et députés s'appliquent à restreindre leur horizon plutôt qu'à l'étendre.
- III. — Les institutions ; la prérogative royale ; les députés.
- IV. — Comment le roi, inhabile à conduire les affaires au jour le jour et peu soucieux de ce rôle, porta très haut l'art de régner. Le choix des hommes : quelle unité supérieure subsiste à travers les évolutions du règne.
- V. — Le roi et la famille royale.
- VI. — Ce qui subsiste chez Louis XVIII de l'ancien régime.
- VII. — De la politique religieuse.
- VIII. — De quelques fautes du gouvernement de la Restauration ; comment il négligea de développer les libertés qui l'auraient le mieux servi ; comment lui manqua parfois le sens des choses futures.
- IX. — Derniers jours et mort du roi (16 septembre 1824).

I

Le règne du roi est fini, celui de son successeur commence, écrivait le duc de Broglie au début de 1820. En s'exprimant de la sorte, il avançait de quatre ans. Maintenant la parole est vraie. En une brusque colère, Louis XVIII a chassé Chateaubriand. Cet accès de passion n'est-il pas comme le ressaut d'une volonté qui se fait d'autant plus impérieuse qu'elle se sent moins maîtresse de la durée ? Au prince la politique peu à peu échappe, en même temps que la vie se retire de lui. Ses serviteurs le hissent encore dans sa voiture pour ses habituelles promenades ; bientôt les sorties s'espacent, puis cessent tout à fait. Le pauvre corps tout appesanti se décompose, la gangrène commençant à gagner les pieds, et la tête ployant sur la poitrine sans assez de force pour se redresser ou se soutenir. Les conseils des ministres se succèdent suivant la coutume ; le roi paraît écouter, mais souvent sans entendre. Par intervalles, il se ressaisit et surprend alors par sa clairvoyance plus encore qu'il n'a étonné par ses engourdissements : *Un roi peut être mort*, dit-il un jour à Villèle ; *il ne doit pas être malade*. Le 25 août, jour de sa fête, le prince voulut recevoir selon l'usage les félicitations des corps constitués, les vœux du corps diplomatique. Quelle que fût son énergie, l'altération de ses traits et son irrémédiable décadence se révélaient par ses efforts mêmes pour dissimuler l'un et l'autre. Et le soir, en leurs dépêches à leur Cour, les ambassadeurs purent annoncer un prochain changement de règne, tandis que les courtisans regardaient vers un maître nouveau.

II

C'est ici le lieu de regraver les traits de ce règne qui finit.

Il fut avant tout réparateur. Comme un particulier recueille une succession obérée, ainsi Louis XVIII recueillit la France. A la manière d'un père de famille (ne se proclamait-il pas le père de ses sujets ?) il dressa avec lucidité et précision l'inventaire de ses charges. Elles étaient modérées en 1814 et se réduisaient à l'arriéré de l'Empire. Combien ne s'étaient-elles pas aggravées après Waterloo : 700 millions de contribution de guerre : l'entretien pendant cinq années d'une armée d'occupation de 150.000 hommes : enfin, le règlement des créances étrangères. A ce passif s'ajoutaient toutes les dettes des *Cent-Jours*.

Tel était l'héritage. Ayant achevé l'inventaire, le gouvernement royal entreprit l'œuvre de la liquidation.

Le premier ouvrier de la reconstitution financière fut comme on l'a dit, en 1814 et jusqu'à la fin de septembre 1815, le baron Louis, ancien prêtre, ancien fonctionnaire de l'Empire, en outre brusque et presque grossier de manières. C'est le propre d'un prince avisé de tourner au bien public, non seulement les qualités, mais les défauts de ses serviteurs. Serait-il inexact de dire que le baron Louis fut choisi en partie pour ses défauts ? Avec une légèreté téméraire, le comte d'Artois avait annoncé l'abolition des droits réunis : il fallait, pour les rétablir, une fermeté rude ; or, pour la rudesse, le nouveau ministre était fait à souhait. Il fallait reprendre promptement la perception des impôts dans les provinces ravagées par l'ennemi : or, à cette tâche, nul homme ne convenait mieux par une dureté péremptoire qui écarterait toutes les objections. Il fallait

résister aux demandes des émigrés qui, en invoquant d'anciens souvenirs, sollicitaient des gratifications ou des places : or, nul comme le baron Louis n'était à l'épreuve des attendrissements et des larmes. Contre ce personnage tenace et discourtois, la malveillance s'acharna : **Il pousse jusqu'à la stupidité**, dit Chateaubriand, **le culte de l'intérêt matériel**. — **Il représente**, a écrit Villèle, **tous les excès de la fiscalité**. Lui cependant ne s'émouvait point : **Le sujet le plus fidèle du roi**, répétait-il, est celui qui paie le mieux ses impôts.

Son successeur fut Corvetto, un autre serviteur de Napoléon, non spécialement homme de finances, mais formé à cette sévère école qu'était le Conseil d'État impérial. Ce fut lui qui traversa les plus mauvais jours, c'est-à-dire l'hiver de 1816 à 1817 : peu d'argent disponible ; une récolte presque nulle ; en outre, l'entretien des troupes étrangères rendu plus onéreux par le renchérissement des vivres ; enfin la contribution de guerre à payer par mensualités. Par prodige d'économie, par constante sagesse, par emprunts aussi, Corvetto réussit à traverser la crise, mais en y consumant ses propres forces ; car, à la fin de 1818, il quitta malade le ministère. Le baron Louis revint qui reprit la tâche. Au mois de novembre 1819 M. Roy lui succéda, trouvant une situation déjà bien éclaircie. Enfin arriva Villèle qui acheva de reconstituer le patrimoine de la France.

Après la probité l'économie, c'est-à-dire une gestion calquée sur celle d'un père de famille prudemment ménager de ses ressources. Tout pénétrés de ces règles, ministres et députés répugnaient d'instinct à emprunter. Ils s'y résignèrent pourtant : ils ajoutèrent à la dette publique, en 1816, 6 millions de rentes ; en 1817, 30 millions ; en 1818, 56 millions ; en outre des obligations furent créées pour solder les arriérés de l'Empire. En tout, la dette nationale s'était en trois ans accrue de plus de 100 millions de rente. Mais c'était pour la reconstitution, pour la libération de la France.

En empruntant, un souci domine, celui de rembourser. On a libéré le pays vis-à-vis de l'étranger. Maintenant il faut libérer le pays lui-même en éteignant peu à peu les dettes qu'on a été obligé de contracter. De cette prévoyance naquit la résolution d'assurer de larges ressources à la caisse d'amortissement. Sa dotation, fixée dès 1816 à 20 millions, fut l'année suivante portée à 40 millions. En outre 150.000 hectares de bois lui furent alloués, avec faculté de les appliquer au rachat de la dette. En 1819, elle avait déjà racheté 9 millions de rente.

Les députés de ce temps-là — je ne parle pas de ceux de la Chambre introuvable — préparèrent au pays de bonnes finances sans être en rien financiers. Pour beaucoup, cette ignorance était volontaire et ils s'y confinaient comme en une vertu. Combien le munitionnaire Ouvrard ne les eût-il pas scandalisés quand il proclamait que la nécessité d'emprunter avait été bienfait, parce qu'elle avait révélé à la France la puissance du crédit ! Eux, par leur probité, ils fondèrent le crédit sans en connaître les ressorts, comme ce personnage de Molière qui faisait de la prose sans le savoir. — Voici le trait auquel on peut les reconnaître : ils étaient par excellence des terriens, voyaient dans la possession du sol la source presque unique de la richesse ; et tout de même qu'à l'époque révolutionnaire, toute religion se nommait fanatisme, ils appelaient volontiers agiotage toute spéculation. Un double souvenir affermissait les défiances, l'un très ancien mais non effacé, celui de la banqueroute de Law ; l'autre tout récent, celui de la faillite révolutionnaire. En outre, le Code civil, code admirable mais vieux en naissant — car il était calqué sur les anciennes coutumes — avait, en réglementant presque uniquement les biens immeubles, jeté comme par préterition un léger discrédit

sur tout le reste. Il arrivait donc que gentilshommes et gens de robe pensaient de même, les uns se souvenant de l'ancien régime, les autres penchés sur le recueil des lois. En un incident aujourd'hui fort oublié mais suggestif, se marqua bien cette disposition des esprits. En 1819, le baron Louis, pour permettre sans transports de fonds et sans déplacements, les acquisitions de rentes qui ne se négociaient qu'à Paris, imagina de créer, en chaque recette générale, un livre supplémentaire dit *petit grand livre* sur lequel seraient inscrits les créanciers de l'État. A la nouvelle du projet, en apparence fort inoffensif, et qui d'ailleurs devait produire peu de résultats, les critiques éclatèrent et se montrèrent si tenaces qu'au scrutin définitif la proposition ne fut adoptée que par 124 voix contre 104¹. C'est que ces terriens obstinés appréhendaient que certains propriétaires ruraux ou certains paysans, alléchés par le revenu supérieur de la rente, ne renoncassent, pour le transformer en papier, à leur domaine, à leur champ héréditaire. Or cet échange paraissait déchéance, tant on jugeait que la richesse, en se mobilisant, n'est plus qu'une richesse de second ordre, dégradée pour ainsi dire et socialement inférieure à l'autre !

Je cherche à retrouver la mentalité de ces hommes qui, à partir de la fin de 1816, furent dans les Chambres, par la préparation et la discussion du budget, les gérants et les contrôleurs de la fortune publique. Chez eux un bon sens un peu court mais robuste, un haut sentiment de l'honnêteté publique ; un grand besoin de clarté : nulle imagination ; une médiocre recherche d'impôts nouveaux, mais un soin attentif à assurer le meilleur rendement des contributions existantes. Point de plans grandioses et hasardés. Des aventures, on en a tant connu durant la Révolution et l'Empire ! Maintenant, l'heure est venue de se reposer dans une conduite sans risques, économe et tranquille. Si l'on a une préférence, c'est, je le répète, pour la terre qu'il ne faut pas trop surcharger et qui demeure pour ces simplistes la grande nourricière. — La même sagesse, un peu terre à terre, inspire la politique économique. Pendant vingt ans, on a, au prix de dures privations, vécu en se passant de l'étranger. En cet isolement, une industrie a grandi, modeste, s'accommodant le mieux possible des produits nationaux. Aujourd'hui les frontières sont ouvertes ; mais il ne faut pas les ouvrir trop, de peur de submerger sous les importations les établissements encore faibles que la nécessité a créés. Donc on garde, on perfectionne même le régime de protection. Le système en honneur, c'est celui des petites usines qui s'alimentent sur place : telle la petite filature qui consomme les laines indigènes, telle la forge au bois, bientôt jugée archaïque, mais qui écoule les coupes de la forêt voisine. — Et ce système est bien à l'image du gouvernement, jaloux de ne demander que le moins possible à l'étranger qu'il sait encore sourdement hostile, se repliant sur lui-même après les grandes secousses des dernières années, sage quoique d'une sagesse un peu étroite et timide ; mais après tant d'agitations téméraires, se borner semble vertu.

En sa politique de reconstitution financière, le gouvernement rencontra, jusqu'au bas de la hiérarchie, des collaborateurs auxquels on n'a point assez rendu hommage. Pour rétablir le bon ordre, il fallait, dans toutes les administrations financières, des agents assez intègres pour planer au-dessus de tout soupçon, assez désintéressés pour ne pas ajouter à la détresse du trésor leurs propres exigences. Une chance heureuse assura à la Restauration ces concours. La haute ou moyenne bourgeoisie française détenait en grande partie avant la Révolution, et à titre pour ainsi dire héréditaire, les offices de finances. Dépossédés de leurs

¹ Loi du 14 avril 1819 (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XXII, p. 127).

emplois, les titulaires de ces charges dirigèrent tout naturellement, et par une sorte de survivance, leurs enfants vers les administrations qui semblaient comme le prolongement des anciens offices abolis. De là, sous l'Empire et plus encore sous la Restauration, des agents de qualité exceptionnelle, presque tous supérieurs à leur emploi par le rang social, les lumières, le haut sentiment du devoir professionnel, le dévouement aux institutions monarchiques. Cette haute tenue morale commandait dans le public une confiance et une considération qui remontaient vers le gouvernement lui-même. N'est-ce pas à cette époque que s'est surtout accru en Europe le bon renom de notre administration ? A employer de tels auxiliaires, le gouvernement trouvait d'ailleurs un très appréciable avantage. Les uns possédaient quelques ressources, les autres étaient assez forts de leur fidélité pour accepter les privations. Ainsi se prêtèrent-ils sans murmurer à des retenues de traitement qui ne cessèrent qu'en 1821. Ils se consolaient d'être pauvres en songeant qu'ils l'étaient, comme on disait alors, [pour le service du roi](#).

III

Les gouvernements d'origine révolutionnaire peuvent sans grand danger mesurer avec parcimonie les franchises publiques. L'étiquette suffit ; et dans leur petite fiole libérale il leur est permis sans grands risques d'introduire beaucoup d'eau. Aux pouvoirs traditionnels qui ne peuvent payer par le cliquetis des mots, l'opinion demande des réalités plus tangibles. Louis XVIII qui incarnait sans alliage la tradition, dut plus que tout autre subir cette loi, et la Charte fut le gage qu'il donna à la France.

En fut-il tout à fait l'initiateur ? Le mot ne serait pas exact ; mais il s'y prit si bien qu'en l'acceptant du Sénat, il parut l'avoir donnée.

Il la proclama de bon cœur, car il la confirma deux fois : d'abord en la maintenant solennellement en 1815 au retour de Gand ; puis surtout en brisant par l'ordonnance du 5 septembre 1816 la Chambre introuvable. En ce jour du 5 septembre, il rompit la dernière amarre qui le rattachait à l'ancien régime.

C'est qu'aux yeux du roi cette Charte n'était pas une loi transitoire, une concession passagère à l'esprit public une satisfaction aux exigences du Sénat, mais un acte définitif destiné à consolider la monarchie loin de l'affaiblir : [Elle n'est pas, écrivait-il à Decazes, un point d'appui pour abaisser le trône ; au contraire elle doit être le rocher contre lequel viendront se briser les idées révolutionnaires](#)¹. Elle figurait pour le monarque le pacte d'alliance entre l'ancienne société et la nouvelle : [Marchons, répétait-il, entre la droite et la gauche en leur tendant la main et disons-nous bien que quiconque n'est pas contre nous est avec nous](#). D'autres fois il exprimait sous une autre forme la même pensée : [Il faut nationaliser la royauté et royaliser la nation](#).

La Charte répondait assez bien à ce dessein. Elle s'inspirait des institutions anglaises, mais sans les copier servilement. Elle ne laissait pas glisser la souveraineté dans le Parlement, mais la retenait entre les mains du roi. Elle lui réservait le droit d'initiative, le droit de sanction aussi. Elle l'armait du droit de dissolution. Au-dessous du roi, la Charte avait placé les députés, à titre de

¹ Lettre du 3 septembre 1819. (DAUDET, *Louis XVIII et Decazes*, p. 452).

législateurs et contrôleurs financiers ; puissants, non tout-puissants ; surveillant le pouvoir mais sans le déborder ; n'étant admis à exercer leur droit d'initiative que sous la forme de suppliques qui signalaient à la royauté, pour qu'elle y pourvût, les objets d'intérêt général ; investis comme attribution principale du droit de voter le budget, faculté maîtresse à la vérité et qui permettait d'embrasser à la longue presque tout le reste.

IV

Contenu non enchaîné, Louis XVIII eût pu participer sous une forme effective au gouvernement. Mais les longues années passées loin de la France l'avaient laissé très étranger au train accoutumé des affaires, et il eût craint, en s'y mêlant, de révéler son ignorance. L'exil, en le façonnant à la patience, l'avait aussi enveloppé de paresse, et si éveillé que fût son esprit, il répugnait à toute application trop soutenue. Enfin il plaçait à un tel niveau la dignité royale que s'abaisser aux détails lui eût paru indigne de son rang. Donc il ne gouverna point ; il se contenta de régner ; mais il régna de si haut qu'il servit son pays en y restaurant le respect, autant que d'autres en y accomplissant au jour le jour leur métier de roi.

Un sens très affiné l'avertit qu'il ne pouvait succéder à l'Empire qu'à la condition de ne pas lui ressembler. Il fallait revêtir la tradition de tout le prestige qu'avait accumulé la gloire. Pour ce rôle, Louis XVIII était fait à souhait. Il se montra à sa cour et à ses sujets avec une aisance naturelle et simple comme s'il n'y eût eu aucune fissure dans la trame continue de la monarchie. Avec la même impassibilité hautaine il accueillit les souverains alliés. Le retour de l'île d'Elbe émut le monarque sans l'abattre. Chateaubriand nous le montre à Gand, y conservant toutes les sévérités de l'étiquette ; ayant sa cour, ses grands officiers, ses gardes ; faisant chaque jour à la même heure sa promenade en carrosse à six chevaux ; commandant, à force d'assurance, le même sang-froid autour de lui et redoublant de majesté à mesure que l'infortune le frôlait de plus près. [Qu'on est sot quand on se trouve pour la première fois en présence d'un vrai roi](#)¹, écrivait Guizot venu à Gand pour y porter des conseils, et tout stupéfait que la timidité paralysât les mots sur ses lèvres. — Une des habiletés de Louis XVIII fut de ne point se prodiguer. Le dimanche, aux Tuileries, il passait après la messe dans les rangs des courtisans, distribuant avec une parcimonie voulue de brefs témoignages ; et de ce peu de mots on se montrait très vain. Il ne pouvait, à cause de ses infirmités, sortir qu'en voiture. Dans son carrosse, les jambes tout enflées, le bas Tu corps défiguré d'embonpoint disparaissaient, et l'on ne voyait que la tête qui était belle, quoique trop colorée et trop forte, et respirait la majesté. Ainsi allait-il fréquemment jusqu'à Saint-Cloud, toujours au galop de ses chevaux, toujours gourmandant son cocher, à la manière de beaucoup d'infirmes qui aiment d'autant plus la vitesse que la nature les a condamnés à l'immobilité.

Ce prince qui, à l'ordinaire, se contentait de régner, sut avec un tact merveilleux choisir qui gouvernerait. Pour chaque heure il discerna l'homme nécessaire et l'éleva à ses côtés. En 1814, il choisit pour les affaires diplomatiques Talleyrand, l'homme que l'Europe connaissait le mieux, et pour les finances le baron Louis.

¹ POUTHAS, M. *Guizot pendant la Restauration*, p. 87.

En 1815, comme le seul espoir était dans Alexandre, il appela le duc de Richelieu qu'Alexandre traitait en ami. A l'intérieur, comme l'essentiel était de décliner toute solidarité avec la Chambre introuvable, il remania son ministère et y introduisit Lainé qui figurait, outre la liberté réglée, l'éloquence et l'honneur. Il fallait reformer l'armée licenciée après Waterloo, lui assurer des cadres solides et un bon mode de recrutement. Parmi les maréchaux, l'un des plus instruits, le plus compétent peut-être, était Gouvion-Saint-Cyr. Ce personnage était d'ailleurs le moins courtisan qui fut jamais. Il importait peu, pourvu que l'armée fût solide, la France bien servie ; et ce fut à lui que le roi confia la grande œuvre de la réorganisation militaire. Louis XVIII goûtait peu les doctrinaires. Dès que, pour affirmer ses intentions libérales, il jugea leur concours utile, il n'hésita point à les employer. En les employant, il choisit, pour l'introduire dans son conseil, M. de Serre, l'un des plus éloquents, l'un des plus intègres d'entre eux. Cependant trois séries d'élections mauvaises ont révélé le péril de trop concéder. Alors commence la remontée. Mais avec quel art le prince ne s'est-il pas appliqué à ménager l'évolution ! Il est revenu d'abord au duc de Richelieu, au nom universellement respecté. Puis, quand, sous la pression de la Chambre, il a été contraint d'accentuer sa politique, celui qu'il a choisi a été le plus sage des hommes de droite, Villèle, Villèle qu'il se réserve d'ailleurs de prémunir contre l'emprise des ultras. Et ainsi en sera-t-il jusqu'à ce que, sous un autre règne, ce même Villèle, se sentant débordé au Palais-Bourbon et ne se sentant plus soutenu aux Tuileries, s'abandonnera, quoique à regret, aux passions de son propre parti.

Aux changements dans les hommes se sont ajoutés les changements dans les choses. Deux lois électorales, trois lois sur la presse, deux dissolutions, tel est le tableau qu'offre le règne. Tant de variations en si peu d'années ne sont cependant ni contradiction ni incohérence. A travers les évolutions diverses, une influence directrice s'exerce, celle du roi qui ne lâche les rênes que dans les derniers temps, quand ses forces décidément l'abandonnent. Un don prévaut en lui, le don de la mesure, lequel n'est autre chose que le sentiment de ce qu'il faut, à l'heure où il le faut. Cette faculté précieuse lui permet de maintenir — et c'est là l'un des grands bienfaits de la monarchie — une sorte d'unité supérieure au-dessus des contingences toutes passagères de la politique. En 1814, il s'est orienté vers la liberté et pareillement en 1815, bien qu'après un moment d'hésitation dont la proclamation de Cateau-Cambrésis porte la trace. Dans cette voie il a persévéré jusqu'en 1819. A ce point de son règne, il a discerné des hardiesses qui, si elles n'étaient contenues, risqueraient d'ébranler le trône. Alors il a freiné, doucement d'abord, puis avec plus de vigueur. A travers ces oscillations, qui ne découvrirait la permanence d'un même effort ? Modéré, le roi l'a été avec Decazes ; modéré, il l'est pareillement avec Villèle. Une seule chose varie : le dosage de la liberté et de l'ordre, l'un et l'autre s'administrant à des proportions différentes suivant les besoins du temps et les indices de l'opinion. Ce n'est d'ailleurs ni sans perplexités, ni sans inquiétudes sur l'avenir que ce délicat travail s'est poursuivi. En une lettre à Decazes, le 9 mars 1817, le roi exprime bien ce souci d'équilibre qui l'obsède : *Si j'ai embrassé, écrit-il, le système de la modération, ce n'est pas par paresse ni par goût personnel, mais par raison ; c'est parce que je crois que seul, il peut empêcher la France de se déchirer de ses propres mains et en faire à l'avenir un État florissant au dedans et au dehors. Or, le succès de ce système ne dépend pas de moi ; il tient à une longue persévérance. — Puis-je l'espérer encore, continue-t-il un peu tristement.*

Et il ajoute avec un surcroît de mélancolie : Il est facile de prévoir que je descendrai tout entier au tombeau¹.

V

J'ai tenu à citer ces dernières lignes désabusées. A se montrer vraiment le roi selon la Charte, Louis XVIII eut un double mérite ; car, pour l'être, il dut lutter contre les résistances de sa propre famille, du moins jusqu'à ce que celle-ci crût, par l'avènement du ministère Villèle, le vieux roi lassé et désarmé.

Les mémoires contemporains permettent de reconstituer la vie officielle et mondaine en ce temps-là. Quand les personnages ayant rang à la Cour ont offert leurs hommages à Louis XVIII, ils se rendent au pavillon de Marsan pour y saluer le comte d'Artois ou, comme on dit, *Monsieur frère du roi*. Entre l'un et l'autre accueil, tout est contraste. Là-bas, c'est-à-dire dans la grande galerie des Tuileries, beaucoup de solennité, des règles sévères, et peu de paroles tombées de haut. Ici un prince svelte, demeuré presque jeune agréable de figure, quoique avec un regard sans profondeur et des lèvres disgracieusement entr'ouvertes ; désireux de plaire autant que son frère d'être respecté ; empressé à adoucir l'étiquette sans la laisser oublier ; galant auprès des femmes, cordial avec les hommes ; prodigue de promesses sans grand souci de l'échéance où il faudra les réaliser ; attentif à payer de paroles gracieuses les anciens dévouements, et retrouvant dans sa mémoire avec un merveilleux à-propos les souvenirs qui touchent, émeuvent et font pleurer. Et les courtisans, tous sous le charme, s'éloignent : L'autre, se disent-ils entre eux — l'autre, c'est Louis XVIII — l'autre est peut-être un plus grand roi ; mais comme celui-ci est meilleur homme ! — Entre les deux frères tout a creusé les dissentiments. En 1814, le comte d'Artois, lieutenant général du royaume, a été pour ainsi dire le fourrier de la monarchie. Confiant en lui-même — car il est de nature avantageuse — il a fait un beau rêve : le roi est impotent, il sera auprès de lui l'homme d'action. Il s'est mis à réaliser le rêve ; et pour commencer, il est devenu commandant général des gardes nationales. Puis, au pavillon de Marsan, il a recruté toute une police et organisé tout un gouvernement, sinon contre la Charte, du moins en paraissant l'ignorer. Il a fallu le secouer de ses illusions, et comme il arrive d'un beau songe interrompu, il s'est réveillé d'assez méchante humeur. Les tendances du gouvernement et la dissolution de la Chambre introuvable ont accentué le désaccord. Anciens émigrés, partisans de l'ancien régime ennemis de la Charte, tous se sont tournés d'instinct vers le pavillon de Marsan, comme vers le lieu de consolation et aussi — car Louis XVIII est vieux — comme vers le signe d'espérance. Et sans calcul prémédité de la part du comte d'Artois, toute une petite cour s'est formée autour de lui, tout à la fois chagrine et railleuse, se grossissant des mécontents, des inquiets, des évincés, jugeant mauvais tout ce qui se décide en l'autre partie du palais. On se défie de Lainé, on est froid pour Richelieu ; on éclate en hostilité contre Decazes. Quand, à la fin de 1818, celui-ci devient, sous le général Dessoles, le vrai chef du ministère, le mécontentement tourne à l'exaspération ; et les plus excités traitent Louis XVIII de jacobin : **Jacobin ! il a pourtant été à Gand**, objecte à mi-voix Talleyrand avec son sourire glacé. Ce temps est celui des scènes de famille, des querelles aiguës entre les deux frères. Par intervalles, le roi cède à de grandes colères, des colères

¹ Voir DAUDET, *Louis XVIII et le duc Decazes*, p. 445.

d'infirmes ; et alors sa grosse voix — sa voix de cloche comme il dit lui-même — résonne d'un bout à l'autre du château. Maintenant Villèle gouverne et il semble que la réconciliation soit scellée. Est-ce bien la réconciliation ? Le roi veut un Villèle qui contienne l'extrême droite, et *Monsieur* un autre Villèle qui en soit l'instrument, l'instrument au point de vue politique, l'instrument aussi au point de vue religieux ; car le prince en vieillissant est devenu dévot autant qu'il a été libertin dans sa jeunesse. Ainsi subsiste, sous la paix apparente, la contrariété des pensées. Et en attendant, *Monsieur*, qui n'aime pas à perdre son temps, prend ce qu'il peut d'acomptes sur les fautes qu'il commettra quand il sera roi.

Avec le roi, avec *Monsieur*, la tournée des courtisans n'est pas achevée. A l'Élysée réside la duchesse de Berry, veuve tragique dont le deuil commence à s'éclaircir, mère et gardienne de l'héritier du trône, peu influente d'ailleurs dans la politique. Cependant le château des Tuileries abrite encore d'autres hôtes le duc et la duchesse d'Angoulême.

Du duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois, on pourrait tracer deux images, vraies toutes deux quoique très opposées. Il n'avait guère connu l'ancien régime et, simple dans ses goûts, austère dans ses mœurs, ne le regrettait pas. Sa modestie, son esprit d'obéissance, ses préférences pour un pouvoir tempéré le prédestinaient pour être le fidèle observateur de la Charte et le plus docile serviteur du roi. Il était non seulement loyal, mais la loyauté même. Il se montrait affamé de justice et ardent, plus que personne, pour la réconciliation des partis. Sa piété qui était profonde se tempérerait de tolérance, et il s'était constitué dans le Midi le protecteur des calvinistes persécutés. — Le portrait est assez beau pour séduire. Voici maintenant l'autre image. Jamais plus nobles intentions. ne s'encadrèrent plus mal. Les infirmités de Louis XVIII le condamnant à l'immobilité, le duc était le messenger chargé de populariser dans les provinces la dynastie. La première impression était profond mécompte. Il était timide, gauche, sans finesse dans l'esprit, sans flamme dans le regard, affligé en outre, même au repos, d'un incessant dandinement qui achevait de le rendre disgracieux. Conscient jusqu'au scrupule, il ne manquait ni une réception ni une visite de monuments, mais sans trouver aucun de ces mots qui plaisent, électrisent ou réconfortent. Soit distraction, soit inconscient égoïsme de prince, il négligeait souvent de remercier. Assez instruit, sensé, et non sans intelligence, il disait en général des choses justes, mais souvent au rebours de l'opportunité. Ainsi arriva-t-il que, recevant dans l'Ouest les délégués des chefs vendéens, il ne sut que leur parler d'oubli sans un mot de reconnaissance ; en quoi il blessa cruellement ceux qui jadis avaient tout sacrifié pour la monarchie. Le pauvre prince appelait cela l'impartialité. Le pire était que, sa clairvoyance lui montrant qu'il ne réussissait pas, il s'en prenait aux autres et à lui-même : de là, des mauvaises humeurs, des impatiences que, malgré son extrême bonté native, il ne savait pas maîtriser à temps. Le roi prisait en lui le seul parent qui lui obéît, mais en même temps se dépitait d'un neveu si peu brillant. Cependant, en cette fin du règne, l'expédition d'Espagne avait fort relevé le prince aux yeux du peuple et de l'armée. Et ceux qui l'avaient vu là-bas, actif, simple, accessible à tous, dur à la fatigue, bienveillant et jusqu'à la faveur envers les soldats de l'Empire, avaient jugé que tant de vertus méritaient bien qu'on excusât beaucoup de maladresses.

Aux côtés du prince, la duchesse. En elle revivaient tant d'augustes malheurs que, parmi les royalistes même un peu tièdes, son nom seul provoquait un attendrissement sacré. Mais elle ressemblait à ces héroïnes de légende qui gagnent à ne point s'incarner. La présence réelle lui nuisait. Dans sa jeunesse,

elle avait été jolie, avec une profusion de cheveux blonds, un teint clair, une candeur d'expression qui charmait : telle, en 1799, elle apparut, au jour de ses noces, à la cour de Mittau, à la manière d'un ange d'espérance. Maintenant ses traits se sont durcis et grossis ; une physionomie froide ; une voix rude et forte ; nulle grâce féminine, et une timidité gauche qui la paralyse, si bien que souvent elle blesse, même lorsque d'aventure elle s'efforce de plaire. Comme son époux, elle porte en elle, et avec plus de dignité royale, l'esprit de piété. le goût de la bienfaisance, le culte du devoir, le courage, l'ardeur au bien public. Mais ces qualités, elle les cache presque toujours sous un aspect distrait et maussade qui désole et qui glace. Tandis que le duc d'Angoulême se range aux côtés du roi avec la plus correcte obéissance, la duchesse s'associe le plus souvent aux remontrances du comte d'Artois. Bien autre est pourtant la présomptueuse légèreté de Monsieur, et la gravité anxieuse de la princesse. En elle l'excès du malheur a tari les sources mêmes de la confiance ; elle ne se figure pas, elle ne peut se figurer que la main de Dieu ait cessé de s'appesantir sur la race royale ; et c'est sous cette terreur presque superstitieuse qu'elle prêche le retour en arrière. Ce qu'on, appelle sécheresse de cœur est souvent effort pour ne pas pleurer. Elle ne se livre qu'à de bien rares intervalles, quand la grandeur des choses la soulève au-dessus d'elle-même. On raconte qu'un jour en 1823, en un voyage en Vendée, on vit tout à coup son froid visage se colorer d'émotion, presque d'enthousiasme. Elle venait de gravir le Mont des Alouettes, cet admirable observatoire qui domine les deux Vendées, celle du Marais, celle du Bocage. A la vue de cette terre où reposaient tant de morts héroïques, son âme toute fermée éclata : **Comme je suis heureuse d'avoir vu cela**, répéta-t-elle plusieurs fois. Et elle ajouta : **Je veux que sur cet emplacement on érige une chapelle**. Deux ans plus tard, la chapelle commença de s'élever, d'un style néogothique qui contrastait avec les affreuses constructions de l'époque. Elle subsiste aujourd'hui, mais tout ouverte au vent, tout inachevée ; et cette ruine, non du temps, mais des hommes qui ont refusé de pousser l'édifice jusqu'au faite, est comme l'image du destin de la princesse et du destin même des Bourbons.

VI

Ce roi, si apte à pratiquer les institutions modernes, mais si peu aidé dans sa famille, n'avait pas lui-même tout à fait secoué les souvenirs de sa jeunesse. Deux hommes subsistaient en lui et parfois se combattaient : l'homme que l'ambiance de Versailles avait pétri, l'homme que la réflexion avait réformé.

De l'ancien régime il avait gardé une habitude, celle de s'entourer de favoris. Dans l'exil, il avait eu le duc d'Avaray, serviteur loyal et fidèle, sans limite en son dévouement. Puis sa confiance s'était concentrée sur M. de Blacas, personnage intègre, raide et hautain, très fier de la prédilection du maître, tout pénétré des préjugés de l'émigration quoique avec d'intermittentes lumières. Au duc de Blacas succéda bientôt Decazes. A Decazes le roi écrivait chaque jour quand il ne pouvait le voir, l'appelait son fils, le tutoyait, et ses lettres dont le style aujourd'hui confond se revêtaient de toutes les formes de l'amour, tandis qu'elles ne représentaient pas même la véritable amitié ; car, en cette liaison, le goût égoïste d'être distrait et de trouver à toute heure un auditeur complaisant tenait autant de place que l'affection. Enfin le cœur du vieillard s'était attaché à Mme du Cayla, favorite de la dernière heure, comblée de dons, et jusqu'à rendre

jalouse la Cour qui s'égayait tout bas de la sénile et innocente intrigue. En cédant à un sentimental besoin de commerce intime et de confiance, le prince ne permit point que ses affections influassent sur la politique. Quand il eut éloigné Blacas en l'envoyant comme ambassadeur à Rome, il ne le revit guère. La même réserve le guida quand il eut nommé Decazes son représentant à Londres. Que si l'un de ces deux personnages traversait Paris, des bruits circulaient aussitôt de retour de faveur, d'intrigues pour le pouvoir. En ces conjonctures, le roi rassurait ses ministres. Il n'aurait jamais, disait-il, deux gouvernements, un gouvernement occulte, un gouvernement public. Et en parlant de la sorte, il était sincère ; car, soit sagesse et effort sur lui-même, soit légèreté, après avoir étonné par ses engouements, il n'étonnait pas moins par sa faculté d'oublier.

Prince constitutionnel, Louis XVIII le fut. Le fut-il sans retour d'omnipotence royale, sans révolte contre les servitudes qui l'enchaînaient ? Il lui arrivait par intervalles d'affirmer sa pleine autorité, et avec d'autant plus de véhémence qu'il craignait qu'on la contestât. Tantôt en une fièvre très passagère d'activité, il disait : **C'est moi qui dois tout faire** ; tantôt en langage familier, il s'insurgeait contre son effacement : **Je ne suis pas, s'exclamait-il, un roi de carton**. Parfois aussi, comme il était très lettré, il donnait à ses regrets une forme classique.

Attale, était-ce ainsi que régnaient tes ancêtres ?

écrivait-il un jour à Decazes avec une pointe de dépit. Ce n'était en général qu'accès peu durable, et après une explosion de mauvaise humeur, la froide raison reprenait sur lui son empire.

A un autre signe on eût reconnu chez Louis XVIII l'esprit qui avait souvent inspiré les princes de sa race. Plusieurs des rois de France avaient pratiqué cette sorte de démocratie qui consistait à tenir en dépendance, presque en suspicion, leurs sujets trop grands et à chercher dans les rangs obscurs ou même inférieurs leurs auxiliaires. C'était jalousie contre quiconque se rapprochait trop d'eux ; c'était espoir de trouver en une condition plus humble plus de dépendance et d'application. Louis XVIII portait en lui, à son insu et comme par transfusion héréditaire, cette disposition ombrageuse. Il n'aimait pas les trop grands, ni Talleyrand qu'il reléqua avec un empressement joyeux dans les fonctions de grand chambellan ; ni Richelieu que l'amitié d'Alexandre avait porté trop haut et qu'il laissa s'éloigner sans déplaisir, dès qu'il en eut extrait ce qu'il en pouvait tirer ; ni Mathieu de Montmorency qui, outre une dévotion jugée tout à fait singulière, était coupable d'un nom placé trop près du nom royal ; ni Chateaubriand qui s'élevait plus qu'il ne convenait sur les ailes de son génie. C'est ainsi que le roi continuait l'ancien régime par des répugnances qui, pour quiconque ne voyait que la surface, semblaient au contraire concession à l'esprit démocratique. Sans doute, il avait employé à leur heure ces personnages de premier plan ; car à ses yeux l'intérêt national dominait tout. Mais combien ne préférerait-il pas des instruments plus modestes : Decazes, souple, insinuant, flatteur sans être adulateur, et toujours fertile en expédients ; Villèle, ministre aux allures de commis, mais l'un des plus grands commis depuis Colbert ; Corbière, jugé bien rustique mais fécond en ressources. Que ces hommes fussent moins décoratifs, c'est de quoi le roi ne s'inquiétait guère. Il ne lui déplaisait pas que ceux qu'il employait tinsent tout de lui. Après tout n'était-il pas le dispensateur des titres et libre d'élever quiconque le servait bien. Ainsi fit-il Decazes duc, Villèle comte et par surcroît Corbière comte aussi.

VII

En cette politique de conservation et de paix sociale, l'une des principales forces à ménager était la religion.

Dans sa jeunesse, Louis XVIII avait cédé aux idées philosophiques de son temps, mais il était trop éclairé pour ne pas comprendre combien la foi en l'autre vie assure d'ordre et de discipline en celle-ci. Puis il était trop imprégné de la tradition monarchique pour répudier le titre de *roi Très chrétien*. Enfin il gardait dans les yeux l'image de ce qu'il avait vu à Versailles, même en une société fort peu dévote ; et il n'imaginait pas que le train de la Cour fût complet si la splendeur du culte ne s'ajoutait à la splendeur du trône.

Le souci de revenir au passé avait même suggéré, tout au début du règne, une entreprise assez osée. Dès 1814, le gouvernement français avait amorcé à Rome une négociation dont l'objet était de remplacer par une convention nouvelle le Concordat de 1801. Le 11 juin 1817¹, un traité avait même été signé qui remettait en vigueur le Concordat de 1516, supprimait ceux des articles organiques qui se trouvaient contraires à la doctrine -de l'Église, augmentait le nombre des archevêchés ou évêchés et stipulait qu'une dotation en biens-fonds serait attribuée aux évêques dès que l'état des finances le permettrait. Quand tout fut conclu, on s'avisa que l'acte, pour être valable, exigeait l'approbation des Chambres qui, ayant été saisies autrefois du Concordat de 1801, devaient en être saisies de nouveau pour en approuver l'abolition. Un projet de loi fut présenté à cet effet. Mais aussitôt les objections s'accumulèrent. Le Concordat de 1801 était entré dans les mœurs et constituait, malgré ses lacunes, une transaction très raisonnable entre l'Église et l'État ; quant aux articles organiques, les idées gallicanes, très en faveur en ce temps-là, en eussent rendu malaisée l'abolition. En fin de compte, le traité signé demeura non avvenu ; et il ne figure aujourd'hui dans l'histoire de la Restauration qu'à titre documentaire, comme un épisode sans dénouement.

Je me persuade que l'avortement du projet laissa au roi Louis XVIII peu de regrets. Il eût plu à son orgueil de démarquer l'œuvre de Napoléon, mais sans que le prix fût payé par de trop larges concessions à la Cour de Rome. Protecteur de l'Église, il entendait l'être, mais sans aucune abdication de la société séculière, et en bienfaiteur qu'on remercie.

Les concessions furent le plus souvent des concessions de détail. Le clergé était très pauvre : des suppléments d'allocation furent accordés aux prêtres qui desservaient deux paroisses ; puis on accrut les traitements des curés de ville, des chanoines, des curés de campagne, désignés sous le nom de *succursalistes* ; en outre on attribua des indemnités aux vicaires². Toutes ces augmentations furent graduées d'après des tarifs qui paraîtraient aujourd'hui dérisoires : tel curé de ville, tel chanoine qui recevait 1.000 francs en reçut 1.100. Les curés de campagne qui touchaient 500 francs en reçurent 600, puis 650 : les allocations aux vicaires furent fixées à 200 francs, puis portées à 250, enfin à 300. Cette parcimonie était inspirée par le ferme propos de n'alourdir en rien les charges publiques. Ainsi adopta-t-on comme règle de n'accroître les émoluments du

¹ Sous ce titre : *Un concordat oublié*, la Convention de 1817 a été récemment analysée avec beaucoup de détails par M. LE MARCHAND dans la *Revue des questions historiques*, 1er juillet 1923.

² Ordonnance du 5 juin 1816. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XX, p. 401.)

clergé que dans la mesure où le permettrait l'extinction des anciennes pensions ecclésiastiques. Un peu plus tard, des sommes, bien modestes d'ailleurs, furent consacrées à adoucir le sort des prêtres âgés et infirmes et aussi des anciennes religieuses¹. Cependant le recrutement du clergé était malaisé ; pour y aider, mille bourses furent créées dans les séminaires ; dans le même esprit, certains diocèses furent autorisés à ouvrir une seconde école ecclésiastique. Dans l'entrefaite, à ces faveurs de détail, une autre mesure, beaucoup plus importante, s'était ajoutée. Afin d'aider le clergé paroissial et de ranimer la foi, une société dite des *Missions*, créée sous l'Empire, puis interdite, s'était reconstituée sous la direction de l'abbé Rauzan. Le 15 octobre 1816, une ordonnance royale avait autorisé l'association. De là un apostolat très extérieur, très bruyant même, qui produisit en beaucoup de lieux les fruits les plus heureux, mais en d'autres, par exemple à Brest, se heurta à de violentes hostilités. A ces actes ne s'arrêta point la bienveillance royale. De nombreuses congrégations de religieuses hospitalières ou enseignantes furent autorisées. Enfin du Concordat de 1817, une disposition fut détachée : c'était celle qui stipulait une augmentation dans le nombre des évêchés ; et une loi du 4 juillet 1821² autorisa l'ouverture des crédits nécessaires pour établir trente sièges épiscopaux ou métropolitains.

Ce qui était louable sollicitude pour les besoins des diocèses et pour les paroisses urbaines ou rurales devint profusion pour le service religieux des résidences royales. Qu'on ouvre le recueil des ordonnances. Il y a aux Tuileries un grand aumônier qui est grand-officier de la couronne, un premier aumônier qui est grand-officier de la Maison, huit aumôniers en second, un maître des cérémonies de la chapelle, un secrétaire général des aumônes, un trésorier des aumônes. J'abrège l'énumération qui se complète par quelques menus clercs ou chapelains³. Cette surabondance de confesseurs supposerait une Cour très affamée de direction, très à l'affût de toutes les faveurs spirituelles. Il n'en est rien, et tout cet appareil est survivance de l'ancienne étiquette plutôt que témoignage de piété. Je touche ici à l'un des traits les plus curieux de cette époque. Autant le catholicisme est honoré et soutenu comme puissance moralisatrice, autant manque le sens profond des choses religieuses. Dans les milieux intellectuels et mondains même très attachés à la monarchie règne le plus souvent une sorte d'indifférence paisible qui contraste avec le zèle extérieur déployé pour le catholicisme : *Tous ces grands serviteurs de l'autel n'en approchent guère*, écrivait en ce temps-là Paul-Louis Courier. Et il ajoutait : *Je voudrais bien savoir le nom du confesseur de M. de Chateaubriand*. Ces dispositions ne sont-elles pas celles du roi ? Le dimanche il assiste régulièrement à la messe à la chapelle des Tuileries et participe, en une attitude recueillie, à toutes les cérémonies traditionnelles. Mais combien ses entretiens ne se ressentent-ils pas du dix-huitième siècle où il a vécu ! La dévotion lui paraît chose amusante : telle celle de Mathieu de Montmorency, ou bien encore du baron de Damas. Sous le nom de Congrégation, une association, déjà ancienne, tend à enrôler la jeunesse catholique. Cette association, le roi ne la favorisera point ou plutôt est censé l'ignorer ; et si jamais elle doit exercer une influence

¹ Ordonnances du 20 mai 1818 et du 31 juillet 1821. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XXI, p. 347, et t. XXIII, p. 309.)

² DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XXIII, p. 289.

³ Article 8 de l'ordonnance du 1er novembre 1820 sur l'organisation de la maison civile de Sa Majesté. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XXIII, p. 178.)

sur la politique, ce ne sera que sous un autre règne. Quand, de son fauteuil d'infirmes, Louis XVIII voit son frère partir le jour de la Fête-Dieu pour suivre à pied la procession de Saint-Germain-l'Auxerrois, il ne laisse pas que de le railler, tout en l'enviant peut-être un peu ; car il est bon d'avoir des jambes, fût-ce pour suivre une procession. Sur la petite table en bois apportée d'Hartwell et près de laquelle le prince passe presque toutes ses journées, des livres sont amassés : classiques français, classiques latins surtout, puis mémoires du siècle dernier, et les plus libres ne sont pas les moins goûtés. C'est que le roi a l'imagination libertine autant que la raison froide. De temps en temps, la duchesse d'Angoulême survient, messagère de suggestions pieuses, et cherche à glisser quelques livres dévots à portée du fauteuil royal. Le roi, quoiqu'il l'aime bien, l'accueille souvent avec quelque maussaderie. Ce dévouement sans bornes mais sans grâce l'importune : **Elle est sèche comme un cent de clous**, écrit-il d'elle un jour dans une lettre à M. Decazes.

Ce scepticisme intime n'altère pas la conduite extérieure. Résolument le roi veut protéger l'Église, mais il veut la protéger à sa façon. Il ne veut ni la compromettre par trop de faveurs, ni se compromettre lui-même comme le fera son successeur, en heurtant de front des préventions qu'il comprend d'autant mieux qu'il en garde la trace. Puis, dans la tradition monarchique, il a trouvé le gallicanisme, et là aussi est un héritage qu'il ne veut pas répudier. C'est ainsi qu'en 1820 l'évêque de Poitiers est l'objet d'une déclaration d'abus pour avoir publié sans autorisation un bref pontifical : trois ans plus tard une pareille sentence atteint l'archevêque de Toulouse qui, dans une lettre pastorale, a émis **des propositions contraires au droit public et aux lois du royaume**. Ces bénignes sévérités ne sont d'ailleurs qu'intermittentes. Aux évêques, aux prêtres, le roi est prêt à beaucoup concéder, à la condition que la protection ne soit pas trop voyante, que le repos public, que son propre repos ne soit pas troublé. Sous cette réserve, il est disposé à une bonne volonté qui s'étend à tous, sans même en excepter les Jésuites. Comme un jour, en 1820, on lui parle d'eux : **Que les Pères, répond-il, ne reprennent ni le nom ni l'habit de la Compagnie, qu'ils s'occupent sans bruit de leurs affaires, et ils n'ont rien à craindre**¹. Et toute la politique du roi en matière religieuse tient en ce mot².

VIII

Villèle a écrit de Louis XVIII : **Le prince est bien supérieur par ses qualités royales au jugement qu'en portera la postérité**. A ce roi qui fut excellent, que manqua-t-il pour qu'il fût tout à fait un grand roi ?

Le constant effort du prince fut, à l'intérieur et à l'extérieur, non d'innover ou d'accroître, mais de maintenir et de conserver. Il était patient et, quand il ne pouvait vaincre les difficultés, il s'appliquait à vivre avec elles. Il excellait à contenir, à déjouer ; quand on le sollicitait pour une intervention trop active, il objectait habilement les limites de son pouvoir **Je ne puis être à la fois**, disait-il,

¹ Le père BURNICHON, *la Compagnie de Jésus en France*, 1814-1914, t. I, p. 68.

² Ces incidents et bien d'autres encore mériteraient des développements plus étendus. Mais c'est surtout sous le règne de Charles X que les affaires religieuses et les questions d'enseignement exercent leur répercussion sur la politique ; et c'est alors que je me propose, par un retour en arrière, de réunir en un tableau d'ensemble ce que je n'indique ici que sommairement.

roi absolu et roi constitutionnel. D'autres fois, pour écarter des instances qui lui paraissaient inopportunes, il couvrait son silence sous un aspect d'engourdissement : *Le roi est malade*, disaient les uns. *Non*, répondaient les plus avisés, *mais il ne veut pas répondre*. A part quelques accès de colère, il gardait un imperturbable sang-froid ; c'était impassibilité de l'homme qui a connu toutes les fortunes ; c'était aussi sentiment un peu égoïste que les émotions ne valent rien aux vieillards. Et ces émotions qu'il s'épargnait à lui-même, il s'appliquait à les épargner au pays.

Ces qualités négatives sont celles qui préservent des fautes, mais qui, si d'autres dons ne s'y ajoutent, laissent un règne un peu incomplet. Ceux qui ont le mieux connu Louis XVIII ont, tout en rendant plein hommage à son intelligence, douté parfois de son cœur. Le vrai, c'est qu'on ne cite de lui aucun de ces traits de générosité, de bonne grâce spontanée qui ont rendu populaires quelques-uns des Bourbons. *Il n'aimait pas à faire plaisir*, a dit de lui avec une malveillance concise M. Molé. On l'a accusé d'ingratitude envers ceux qui avaient souffert et s'étaient sacrifiés pour lui. Je crois bien qu'à force de prêcher l'oubli, il le pratiqua jusqu'à oublier un peu trop ses amis. Il ne refusait pas, mais il avait une manière à lui de se prémunir contre la pitié, qui était de ne pas se laisser approcher. C'était peut-être chez lui souci de ne pas être débordé. Mais on cherche, avec le regret de ne pouvoir les saisir, quelques-uns de ces mouvements où l'âme se révèle. Ainsi apparaît Louis XVIII dans le recul des temps, sage, spirituel, instruit, lettré, avisé, mais confiné dans son palais, un peu replié dans son égoïsme de vieillard, sans que se pose sur sa mémoire ce beau rayon de bonté qui éclaire tout.

L'ancien régime avait maintenu, en matière criminelle, des édits sévères jusqu'à l'inhumanité ; puis la Révolution était venue avec ses violences ; et contre ces excès le rude régime de l'Empire n'avait qu'à demi réagi. De là des traditions de dureté indignes d'un gouvernement réparateur. La Restauration ne sut pas toujours — et c'est l'une de ses taches — se dégager de ces influences funestes. *La loi sur les Cours prévôtales*¹ marqua la survivance de pratiques arbitraires, qu'un gouvernement libéral aurait dû désavouer. On a déjà mentionné ces tribunaux d'exception, moitié civils, moitié militaires, jugeant sans appel ni recours en cassation et destinés à statuer, outre certains délits de droit commun, en matière de cris séditieux, d'exposition d'emblèmes, d'attroupements ou de rébellion armée, d'attentats sur les grands chemins. Pendant plus de dix-huit mois, ces Cours prévôtales exercèrent leur justice, souvent capricieuse et passionnée, parfois rigoureuse jusqu'à la cruauté, et outre beaucoup de sentences très sévères, prononcèrent, en matière soit d'insurrection ou d'attroupements à main armée, soit de pillages ou de révoltes à l'occasion des subsistances, plus de trente condamnations à mort suivies d'exécution. Le double souvenir de l'ancienne maréchaussée et des Cours spéciales prévues par le Code impérial avait inspiré cette déplorable création. Convient-il pourtant de s'indigner plus que n'ont fait les plus illustres des contemporains ? Je note que les commissaires chargés de défendre la loi au Palais-Bourbon furent le sage Cuvier, le grave Royer-Collard ; et dans la discussion à la Chambre des députés, je ne remarque qu'un seul discours hostile, celui de Voyer d'Argenson.

¹ Loi du 27 décembre 1815. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XX, p. 149.)

Voici, je crois, l'une des plus grandes erreurs de la Restauration. Entre toutes les franchises publiques, celles qu'elle négligea le plus de développer ou qu'elle se refusa à reconnaître furent précisément celles qui lui auraient le plus servi.

Tandis que la Charte avait, au sommet de l'État, organisé la liberté, l'émancipation ne s'était étendue ni à la commune ni au département. Il se trouva donc que le pays, jugé apte aux grandes affaires, fut privé de tout contrôle pour les petites. Cette centralisation de toutes choses, outre qu'elle blessait la logique, était pour le gouvernement non force, mais faiblesse. En effet, si diminuées que fussent les influences dérivant de la possession de la terre, de la naissance, d'une longue résidence, il en subsistait assez dans les villes et surtout dans les campagnes pour que les assemblées urbaines ou départementales apportassent au gouvernement un efficace appui. Je ne voudrais pas associer des termes qui semblent s'exclure. Mais l'extrême droite, qui fut, de tous les groupes, le plus rétrograde, en fut aussi, à certains égards, le plus libéral. Ce furent les députés de la *Chambre introuvable* qui, les premiers, réclamèrent pour les libertés municipales ou provinciales. Par malheur, la revendication parut suspecte par cela seul qu'ils s'en constituaient les défenseurs. Puis des méfiances de nature diverse enchaînèrent les bonnes volontés. L'opposition craignait que les libertés provinciales ne fortifiassent l'influence des grands propriétaires ; quant aux franchises municipales, beaucoup se rappelaient les excès des administrations locales au temps de la Révolution ; *commune, district*, ces mots sonnaient mal, et sous l'obsession des souvenirs, l'empressement était médiocre pour ressusciter des institutions qui avaient si terriblement dévié. En outre, les fonctionnaires de l'Empire, demeurés très puissants, n'imaginaient guère le gouvernement que sous la forme d'ordres précis partant d'en haut et exécutés ponctuellement en bas. Enfin, toute une école se rencontrait qui, se fondant sur l'histoire, rappelait que les communes à l'origine n'avaient point de droits, qu'elles n'en avaient acquis qu'en vertu de privilèges ou chartes accordés par le roi, et que la règle devait être la tutelle gouvernementale soigneusement conservée. — Tout se ressentit de cette disposition. Au Conseil d'État, divers timides projets d'émancipation administrative furent élaborés en 1817 et en 1819. En 1821, un autre projet fut présenté à la Chambre des députés, mais sans aucun aboutissement. Je note une seule mesure, et non politique, mais de prévoyance financière. Une loi du 15 mai 1818 prescrivit que, pour tout vote de crédits extraordinaires, les citoyens les plus imposés seraient adjoints aux conseils municipaux. Pour le reste, la législation impériale subsista qui laissait à l'administration le choix des membres des conseils, soit à la commune, soit à l'arrondissement ou au département. Plus tard, sous le règne suivant, une proposition de loi sera déposée en vue d'élargir les entraves ; mais cette proposition même sera retirée.

Je ne voudrais rien retrancher à l'éloge que mérita si bien le gouvernement royal. Il fut prudent, mais parfois sa prudence nuisit à sa prévoyance ; et un sens lui manqua souvent : le sens des choses futures.

Cette insuffisante compréhension de l'avenir n'apparut nulle part mieux que dans la législation électorale. Le signe de la capacité politique était l'argent, peu d'argent d'ailleurs, trois cents francs de contribution, juste assez pour écarter le peuple et pour submerger les grands. Ainsi l'avait voulu la Charte. Ici, comme en matière de franchises municipales et provinciales, les vrais libéraux, on ne saurait trop le répéter, furent en 1816 les membres de cette singulière Chambre

introuvable qui fut travaillée à la fois par toutes les réminiscences de l'ancien régime et par tous les instincts de la liberté. Avec clairvoyance elle discerna le mal. De là, divers projets plus ou moins précisés, soit pour la représentation des professions ou des métiers, soit pour l'organisation du suffrage à deux degrés. Mais les contingences de la politique l'emportant sur les intérêts permanents, l'opinion libérale ou qui se disait telle, crut découvrir au fond de ces combinaisons, soit un retour aux influences corporatives, soit une emprise de l'aristocratie sur les paysans électeurs au premier degré. — Cependant, après trois renouvellements par cinquième, le gouvernement sentit la nécessité de changer. Un vrai génie constructeur eût entrepris de bâtir à neuf en tenant compte, pour le droit de suffrage, des conditions de famille, des fonctions, des lumières présumées. Excès de timidité ou urgence de se hâter, médiocrité de vues, crainte d'outrepasser la Charte ou embarras de concilier les opinions diverses, le gouvernement n'entreprit rien de pareil. Au lieu de se dégager du système en vigueur, il se contenta d'en doubler l'armature. Au-dessus des électeurs censitaires, il créa d'autres électeurs, mais censitaires aussi. La supputation des suffrages changea ; mais à la base l'argent demeura comme l'unique critérium. Peu d'argent assurerait un simple droit de suffrage ; plus d'argent assurerait un second droit de suffrage ; telle fut la *loi du double vote*, loi sage, mais d'une sagesse courte qui n'assurait que le présent. Sur l'heure, le gouvernement y gagna ; mais il avait approfondi l'ornière au lieu de s'en dégager.

IX

Quelles que fussent ces lacunes, le roi, en ses derniers jours, pouvait en toute justice rendre un plein hommage à sa propre sagesse. Une réalité positive lui apparaissait, très consolante pour ses yeux qui allaient se fermer. Il avait trouvé la France envahie : il la laissait libérée. Il l'avait trouvée pauvre : il la laissait riche. L'armée avait dû être licenciée : elle avait été reconstituée. Une seule œuvre restait inachevée, celle de la réconciliation entre l'ancien régime et la société nouvelle. Mais ici, le recul des temps, le travail des générations pourrait rapprocher ceux qui demeuraient désunis ; et il y avait lieu d'espérer cette paix, à moins qu'avec un nouveau règne les maladresses ne se multipliasent, au point de se transformer en lourdes fautes.

Fautes ou maladresses, se garderait-on des unes et des autres ? Il semble que ce souci ait obsédé le roi mourant. Il affectionnait son frère, mais se méfiait de lui. A travers son frère, sa prévoyance inquiète se reportait sur le jeune duc de Bordeaux, seul héritier de sa maison : *Gardez bien, disait-il, la couronne à cet enfant*. Puis ses regards se fixaient sur un autre palais, le Palais-Royal, où résidait le duc d'Orléans, très correct en son attitude, mais, malgré lui, vague espoir des mécontents. Le roi lui avait toujours témoigné de la froideur : *Je ne le vois pas marcher, disait-il, mais je sens qu'il chemine*. L'un de ses derniers actes souligna avec quelle parcimonie de faveur il entendait le traiter. Comme on lui demandait le cordon bleu pour le fils du prince, le jeune duc de Chartres : *Il n'a que quatorze ans*, observa-t-il. Comme on insistait, il consulta ses souvenirs : *Le duc d'Enghien, conclut-il après avoir recherché les dates, n'a eu le cordon qu'à quinze ans* ; et du ton le plus péremptoire, il ajouta : *Le duc de Chartres ne l'aura que dans un an*.

Pour le roi, il n'était plus question d'années ni même de mois, mais seulement de jours. Après la fête du 25 août, il donna encore quelques rares audiences. Mais déjà son pauvre corps se décomposait, avant même que la mort ait commencé de le dissoudre. Ce n'était que par un incroyable effort d'énergie qu'il retenait le reste de vie prêt à se retirer de lui. C'était une tradition parmi les Bourbons que, souvent reprochables durant leur vie, ils se montraient intrépides devant la mort. Nul mieux que Louis XVIII n'imita cet exemple. Sur la santé du souverain le *Moniteur* se taisait. Il se bornait depuis deux semaines à répéter chaque jour le même avis : **Sa Majesté n'est point sortie aujourd'hui**. Le 13 septembre, on se décida enfin à publier l'état presque désespéré du souverain. Bien que le peuple connût peu le monarque, Paris, à cette nouvelle, s'enveloppa de tristesse. Les théâtres se fermèrent, les lieux de plaisir aussi. Les églises se remplirent de fidèles. Autour des Tuileries une foule pressée stationnait, attendant les nouvelles en un recueillement ému. C'était expression d'un loyalisme déjà bien entamé, mais vivace encore ; puis le public comprenait d'instinct que celui qui allait s'éteindre avait été, sans recherche d'éclat, sans réclame, un sage et ferme mainteneur de la sécurité nationale. Cependant, comme les forces du malade achevaient de s'épuiser, un grand souci agita la Cour, celui des devoirs religieux auxquels nul des rois très chrétiens ne s'était soustrait. La plus inquiète était la pieuse duchesse d'Angoulême, tandis que s'agitait autour d'elle tout un peuple d'aumôniers. Aux premières suggestions, le roi répondit : **Il n'est pas temps encore**, puis parut s'engourdir ainsi qu'il faisait jadis au Conseil quand une affaire l'ennuyait. On recourut, non sans quelque humiliation, à la favorite, Mme du Cayla. Celle-ci réussit où les autres avaient échoué. Un prêtre fut appelé qui recueillit les secrets de l'âme royale. Puis la cérémonie des derniers sacrements s'accomplit suivant le rite accoutumé, tandis que le malade, philosophe hier et maintenant tout animé de ferveur, suivait avec une étonnante présence d'esprit les prières de l'Église. Avec la nuit du 15 au 16 septembre commença l'agonie. Dans la chambre se tenaient les médecins, les gentilshommes de service, et un peu à l'écart la famille royale qui manifestait la plus vive douleur. Il y régnait une atmosphère irrespirable, à tel point que plusieurs pensèrent s'évanouir. Comme le jour commençait à poindre, la respiration, déjà très ralentie, devint presque imperceptible, puis cessa tout à fait. **Le roi est mort**, dit le médecin placé près du lit. Alors, le premier gentilhomme de la Chambre, se tournant vers celui qui devenait Charles X, s'écria d'une voix forte : **Vive le roi !**

FIN DE L'OUVRAGE